Le Monde

Hongkong, 500 jours avant la Chine
Un cahier spécial de 8 pages

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 15875 – 7 F – SAMEDI 10 FÉVRIER 1996 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le chômage s'aggrave dans l'Union européenne

Plus de 18 millions de demandeurs d'emploi

LA REMONTÉE du chômage se poursuit dans la plupart des pays de l'Union européenne. Elle suit le ralentissement de l'activité enregistré après la courte embellie des premiers mois de 1995 et accentué au fil de l'année. Cette remontée, commencée avant l'été en Italie, s'est étendue ensuite. En décembre, dans la majorité des pays, selon les données publiées par Eurostat, on a retrouvé le niveau de la fin de 1994, et l'on comptait 18,1 millions de demandeurs d'emploi chez les Quinze. En France, le nombre de chômeurs s'élevait à 3 017 000 (en données corrigées des variations saisonnières) ce qui a porté le taux de chômage à 11,7 %.

En Allemagne, selon les statistiques de l'Office fédéral du travail, le nombre de demandeurs d'emploi a franchi en janvier la barre des 4 millions pour s'établir à 4,159 millions, en données brutes, pour une population de 81,2 millions d'habitants. Ce chiffre constitue un « pic » historique depuis 1949. Pour le ministre allemand de l'économie, Günter Rexrodt, cette forte dégradation du marché de l'emploi outre-Rhin s'explique essentiellement – outre les facteurs saisonniers particulièrement marqués cette année – par les hausses salariales accordées en 1995, par la hausse du mark et par le ralentissement général de l'activité en Europe.

Ce phénomène pourrait fragiliser l'équipe gouvernementale dans le débat engagé au Bundestag sur les mesures de relance de l'économie récemment annoncées et qui accordent la priorité à l'investissement. Néanmoins, l'appel lancé par le chancelier Helmut Kohl à faire de la lutte pour l'emploi l'objet d'un sursaut national n'a pas été rejeté par l'opposition. Si les chefs de l'opposition social-démocrate (SPD) ont critiqué le programme gouvernemental, ils ont néanmoins considéré qu'ils devaient se mettre d'accord avec le gouvernement pour combattre le chômage.

Lire page 3

M. Toubon est appelé à rétablir l'exercice de la justice en Corse

Des magistrats ont exprimé leur colère au garde des sceaux



LE MINISTRE de la justice, Jacques Toubon, a commencé, vendredi 9 février, une visite de deux jours en Corse. Le garde des sceaux rencontrera des magistrats en proie à un profond malaise sur les conditions d'exercice de la justice dans l'île. Ils ont écrit une lettre à M. Toubon pour lui dire que que les *« actes criminels, revendiqués ou non, sont autant d'éléments d'intimidation permanente qui pèsent sur la sérénité de la justice »*. Dans les cours d'assises, les jurés sont soumis à des pressions qui troublent le cours de la justice. Le pouvoir politique doit prendre en compte le phénomène nationaliste et les magistrats sont dans une situation où, comme le dit l'un d'eux, *« une poursuite* [judiciaire] *inopportune peut causer un trouble à l'ordre public plus grave que l'infraction de départ. »* Les juges demandent que la justice s'applique de façon égale à tous, y compris aux nationalistes.

Lire page 5 et les points de vue page 10

Des sondes cardiaques défectueuses sont retirées du marché

DEUX MILLE personnes porteuses de sondes cardiaques pouvant être défectueuses doivent faire l'objet d'une surveillance médicale spécialisée. A la suite de plusieurs accidents observés aux Etats-Unis, la firme américaine Telectronics a décidé de retirer du marché l'ensemble de ces dispositifs médicaux. Les autorités sanitaires françaises ont, ces dernières semaines, pris une série de mesures préventives afin d'officialiser ce retrait du marché et de commencer à organiser la surveillance des personnes à risque. Une mesure similaire avait été prise en janvier 1995 qui avait conduit à plus de trois cents « explantations » de sondes. Un numéro vert avait alors été mis à la disposition des personnes souhaitant être informées. Cette fois, cependant, les autorités sanitaires n'ont pas jugé nécessaire d'organiser une information du grand public.

Lire page 7

Féminin masculin



CHRISTINE MARNEFFE

LE JEUNE HOMME dessiné ci-dessus est une jeune femme. Elle s'appelle Christine Marneffe. Elle a trente ans. Chorégraphe, elle dirige la compagnie Les cols roulés. Pour sa dernière création, *Les Blocs magiques*, pièce sur l'identité, elle demande à la maquilleuse Cécile Kretschmar de donner à ses danseurs le visage qui aurait été le leur s'ils étaient nés filles plutôt que garçons. Et vice versa. La chorégraphe sert de cobaye.

Décrochage, parcours-spectacle, organisé en écho à *Féminin/Masculin : le sexe de l'art*, passe commande à Christine Marneffe. Au centre Pompidou, à chaque début de parcours – 18 h 30, 19 h 30, 20 h 30 – un homme et une femme parmi le public choisissent de se faire maquiller. Les photos avant/après sont exposées.

Un drôle de jeu ? Une sorte de happening psychanalytique qui, à lui seul, aurait justifié *Décrochage*. Il aurait mérité d'être développé avec plus de moyens. Christine Marneffe, inconnue du grand public, est sous les feux de la rampe : *« Il ne s'agit pas d'un travail de plasticien. C'est juste une idée. Je savais qu'elle prendrait de l'épaisseur. Tout le monde peut participer »*, dit-elle.

Lire page 22

Fatima Ben Mimoun, locataire encombrante à La Garenne-Colombes

FATIMA BEN MIMOUN a moins de chance que Julien Green. Menacé d'expulsion, l'académicien vient d'être autorisé par la sixième chambre de la cour d'appel de Paris à rester dans l'appartement qu'il occupe, depuis vingt-deux ans, rue Vaneau, dans le septième arrondissement de la capitale (*Le Monde* du 7 février). Mme Ben Mimoun, ouvrière conditionneuse, occupante *« sans droit ni titre »* de son logement de La Garenne-Colombes (Hauts-de-Seine) depuis 1989, voit avec anxiété se rapprocher la date du 15 mars, qui ouvre légalement la période des expulsions.

En juillet 1988, au moment du renouvellement de son bail, son propriétaire lui fait très légalement savoir qu'il souhaite vendre le petit appartement de 35 mètres carrés qu'elle occupe depuis six ans avec ses deux enfants. Elle ne peut se porter acquéreur. Elle s'adresse donc à la mairie de La Garenne-Colombes pour obtenir un logement social. Pas de réponse. Alors, elle reste dans son logement. Un premier jugement d'expulsion est rendu le 5 septembre 1989 par le tribunal d'instance de Colombes : Mme Ben Mimoun est condamnée à vider les lieux dans les deux mois. Elle renouvelle sa demande de logement auprès de la mairie, de la préfecture des Hauts-de-Seine et de l'office HLM départemental. Elle n'obtient toujours aucune réponse.

L'affaire se corse quand son petit immeuble, où elle reste la seule locataire, est racheté, pour être démoli, par la ville de La Garenne-Colombes, en avril 1992. Le préfet n'ayant pas fait exécuter l'expulsion, Mme Ben Mimoun est toujours dans son appartement. Elle continue aussi à payer son loyer et à réclamer au maire, Max Catrin (UDF), son nouveau propriétaire, qu'il la reloge dans le parc HLM. Pour toute réponse, le maire, qui ne l'a jamais reçue, relance la procédure d'expulsion en janvier 1995 et fait condamner Fatima Ben Mimoun à verser à la ville, en plus de son loyer de 2 300 francs par mois, une *« astreinte »* de 200 francs par jour. L'ardoise s'élève aujourd'hui à plus de 40 000 francs, intérêts et frais de procédure inclus.

Interrogés sur cette affaire, les élus n'ont qu'une réponse : *« Aucun logement n'est disponible, sur le contingent municipal, dans le parc HLM de la ville. »* Pour les services du plan départemental d'action en faveur des personnes en difficulté, la situation de Mme Ben Mimoun ne relève pas de *« la commission d'urgence relogement »*. La raison ? Elle n'est *« ni SDF ni résidente d'un centre d'hébergement »* et son logement *« n'est pas frappé d'une mesure de péril »*. Enfin, les services du préfet, qui assurent, malgré plusieurs courriers attestant du contraire, que Mme Ben Mimoun est inconnue dans leur fichier des mal-logés, expliquent très sérieusement *« qu'il n'y a pas de menace d'expulsion »* puisque le jugement *« ne comporte pas de formule exécutoire »*.

Ni logement social ni maintien dans les lieux. Mardi 6 février, les élus de La Garenne-Colombes réclamaient toujours le départ de l'encombrante locataire. L'article 13 de la loi du 1er septembre 1948 prévoit pourtant le relogement quand un immeuble est démoli pour être reconstruit. Et la circulaire du 26 août 1994 sur la prévention des expulsions rappelle que les logements HLM doivent être attribués, en priorité, aux personnes expulsées. Les élus, ont il est vrai, cédé sur un point : la chaudière de l'appartement va être réparée. Mme Ben Mimoun et ses deux enfants sont en effet privés de chauffage depuis le 15 décembre.

Christine Garin

La deuxième vie d'Alain Juppé

JACQUES CHIRAC ne peut pas changer de politique, donc il n'a aucune raison de changer de premier ministre. Ce raisonnement simple dicte aujourd'hui sa conduite à Alain Juppé, qui encaisse sans ciller les mauvaises nouvelles : montée du chômage, scepticisme des acteurs économiques devant ses mesures de relance, mauvaise humeur persistante d'un patronat qui lui attribue la responsabilité politique du manque de confiance des consommateurs et des entrepreneurs, dans une conjoncture économique déprimée.

Depuis l'entretien télévisé du 26 octobre, au cours duquel le président de la République avait fixé comme priorité au gouvernement la réduction des déficits, Jacques Chirac et Alain Juppé ont plus que jamais partie liée. D'abord parce que la politique économique adoptée alors, avec en ligne de mire le rendez-vous de la monnaie unique en 1999, correspond aux convictions du premier ministre ; il les avait rappelées lui-même, durant la campagne présidentielle, dans un article publié en première page du *Monde*. Ensuite, parce que, après la période de flottement des premiers mois, le fameux week-end de Brégançon, à la mi-août 1995, a scellé l'accord entre Jacques Chirac et Alain Juppé sur les choix qui allaient être annoncés et déclinés à l'automne.

La crise sociale de la fin de l'année 1995, qui a mis en cause le comportement du premier ministre et précipité la chute de sa popularité, ouvrait inévitablement le débat sur un possible changement : pour faire la même politique, Jacques Chirac n'avait-il pas besoin de pouvoir s'appuyer sur un chef de gouvernement moins cassant, plus « communicant », qui donnerait aux Français le sentiment d'être davantage écoutés ? Contraint de renoncer à plusieurs dispositions de son plan pour la Sécurité sociale, Alain Juppé commençait l'année 1996 en étant la cible des syndicats, du patronat et des députés de la majorité, lesquels, à l'exception de sa garde rapprochée, spéculaient tous sur son départ.

Patrick Jarreau

Lire la suite page 12

■ Tensions en Bosnie

Richard Holbrooke, envoyé spécial du président Clinton, revient en Bosnie le 10 février pour tenter d'apaiser les tensions nées de l'arrestation d'officiers serbes par les Bosniaques. p. 2

■ Les patrons et la justice

Dans un entretien au *Monde*, Jean Loyrette, avocat d'affaires, défend la pratique des « caisses noires » détenues par des entreprises à l'étranger et dénonce l'« irresponsabilité » des juges. p. 14

■ Menaces sur le diesel

Les constructeurs automobiles s'inquiètent des menaces qui pèsent sur le moteur Diesel. Le ministère de l'industrie souhaite augmenter le prix du gazole. p. 8

■ Le développement des DOM-TOM

Alain Juppé veut améliorer l'ouverture des DOM-TOM vers les marchés de leurs régions et souhaite réduire les avantages dont disposent les fonctionnaires locaux. p. 6

■ Apple en déclin

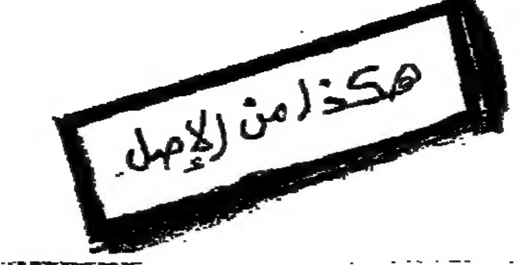
Le pionnier de l'ordinateur personnel et convivial a accumulé les mauvaises prévisions. Son nouveau PDG cherche à retrouver la confiance des fans de la « Pomme » californienne. p. 9

■ Cybersex

Bill Clinton a signé la loi visant à contrôler, aux Etats-Unis, la diffusion de la pornographie sur Internet. p. 19

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 360 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0147 - 0210 - 7,00 F



EX-YOUGOSLAVIE Richard Holbrooke, le secrétaire d'Etat adjoint américain aux affaires européennes, est attendu ce week-end dans l'ex-Yougoslavie pour tenter de désamorcer la tension née, notamment, de l'arrestation d'officiers des milices serbes par les autorités bosniaques. ● LE CHEF militaire des milices, Ratko Mladic, inculpé à deux reprises pour crimes contre l'humanité, a ordonné à ses troupes de cesser tout contact avec la force de l'OTAN, menaçant ainsi de suspendre l'application des accords de Dayton. Il réclame la libération des deux officiers que les Bosniaques soupçonnent de crimes de guerre. ● A GENÈVE, le CICR est convaincu qu'un massacre de plusieurs milliers de Musulmans a bien eu lieu en juillet 1995 à Srebrenica. ● A l'ONU, les cinq Etats nés de l'ex-Yougoslavie débattent toujours de l'héritage de la défunte Fédération yougoslave.

Les milices serbes de Bosnie coupent tout contact avec l'OTAN

Le médiateur américain Richard Holbrooke est attendu dans l'ex-Yougoslavie pour désamorcer la crise provoquée par l'arrestation de deux officiers serbes soupçonnés de crimes de guerre

SARAJEVO
de notre correspondant

La situation ne cesse de s'envenimer en Bosnie-Herzégovine à la suite de l'arrestation de huit soldats serbes par la police bosniaque et du rejet par les séparatistes croates d'un projet de réunification de la ville de Mostar. Ainsi le commandant serbe de Bosnie, le général Ratko Mladic, a annoncé, jeudi 8 février, la suspension de tout contact entre son armée et la force multinationale de l'OTAN, l'IFOR, moins de deux jours après avoir rompu les relations avec la Fédération croato-bosniaque.

Parmi les huit soldats emprisonnés, les Bosniaques accusent deux officiers supérieurs, le général Djorde Djukic et le colonel Aleksa Krsmanovic, d'avoir commis des « crimes de guerre ». Richard Goldstone, le procureur du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI), a officiellement demandé à Sarajevo de maintenir les deux hommes en détention provisoire afin de permettre au tribunal de poursuivre son enquête. « *L'arrestation du général Djukic et du colonel Krsmanovic, alors qu'ils étaient en mission d'application de l'accord de paix de Dayton, est un acte criminel contraire à cet accord* », a déclaré le général serbe Milan Gvero, qui s'exprimait au nom du général Mladic. M. Goldstone a démenti que l'action bosniaque soit en contradiction avec le plan de paix, certifiant *que chaque camp a le droit de mener des enquêtes sur les personnes soupçonnées de crimes de guerre.*

ANNONCE SPECTACULAIRE

La force de l'OTAN a reçu une lettre confirmant la décision serbe de rompre tous les contacts signée du général Mladic. Un porte-parole de l'IFOR, le commandant Mark Van Dyke, a affirmé que « *le contenu de la lettre ne représente pas la position officielle de la République serbe* ». L'OTAN, n'ayant pas le droit d'entretenir des relations avec les personnes inculpées par le tribunal international, ne reconnaît pas les décisions prises par Ratko Mladic ou Radovan Karadzic, le « président » des Serbes de Bosnie. Toutefois, conscient que les deux chefs serbes continuent d'exercer discrètement leurs fonctions, l'état-major de l'IFOR ne peut pas ignorer ce genre d'annonce spectaculaire.

« *Nous sommes évidemment déçus*, a poursuivi le commandant Van Dyke. *Mais nous avons l'autorité, et nous avons les forces suffisantes. Nous avons la volonté, et plus important encore, nous disposons des règles d'engagement nécessaires pour poursuivre notre mission et protéger nos forces de toute menace.* »

Personne ne connaît encore les répercussions concrètes que pourrait avoir la décision du général Mladic. Les réunions entre les belligérants ont été annulées, et il est fort probable qu'aucun officier serbe n'acceptera plus de rencontrer des représentants de l'OTAN. Il semblerait que la liberté de mouvement des civils soit également interrompue, sur ordre de l'armée serbe.

Il était cependant impossible, jeudi soir, d'obtenir plus de précisions. Le territoire de la République

serbe (Pale) allait-il être fermé à l'IFOR ? Des « check-points » allaient-ils réapparaître le long des routes ? « *Mladic n'est pas un interlocuteur officiel, mais nous ne pouvons pas ignorer ses décisions. Nous allons donc négocier avec ses adjoints*, confiait un officier de l'IFOR. *Toutefois, si les Serbes tentent de fermer les routes, nous forcerons le passage et nous détruirons les éventuels check-points.* » Cependant, les officiers de l'OTAN ne cachaient pas leur volonté d'éviter une épreuve de force avec l'armée serbe, après six semaines de coopération fructueuse. Le volet militaire de l'accord de Dayton est pour l'instant respecté, et l'IFOR souhaite poursuivre son travail sans tenir compte des accrocs politiques qui se multiplient.

« *Il est important de comprendre qu'il n'y a aucun lien entre la détention du général Djukic et les aspects militaires de l'accord de paix* », a précisé le commandant Van Dyke. Il a estimé que les Serbes risquaient de pâtir de cette décision et de s'exclure « *des bénéfices de la paix et du processus de reconstruction* ». L'aide économique promise par les Etats-Unis et les Européens est liée au respect de l'accord de Dayton, notamment à l'attitude des belligérants concernant les droits de l'homme et à la poursuite des criminels de guerre.

Pour le camp bosniaque, cette crise intervient au bon moment, car elle oblige les séparatistes serbes et la communauté internationale à prendre position sur la question des « crimes de guerre », tandis que les preuves de l'existence des fosses communes s'accumulent *(lire ci-dessous)*. Sarajevo n'a pas encore révélé la nature des soupçons qui pèsent sur les deux officiers capturés, mais il est vraisemblable que le procureur Goldstone ne se serait pas prononcé aussi fermement pour une prolongation de leur détention si aucun élément sérieux ne venait confirmer les accusations bosniaques.

Parallèlement, les diplomates occidentaux et l'OTAN doivent affronter une grave crise au sein de la Fédération croato-bosniaque, après le refus croate d'un nouveau découpage administratif de Mostar. L'administrateur européen, Hans Koschnick, a essuyé une fin de non-recevoir des indépendantistes croates à son projet d'un district multiethnique au centre de Mostar, prélude à une réunification future de la ville divisée entre Croates et Musulmans. Le ministre italien des affaires étrangères, Susana Agnelli, s'est rendu jeudi à Zagreb, afin de convaincre la Croatie de faire pression sur les Croates de Bosnie. Elle a annoncé qu'une nouvelle proposition serait faite la semaine prochaine, conjointement par l'Union européenne et le président croate Franjo Tudjman.

Rémy Ourdan

M. Milosevic condamne l'arrestation des officiers serbes

Le président serbe, Slobodan Milosevic, a condamné implicitement, jeudi 8 février, l'arrestation des deux officiers serbes par les autorités de Sarajevo en se prononçant contre *« l'arbitraire »*. Un avis partagé par le ministre russe de la défense, Pavel Gratchev, en visite jeudi à Belgrade. Selon l'agence officielle de Belgrade, *Tanjug*, M. Milosevic et le général Gratchev ont estimé que tous les protagonistes du processus de paix devaient *« faire preuve d'impartialité »* et *« respecter à la lettre l'accord de paix, ce qui exclut tout arbitraire ou dérogation au détriment de l'une des parties »*. Les deux hommes seraient *« tombés d'accord pour estimer qu'il s'agissait d'une affaire très inquiétante »*. Selon des sources bien informées à Pale, Slobodan Milosevic approuve la décision des Serbes de Bosnie de suspendre tout contact avec l'IFOR. Les mêmes sources affirment que le président serbe a reçu, jeudi, Radovan Karadzic. – *(AFP.)*

Le CICR est convaincu qu'un massacre a bien eu lieu à Srebrenica en 1995

GENÈVE
de notre correspondante

Contrairement aux traditions de réserve de l'organisation, le directeur des opérations du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Jean de Courtin, a, jeudi 8 février, fait publiquement état de sa conviction que les trois mille Musulmans bosniaques arrêtés, début juillet 1995, après l'assaut de Srebrenica ont bien été massacrés par « *des éléments armés et des forces de police serbes* ».

Les délégués du CICR ont dressé une première liste comportant le nom de ces trois mille personnes tombées aux mains des Serbes lors de la prise de l'enclave. Ce document a été transmis aux autorités serbes début octobre 1995 avec une demande pressante d'informations précises qui est restée lettre morte. Un dossier complet avait été remis au chef politique des séparatistes, Radovan Karadzic, contacté directement par des délégués. Or, selon le calendrier fixé par les accords de paix de Dayton, tous les prisonniers devaient être libérés le 19 janvier...

Une seconde liste de cinq mille autres noms a été établie, ceux des nombreux Musulmans, qui, fuyant l'agresseur, avaient tenté en vain, au moment de la tragédie du 11 juillet 1995, de rejoindre la Bosnie centrale et qui avaient été également capturés par les hommes de Pale.

« VAINES ILLUSIONS DE RETROUVAILLES »

Malgré toutes ses démarches, le CICR n'a pas réussi à obtenir la moindre précision sur le sort de ces huit mille personnes que l'on n'espère plus, à Genève, retrouver vivantes.

Le CICR s'avoue « *conscient que des milliers de familles resteront torturées par de vaines illusions de retrouvailles* », tant qu'il n'aura pas obtenu d'informations sur les disparus. Dans l'espoir de remédier à cette situation, le CICR a décidé de mettre sur pied un processus de recherches encore plus actif. Il prévoit la convocation, dans les plus brefs délais, d'une réunion de tous les représentants des parties signataires des accords de Dayton, ceux des pays qui les ont parrainés, ainsi que ceux des ex-belligérants. Une collecte accrue d'informations auprès des familles des disparus a aussi été décidée.

Le CICR maintient en ex-Yougoslavie près de 150 « expatriés » (délégués, médecins, experts, etc.) et emploie également de nombreux auxiliaires locaux. Il a mis sur pied, pour les mois à venir, des programmes d'assistance d'urgence de grande envergure (accès à l'eau, chauffage, services de santé...). Pour Genève, la guerre n'est pas finie.

Isabelle Vichniac

Cinq nouveaux Etats se disputent les dépouilles de l'ancienne Yougoslavie

La discorde entre les héritiers est à la fois juridique, politique et financière

PENDANT que les canons grondaient en Bosnie, un conflit plus feutré s'engageait entre les frères ennemis pour le partage du patrimoine de l'ancienne Yougoslavie. Depuis quatre ans, les Républiques issues de la défunte Fédération tentent en vain de régler la question de la succession de l'Etat né en 1918 sur les décombres des empires austro-hongrois et ottoman et ressuscité par le maréchal Tito à l'issue de la deuxième guerre mondiale sous le nom de République socialiste fédérative de Yougoslavie (RSFY). Les discussions entamées dès 1992 en marge de la Conférence permanente sur l'ex-Yougoslavie à Genève sont restées dans l'impasse.

D'un Etat composé de six Républiques fédérées sont nés cinq pays indépendants, la « nouvelle » Yougoslavie – qui s'octroie le nom de République fédérative de Yougoslavie (RFY) –, regroupant la Serbie et le Monténégro, la Croatie, la Slovénie, la Macédoine et la Bosnie-Herzégovine.

La controverse pour savoir quels sont les Etats continuateurs ou successeurs de la RFY est autant juridique que politique. Belgrade veut faire reconnaître la nouvelle Yougoslavie, réduite à la Serbie et au Monténégro, comme seul Etat continuateur de la RSFY. Elle hériterait ainsi du siège vacant de l'ancienne Yougoslavie au sein des instances internationales, sans avoir besoin de faire acte de candidature, et par conséquent de remplir les critères d'admission. Et les autres Républiques seraient *ipso facto* considérées comme sécessionnistes, donc responsables de l'éclatement de la Fédération des Slaves du Sud.

EXEMPLES

En droit international, comment se traite la question de la succession des Etats ? Faute de textes précis, ce sont les exemples qui font référence. En l'occurrence, on a tenté de rapprocher le cas yougoslave de ceux de l'URSS et de la Tchécoslovaquie. Toutefois, « *la dissolution de la RSFY est le résultat, non d'un accord entre les parties, mais d'un processus de désintégration à l'issue duquel il a été constaté que la RSFY n'existait plus* », concluait, dès le 4 juillet 1992, la Commission d'arbitrage de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, au grand dam de Belgrade. Deux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU avaient précédemment constaté que l'« *Etat antérieurement connu comme la RSFY a cessé d'exister* » (777), et que « *l'affirmation de la RFY selon laquelle elle assure automatiquement la continuité de la RSFY n'a pas été généralement acceptée* » (757).

Les experts de la Commission d'arbitrage, estimant que « *de nouveaux Etats ont été créés sur le territoire de l'ancienne RSFY et se sont substitués à elle* », affirmaient alors : « *Les biens de la RSFY situés dans les pays tiers doivent être partagés entre les Etats successeurs dans des proportions équitables.* »

La signature des accords de paix de Dayton, suivie de la suspension des sanctions internationales contre Belgrade, a révélé l'urgence d'un règlement de la succession. D'abord, parce qu'en l'absence de solution la RFY ne fait partie d'aucune instance internationale. Ensuite, parce que les autres Républiques craignent que Belgrade ne profite du déblocage des avoirs serbes et monténégrins, gelés pendant l'embargo, pour s'approprier les réserves en devises et en or de l'ancienne Yougoslavie à l'étranger.

Que se soit à Ljubljana, Zagreb, Skopje, Sarajevo ou Belgrade, tout le monde convient que l'on est loin d'un consensus. Les quatre Républiques s'opposent au statut de continuateur pour la RFY, que Belgrade exige pour les reconnaître (sauf la Bosnie, reconnue le jour de la signature officielle des accord de paix, le 14 décembre 1995, à Paris).

Selon Kosta Mihajlovic, chargé à Belgrade des questions de succession, la RFY ne revendique le droit d'assurer la continuité de la RSFY que sur le plan politique. Pour le volet économique et financier, Belgrade accepte la parité avec les autres, et donc le partage du patrimoine, évalué par le gouvernement croate à environ 2 milliards de dollars de réserves en devises et en or et à 90 milliards de dollars de biens communs.

« PROPRIÉTÉ SOCIALE »

En 1992, le Fonds monétaire international (FMI) avait évalué les quotités de partage de la dette extérieure yougoslave, d'un montant de 10 milliards de dollars : la Serbie et le Monténégro s'étaient engagés à prendre en charge 36,52 % du total, la Croatie 28,49 %, la Slovénie 16,39 %, la Bosnie-Herzégovine 13,2 %, et la Macédoine 5,4 %.

En revanche, le partage des actifs pose un problème. Les autorités serbo-monténégrines réclament un partage du patrimoine de l'ancienne Yougoslavie en fonction de son financement initial et des contributions qui lui ont été affectées à l'époque par chacune des six Républiques fédérées. Elles estiment ainsi que « *tout bien mobilier ou immobilier financé par le budget fédéral ou tout autre fonds commun doit faire l'objet d'un partage* ». Mais comment faire l'inventaire des biens d'Etat dans un pays où cette notion a disparu en 1952, au profit du concept de « propriété sociale » ? Sans compter que la Constitution de 1974 avait transféré aux Républiques de nombreux biens d'Etat.

Le groupe d'experts internationaux chargé du dossier souligne qu'« *en vertu d'une règle bien établie du droit de la succession d'Etats, les biens immeubles se trouvant sur le territoire d'un Etat successeur passent sous sa juridiction exclusive* ». Quant aux autres biens, ils doivent « *faire l'objet d'une répartition entre les Etats successeurs de la RSFY, si à la date de la succession, ils appartenaient à celle-ci, sans qu'il y ait lieu de s'interroger sur l'origine ou le financement initial de ces biens* ». Un avis qui a suscité les foudres de Belgrade, qui accuse la communauté internationale de vouloir récompenser « *les Républiques sécessionnistes* ».

Selon des diplomates français, le groupe d'experts envisage que 5 % seulement des actifs soient attribués à la RFY. Une part très faible pour un Etat qui regroupe près de la moitié de la population de l'ex-Yougoslavie (10,4 millions sur 23,4 millions d'ex-Yougoslaves), mais qui s'expliquerait par le fait que la RFY a récupéré l'essentiel de la JNA, l'ex-armée fédérale yougoslave.

Florence Hartmann

Le Quai d'Orsay proche de Belgrade

« *Nous estimons, sur le plan politique, que la RFY devrait bénéficier du statut d'Etat continuateur de la RSFY. En revanche, pour les aspects économiques et financiers de la succession, nous estimons que la RFY est un Etat successeur au même titre que les autres Etats issus de l'ex-Yougoslavie* », dit-on au Quai d'Orsay. La similitude entre la position de Belgrade et celle de la diplomatie française a surpris les Etats-Unis mais aussi l'Allemagne et les Pays-Bas. A Washington, on estime que chaque nouvel Etat doit obtenir le statut de successeur de l'ex-Yougoslavie, à la fois politiquement et économiquement. De sorte que la RFY ne peut bénéficier automatiquement de la reconnaissance dont bénéficiait la RSFY et qu'elle doit se soumettre à reconnaissance internationale. « *On ne continue pas un Etat mort, dissous par un processus d'autodestruction* », avertit, aujourd'hui, Robert Badinter, qui fut le premier président de la commission d'arbitrage.



L'aggravation du chômage se poursuit dans la plupart des pays européens

En Allemagne, la brutale dégradation de l'emploi mobilise les responsables politiques et syndicaux

Le chômage continue à monter dans la plupart des pays de l'Union européenne, *comme en France*, indiquent les données publiées par l'Office statistique des Communautés européennes. *A la fin de 1995, on comptait ainsi 18,1 millions* de chômeurs dans l'ensemble de l'Union. En Allemagne, le nombre des demandeurs d'emploi a atteint 4 169 000 en janvier *(lire aussi notre éditorial page 12).*

« CE N'EST PAS le nouveau sommet atteint qui est en soi alarmant, mais la tendance à la hausse observée depuis la moitié de 1995. » Commentant, jeudi 8 février, le bond des demandes d'emploi en Allemagne enregistré au mois de janvier par l'Office fédéral du travail, Werner Verbockett, économiste à la Commerzbank, résumait ainsi l'évolution du chômage, non *seulement* dans la République fédérale, mais dans la plupart des pays de l'Union européenne, telle *que viennent* de la *mettre* en évidence les données publiées le même jour par Eurostat, l'Office *statistique des communautés* européennes, et arrêtées à la fin décembre 1995.

En *Allemagne*, en effet, *c'est* un record – attendu – qui a été enregistré en janvier : 4 159 000 *demandeurs d'emploi* – en données brutes – soit 368 000 de plus qu'en décembre. Cette progression spectaculaire *(près de 10 %) se traduit* dans le passage du taux de chômage, en un seul mois, de 9,9 % à 10,8 %, *un chiffre qui a impressionné*, car c'est le plus élevé que l'on ait constaté depuis la naissance de la République fédérale en 1949.

Mais cette brusque aggravation doit être relativisée : comme l'a souligné Bernhard Jagoda, président de l'Office fédéral du travail, en présentant les chiffres jeudi 8 février, elle est due *« en majeure partie au froid persistant »*, qui a majoré l'impact saisonnier traditionnel des intempéries sur la construction, qui emploie plus d'un million de personnes outre-Rhin, et qui tournait déjà au ralenti depuis la suppression, fin 1994, des mesures de soutien au logement. Corrigée des variations saisonnières, la hausse des demandes d'emploi n'est que de 59 000.

LA MÉTALLURGIE DUREMENT TOUCHÉE

Plus inquiétants sont sans doute deux autres éléments. Le premier, c'est l'importance du chômage de longue durée, qui ne s'était pas réduit sur l'année 1995 : fin décembre, 30 % des demandeurs d'emploi étaient au chômage depuis un an ou plus. L'Allemagne se trouve *donc sur ce point* au même niveau que la France – où le phénomène contribue depuis longtemps *à maintenir le chômage* à un niveau élevé. Le second motif d'inquiétude, c'est la fragilité de la situation dans l'ex-RDA, où des dispositions de soutien de l'emploi sont arrivées à expiration à la fin de 1994 : le nombre de demandes d'emploi, déjà deux fois plus élevé à l'Est qu'à l'Ouest, y a progressé de 12,9 %, contre 8,3 % dans l'ex-RFA.

La métallurgie, qui emploie 380 000 personnes, a été particulièrement touchée, ce qui a conduit Klaus Zwinckel, le président du syndicat IG Metall, qui avait déjà lancé en novembre 1995 l'idée d'un *« pacte pour l'emploi »* limitant les augmentations de salaires à la hausse des prix en échange d'un *maintien de l'emploi*, à proposer une réduction de trois heures de la durée du travail dans la métallurgie est-allemande dès *janvier 1997*, dont le coût serait partagé entre les salariés et les employeurs.

La publication des chiffres du chômage le jour même du débat parlementaire sur le *« programme d'action pour l'investissement et l'emploi »* adopté le 31 janvier par le gouvernement allemand a contribué à unifier la classe politique d'outre-Rhin. *« Si nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord sur des mesures pour combattre le chômage, nous, gouvernement et oppposition, ferons mauvaise figure face aux chômeurs »*, a déclaré Oskar Lafontaine, le leader du *SPD*, en réponse à l'appel lancé par le chancelier Kohl.

Au demeurant, la remontée du chômage touche aujourd'hui la plupart des pays de l'Union européenne, *qui affichaient* un taux moyen de 10,9% à la fin décembre, frappant 18,1 millions d'habitants *privés d'emploi : elle fait suite* au ralentissement de la croissance enregistré au second semestre 1995.

Si l'on ne dispose pas encore des données pour le mois de janvier, celles de décembre publiées par Eurostat montrent qu'après une courte embellie on a retrouvé dans la plupart des pays le niveau de décembre *1994 : seule* l'Espagne, qui connaît le taux de chômage le plus élevé des Quinze, a vu celui-ci diminuer à la fin de l'année.

G.H.

Taux de chômage dans les quinze États membres de l'UE

	Déc. 1995	Nov. 1995	Déc. 1994
UE	10,9 %	10,7 %	10,9 %
Belgique	10,3 %	10,3 %	10,0 %
Danemark	6,1 %	6,2 %	7,3 %
Allemagne	8,6 %	8,5 %	8,1 %
Grèce	NC	NC	NC
Espagne	22,2 %	22,4 %	23,5 %
France	11,6 %	11,5 %	11,9 %
Irlande	14,6 %	14,6 %	14,4 %
Italie	12,6 %	11,6 %	12,0 %
Luxembourg	4,0 %	4,0 %	3,8 %
Pays-Bas	NC	6,7 %	7,0 %
Portugal	7,3 %	7,2 %	7,2 %
Finlande	17,0 %	16,9 %	17,4 %
Royaume-Uni	8,6 %	8,6 %	8,9 %
Autriche	NC	NC	NC
Suède	9,7 %	9,4 %	9,6 %

Boris Eltsine cherche un « compromis » en Tchétchénie

MOSCOU
de notre correspondante

Une explosion d'origine indéterminée sur la place centrale de Grozny, où se déroulait une manifestation de partisans indépendantistes, a fait trois morts et sept blessés, vendredi, a annoncé le ministère de l'intérieur à Moscou. La veille, Boris Eltsine avait annoncé la création d'une commission chargée de trouver un « compromis » en Tchétchénie, avec à sa tête le premier ministre Viktor Tchernomyrdine, traditionnellement en première ligne lorsque le Kremlin veut montrer ses intentions « pacifiques ».

Jeudi, M. Tchernomyrdine avait d'ailleurs coupé court aux spéculations sur l'éventualité de sa candidature à la présidence, déclarant que son mouvement Notre Maison la Russie (NDR) soutiendrait le président actuel.

SOUCIS ÉLECTORAUX

Le dispositif de la campagne est ainsi en place, complété par des déclarations explicites de Boris Eltsine lui-même sur sa candidature.

Le président russe a en effet annoncé qu'il avait choisi de faire part de sa décision *« de se présenter ou non »* à la présidence dans son fief natal d'Ekaterinbourg (Oural), là où il avait lancé sa campagne présidentielle triomphale de 1991. Il le fera le 15 février, en contrepoint à la désignation, prévue le même jour, du candidat du Parti communiste à Moscou.

Mais alors que les sondages donnent 14 % d'intentions de vote à ce dernier et guère plus de 6 % à Boris Eltsine, le président a ouvertement avoué, jeudi, que ce sont ces soucis électoraux qui le poussent à chercher un *« compromis »* en Tchétchénie. *« Vous comprenez*, a-t-il dit avec emphase à des journalistes dans les couloirs du Kremlin, *si on retire les troupes, ce sera des tueries dans toute la Tchétchénie ; si on ne retire pas les troupes, ce n'est pas la peine que je me lance dans l'élection… la présidence…, le peuple ne votera pas pour moi. »*

Il a donc précisé que le Conseil de sécurité, l'organe consultatif suprême du Kremlin, avait chargé M. Tchernomyrdine de trouver, parmi *« sept solutions »* évoquées, celle qui *« satisfera tout le monde »*. *« Dans deux semaines, on se réunira à nouveau et on décidera »*, a conclu le président, qui doit prononcer le 23 février son adresse annuelle devant le Parlement.

Entre-temps, les *« tueries »* qui menaceraient, selon Boris Eltsine, d'embraser la Tchétchénie s'il retirait ses troupes, semblent sur le point d'être à nouveau provoquées par le Kremlin lui-même. Pour la première fois, jeudi soir, deux cents policiers tchétchènes des forces spéciales (OMON) ont été amenés au contact des manifestants, qui campent depuis dimanche sur la place centrale de Grozny, réclamant le départ de l'armée russe.

INDÉCISION

Ces *« supplétifs »* tchétchènes se sont retirés dans la soirée, mais ont été ramenés, vendredi matin, et précédés par des renforts d'OMON russes. Selon l'agence Tass, *« un manifestant s'étant jeté sur un policier avec un couteau, les policiers ont ouvert le feu, blessant le manifestant, qui a été hospitalisé »*.

Cette intervention a suivi des déclarations contradictoires de *membres du gouvernement* « prorusse » de Tchétchénie, les uns accusant leurs policiers *« d'indécision menaçant d'aggraver la situation »*, les autres promettant de ne pas user de la force contre les manifestants *« malgré les pressions »*.

Toute la politique de Moscou, depuis le simulacre d'élections organisées en Tchétchénie en décembre 1995, est de transférer à ce gouvernement la responsabilité fictive, et hors de sa portée, du *« désarmement des bandits tchétchènes »*. Mais les chars russes ont été déployés jeudi autour de Grozny et sur ses grands axes, interdisant toute entrée ou sortie de la ville, notamment aux manifestants qui venaient de localités voisines.

A Grozny même, une cinquantaine d'habitants auraient été interpellés, vendredi, alors qu'ils se dirigeaient vers la place centrale, selon l'agence Tass. *Les militaires* russes affirment que *« des centaines »* de combattants sont entrés dans Grozny, à la faveur de la grande manifestation indépendantiste de dimanche, et que des *« snipers » tchétchènes se sont installés* dans le Palais présidentiel en ruine qui domine la place où campent les manifestants.

Sophie Shihab

Un juge espagnol classe l'affaire des écoutes téléphoniques

MADRID
de notre correspondant

Le juge Ana Mercedes del Molino a décidé, jeudi 8 février, de classer le dossier des écoutes téléphoniques qui, en juin 1995, avait provoqué une véritable tempête politique. Le scandale du Cesid (Centre supérieur d'information de la défense) avait entraîné la démission du vice-président du gouvernement, Narcis Serra, celle du ministre de la défense, Julian Garcia Vargas, et le remplacement du directeur général du Cesid (les services secrets).

Entre 1989 et 1991, le Cesid avait intercepté les conversations privées d'une centaine de personnes communiquant au moyen de téléphones portables et d'appareils sans fil. Parmi les personnes écoutées figuraient notamment le roi Juan Carlos, l'ancien président du gouvernement Adolfo Suarez, ainsi que des industriels, des journalistes et des ambassadeurs. La publication de trois de ces écoutes avait suscité l'indignation, même si les services secrets espagnols ont fait valoir qu'il s'agissait d'*« un pur hasard »* et que *« jamais les informations recueillies n'avaient été utilisées »* bien qu'elles aient été archivées.

« INTÉRÊTS CONSTITUTIONNELS »

C'est cette thèse qu'a retenue le magistrat, estimant que ces écoutes avaient été fortuites et pratiquées pour protéger *« les intérêts vitaux de l'État »*. *« Le droit à l'intimité n'est pas absolu, pas plus qu'aucun des droits fondamentaux*, souligne l'ordonnance de non-lieu, *ceux-ci pouvant s'incliner face aux intérêts constitutionnels importants… Les écoutes n'étaient pas destinées à l'espionnage de conversations en particulier mais au contrôle d'un espace radioélectrique dans lequel une ample gamme de signaux étaient émis »*, affirme le juge, qui justifie de telles pratiques afin que *« les sociétés démocratiques, qui sont confrontées à des formes très complexes d'espionnage et de terrorisme, soient capables de se défendre efficacement contre ces menaces »*.

Pourquoi, cependant, certaines de ces conservations captées par hasard étaient-elles conservées et archivées alors qu'elles auraient dû être détruites ? Le pouvoir se réservait-il la possibilité de les utiliser pour faire pression sur les personnes écoutées ? Le magistrat ne répond pas véritablement à la question, se contentant d'affirmer que les écoutes étaient dépourvues d'intérêt opérationnel, c'est-à-dire dans la lutte contre le crime et le terrorisme. Le numéro deux du Cesid, le colonel Perote, sous-directeur des opérations, avait, lors de son départ des services secrets en 1991, emporté dans ses valises bon nombre de copies de ces enregistrements. Accusé d'être à l'origine des fuites, il est actuellement inculpé par la justice militaire et toujours incarcéré.

La décision du juge fera l'objet d'un appel, notamment de la part de deux journalistes victimes de ces écoutes, mais elle a provoqué la réaction immédiate de Narcis Serra, qui, triomphant, a déclaré que *« les choses* [étaient] *remises à leur place »*. L'ancien numéro deux du pouvoir socialiste a fait remarquer que pas plus lui que le ministre de la défense ne s'étaient sentis coupables de quoi que ce soit et que leurs démissions avaient été *« un acte de dignité pour calmer le climat »*. En tentant d'expliquer au Congrès des députés, le 21 juin, que *« le gouvernement n'avait jamais su, ni ordonné, ni utilisé »* les informations recueillies dans ces enregistrements, Narcis Serra s'était fait huer. Ce scandale avait suscité d'énormes tensions politiques et provoqué des fissures dans la coalition avec les nationalistes catalans. C'est aujourd'hui une belle revanche pour Narcis Serra.

Michel Bole-Richard

M. Clinton renoncerait à sanctionner la Chine

WASHINGTON. Des sources parlementaires américaines ont assuré jeudi 8 février que le président Clinton prendra – pour les lever aussitôt – des sanctions contre la Chine après que celle-ci a été accusée dans la presse américaine d'avoir vendu de la technologie nucléaire militaire au Pakistan. Le sénateur républicain Larry Pressler a demandé à l'administration de prendre des sanctions tant contre Islamabad que contre Pékin s'il se confirme que la Chine a vendu à son allié 5 000 aimants circulaires utilisés dans les centrifugeuses destinées à enrichir l'uranium à usage militaire. Pékin affirme n'avoir vendu que du matériel destiné à un réacteur civil. Toujours selon des sources parlementaires des Etats-Unis, l'administration Clinton aurait insisté devant le Congrès sur *« les forts liens économiques »* existant avec la Chine pour justifier l'absence de sanctions réelles contre la Chine. De telles mesures compromettraient d'importants contrats signés par des sociétés telles que Boeing, ATT et Westinghouse Electric. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **BAHREÏN : un opposant, l'avocat sunnite** Ahmad El Chamlane, a été arrêté pour collaboration avec des *« organisations extrémistes terroristes à l'étranger »*, a annoncé, jeudi 8 février, un porte-parole officiel, selon lequel l'intéressé *« a joué un rôle actif dans les récents troubles »*. Avec cinq autres personnalités, M[e] El Chamlane, qui est aussi poète, est membre d'un « Comité des signataires de la pétition » réclamant le rétablissement de la vie parlementaire pour mettre fin aux troubles qui secouent l'émirat depuis décembre 1994. – *(AFP, Reuter.)*

■ **ÉMIRATS ARABES UNIS : Sarah Balabagan**, une jeune Philippine condamnée pour avoir tué son employeur qui l'avait violée, a reçu les cent coups de canne prévus par le jugement. La jeune femme, condamnée à mort lors d'un premier jugement, doit encore purger une peine d'un an de prison. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : Anouar Haddam, dirigeant de l'ex-Front islamique du salut (FIS)** à l'étranger, a lancé, jeudi 8 février, à Stockholm, *« un appel à la paix »*. Le chef de la délégation parlementaire du FIS à l'étranger a demandé aux autorités algériennes de l'autoriser à rentrer en Algérie pour présenter cet appel aux deux chefs de l'ex-FIS emprisonnés. – *(AFP, Reuter.)*

■ **ZAÏRE : deux camps de réfugiés rwandais seront fermés** *« administrativement »*, a annoncé, jeudi 8 février, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Les autorités zaïroises se sont refusées à commenter la mesure, qui concerne deux camps situés près de la ville rwandaise de Gisenyi abritant près de 250 000 personnes. – *(AFP, Reuter)*

■ **ANGOLA : l'Unita n'a pas désarmé les 16 500 combattants** qu'elle s'était engagée à démobiliser avant le jeudi 8 février. L'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (opposition armée) de Jonas Savimbi a affirmé qu'elle procéderait à l'opération avant samedi. Mardi, le Conseil de sécurité des Nations unies n'avait prolongé le mandat des 6 400 « casques bleus » présents en Angola que de trois mois, au lieu de six, pour manifester son impatience face à la lenteur de l'application des accords de paix. – *(AFP, AP.)*

EUROPE

■ **IRLANDE : le ministre des affaires étrangères** Dick Springs, en visite à Washington, a tenté jeudi 8 février de gagner le président Clinton à son idée d'organiser une « réunion multilatérale de proximité », calquée sur celle de Dayton pour l'ex-Yougoslavie, entre toutes les parties du conflit nord-irlandais. Londres ne semble guère favorable à l'initiative de Dublin, formulée le 7 février, et déjà rejetée par les deux principales formations unionistes. – *(Corresp.)*

■ **LITUANIE : le Parlement a renversé le gouvernement**, jeudi 8 février, en votant une motion de censure contre le premier ministre, Adolfas Slezevicius, accusé d'être impliqué dans un scandale bancaire. Le premier ministre, qui avait refusé de démissionner de son plein gré, fait l'objet d'une enquête du parquet lituanien. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **COLOMBIE : trois ingénieurs européens et un Colombien** travaillant pour une entreprise danoise ont été enlevés par les rebelles de l'Armée de libération nationale (ELN, guévariste), près de la localité de San Luis, à une centaine de kilomètres de Medellin, ont annoncé, jeudi 8 février, les autorités militaires à Bogota. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **CHINE : le premier ministre Li Peng a annoncé**, vendredi 9 février, que la Chine pourrait acheter cette année une quarantaine d'avions Airbus et choisir un consortium européen pour construire en commun un avion de 100 places, selon des milieux industriels français. – *(AFP.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE : le gouvernement** a annoncé, jeudi 8 février, qu'il acceptait les recommandations d'une commission indépendante, qui s'est prononcée pour une revalorisation du pouvoir d'achat des rémunérations dans le secteur public. Les hausses iront de 3,8 % pour les militaires à 6,8 % pour certains médecins hospitaliers. La hausse des prix était de 3 % en décembre 1995 par rapport à décembre 1994. L'objectif visé est une hausse de 2,7 % au printemps 1997.

■ **MONNAIE UNIQUE : la Commission européenne** a démenti que le texte du traité de Maastricht rende possible le report du passage à l'union monétaire après le 1[er] janvier 1999, comme l'a déclaré Reimut Jochimsen, membre du conseil central de la Bundesbank, à l'hebdomadaire *Wirtschaftswoche* paru jeudi 8 février. *« Cette interprétation n'est pas possible, selon le service juridique de la Commission européenne »*, a précisé la Commission. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

Le pape au Salvador face au culte de Mgr Romero

Jean Paul II ne prend aucun engagement sur la béatification de l'évêque martyr des « escadrons de la mort »

SAN SALVADOR
de notre envoyée spéciale

La foule est au rendez-vous, compacte, dans les rues de San Salvador, et l'attente est grande. Mais si c'est Jean Paul II, le *« pèlerin de la paix »*, qu'elle accueille *avec enthousiasme pour* la deuxième fois, jeudi 8 février, c'est aussi à Mgr Oscar Romero qu'elle pense. Le portrait de l'archevêque de San Salvador, assassiné le 24 mars 1980 par les « escadrons de la mort », alors même qu'il célébrait sa messe quotidienne, est partout. Un million de Salvadoriens ont déjà signé une pétition, à l'intention du pape, pour demander que soit accéléré le procès en béatification de l'évêque-martyr, qui, après un parcours assez conservateur, avait pris délibérément fait et cause pour les plus pauvres et partagé bien des analyses de la théologie de la libération. *Jeudi, dans la capitale, de* grandes banderoles demandaient encore à Jean Paul II de tout faire pour favoriser cette cause de béatification.

Aussi, outre la messe célébrée devant 500 000 personnes, le temps fort de cette journée salvadorienne a-t-il été la visite du pape *dans la crypte de la cathédrale où* il est allé se recueillir sur la tombe de Mgr Romero, tandis qu'à l'extérieur, où elle s'était massée, la foule, touchée par le geste, applaudissait longuement. Dans cette impressionnante cathédrale, deux fois dévastée et toujours en reconstruction, la tombe n'est qu'une simple pierre grise accompagnée d'une inscription éloquente qui traduit bien le culte populaire voué à l'archevêque assassiné : *« Personne n'a plus d'amour à donner que celui qui donne sa vie pour ses amis. »* Du procès de béatification lui-même, on sait peu de chose. Le porte-parole du pape, Joaquin Navarro-Valls, explique que *« le dossier déjà examiné au niveau du diocèse devrait arriver à Rome »* et encore que *« le souci du pape est de faire inscrire Mgr Romero dans la liste des "martyrs du siècle" qui seront honorés lors du jubilé de l'an 2000 »*.

Pourtant, en dépit de l'émotion partagée, Jean Paul II n'a fait aucun autre commentaire, comme si Mgr Romero ne devait rester – au même titre que les six jésuites de l'Université centro-américaine (UCA) de San Salvador également *assassinés le 16 novembre 1989* – que l'un, parmi d'autres, de ceux qui ont payé de leur vie leur engagement auprès des plus pauvres. Lors de sa première visite en mars 1983, le pape n'avait-il pas déjà déclaré : *« Je demande que sa mémoire soit toujours respectée, mais qu'aucun intérêt idéologique ne prétende exploiter son sacrifice de pasteur dévoué à son troupeau »* ? On connaît sa réticence pour les membres du clergé qui ont interprété leur charge d'une manière trop politique, dépassant les limites de la doctrine sociale de l'Eglise, quitte, comme au Nicaragua, à devenir les compagnons de route des mouvements révolutionnaires socialisants.

Aussi n'est-ce pas un hasard si, dans l'avion au départ de Rome, Jean Paul II avait prononcé une condamnation très dure de la théologie de la libération, reprise à mots couverts lors de son passage, mercredi 7, à Managua, où il mettra en garde le clergé local contre de possibles dérives à ses yeux. Autrement dit, une certaine « normalisation » était nécessaire en Amérique centrale pour l'unité de l'Eglise.

LE MIRAGE DES IDÉOLOGIES

En témoigne la nomination très contestée, en avril 1995, du nouvel archevêque de San Salvador, Mgr Fernando Saenz Lacalle. Conservateur, membre de l'Opus Dei, ancien évêque aux armées, Mgr Lacalle a estimé que que la *« théologie de la libération était une lecture marxiste de l'Evangile »*. Toutefois, à peine nommé au siège symbolique de Mgr Romero, il a su vaincre certaines réticences en prenant en main le dossier des 8 000 *desaparecidos* (disparus) d'une guerre civile qui a fait par ailleurs 75 000 victimes.

Les évêques salvadoriens avaient préparé un texte dénonçant l'aggravation des clivages économiques, l'extrême pauvreté et le risque d'explosion sociale. Jean Paul II a préféré revenir en arrière et expliquer les maux du Salvador, comme il l'avait fait la veille au Nicaragua, par la lutte locale d'*« intérêts stratégiques qui ont tenté de faire prévaloir, y compris à l'aide de systèmes violents, des idéologies politiques et économiques comme le marxisme et le capitalisme effréné, qui ont lacéré le tissu de* [la] *société, elles qui sont étrangères à* [ses] *traditions et à* [ses] *valeurs »*.

Quoi qu'il en soit, c'est par une forte mise en garde contre le mirage des idéologies importées et l'absence de valeurs morales et spirituelles au moment de reconstruire la *« nation »* salvadorienne que Jean Paul II a voulu encourager ses interlocuteurs. Et ils en auront bien besoin, dans un pays pacifié, mais non encore en paix avec lui-même et toujours sous observation internationale, qui s'essaie à la normalité avec un président élu, Armando Calderon Sol, qui fut aussi le secrétaire du major Roberto d'Aubuisson, père des « escadrons de la mort » d'extrême droite, accusé d'avoir commandité l'assassinat entre autres de Mgr Romero, tandis que certains ex-guérilleros jouent l'opposition sur les bancs du Parlement.

Marie-Claude Decamps

M. de Charette s'est félicité que les relations avec la Chine soient redevenues « cordiales »

Le chef du gouvernement, Li Peng, fera une visite, en avril, à Paris

Le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, s'est félicité, jeudi 8 février, à Pékin, que les relations bilatérales, obscurcies par la vente de Mirage à Taïwan, à la fin de 1992, soient redevenues « cordiales ». Les négociations sur la vente à Taïpeh de 500 missiles Mistral ne devraient pas altérer cette « nouvelle atmosphère ». Le premier ministre chinois, Li Peng, sera en visite officielle, du 12 au 14 avril, à Paris.

PÉKIN
de notre correspondant

Le ministre français des affaires étrangères, en visite à Pékin, a estimé avoir reçu de ses interlocuteurs *chinois des explications sur leurs* intentions à propos de Taïwan qui forment *« un élément positif à verser au dossier »*. En effet, bien que survenant en période de gesticulations militaires continentales, les entretiens, jeudi 8 février, de Hervé de Charette avec le vice-premier ministre en charge des affaires étrangères, *Qian Qichen*, et avec le chef du gouvernement, Li Peng, n'ont pas fourni aux dirigeants chinois l'occasion de réitérer leur menace d'un recours à la force à l'encontre de l'île.

L'implication de cette modération apparente serait double pour Paris, encore que le chef de la diplomatie française se soit gardé de l'énoncer. La Chine attendrait en tout état de cause l'élection taïwanaise du 23 mars pour voir comment le président élu – probablement l'actuel chef de l'Etat, Lee Teng-hui – gérera le délicat dossier des relations avec le continent. Dans l'intervalle, la France se livrera à un exercice périlleux, mais potentiellement fructueux, qui consistera à recevoir le premier ministre Li Peng à Paris, pour une visite officielle, du 10 au 12 avril, *tout en négociant* la vente de matériels militaires dans l'île.

Dans la balance se trouvent notamment plus de 500 missiles de défense sol-air Mistral. Officiellement, Paris s'en tient à la position – floue – selon laquelle cette affaire est soumise à l'engagement envers Pékin de ne pas *« contribuer à l'armement de Taïwan »*. Cet engagement figure dans le communiqué conjoint de normalisation des relations entre les deux pays, conclu en 1994, qui était accompagné de clauses secrètes sur d'éventuelles ventes d'armes.

« CHANGEMENT D'ATMOSPHÈRE »

Ces deux questions auront dominé le séjour de M. de Charette dans la capitale chinoise, qui était ostensiblement destiné à faire passer l'idée qu'une nouvelle page s'ouvrait dans les relations franco-chinoises à l'orée du septennat de Jacques Chirac. Au passage, M. de Charette, peu charitable, a relevé un net *« changement d'atmosphère »* dans les conversations par rapport au désastreux voyage d'Edouard Balladur – alors accompagné d'Alain Juppé, son prédécesseur au Quai d'Orsay – en 1994. Au point que la France peut parler de dissidents qu'elle aimerait voir élargis sans que s'en offusquent outre mesure ses interlocuteurs chinois. Les relations bilatérales, a assuré à maintes reprises le ministre des affaires étrangères, sont redevenues *« cordiales »*. Un dialogue s'est rétabli, *« qui n'exclut pas les divergences »*, formule qui laisse entendre que la France de M. Chirac reste sensible au sort des dissidents.

Dernier chapitre « stratégique », l'arme nucléaire : Paris ne serait pas surpris de quelques essais chinois supplémentaires mais *compte voir la Chine se joindre à* une interdiction par traité des expériences en la matière, moyennant des aménagements de procédure dans l'application.

M. de Charette était accompagné de quelques hommes d'affaires, mais il a souligné qu'il n'était pas en quête de contrats. Tout au plus le ministre se satisfait-il de l'accord des dirigeants chinois sur la nécessité de redonner *« un coup d'accélérateur »* aux échanges, pour améliorer la place de Paris sur un des marchés prometteurs d'Asie, un continent où la France, quatrième pays exportateur du monde, détient seulement de 1 à 2 % des parts de marché.

Francis Deron

■ **Pékin pourrait boycotter les JO d'Atlanta** si des dirigeants de Taïwan sont autorisés à s'y rendre. C'est là ce qu'a laissé entendre, vendredi 9 février à Harbin, dans le nord-est de la Chine, à l'occasion des Jeux asiatiques d'hiver, le ministre chinois de la Commission des sports, Wu Shaozhu. Selon l'agence japonaise Kyodo, ce dirigeant a fait allusion à la controverse qui avait entouré, en 1994, le projet du président taïwanais Lee Teng-hui d'assister aux Jeux asiatiques d'Hiroshima. *« La Chine réagira avec détermination, si quelque chose comme cela devait se produire à Atlanta »*, a averti M. Shaozhu. – *(AFP.)*

L'ombre de Pékin pèse sur le Salon de Singapour

SINGAPOUR
de notre envoyé spécial

L'ombre de la Chine a plané sur le Salon de l'aéronautique et de l'armement de Singapour, qui expose, jusqu'au dimanche 11 février, le dernier cri de la technologie devant 25 000 professionnels invités.

Pourtant, le stand de Pékin, dédié aux lanceurs spatiaux Longue Marche, est resté modeste et peu fréquenté. Mais la Chine s'est manifestée d'une autre manière. D'abord, elle a organisé un vaste exercice interarmées, où 400 000 hommes ont été déployés, pour un mois, en mer de Chine orientale, dans la zone côtière face à Taïpeh, *histoire pour Pékin de se* rappeler au bon souvenir des Taïwanais, qui élisent, le 23 mars, leur président de la République. Ensuite, elle a laissé filtrer une information lourde de conséquences sur le plan géostratégique, qui a été largement commentée au Salon, à savoir la production en Chine – *sous licence russe* – de l'avion de combat Sukhoï Su-27. *Vingt-six de ses appareils sont en* service dans l'armée chinoise depuis 1992. Vingt-quatre autres ont été commandés à la fin de 1995. Moyennant une redevance de 2 milliards de dollars, Pékin pourra en fabriquer jusqu'à deux cents autres d'ici à 2005, soit 10 % de sa flotte actuelle de combat composée d'avions anciens et l'équivalent de la commande taïwanaise en F-16 américains et Mirage 2000-5 français.

Au Salon de Singapour, nul n'ignore les performances du Su-27, et on s'accorde à considérer que 1996 risque de devenir, pour cette région, une année où le réarmement de certains Etats sera plus *actif encore que par le passé*, où il l'était déjà passablement.

« TOUJOURS PRÊT »

Macao et Hongkong bientôt rétrocédés à la Chine, Taïwan en passe d'être l'enjeu d'un bras de fer avec Pékin, les îles Spratleys en mer de Chine soupçonnées de contenir du pétrole et revendiquées tout ou partie par au moins *six Etats (dont la Chine et Taïwan)*, la Corée du Nord ayant récemment *transféré jusqu'à* cent quinze de ses avions de combat sur trois bases à une quarantaine de kilomètres de la zone démilitarisée avec Séoul, tout concourt à multiplier les éventuels points chauds dans la région. Et, de ce point de vue, le Salon de Singapour n'est pas seulement une foire aux armements, *c'est* un thermomètre des tensions et des crises.

Les Américains *ne s'y sont pas* trompés, qui ont envoyé, pour une mission de présence d'une heure et demie, depuis la base de Guam, leur dernier-né, jamais exposé en public en Asie, le bombardier « furtif » B-2. Le message de sa visite était clair, écrit *sur* son train d'atterrissage : *« Anytime, anywhere »* (n'importe quand, n'importe où). Autrement dit : toujours prêt à frapper ou, pour reprendre l'expression du pilote, le général de brigade Ron Marcotte, *« le B-2, une projection de pouvoir global »*.

Les Français n'étaient pas en reste, avec la première sortie en Asie de leur Rafale qui, après Singapour, ira se montrer en Thaïlande et en Malaisie. Pas moins d'une trentaine de groupes français ont exposé à Singapour. La ville-Etat est considérée par eux comme *« une place stratégique »*. A elle seule, dit Serge Dassault, qui préside le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas), elle a, depuis ces dernières années, représenté la *moitié (soit 3 milliards de dollars)* des achats de produits français par les *six* pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean), qui rassemble Brunei, la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Elle s'est aussi ouverte à des investisseurs français, au premier rang desquels Thomson-CSF, avec 10 000 salariés, et le groupe franco-allemand Eurocopter, *qui* fabrique, avec la Chine et Singapour, l'hélicoptère EC-120, dont le prototype a volé fin 1995.

PACTOLE

Forte de ses 5 à 10 % par an, selon les pays, la croissance économique, tous secteurs confondus, fait de l'Asie orientale un Eldorado. Mais, plus encore, les dépenses *militaires* forment un véritable pactole, face à un continent européen qui réduit son effort de défense et à des marchés arabes dont la progression est ralentie. Depuis dix ans, selon les calculs d'un grand groupe d'armement français présent à Singapour, les budgets militaires ont littéralement explosé, par exemple de 197 % en Corée du Sud, de 175 % à Taïwan, de 140 % à Singapour ou de 85 % aux Philippines.

UN TREMPLIN

Encore faut-il distinguer, entre tous ces pays-là, ceux qui, tels la Corée du Sud, Taïwan ou Singapour, s'inspirent d'une logique de modernisation de leur équipement à partir de budgets en croissance rapide et ceux, comme *la Malaisie*, l'Indonésie, la Thaïlande ou les Philippines, qui ont hérité d'unités conçues, dans les années 70, pour réprimer des mouvements intérieurs et qui constituent *ex nihilo* des forces de souveraineté, avec des défenses aériennes ou antiaériennes, des moyens de commandement et de renseignement (y compris dans l'ordre des satellites) ou des marines de protection de leur zone économique exclusive, sans écarter au besoin le sous-marin lance-torpilles.

Dans ce contexte, la crainte d'un retrait des GI – 100 000 soldats américains dans la région, dont 80 000 en Corée du Sud et au Japon – se conjugue avec la montée en puissance de la Chine, qui appuie ses ambitions par des démonstrations de force.

« Il n'y a pas en Asie, observe le conseiller stratégique *d'un groupe* d'armement français, *l'équivalent de la disparition de la menace soviétique telle qu'elle est perçue en Europe. Croissance économique et besoins de sécurité vont de pair. Américains et Français s'y retrouvent en compétition, avec, pour les seconds, comme dans le Golfe, l'atout que certains clients privilégient l'indépendance face à la* pax americana. »

A cette interprétation, deux ministres influents de Singapour apportent des nuances. Le premier, Lee Kuan Yew, ministre dit *senior*, récuse l'idée d'une « guerre froide » en Asie – avec la mise en place d'un quelconque OTAN – et exprime sa conviction que la Chine change parce qu'elle a besoin de vingt à trente ans de paix pour devenir un Etat moderne, avant même d'aspirer à la démocratie. Le second, Tony Tan, vice-premier ministre et ministre de la défense, sans attendre la visite de Jacques Chirac, *le 29 février*, sur la route qui mènera le président français au Forum de coopération Asie-Europe à Bangkok, se réjouit que Singapour puisse servir de *« tremplin »* à la France dans la région pour peu qu'elle étende ses activités au-delà de l'industrie de défense.

Jacques Isnard

L'opposition soudanaise dénonce la « farce » des élections

LE SOUDAN fait le dos rond. Montré du doigt par le Conseil de sécurité des Nations unies, qui l'a accusé formellement, le 31 janvier, de *« soutenir et faciliter des activités terroristes »* et de *« donner asile ou refuge à des éléments terroristes »*, le régime de Khartoum continue de nier toute responsabilité dans la tentative d'assassinat du président égyptien Hosni Moubarak, le 26 juin 1995, à Addis Abeba en Ethiopie. Protestant de leur innocence, les autorités assurent n'avoir aucune information à propos des trois Égyptiens suspectés d'avoir *trouvé refuge au Soudan* et *dont* le Conseil de sécurité exige l'extradition vers l'Ethiopie.

La quarantaine diplomatique s'est *accentuée*, jeudi 8 février, avec le départ pour Nairobi de l'ambassadeur et des diplomates américains en poste à Khartoum *« pour raisons de sécurité »*. Cette mesure, qui ne signifie pas la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays, a été vivement déplorée par les Soudanais, qui ont regretté une décision *« qui ne s'appuie pas sur un fondement réel et objectif »*. L'ambassadeur du Soudan à Paris a noté, jeudi, que les Américains avaient décidé de s'installer là où la rébellion sudiste a établi ses bases arrière.

Cette décision américaine a été prise à quatre semaines des élections générales, présidentielle et législatives, prévues du 6 au 13 mars, sur lesquelles le pouvoir en place à Khartoum comptait pour élargir ses marges de manœuvre, après les violentes émeutes de septembre 1995 provoquées en grande partie par une situation économique désastreuse et qui continue de se dégrader, notamment à cause du conflit endémique qui oppose, *dans le sud du pays*, les forces gouvernementales à celles de John Garang.

Ces premières élections depuis le coup d'Etat de juin 1989 qui a porté au pouvoir le régime militaro-islamiste dirigé par le général Omar El Béchir, candidat à sa propre succession, risquent fort de ne pas avoir l'effet escompté. Les deux oppositions, sudiste et nordiste, réunies à Asmara, en Erythrée, à la mi-janvier, et qui se sont notamment *accordées sur* le principe d'un référendum d'autodétermination pour le sud du Soudan, ont décidé en effet de ne pas y prendre part. *« C'est une farce »*, a assuré, mercredi, à Paris, Mansour Khaled, conseiller politique du chef sudiste.

Confortés par la décision du Conseil de sécurité, ces opposants veulent *redoubler d'efforts, notamment* militaires, pour tenter de mettre à bas le régime de Khartoum en 1996. *« Si des sanctions sont prises au niveau international, il ne tiendra pas un mois »*, pronostique M. Khaled. Rien ne dit cependant *que* la communauté internationale décide d'aller au-delà de la sévère *réprimande adressée en* janvier au régime soudanais et de décréter les sanctions réclamées, jeudi, au Caire, par les opposants.

Gilles Paris

■ **Le plus jeune frère du président Omar El Béchir** a été tué dans les combats au sud du Soudan, a rapporté, vendredi 9 février, le quotidien soudanais *Al-Engaz Al-Watani*. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

JUSTICE Le garde des sceaux, Jacques Toubon, a commencé, vendredi 9 février, une visite de deux jours en Corse. Il devait se rendre dans les centres pénitentiaires de Borgo et Casabianda et rencontrer les magistrats des tribunaux de Bastia et Ajaccio, ainsi que les autorités administratives de l'île ● DANS UNE LETTRE adressée la semaine dernière à M. Toubon, les magistrats de l'île estiment que *« les actes criminels, revendiqués ou non, sont autant d'éléments d'intimidation qui pèsent sur la sérénité de la justice »*. *« La crédibilité de notre action et, plus généralement, l'accomplissement normal de la mission judiciaire sur l'île sont gravement remis en cause »*, concluent-ils. ● LE FONCTIONNEMENT DES COURS D'ASSISES corses pose également problème. Le taux d'acquittement est plus élevé que sur le continent et les jurés font souvent l'objet de pressions.

Les magistrats de Corse dénoncent la situation de la justice dans l'île

Ils ont envoyé au garde des sceaux, Jacques Toubon, qui entame vendredi une visite de deux jours sur place, une lettre dénonçant un climat d'« intimidation permanente ». Entre le « double langage » des politiques et la pression des nationalistes, les juges peinent à trouver leurs repères

DERRIÈRE les grilles de l'entrée, la façade de pierre grise et rose du tribunal d'Ajaccio porte la trace d'une série d'impacts de balles. Une dizaine de cratères apparaissent au-dessus des portes voûtées, et quelques trous sont encore visibles dans la salle des pas perdus. *« Ce sont les vestiges de l'avant-dernier mitraillage*, note sobrement le procureur d'Ajaccio, Jean-Jacques Bosc. *Pas celui de novembre 1995, celui de décembre 1994. »*

Ce jour-là, le tribunal d'Ajaccio avait condamné à un mois de prison ferme, pour port d'armes, l'un des dirigeants de la vitrine légale du FLNC-canal historique, la Cuncolta. Arrêté dans le maquis, François Santoni avait été déféré devant le tribunal après beaucoup d'hésitations. *« Tout le monde était très embêté*, raconte un magistrat. *Il a tout de suite sorti les cartes de visite de ses contacts au ministère de l'intérieur et téléphoné à Paris. »* Le soir de sa condamnation, le tribunal était mitraillé, et plus d'un an après l'enregistrement de l'appel, aucune date n'a été retenue pour l'audience. *« Vu le contexte, elle ne sera jamais fixée »*, soupire un magistrat.



Ce court épisode résume l'ambiguïté et la violence des relations entre la magistrature et la Corse : un jeu aux frontières de la légalité avec la réalité nationaliste, une crainte des pressions en tout genre et un effort en pointillé pour faire appliquer l'Etat de droit. *« Dans une île où des organisations clandestines armées négocient ouvertement avec le gouvernement, tout a un prix politique*, résume un magistrat. *Prenez les obsèques « à l'irlandaise », avec des coups de feu, ou les conférences de presse clandestines dans le maquis. On peut, bien sûr, intervenir de manière musclée, mais il y aura des morts et des représailles. Ici, une poursuite inopportune peut causer un trouble à l'ordre public plus grave que l'infraction de départ. »*

Dans les dossiers qui ont trait à des violences politiques, ce climat se traduit par de multiples arrangements avec le fait nationaliste. Les policiers hésitent à perquisitionner dans des entreprises proches de certains militants, et les juges savent pertinemment qu'on ne convoque pas n'importe qui au tribunal. Les pressions sont, il est vrai, très fortes : dans leur lettre au garde des sceaux, les magistrats rappellent les deux tentatives d'attentat par explosif contre le tribunal d'Ajaccio, l'incendie d'une des portes du tribunal de Bastia, la destruction des véhicules de deux magistrats de la cour, l'attentat contre les domiciles du président et du procureur du tribunal de Bastia, et les menaces contre les magistrats instructeurs. *« Cette liste n'est pas exhaustive »*, concluent-ils avec fatalisme.

POLICE SCIENTIFIQUE

Dans ces dossiers comme dans les autres, la police et la justice ont énormément de mal à réunir des témoignages. Les passants ont vu, mais rares sont ceux qui acceptent d'apposer leur nom au bas d'un procès-verbal. *« Ce n'est ni la loi du silence, ni l'omerta à la sicilienne*, explique un avocat. *Du temps des vendettas, il suffisait qu'une famille prenne parti pour qu'elle entre dans la guerre. Aujourd'hui, on demande aux Corses d'aider la justice au nom du civisme, alors que cette institution a longtemps été totalement absente de l'histoire corse. »* Pour pallier ces difficultés, l'accent a été mis sur la police scientifique : en 1994, la police et la gendarmerie corses ont mis en place le premier fichier balistique commun de France, qui permet de recenser tous les mitraillages et les résidus de tirs, et éventuellement, de faire des rapprochements.

Malgré ces quelques efforts, les instructions avancent à pas comptés. *« Pour les attentats islamistes de Paris et de Lyon, le plus petit élément a été utilisé par la police, et beaucoup de réseaux ont été démantelés*, observe Marc Riolacci, président de chambre à la cour d'appel et délégué régional de l'Union syndicale des magistrats. *Ici, le nom des coupables est souvent de notoriété publique, mais les enquêtes débouchent peu. »* La crédibilité de la justice corse en pâtit lourdement. *« Nous jugeons des vols et des abandons de famille, mais la délinquance qui trouble gravement l'ordre public nous échappe*, résume le président du tribunal de Bastia, Pierre Gouzenne. *Il faut que nous puissions appliquer la loi à tous, de manière cohérente. »*

L'effort en matière de répression des ports d'armes illégaux résume cette ambiguïté. *« Il y a encore quelques années, le tribunal ne prononçait que des amendes*, note le procureur de Bastia, Roland Mahy. *Aujourd'hui, les contrevenants passent en comparution immédiate, le parquet requiert un à six mois de prison ferme et, en général, les juges suivent. »* A Ajaccio, de 1994 à 1995, le nombre de condamnations est ainsi passé de trente-quatre à quarante, mais là encore, il a fallu compter avec les susceptibilités insulaires : dans une note récente, le parquet général de Bastia demande à être prévenu de toute arrestation pour port d'armes, visant les militants de certains groupes nationalistes...

Il y a quelques années, certains ont cru que le transfert de ces dossiers vers la 14e section antiterroriste du parquet de Paris permettrait de les soustraire à la pression insulaire. En vertu de la loi de 1986, les attentats revendiqués par les groupes clandestins et les attaques contre les bâtiments symboliques ont donc été confiés à Paris. En réalité, cet éloignement n'a guère modifié la donne. *« Ils sont encore plus proches des réseaux parisiens et du ministère de l'intérieur ! »*, sourit un avocat. Lorsque le gouvernement a assoupli sa politique à l'égard du FLNC-canal historique, les membres du commando arrêtés en flagrant délit de plasticage en 1994, à Sperone, ont tous été remis en liberté par le juge d'instruction parisien.

Les ambiguïtés sont telles que certains avocats finissent par regretter dans un sourire la défunte Cour de sûreté de l'Etat. *« Au moins, le jeu était clair*, note Me Antoine Sulacarro, qui a défendu des membres du FLNC. *Les détenus étaient regroupés dans un quartier réservé aux politiques, les réquisitoires étaient vigoureux, et la défense faisait son travail. Aujourd'hui, on nage dans le double langage et l'hypocrisie. »* D'autres s'étonnent que les magistrats ne fassent pas preuve de plus de détermination. *« Les commissions rogatoires précises, les ordres clairs à la police et les mandats d'amener, ça existe*, constate Me Jean-Louis Seatelli. *Si on s'en donne les moyens, les règles peuvent être appliquées ici de la même manière que sur le continent. »*

Anne Chemin

Baisse de la délinquance en 1995

En 1995, les crimes et délits constatés par les services de police et de gendarmerie de Corse ont baissé de 22 %, contre 6,7 % pour l'ensemble du territoire. *« Ces résultats sont bons mais ils restent en deçà de l'attente de la population*, note le chef du service régional de police judiciaire (SRPJ) d'Ajaccio, Mireille Balestrazzi, qui prendra bientôt ses nouvelles fonctions à la tête du SRPJ de Montpellier. *Nous sommes cent quatorze policiers pour 240 000 habitants – un ratio supérieur aux autres départements. Cette présence est nécessaire à cause des problèmes du terrain – il est difficile de faire une planque dans un village, où une voiture étrangère est immédiatement repérée – mais aussi à cause de l'importance et de la spécificité de la criminalité. »* En 1995, six cent deux attentats ont été commis sur le sol corse. *« La plupart du temps, il s'agit de petites explosions qui ne sont pas revendiquées par des groupes clandestins »*, note cependant le procureur d'Ajaccio, Jean-Jacques Bosc.

« Une négation du principe d'égalité des citoyens »

DANS une lettre adressée à M. Toubon le 12 janvier, les magistrats de la cour d'appel de Bastia, qui donnent la liste des attentats contre les tribunaux et les forces de l'ordre, dénoncent les « difficultés que rencontre l'institution judiciaire dans l'accomplissement de sa mission dans l'île ». *Ils ajoutent :* « La perpétration de ces actes criminels, revendiqués ou non, sont autant d'éléments d'intimidation permanente, *qui pèsent sur la* sérénité de la justice ; leur influence sur les positions prises par les pouvoirs publics, voire leur silence, renforce le sentiment d'impunité ressenti tant par leurs auteurs (...), que par la population ainsi découragée. La crédibilité de notre action, et plus généralement l'accomplissement normal de la mission judiciaire (...) sont gravement remis en cause ; or, au service de la loi en tout lieu de la République, nos fonctions ne peuvent s'exercer que dans le cadre de la garantie du bon fonctionnement des institutions de l'Etat et d'un climat civique et social apaisé pour une justice indépendante, forte, et attentive à la fois. »


VERBATIM

Les magistrats des tribunaux d'Ajaccio et de Bastia ont, eux aussi, adressé il y a quelques jours une lettre au garde des sceaux : « Les médias, *écrivent-ils*, se sont récemment fait l'écho de pourparlers qui seraient actuellement menés par des représentants du gouvernement avec les membres des organisations clandestines. Il est notoire que des contacts identiques ont été noués dans le passé. Certaines décisions judiciaires intervenues, soit dans des dossiers de nature politique, soit dans des dossiers de droit commun mettant en cause des personnes se réclamant du nationalisme, ne s'expliquent que par l'existence de telles négociations, et tranchent avec les décisions que sont amenés à prendre les magistrats exerçant en Corse dans des dossiers similaires. Cette absence de cohérence, largement commentée par l'opinion insulaire et perçue comme une négation du principe d'égalité des citoyens devant la justice, est de nature à affecter durablement la crédibilité et l'efficacité de l'institution judiciaire. »

Des cours d'assises sous influence

BASTIA
de notre envoyée spéciale

Les cours d'assises corses ne fonctionnent pas tout à fait comme les autres : une étude du parquet général de Bastia établit que le taux d'acquittement est très supérieur à la moyenne nationale et que les juridictions criminelles corses prononcent, plus souvent que les autres, des peines correctionnelles.

Les premières difficultés commencent lors de la constitution du jury. A Ajaccio comme à Bastia, les quarante personnes tirées au sort sur les listes électorales hésitent parfois à siéger. *« Pour éviter les défections, le greffier envoie à chacun des jurés une lettre leur expliquant leur rôle et les invitant à nous contacter en cas de problème »*, explique le procureur d'Ajaccio, Jean-Jacques Bosc. Ce travail de *« nursery »*, selon le mot d'un magistrat, semble avoir porté ses fruits : depuis quelques années, les défections de dernière minute et les certificats médicaux de complaisance sont moins nombreux.

Une fois constitué, le jury n'est pas forcément neutre. *« Il n'y a que 240 000 habitants, et l'insularité a stabilisé la population pendant des siècles*, souligne un avocat. *Il nous faudrait 500 000 habitants de plus ! »* Les présidents de cours d'assises affirment ainsi que certains jurés semblent *« influencés »*. *« Ils ont été « touchés », comme on dit ici, par un ami ou un cousin*, note Marc Riolacci, président de chambre à la cour d'appel et délégué régional de l'Union syndicale des magistrats. *On sent qu'on leur a fait la leçon. »* Dans les procès des nationalistes, la présence de militants dans la salle incite à l'indulgence. *« Je me souviens d'un juré qui m'avait dit que lorsqu'il avait découvert le visage des personnes assises au premier rang il avait compris le message »*, raconte un magistrat.

Pour éviter les procès sous influence, le parquet général peut dépayser l'affaire vers une autre juridiction ou faire un pourvoi dans l'intérêt de la loi, mais cette pratique ne saurait se généraliser. *« En dépaysant trop, on risque de renforcer le sentiment que la justice corse est douteuse*, note un magistrat. *Il vaut mieux essayer de l'améliorer ici. »*

A. C.

Tulle redoute la mort lente de sa manufacture d'armes

BRIVE
de notre correspondant

Les salariés de la manufacture d'armes de Tulle, la « Manu », ont manifesté, jeudi 8 février, leur colère et leur inquiétude jusqu'au siège de la préfecture de la Corrèze. L'annonce des pertes désastreuses du GIAT a soudé dans la même inquiétude les syndicalistes corréziens : depuis trois siècles, la manufacture d'armes de Tulle est le cœur économique, historique et politique de la ville. Bastion d'une certaine aristocratie ouvrière, elle assurait aux enfants d'agriculteurs du bassin de Tulle non seulement une solide formation, mais également des emplois bien rémunérés, quasiment à vie.

Mais de plans sociaux en restructurations, en dix ans, les effectifs de la « Manu » sont passés de 1 500 à 920 personnes. Aucun élu local ne s'en montre particulièrement surpris. Robert Savy (PS), président du conseil régional, se rappelle ainsi avoir lancé, en 1992, une enquête sur les soixante entreprises limousines liées à l'activité de la défense : *« Nous nous sommes aperçus que l'évolution des commandes était à la baisse. Nous avons alors décidé d'appuyer des projets de diversification. »*

Pour Jean-Pierre Dupont, député (RPR) et président du conseil général de Corrèze, la faute incombe uniquement aux *« gouvernements socialistes »*, qui n'ont jamais eu le *« courage »* de restructurer à temps l'industrie de l'armement. *« Les pertes de GIAT Industries ont été largement surestimées pour dramatiser la situation*, soutient au contraire l'ancien député (PS) de Corrèze François Hollande. *Les causes principales proviennent de la mauvaise gestion du contrat avec les Emirats arabes unis. Et on va maintenant demander aux salariés de nouveaux sacrifices. »* Le maire de Tulle, Raymond-Max Aubert (RPR), délégué de la Datar, refuse de verser dans le catastrophisme : *« Le gouvernement consulte très largement les syndicats et les élus. Je pense que le site de Tulle sera préservé. »*

UN « MARCHÉ DE DUPES »

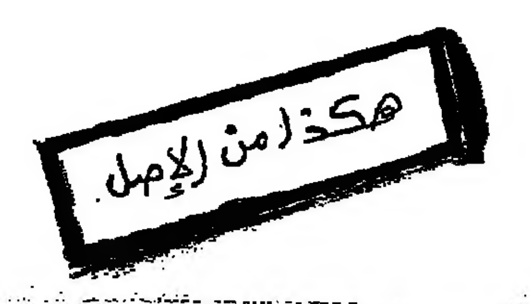
« Quand l'Etat, comme au GIAT, est actionnaire unique, il doit être également en première ligne pour trouver des solutions de substitution, s'emporte Robert Savy. *J'entends beaucoup parler d'entreprise citoyenne. C'est le moment de mettre cette idée en application. Il est trop facile de dire maintenant que l'on compte sur les crédits européens et sur la région. »*

Lors des dernières élections, le dossier de la « Manu » avait lourdement pesé : François Hollande y avait laissé son siège de député, Jean-Pierre Combasteil (PC) son mandat de maire. Pour beaucoup, ce basculement à droite était le signe d'un vote désespéré d'une ville qui s'en remettait à son *« ultime sauveur »* : Jacques Chirac. Aujourd'hui, François Hollande constate : *« C'est vrai qu'en votant Chirac Tulle pensait protéger l'établissement. C'est un marché de dupes qui a été passé en Corrèze. »* L'ancien député PS se montre extrêmement pessimiste quant à l'avenir de la « Manu ». Plus qu'une disparition brutale – difficilement envisageable tant qu'il y aura un président de la République corrézien –, c'est cette mort lente que craignent maintenant les Tullistes.

Michel Dubreuil

« Pas un chômeur de plus »

La journée d'action nationale lancée par les cinq organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC) de GIAT Industries sur le thème du *« zéro licenciement »*, du refus du *« démantèlement de l'entreprise »* a été bien suivie, jeudi 8 février, sur les quatorze sites du groupe. Selon la direction, les arrêts de travail de deux heures ont été observés par 40 à 65 % des personnels. Nicole Notat a affirmé, jeudi 8 février à l'assemblée générale du syndicat CFDT de l'arsenal de Brest, que sa centrale serait *« très exigeante »* sur les restructurations dans l'armement et qu'elle *« ne voudra pas un chômeur de plus »*.



M. Juppé est prêt à discuter des salaires de la fonction publique outre-mer

Les assises de l'égalité sociale dans les DOM se sont ouvertes à Paris

Le premier ministre a invité les responsables politiques et socioéconomiques des départements d'outre-mer, réunis vendredi 9 février à Paris, à ouvrir le débat sur les avantages salariaux dont bénéficient les agents du secteur public des DOM et qui, selon les élus réunionnais de toutes tendances, pénalisent l'emploi.

L'IDÉE en avait été lancée au cours de l'été par Jean-Jacques de Peretti, lors de sa première tournée outre-mer. Fort de l'engagement présidentiel, aujourd'hui tenu, d'harmoniser les prestations sociales et d'aligner le montant du SMIC sur celui de la métropole au 1er janvier 1996, le nouveau ministre de l'outre-mer voulait provoquer la rencontre des acteurs économiques les plus dynamiques avec une classe politique souvent installée dans ses habitudes. Vendredi 9 février, plus de trois cents représentants des milieux politiques et économiques, mais aussi syndicaux et associatifs, des quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et la Réunion) ont participé à Paris aux « Assises nationales de l'égalité sociale et du développement ».

Entre-temps, les préfets ont été chargés d'animer des assises locales, pour dégager dix actions prioritaires par département. Ils l'ont fait avec plus ou moins de bonheur. A la veille de la réunion des assises, les sections départementales de la FSU ont ainsi souligné l'absence de concertation, *« particulièrement en Guyane et en Guadeloupe »*. Dans cette île, où prédomine la tradition orale, le préfet a pris prétexte du passage, en septembre, des cyclones Luis et Marilyn pour procéder à une consultation par écrit. Une seule réunion, organisée le 31 janvier, a eu surtout pour effet d'encourager de petites organisations indépendantistes à dénoncer le mépris dans lequel *« l'Etat français »* tiendrait les Guadeloupéens.

La préparation des assises a provoqué, en revanche, une véritable mobilisation à la Réunion, favorisée par le pluralisme de la presse, si rare outre-mer. Les responsables politiques, au premier rang desquels Paul Vergès, député (RL) et président du Parti communiste réunionnais, ont même ouvert publiquement le dossier explosif de la surrémunération des fonctionnaires. Ceux-ci bénéficient actuellement d'un indice de correction et d'une prime de vie chère qui majorent de 53 % le salaire de base métropolitain. Autrement dit, en supprimant cet avantage sur deux postes de travail, on pourrait créer un troisième emploi. Or le taux de chômage, à la Réunion, le plus peuplé des départements d'outre-mer, dépasse 37 % de la population active.

BEAUCOUP DE PRUDENCE

Ce mode de rémunération est devenu d'autant plus pénalisant pour l'emploi que, sur la pression des syndicats, il s'est étendu aux agents des collectivités locales, au personnel des banques et à de nombreux salariés du secteur privé et qu'il entraîne donc un surcoût des produits et services locaux. Certains syndicats sont prêts à engager des négociations à ce sujet, à la condition que les revenus des seuls nouveaux embauchés soient alignés sur le niveau de la métropole. D'autres, en revanche, ont déjà déposé des préavis de grève pour le lundi 12 février, par crainte que le gouvernement s'engage trop hardiment dans la remise en cause des droits acquis.

Le ministre délégué à l'outre-mer, qui n'entend pas jouer le « kamikaze » (*lire ci-dessous*), est cependant d'autant plus intéressé par le débat ouvert à la Réunion qu'il sait bien devoir inscrire sa politique dans le cadre d'un redéploiement – et non d'une augmentation sensible – des crédits réservés à l'outre-mer. Vendredi, à l'ouverture des assises de l'égalité, le premier ministre, Alain Juppé, a lui-même évoqué ce dossier avec beaucoup de prudence. *« Ce problème général du niveau des rémunérations dans vos départements a fait l'objet de nombreuses prises de position. J'en mesure toute la difficulté, toute la sensibilité. Mais pouvons-nous l'exclure de la réflexion que nous conduirons sur les conditions du développement économique des DOM ? »*, a affirmé M. Juppé.

Le premier ministre a aussi indiqué qu'afin de favoriser l'ouverture des DOM sur les marchés extérieurs il fallait améliorer les circuits de financement pour les petites et moyennes entreprises. L'inspection générale des finances doit lui soumettre un rapport à ce propos avant un mois. M. Juppé a confirmé que la défiscalisation des investissements outre-mer, qui a donné lieu à des abus, serait maintenue dès lors qu'elle favoriserait la création d'emplois. Elle sera même étendue au logement intermédiaire. Enfin, il s'est engagé à adapter la loi du 4 février 1994 sur l'aménagement et le développement du territoire, dite loi Pasqua, aux spécificités des départements d'outre-mer.

J.-L. S.

Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer

Il faut mettre fin à « l'assistanat »

« Vous avez invité à Paris les responsables des départements d'outre-mer pour des assises de l'égalité sociale. Pourquoi ?

– Nos concitoyens des départements d'outre-mer ne veulent plus d'un assistanat et de transferts financiers contraires à leur dignité. Ils cherchent – nous cherchons ensemble – un nouveau mode de développement fondé sur l'ouverture économique de ces départements. Mon initiative est partie d'un constat : beaucoup d'élus, de socioprofessionnels, d'acteurs économiques, sociaux et associatifs ont des propositions à faire, mais ils n'en parlent pas assez ensemble. D'autre part, grâce à l'achèvement, le 1er janvier, de l'égalité sociale entre la métropole et les DOM, qui était un engagement du président de la République, l'état d'esprit est en train de changer : beaucoup de ces acteurs s'orientent vers une stratégie de développement.

– Doit-on attendre de cette rencontre un catalogue de projets, pour lesquels le gouvernement s'engagerait ?

– Non, ces assises ne constituent qu'un point de départ. Il s'agit d'abord de définir de grands axes de développement, en tenant compte de la spécificité de chacun des départements d'outre-mer. Mais toutes les mesures qui pourront être prises en cours d'année seront puisées dans les propositions qui seront faites lors de ces assises. Il faut, d'autre part, que l'outre-mer trouve naturellement sa place dans les grands programmes de la politique nationale et qu'elle cesse d'être en permanence en situation de rattrapage vis-à-vis de la métropole.

– Est-ce qu'il n'est pas temps de concevoir une politique inégalitaire au profit de l'outre-mer, pour lui permettre de rattraper le retard qui la sépare de la métropole ?

– Il y a des efforts particuliers à faire dans deux domaines : l'emploi et le logement. Contrairement à trop d'idées reçues, l'outre-mer, ce n'est pas le paradis sous le soleil. L'effort budgétaire de l'Etat, rapporté au nombre d'habitants, est sensiblement équivalent entre la métropole



JEAN-JACQUES DE PERETTI

(25 000 francs environ) et les DOM (22 500 francs). Le revenu par habitant est la moitié de celui de la métropole, et le taux de chômage y est en moyenne de 30 %.

– Comment est-il possible d'obtenir des résultats à court terme ?

– Le secteur du bâtiment et des travaux publics constitue l'un des principaux leviers, à la fois pour répondre à de réels besoins et pour créer des emplois. C'est pourquoi une mesure importante a été prise lors de l'adoption de la dernière loi de finances : le regroupement de tous les crédits consacrés au logement sous l'autorité du ministère de l'outre-mer. Cela doit nous permettre d'adapter notre politique du logement. Avec 60 000 francs, là-bas, une famille pourrait elle-même réhabiliter son logement. Mais les procédures n'existent pas encore pour aller dans ce sens.

» Par ailleurs, il n'y a pas que des problèmes de financement. Certains départements n'arrivent pas à consommer tous les crédits dont ils disposent. Cela tient à plusieurs raisons : le manque de terrains, les difficultés financières des communes pour les viabiliser, la fragilité des entreprises de BTP ou encore le coût du crédit, supérieur à celui que nous connaissons en métropole. A ce propos, tout un travail est engagé, depuis plusieurs mois, en liaison avec le ministère de l'économie et des finances, pour améliorer outre-mer les circuits de financement.

– En dehors des aides relevant de la solidarité nationale, comment comptez-vous améliorer la situation de l'emploi ?

– Jusqu'à une période récente, les départements d'outre-mer avaient tendance à trop se replier sur eux-mêmes, en attendant que la métropole subvienne à leurs besoins. Il existe aujourd'hui une « génération développement » à laquelle il faut s'accrocher. Il faut ouvrir des fenêtres vers l'extérieur, c'est-à-dire vers chacun des marchés régionaux et vers les marchés mondiaux, pour favoriser une croissance externe. La création d'activités nouvelles passe obligatoirement par un élargissement de la base de développement économique des DOM.

– La surrémunération des fonctionnaires et assimilés constitue un frein à l'emploi. Etes-vous en mesure de vous attaquer à ce problème ?

– Je ne suis pas un kamikaze. Ce problème m'a été posé, notamment à la Réunion, par un certain nombre d'élus et de responsables économiques. Je suis prêt à en discuter. S'il devait y avoir un consensus à ce propos, ne serait-ce que dans un seul département, j'irais immédiatement en parler avec les syndicats et les organisations socioprofessionnelles. Mais ce n'est pas un projet du gouvernement ; c'est une affaire qui ne peut pas être imposée d'en haut. La solution elle-même doit venir de la base, sous réserve qu'on ne touche pas aux droits acquis et que les économies qui en résulteraient soient directement réemployées pour favoriser l'emploi des jeunes et la modernisation du service public. »

Propos recueillis par Jean-Louis Saux

Les mesures gouvernementales laissent les organisations agricoles insatisfaites

Le ministre de l'agriculture s'est refusé à chiffrer précisément les décisions annoncées jeudi, mais leur coût, sur quelques années, se montera à plusieurs milliards de francs

*« **LE BUT** de la conférence annuelle agricole n'était pas d'ouvrir les tiroirs-caisses, mais de s'attaquer à des questions de structures pour rendre plus compétitives les entreprises. Je ne vous citerai pas de chiffres sur le coût des mesures, car je ne ne veux pas faire de gonflette financière »*, a déclaré à Matignon, jeudi 8 février, Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation après la réunion entre plusieurs ministres, dont Alain Juppé, et les organisations professionnelles. De fait, une série de mesures – financières, fiscales, sociales, juridiques, commerciales, techniques et écologiques – ont été annoncées (*Le Monde* du 8 et du 9 février) qui représentent, en allègements de charges et en aides budgétaires étalées sur plusieurs années, plusieurs milliards de francs. *« Il s'agit d'engagements très importants de l'Etat »*, a commenté le ministre, insistant sur le fait que trois secteurs en difficulté avaient retenu plus particulièrement l'attention : les bovins, les ovins et les fruits et légumes.

LE RÉFLEXE DU « ENCORE PLUS »

Par la voix de Luc Guyau, président de la FNSEA, les organisations professionnelles et syndicales ont certes noté des avancées importantes et positives sur plusieurs sujets, mais ce dernier a ajouté : *« Les problèmes budgétaires actuels ne nous permettent pas de dire que nous sortons satisfaits de cette réunion. »* Christiane Lambert, présidente du CNJA, a renchéri en déclarant regretter *« l'absence de mesures-phares »* et *« le manque de fermeté du gouvernement »* sur la réforme de l'ordonnance de 1986 sur la concurrence.

Il n'est pas meilleure façon de prouver que le monde agricole, renouant avec une tradition démagogique qu'on pensait révolue, est toujours animé par le réflexe du « encore plus ». Vu les difficultés du pays, cette attitude est à la fois inopportune et indécente, même si certaines catégories de paysans traversent, à l'évidence, une passe délicate. Avec, en sus, une entorse aux principes constitutionnels élémentaires. Philippe Vasseur, à Matignon, a tenu sa conférence de presse pour expliquer les mesures en présence et sous l'œil attentif des grands leaders agricoles. Après quoi ces derniers, à la même place que le ministre, ont fait part de leurs commentaires, comme si le siège du pouvoir exécutif avait été prêté ou concédé complaisamment à des lobbys.

François Grosrichard

Philippe Vasseur, ou le bonheur paysan

C'EST UN DIPLÔME qui vaut tous ceux qu'il n'a pas. Un label qui lui donne une légitimité d'acier trempé. Philippe Vasseur a son *brevet de chiraquisme, promotion* février 1995. La date est précieuse. En ces temps lointains, il y avait peu de candidats pour revendiquer ce titre.



PORTRAIT

Surtout lorsque, comme lui, on appartient à l'école UDF, filière Parti républicain, qui s'était alors majoritairement ruée sur l'option Edouard Balladur. Depuis le 18 mai 1995, date de son entrée dans le gouvernement d'Alain Juppé avec le portefeuille de ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Philippe Vasseur est heureux. Tout simplement, presque naïvement, heureux. Tellement heureux même que c'en est irritant. Un ministre heureux, c'est comme un train qui arrive à l'heure, il n'y a pas grand-chose à en dire. Ou alors justement cela : Philippe Vasseur est un train qui est arrivé à l'heure.

Lorsqu'il a annoncé son choix en faveur de Jacques Chirac, tous ses amis ont raillé l'erreur d'aiguillage. Le maire de Paris était au plus bas dans les sondages et la « bande à Léo » triomphait dans le sillage du premier ministre candidat. Philippe Vasseur n'était décidément qu'un indécrottable cousin de province qui voyageait en micheline à l'ère du TGV. Depuis le début, d'ailleurs, il avait pris du retard. A l'heure où François Léotard et ses compagnons faisaient les belles heures de l'Assemblée nationale en s'opposant aux grandes lois du premier septennat socialiste, Philippe Vasseur piaffait d'impatience derrière son bureau de rédacteur en chef du service économique du *Figaro*, dans l'attente des législatives de 1986.

Quand il entre à l'Assemblée nationale, ses amis, eux, investissent le gouvernement de cohabitation. Le député du Pas-de-Calais a encore tout à construire et, d'abord, une circonscription qui, dans ces terres socialistes, est loin de lui être acquise. Les législatives de 1988 la lui donnent. Le voilà député de terrain et déjà heureux de l'être. Cinq ans plus tard, il croit avoir rattrapé le temps perdu. Ses fonctions de porte-parole, puis de secrétaire national, l'ont solidement installé dans la hiérarchie du Parti républicain. En mars 1993, il croit son heure arrivée. Et il a raison... quelques heures. Le portefeuille de l'agriculture était à lui au déjeuner, il lui échappe au goûter. Cette fois, Philippe Vasseur est malheureux. Ils sont tous devant et lui reste derrière.

La suite est une histoire de TGV qui déraille. Reste la micheline. Philippe Vasseur est à bord avec, dans ses valises, des dizaines de rapports parlementaires de budgets de l'agriculture, des propositions de lois sur l'agriculture, des discours sur l'agriculture, des relations chaleureuses avec les agriculteurs et la reconnaissance des organisations agricoles.

> « Les fonctions de direction d'un parti ne m'ont laissé que des mauvais souvenirs »

En février 1995, Jacques Chirac va faire sa traditionnelle visite au Salon de l'agriculture. Dans sa voiture il emmène Philippe Vasseur. Après quatre heures de rencontres enthousiastes, le député du Pas-de-Calais lance au candidat : *« Décidément tu as toujours la cote chez les agriculteurs ! »* Jacques Chirac lui répond : *« Chez les agriculteurs, oui. Mais les organisations agricoles, c'est toi qu'elles regardent... »* Il n'en dira pas plus et Philippe Vasseur ne lui demandera rien. Il commencera simplement à croire à son bonheur.

Depuis, il tient le portefeuille de ses rêves et ne le lâche pas. Il vit une revanche sereine qui n'a pas besoin de se nourrir des déboires des autres. Philippe Vasseur a le syndrome du grognard ou du résistant de la première heure, fort d'une légitimité particulière qui ne doit rien, ou très peu, aux dosages d'appareil partisans. Il se sent de la culture chiraquienne comme on se sent d'un pays ou d'un bout de terre. Il est chez lui dans ce début de septennat qui prône la politique modeste, l'écoute des Français, le contact avec le terrain, la méfiance des élites et de Paris. Il est chez lui quand le président de la République s'irrite contre les lenteurs ou les tergiversations de Bercy.

Devenu ministre, le député du Pas-de-Calais n'a rien changé à ses habitudes. A l'instant de sa nomination rue de Varenne, il était déjà pleinement en fonction car peu de dossiers lui étaient inconnus. Seule la taille de son terrain a changé. Il ne sillonne plus seulement sa circonscription agricole du Ternois, mais tous les départements ruraux de France et les couloirs de Bruxelles. On l'invite : il vient. On lui écrit : il répond. On sollicite une entrevue : il remplit ses soirées, ses nuits ou ses petits matins quand la journée ouvrable n'y suffit plus.

Entre deux rendez-vous avec les organisations agricoles, il regarde son parti se déchirer. L'UDF et ses déboires lui paraissent un peu lointains, même s'il vient de s'engager en faveur d'Alain Madelin contre François Léotard dans la lutte qui les oppose pour la présidence de la confédération. Il ne participe plus au bureau politique et constate qu'*« avec le recul les fonctions de direction d'un parti ne [lui] ont laissé que des mauvais souvenirs »*. Pourquoi diable s'en encombrerait-il ? Il ne s'encombre guère plus de l'impopularité du gouvernement auquel il appartient. Lorsque, en décembre 1995, les étudiants occupaient leurs universités, les cheminots paralysaient le pays, les fonctionnaires défilaient dans les rues, les chefs d'entreprise grognaient, les agriculteurs, eux, négociaient tranquillement autour d'une table. L'opinion doute de la politique gouvernementale, mais le ministre de l'agriculture est bien accueilli dans un monde paysan qui renoue doucement avec la prospérité. Philippe Vasseur ne demande qu'une chose, du temps. *« Au moins trois ans »*, confie-t-il. Le bonheur, si l'on n'y prend garde, on s'y attache.

Pascale Robert-Diard

■ **SÉGUINISTES.** Les députés proches du président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, membres du groupe Condition humaine, réunis, jeudi 9 février, à l'invitation du ministre délégué à La Poste, François Fillon, ont fait part de leur inquiétude devant le *« manque de lisibilité »* de l'action gouvernementale. Tout en assurant le premier ministre de leur *« confiance »*, ils ont toutefois regretté que le RPR soit *« paralysé »*, la confusion par M. Juppé des postes de premier ministre et de président du RPR mettant *« le RPR sur la touche politique »*.

■ **VILLES.** Le Sénat a adopté, jeudi 8 février, en première lecture, le projet de loi relatif aux mécanismes de solidarité financière entre collectivités locales. Ce texte vise à réformer la dotation de solidarité urbaine (DSU) afin d'aider les communes les plus défavorisées. Les sénateurs ont approuvé un compromis entre défenseurs des intérêts des communes urbaines et défenseurs des communes rurales : la part non forfaitaire des crédits de la dotation globale de fonctionnement pour 1996 sera répartie à 57 % pour la DSU et 43 % pour la dotation de solidarité rurale (DSR), alors que le gouvernement proposait une répartition 60-40. La majorité a voté pour, PS et PC se sont abstenus.

■ **RAPATRIÉS.** L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 8 février, à l'unanimité, la proposition de loi, déjà approuvée par le Sénat le 25 janvier, visant à prolonger d'un an, jusqu'à la fin de 1996, la suspension des poursuites engagées contre les rapatriés non salariés au titre de dettes professionnelles.

CARDIOLOGIE Un arrêté, publié au *Journal officiel* du 18 janvier et signé du directeur des hôpitaux, Claire Bazy-Malaurie, impose le retrait du marché français de nombreuses sondes intracardiaques fabriquées et/ou commercialisées par la société Telectronics. ● SELON les autorités sanitaires, ces sondes, utilisant la technique dite du *« fil de rétention »*, pourraient présenter *« des dangers graves pour la santé des personnes »* qui en portent. Dans un télex adressé le 20 décembre dernier à chaque Ddass, la direction des hôpitaux indiquait que c'est aux chirurgiens *« d'évaluer le rapport bénéfices/risques de l'explantation pour chaque patient, sachant que les risques liés à l'explantation peuvent être plus importants que l'évolution naturelle »*. ● ACTUELLEMENT, près de deux mille personnes en France seraient porteuses des sondes concernées, les modèles *« Encor »* et *« Enguard »*.

Deux mille porteurs de pacemakers font l'objet d'une alerte médicale

Des risques d'accidents graves imposent aux autorités sanitaires de prendre de nouvelles mesures de prévention et d'information. Des sondes intracardiaques de la société Telectronics sont retirées du marché

AU NOM de Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, Claire Bazy-Malaurie, directeur des hôpitaux, a signé un arrêté, publié au *Journal Officiel* du 18 janvier, prononçant le retrait du marché français de nombreuses sondes intracardiaques fabriquées et/ou commercialisées par la société Telectronics, utilisant la technique dite *« du fil de rétention »*. Selon cet arrêté, les risques d'incidents sont tels qu'il *« peut en résulter un danger grave pour la santé des personnes porteuses de ce type de sonde »*.

Il y a un an déjà, une première alerte sanitaire avait été publiquement lancée, du fait des risques d'accidents mortels inhérents à certaines des sondes commercialisées, sous la marque *« Accufix »*, par cette société américaine (*Le Monde* du 25 janvier 1995). Tout en élargissant cette mesure de prévention – et donc le nombre des malades concernés –, les autorités sanitaires ont adopté une nouvelle stratégie de communication, caractérisée par l'absence d'information vis-à-vis du grand public.

Avant même les premières informations de 1995, l'alerte avait été donnée aux Etats-Unis, où l'on avait observé les premiers accidents graves dus à l'altération de certaines sondes fabriquées par la firme Telectronics Peacing Systems d'Englewood (Colorado). Il s'agissait alors de certains modèles de sondes, dites « en J » du fait de la configuration toute particulière de leur extrémité distale, celle implantée au sein du muscle cardiaque et reliée au boîtier du stimulateur cardiaque (l'énergie électrique de ce dernier étant ainsi transmise au myocarde dans le but de pallier les troubles du rythme cardiaque dont souffrent les malades appareillés).

Il était acquis, dès 1994, que les différents accidents – parfois mortels – observés aux Etats-Unis, résultaient d'erreurs dans la conception et la configuration de l'extrémité distale de cette sonde. Celle-ci permettait peut-être une pose plus aisée, notamment pour des mains plus ou moins expérimentées, mais, soumise au rythme des contractions du myocarde (près de cent mille par jour), cette forme d'« hameçon » pouvait se fissurer et provoquer des lésions intracardiaques graves.

AUCUN DÉCÈS RECENSÉ

On estimait alors à plus de quarante mille le nombre des personnes équipées avec les sondes « en J » de Telectronics à travers le monde dont – pensait-on – quatre mille en France. La situation ainsi créée se révélait particulièrement difficile à gérer. La dépose (l'explantation) de ce type de sonde n'est en effet pas dénuée de risque. Comment, dès lors, décider ? Comment informer sans angoisser ? Le fabricant prit une série de mesures vis-à-vis du corps médical spécialisé. Par la suite, une information destinée au grand public fut diffusée, conduisant les pouvoirs publics à mettre en place, en urgence, un numéro vert (*Le Monde* du 26 janvier 1995).

Un bilan de cette opération peut aujourd'hui être fourni. Alors que plus de cinq mille personnes avaient, en fait, depuis 1989, été appareillées en France avec ce type de matériel, seules trois cent trente et une explantations ont été réalisées, cent trente sept sondes se révélant, *a posteriori*, saines. Aucun décès n'a été recensé. Les personnes concernées doivent, depuis, bénéficier d'une surveillance cardiologique étroite, ainsi que d'examens spécialisés réalisés tous les six mois.

Un an plus tard, l'affaire rebondit. Le 20 décembre 1995, la direction des hôpitaux adressait un télex demandant à chaque direction départementale des affaires sanitaires et sociales de transmettre, en urgence, une série d'informations à l'ensemble des établissements hospitaliers de leur ressort. Ce télex soulignait l'existence *« de nouveaux incidents »* liés à l'implantation de nouveaux types de sondes commercialisées par Telectronics. Il s'agit de quatre cas de fractures de sonde déclarés à la *Food and Drug Administration* américaine.

Ces fractures avaient entraîné différents symptômes : difficultés respiratoires, douleurs thoraciques, épanchement péricardique. Dans les quatre cas, l'explantation a pu être pratiquée avec succès. *« Tous ces modèles de sondes portent un fil de rétention, technique qui semble à l'origine des incidents rapportés*, peut-on lire dans le télex de la direction des hôpitaux. *La société Telectronics a retiré du marché toutes les sondes avec fil de rétention depuis septembre 1995. Les médecins implanteurs en ont été avisés le 14 septembre 1995 par la société Telectronics. Un arrêté de retrait du marché de toutes les sondes Telectronics avec fil de rétention sera prochainement pris. »* C'est cet arrêté qui a été publié au *Journal Officiel* du 18 janvier.

On indique auprès de la filiale française de la firme américaine que la nouvelle décision de retrait du marché a été prise en septembre 1995 et qu'elle concerne *« toutes les sondes auriculaires passives en J »*, c'est-à-dire les modèles *« Encor »* et *« Enguard »*. *« Cette décision a été prise après que cinq cas de complications cliniques relatives au modèle « Encor » aient été rapportés et bien que ces complications ne puissent être à l'heure actuelle imputées à une fragilisation de la sonde*, précise-t-on. *Aucun incident n'a été rapporté sur le modèle « Enguard » qui a fait l'objet d'un retrait volontaire par mesure de précaution. Ce retrait fait suite à celui des sondes auriculaires « Accufix » en J mais concerne des produits de conception sensiblement différente et n'a pas occasionné les mêmes mesures de suivi des patients. »*

Pour leur part, les responsables médicaux de l'association européenne de stimulo-vigilance (Stimarec) et de la société française de cardiologie ont défini la meilleure conduite médicale à tenir.

SURVEILLANCE SPÉCIALISÉE

Il convient dans un premier temps, selon eux, d'évaluer les risques de fracture, notamment en réexaminant les clichés radiologiques post-opératoires ou en pratiquant de nouveaux examens. Dans le cas où la sonde ne présente pas de risque, une surveillance spécialisée, tous les trois mois, semble suffisante. Dans le cas contraire *« l'ablation systématique n'est pas recommandée »*. Cette ablation n'est *« conseillée »* que si la sonde *« présente une fracture, avec protusion du fil de rétention »*. *« Cependant il reste à l'appréciation du chirurgien d'évaluer le rapport bénéfices/risques de l'explantation pour chaque patient, sachant que les risques liés à l'explantation peuvent être plus importants que l'évolution naturelle, comme l'a montré le suivi des sondes " Accufix " »*, peut-on lire dans le télex ministériel. On estime aujourd'hui à près de deux mille le nombre de personnes porteuses de sondes de modèles *« Encor »* et *« Enguard »*.

Jean-Yves Nau

La réglementation de la « matériovigilance »

De nouvelles dispositions réglementaires viennent d'être prises dans le cadre de la « matériovigilance », secteur qui, outre les sondes cardiaques, correspond à l'ensemble des dispositifs médicaux, implantables ou non, pouvant être utilisés à des fins diagnostiques ou thérapeutiques. Ces dispositions font suite à la loi du 18 janvier 1994, qui transposait deux directives européennes relatives à ces dispositifs. Un décret, en date du 15 janvier, a notamment complété le système en mettant en place une commission nationale de matériovigilance. Ce décret prévoit également que tout établissement hospitalier doit désigner un *« correspondant local de matériovigilance »*. D'autre part, un décret du 16 mars 1995 fait obligation aux fabricants, aux utilisateurs ou aux tiers (à l'exception des patients) de signaler toute information dont ils ont connaissance mettant en cause un dispositif médical.

Sondes à risques

● **Description.** – Les sondes cardiaques sont, schématiquement, des électrodes qui permettent de conduire jusqu'au cœur les signaux électriques du pacemaker. Pour conserver aux sondes fixées dans l'oreillette (sondes « auriculaires ») leur forme dite « en J », les sondes de la société Telectronics disposent d'un fil de renforcement placé à l'intérieur. Les incidents ou les accidents sont dus à la rupture de ce fil.

● **Surveillance.** – Les personnes devant aujourd'hui bénéficier d'une surveillance médicale spécialisées sont celles qui portent des sondes auriculaires de marque Encor et Enguard. Celles qui sont porteuses de sondes de même marque mais de type « ventriculaire » ne sont pas concernées. Le *Journal officiel* du 18 janvier précisait les références des sondes concernées.

La croisade de M. Vincent, un « implanté » en colère

LYON
de notre bureau régional

Rien ne prédisposait Louis Vincent, président de la commission des jeunes de la Ligue d'athlétisme du Lyonnais, à mener, à cinquante-trois ans, une croisade au bénéfice des porteurs de sonde cardiaque. Lui-même était loin d'imaginer que l'intervention chirurgicale, qu'il avait subie, en janvier 1994, pour la pose d'un pacemaker, serait à l'origine de la bataille qu'il mène aujourd'hui, et qui entre dans une phase judiciaire. Au lendemain de cette opération, il s'était senti revivre.



PORTRAIT

Pour lui, comme pour plusieurs milliers d'autres, l'angoisse ne commença qu'un an plus tard, quand il apprit par voie de presse que le ministère de la santé conseillait aux porteurs de sonde cardiaque d'appeler un numéro vert pour avoir des informations. *« J'ai appelé, se souvient* Louis Vincent. *Les explications étaient confuses. Les opératrices restaient dans le vague... »*

Quelques jours plus tard, il recevait une lettre de son cardiologue, qui l'invitait à venir passer un examen. Le praticien voulut bien lui indiquer le nom de sa sonde, mais il n'obtint pas d'autres renseignements. De plus en plus inquiet, il commença à frapper à la porte de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, puis à celle du ministère de la santé. Il était alors renvoyé de bureau en bureau, d'un service à un autre. Les médecins, quant à eux, demeuraient toujours aussi évasifs.

TRANSACTION FINANCIÈRE

Louis Vincent finit toutefois par obtenir l'adresse de la firme Telectronics, le fabricant de la sonde qu'on lui avait implantée. Il réussit ainsi à avoir au bout du fil M. Dyson, directeur de Telectronics France. *« On était déjà à la mi-mai* [1995], raconte-t-il. *Pendant un mois, j'ai harcelé cette personne. Elle a fini par me répondre : "* Faites-moi une proposition... *" »* Une transaction financière à l'amiable fut évoquée, avant que le fabricant ne revienne sur la somme de 50 000 francs qu'il avait initialement proposée. Des responsables de Telectronics jugèrent toutefois utile de faire un voyage jusqu'à Lyon pour participer à une réunion organisée par l'association de M. Vincent.

L'enquête de ce dernier progressait. Il put reconstituer toute l'histoire des incidents des sondes de la firme Telectronics. Il apprit qu'aux Etats-Unis des poursuites judiciaires avaient été engagées contre la firme dès 1993. Ces révélations conduisirent le ministère de la santé à demander à l'ambassade de France à Washington d'ouvrir une enquête.

Louis Vincent a fondé l'Association des porteurs de sonde cardiaque défectueuse. Celle-ci regroupe, explique-t-il, *« ceux qui sont angoissés d'avoir dans le cœur un objet qui peut être mortel, et qui se sentent mal informés »*. Les premières plaintes contre Telectronics ont été déposées par trois *« porteurs »* ainsi que par l'association. Le 24 janvier dernier, l'avocat de l'association transmettait ces plaintes au procureur de la République de Lyon. *« La société Telectronics a cherché à minimiser l'importance du problème en informant partiellement le corps médical, mais en ignorant totalement les patients*, écrivait-il. *Il a fallu la création de l'association de défense pour que cette société finisse par reconnaître l'insuffisance de sa technologie et les risques encourus par un grand nombre de patients* (...). *L'ouverture d'une information paraît nécessaire, les plaignants ayant l'intention de ce constituer partie civile. »*

Pour sa part, Louis Vincent s'est déjà fixé un autre rendez-vous : *« Dès que possible, je me ferai « explanter ». Je ne veux pas vivre avec cette saleté en moi... »*

Jean Périlhon

★ **Association des porteurs de sonde cardiaque défectueuse. 76, rue Longefer, 69 008 Lyon. Tél. : 78-09-12-67.**

Controverse sur l'émission de TF 1 « Témoin n° 1 » consacrée à une affaire criminelle en cours d'instruction

« UNE PREMIÈRE dans les annales judiciaires françaises : un suspect écroué et mis en examen a obtenu l'autorisation de lancer un appel à témoins, sur TF 1, pour tenter de se disculper. » C'est en ces termes aguicheurs que l'hebdomadaire *TF 1 Magazine* présentait récemment l'émission « Témoin n° 1 » du lundi 19 février.

A en croire l'article intitulé « Appel inédit », Eric Bruyas, suspecté du meurtre de quatre personnes de sa belle-famille, le 30 mai 1995, à Saint-Andéol-le-Château (Rhône), s'exprimerait donc, depuis sa prison, dans l'émission de Jacques Pradel.

Patrick Meney, l'autre animateur de *« Témoin n° 1 »*, ajoutait même : *« Notre magazine a su gagner un public fidèle, démontrer, mois après mois, la rigueur de sa démarche et devenir un maillon important de l'organisation de la justice dans notre pays, de l'avis même des magistrats et des parties civiles. Il innove, encore une fois, pour aider à la manifestation de la vérité. »*

Le problème est que tout cela est faux. Contrairement à ce que laisse supposer l'article en question, Eric Bruyas ne s'exprimera pas à l'antenne. C'est sa mère qui lancera un appel à témoins. La nuance est d'importance, car cette femme, elle, n'est pas en prison.

Dès lors, pourquoi la chaîne parle-t-elle d'une *« première judiciaire »* ? Pourquoi Patrick Meney déclare-t-il, toujours dans cet article, qu'un *« suspect écroué et mis en examen va lancer, après avis des autorités judiciaires, un appel à témoins sur TF 1 »* ? Pourquoi, dans le numéro suivant de *TF 1 Magazine*, est-il écrit : *« Aujourd'hui en prison à Lyon, il* [Eric Bruyas] *fait appel à « Témoin n° 1 » depuis sa cellule »* ? A l'évidence, la chaîne a « survendu » son sujet. *TF 1 Magazine*, dont les informations sont destinées à être reprises par l'ensemble de la presse, a joué sur l'effet d'annonce.

M. Meney a précisé au *Monde* le principe de l'émission : *« Il n'a jamais été question de donner la parole à Eric Bruyas dans sa cellule. Nous n'avons même pas entrepris les démarches dans ce sens. L'appel va être lancé en son nom par son avocat, auquel il a remis une lettre. Il s'agit effectivement d'une première pour une personne emprisonnée. Nous l'avons déjà fait pour un Belge condamné à mort mais pas pour un Français. En ce sens, c'est donc inédit. Quant à la mère d'Eric Bruyas, elle sera sur le plateau pour dire comment elle a vécu cette affaire. »*

La polémique n'est pas close pour autant. D'abord, parce que le défenseur d'Eric Bruyas conteste les propos de Patrick Meney. M[e] Gabriel Versini-Bullara nous a indiqué qu'il était *« hors de question »* qu'il lance lui-même l'appel à témoins, contrairement à ce qu'assure l'animateur : *« Mon client a décidé d'alerter TF 1 de sa propre initiative. J'en ai informé le juge, c'est tout. A mon sens, cette démarche est à double tranchant. Elle peut se retourner contre Eric Bruyas, mais il est libre d'agir comme il l'entend. J'interviendrai au cours de l'émission, de même que l'un de mes confrères représentant la partie civile, mais l'appel à témoins sera fait par la mère. »*

> « Les gens de TF 1 m'ont contacté pour la première fois vendredi [2 février]. Je leur ai dit que je n'étais pas d'accord sur le fait d'évoquer cette affaire à la télévision, mais que je n'avais pas les moyens de m'y opposer. »
> Gilles Raguin, juge d'instruction saisi du dossier sur la tuerie de Saint-Andéol

Entre l'effet d'annonce recherché par *TF 1 Magazine*, les certitudes de Patrick Meney et les mises au point de l'avocat, il devient d'autant plus difficile de faire la part du vrai et du faux qu'Eric Bruyas lui-même n'a cessé d'avancer des versions différentes et contradictoires des événements du 30 mai 1995 (*Le Monde* des 8 juin et 17 juin 1995). Après avoir avoué le meurtre des époux Bébien et de leurs enfants, retrouvés dans leur maison incendiée, il est revenu sur ses aveux. Selon lui, il aurait été victime d'une vengeance de *« voyous lyonnais »* pour lesquels il devait fabriquer des silencieux d'armes à feu. Certaines de ses versions précédentes faisaient état de *« bagarres »* avec des *« Maghrébins »*.

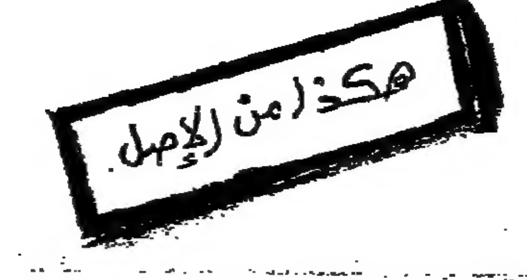
Le fait que l'affaire soit en cours d'instruction n'a pas dissuadé « Témoin n° 1 » d'entrer en scène après avoir suscité *« l'avis des autorités judiciaires »*. Sur ce point, Patrick Meney est catégorique : *« Nous avons eu de longues conversations avec le juge, en décembre puis en janvier. Il nous a dit que cela ne gênerait pas son instruction. Il a même précisé qu'il était* « très content » *de la manière dont nous avions traité l'affaire en juin 1995. Les témoignages recueillis lui seront transmis directement. Nous entretenons d'excellentes relations avec lui. »*

« Excellentes relations »... L'expression peut paraître excessive, car le juge Gilles Raguin, interrogé par *Le Monde*, réfute les propos de Patrick Meney : *« Les gens de TF 1 m'ont contacté pour la première fois vendredi dernier* [2 février] *et non en décembre. La conversation a duré une dizaine de minutes. Je leur ai dit que je n'étais pas d'accord sur le fait d'évoquer cette affaire à la télévision mais que je n'avais pas les moyens de m'y opposer. »*

Comme le parquet de Lyon fait également savoir qu'il n'a *« jamais été contacté par TF 1 »*, il semble que les responsables de l'émission se soient quelque peu avancés en affirmant avoir obtenu une *« autorisation »*. Il est vrai que, du point de vue juridique, rien ne s'oppose à l'intervention d'un tiers (la mère du détenu), ce qui ne serait pas le cas si l'appel émanait directement d'Eric Bruyas.

« Si le juge nous avait dit qu'il n'était pas d'accord, nous n'aurions rien fait, insiste Patrick Meney. *En outre, la chancellerie ne s'y est pas opposée. Nous respectons les règles juridiques. »* Un homme, au moins, ne semble pas de cet avis. Roland Agret, dont l'émission « Enquête publique » avait été annulée deux jours avant sa diffusion sur TF 1 (*Le Monde* du 20 janvier), a engagé une action en référé contre « Témoin n° 1 ». Il estime que le mode de traitement de la tuerie de Saint-Andéol relève du *« plagiat »* de son émission. Le juge des référés de Nanterre (Hauts-de-Seine) devait rendre son ordonnance vendredi 9 février dans l'après-midi.

Philippe Broussard



Les constructeurs automobiles craignent pour les avantages accordés au diesel

Le ministère de l'industrie souhaite relever le prix du gazole, accusé de nuire à l'environnement

Mis sur la sellette par l'étude du réseau national de santé publique sur la pollution atmosphérique, le diesel risque de voir son développement entravé alors que les firmes automobiles françaises sont bien placées sur ce marché. Le ministère de l'industrie est favorable à la remise en cause des avantages fiscaux dont profite le gazole. Quant aux biocarburants, ils ne semblent avoir qu'un impact modeste sur l'environnement.

MÊME s'ils évitent de trop le laisser paraître, les constructeurs automobiles redoutent les conséquences des conclusions de l'étude du réseau national de santé publique sur les ventes de voitures Diesel. En mettant en exergue la responsabilité de ce carburant dans la diffusion de particules dans l'atmosphère urbaine, cette étude a une nouvelle fois mis sur la sellette un carburant qui, en France, connaît un succès grandissant, mais quelque peu artificiel (*Le Monde* du 7 février). Dans ces conditions, les firmes automobiles préfèrent adopter un profil bas.

« Nous n'allons pas mettre en cause le contenu de travaux scientifiques. En matière de santé, nous n'avons pas de crédibilité », souligne-t-on chez PSA (Peugeot-Citroën), où l'on entend néanmoins *« continuer, sur le fond, de plaider le dossier du diesel »*. Premier constructeur mondial de moteurs au gazole, le groupe de Jacques Calvet craint que *« cette nouvelle campagne, qui n'est pas la première »*, ne nuise à *« l'image du diesel »*, qui, en France, a représenté l'an passé 46,5 % des immatriculations de voitures neuves (17,5 % en Europe), contre 33 % en 1990.

Chez PSA, on continue d'affirmer que le diesel est un carburant de plus en plus *« propre »*. On rappelle qu'à compter d'octobre sera mis en circulation un gazole désulfurisé et que, dès janvier 1997, les voitures Diesel neuves auront un catalyseur.

Si ces dispositifs réduisent les rejets de dioxyde de carbone, ils ne peuvent pas grand-chose contre les particules. Certes, un moteur Diesel qui produisait 1,1 gramme de particules au kilomètre en 1963 n'en diffusait plus que 0,12 gramme en 1993 et n'en émettra plus que 0,08 gramme en 1997, comme l'exige la nouvelle norme européenne. *« Le problème, c'est qu'un diesel rejettera toujours des particules et que la pollution qu'il engendre est plus facilement perceptible : cela se voit et sent mauvais »*, constate, résigné, un expert.

Le diesel ressemble à un colosse aux pieds d'argile. Si les constructeurs ne s'attendent pas à voir les consommateurs français se détourner subitement d'une motorisation soupçonnée de nuire à l'environnement, ils redoutent que les pouvoirs publics ne saisissent cette occasion pour revenir sur une partie des – substantiels – avantages consentis au diesel.

PUISSANCE FISCALE

Outre la différence de prix à la pompe, les voitures qui utilisent ce carburant bénéficient d'un calcul avantageux de la puissance fiscale : la BMW 318 tds (152 000 francs) est une 4 chevaux fiscaux alors qu'une Clio RN 1,4 litre (84 000 francs), qui utilise du super sans plomb, est une 7 chevaux fiscaux. Chez Renault, moins engagé que Peugeot-Citroën dans le diesel, on admet que *« l'essor du diesel ne correspond pas à un usage totalement rationnel mais tient pour beaucoup à la fiscalité »*, et l'on assure que *« le risque qui plane sur le diesel n'est plus latent mais bien réel »*.

Le diesel est d'autant plus sensible aux règles du jeu fiscal qu'il épouse les nouvelles habitudes de consommation nées de la crise, qui se traduisent par la plus grande importance accordée à la valeur d'usage. Une tendance qui n'exclut pas des effets en trompe-l'œil : malgré un moindre coût d'utilisation et un meilleur prix de revente, l'écart de prix à l'achat ne peut en effet être amorti qu'à condition de parcourir suffisamment de kilomètres chaque année. Or une bonne partie des possesseurs de modèles Diesel ne roulent pas assez pour cela.

Pour sa part, le ministère de l'industrie se déclare justement favovable à un rééquilibrage, donc à un renchérissement du gazole qui soulagerait la charge de pollution en ville et, surtout, aiderait le raffinage français, qui a beaucoup investi pour l'essence sans plomb et se trouve bloqué sur un marché où la consommation d'essence stagne, voire régresse. Alors que les groupes de *concertation du projet de loi sur* l'air ont tous deux rejeté le principe du péage urbain, le ministère de l'industrie affirme aujourd'hui qu'il le regrette.

LOBBY DES ROUTIERS

Estimant, contrairement au ministère de l'environnement, que cette mesure ne serait pas antidémocratique, l'entourage de Franck Borotra, ministre de l'industrie, considère normal de faire payer l'accès à une structure rare, comme c'est déjà le cas pour l'autoroute. Par ailleurs, le ministère de l'industrie se dit prêt à participer au financement des réseaux de surveillance de la qualité de l'air, à condition que les 200 millions de francs nécessaires soient équitablement répartis entre son budget (17 milliards de francs) et celui du ministère de l'équipement (130 milliards).

Une remise à niveau du prix du gazole se heurterait néanmoins à plusieurs obstacles, à commencer par le puissant lobby des routiers. Faudra-t-il instituer un double prix du gazole, l'un pour les transporteurs, l'autre pour les particuliers ? Cette mesure serait très impopulaire.

En outre, un coup d'arrêt porté à cette motorisation aurait de réelles conséquences industrielles et sociales. Le groupe PSA, qui fabrique quotidiennement 5 000 moteurs Diesel dans ses usines, dont une grande partie sont exportés, rappelle que les Français détiennent quelque 35 % du marché européen du diesel mais moins de 20 % du marché de l'essence.

Jean-Michel Normand et Roger Cans

« Un gadget », selon les Verts

Les Verts ont qualifié, jeudi 8 février, de *« gadget »* la décision d'Alain Juppé de rendre obligatoire l'utilisation de biocarburants d'ici à l'an 2000. *« Cette filière est négative pour l'environnement »* et induit *« des pollutions importantes au niveau de la production agricole intensive très polluante, notamment en nitrates »*, ont-ils déclaré. Ségolène Royal, député socialiste et ancien ministre de l'environnement, a estimé pour sa part que cette décision *« ne correspond pas à la gravité de la pollution de l'air »*. *« L'urgence est de baisser les taxes sur l'essence sans plomb, de supprimer l'avantage exorbitant dont bénéficie le gasole et d'encourager les transports en commun. »* Enfin, Brice Lalonde, président de Génération Ecologie, a déclaré que cette mesure *« s'apparente à une subvention par les automobilistes à l'agriculture »*.

Un peu moins de morts sur les routes en 1995

HUIT MILLE QUATRE CENT DOUZE personnes ont été tuées sur les routes françaises en 1995, soit une diminution de 1,4 % par rapport à 1994, a annoncé Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, en présentant, jeudi 8 février, le bilan annuel de la Sécurité routière. A l'inverse, le nombre de blessés a augmenté de 0,3 %, pour atteindre le chiffre de 181 403 (dont 39 257 blessés graves, chiffre en diminution de 3,1 %). Une dégradation, constatée en début d'année, a été contrebalancée par les résultats des cinq derniers mois, au cours desquels le nombre de tués a diminué de 7,2 %. Selon M. Pons, cette amélioration peut être rapprochée de l'abaissement du taux d'alcoolémie à 0,5 gramme par litre, annoncé à la fin du mois de juin.

La convention de Schengen permet de nouveaux contrôles d'identité

UNE CIRCULAIRE, parue au *Journal officiel* du 9 février, précise les conditions élargies dans lesquelles les policiers et les douaniers peuvent effectuer les contrôles d'identité et de titre de séjour des étrangers autorisés par la convention de Schengen. Le texte donne ainsi aux officiers de police judiciaire le pouvoir d'effectuer des contrôles d'identité aussi bien *« ponctuels »* que *« systématiques »* et *« sans condition particulière »*. Les douaniers peuvent uniquement vérifier les papiers des étrangers, à condition qu'ils présentent un *« signe extérieur d'extranéité »*. Tous ces contrôles peuvent être exercés dans une zone de 20 kilomètres à partir des frontières, ainsi que dans les aéroports, ports et gares ouverts au trafic international. Ce renforcement des contrôles, officiellement justifié par l'instauration de la libre circulation des personnes, entre en vigueur alors que la France a suspendu l'application de ce volet de la convention de Schengen.

■ **SECTES : un officier de police parisien a été placé en garde à vue** dans l'enquête sur l'Ordre du temple solaire, lundi 5 février, pour avoir adressé à des organes de presse, à la mi-janvier, un document émanant de la police judiciaire et comportant les noms d'une vingtaine de membres de la secte susceptibles de mettre fin à leur jour. Membre du 6e cabinet de délégations judiciaires de la préfecture de police de Paris – un service au sein duquel les deux policiers morts lors de la tuerie du Vercors, Jean-Pierre Lardanchet et Patrick Rostan, s'étaient connus – et niant appartenir à la secte, il a été suspendu de ses fonctions.

■ **LOGEMENT : Jean Tiberi, maire RPR de Paris, a adressé** pour la première fois, lundi 5 février, à tous les conseillers de Paris, un bilan des attributions de logements qu'il a effectuées au cours du troisième trimestre 1995. Sur 326 appartements, 278 ont été affectés à des familles d'une à trois personnes (dont 59 personnes handicapées et 50 malades du sida) et 48 à des familles de quatre personnes et plus. Près de 45 % des bénéficiaires avaient des revenus de 60 % inférieurs au plafond des logements sociaux.

■ **TOXICOMANIE : un nouveau médicament de substitution à l'héroïne**, le Subutex (buprénorphine), puissant analgésique, pourra être prescrit par les médecins de ville à partir du lundi 12 février. Commercialisée par les laboratoires Schering-Plough dans trois dosages (0,4 mg, 2 mg et 8 mg), la buprénorphine était auparavant disponible sous le nom de Temgésic, mais ses indications excluaient explicitement la toxicomanie. Le Subutex sera remboursé à 65 %, comme la méthadone.

Les biocarburants issus du colza sont légèrement moins polluants

L'ANNONCE par Alain Juppé, le 8 février, que le projet de loi sur l'air rendra obligatoire, d'ici à l'an 2000, l'intégration de composants d'origine végétale, comme l'éthanol ou le diester, dans les carburants ne réjouira pas que les agriculteurs. D'un point de vue écologique, la filière colza dispose de quelques avantages, à en croire un programme d'essai mené par l'Institut français du pétrole (IFP), d'autant qu'il n'est pas nécessaire de modifier les moteurs existants.

Même si l'incorporation de 5 % d'ester d'huile végétale, et notamment de colza, n'a que peu d'effets sur les émissions de polluants réglementés, on constate que le niveau des particules baisse légèrement, tout comme le taux des hydrocarbures imbrûlés. Le niveau d'oxyde de carbone (CO) produit par la combustion du mélange gazole-ester méthylique de colza (EMC) dans les moteurs ne varie guère tandis que celui des oxydes d'azote (NO_x) augmente légèrement. Mais, et c'est là un des grands atouts de l'EMC, les oxydes de soufre sont absents.

Cette étude a été poussée pour voir les effets d'un pourcentage plus élevé d'EMC dans le gazole. A 20 %, les tendances sont à peu près les mêmes : entre 0 et – 10 % d'imbrûlés, 0 à – 5 % de particules, 0 à – 1 % pour le CO. Les oxydes d'azote augmentent légèrement (entre 0 et + 5 %), de même que la production de formaldéhydes, d'acétaldéhydes et d'acroéline. Ces tests ont également montré que des effets significatifs en matière d'émission à l'échappement pouvaient être obtenus avec des mélanges contenant 30 % d'ester, mais que, au-delà, des rejets de phosphore pourraient poser des problèmes de fonctionnement des catalyseurs.

On n'en est pas encore là. Car, quel que soit le mode de calcul utilisé, l'ester de colza demeure une denrée chère. Son coût de production, trois fois plus élevé que celui du gazole, rend son emploi hors de prix, à moins d'instaurer une fiscalité favorable (*Le Monde* du 9 février). On ne peut guère espérer, en effet, une amélioration des unités de production d'EMC, qui sont flambant neuves, construites autour de techniques développées par Enckel ou par l'Institut français du pétrole (IFP). Ne reste donc, comme économie possible, qu'une amélioration du rendement des variétés de colza utilisées.

250 000 HECTARES EN 1995

Pour l'heure, ce sont quatre « lignées pures » qui sont semées en France sur quelque 800 000 hectares de terre. Sur ce total, 250 000 ha ont été réservés aux biocarburants en 1995. Mais ce chiffre pourrait tomber à 200 000 ha en 1996, en raison des problèmes posés par la réduction du taux de jachère de certaines terres et du prix bien peu attractif de ce genre de culture. Cela n'a pas empêché l'Institut national de recherche agronomique (INRA) de se pencher sur l'amélioration des rendements de ces cultures. Leur remplacement par des hybrides pourrait en effet offrir des gains de productivité de 15 à 20 % à l'hectare, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter sensiblement les épandages d'engrais.

De telles variétés ont été récemment mises au point. L'une, qui porte le nom de Synergy, a été inscrite au catalogue français, en août 1994, par l'INRA et le GIE Serasem. Elle est en cours d'essais dans les départements de l'ouest de la France. Ses « pères » pensent déjà qu'elle devrait donner 10 % de rendement en plus par rapport aux variétés actuelles. L'autre, commercialisée par la firme américaine Cargill sous le nom de Cocktail, est également à l'essai dans la même région. Inconvénient : leur extension, ajoutée à celle des cultures déjà existantes, augmentera, bien sûr, comme le soulignent les écologistes, les épandages de nitrates dans les champs. En revanche, le reproche qui était fait par les Allemands à la culture du colza de rejets de protoxyde d'azote ne semble plus fondé, comme en témoignent des études récemment menées par l'INRA.

Jean-François Augereau

« Agir contre l'exclusion » mise sur de nouveaux gisements d'emplois

« NOUS NE CRÉONS PAS d'emplois directs, mais nous sommes des facilitateurs », a assuré Martine Aubry, ancien ministre socialiste du travail, en présentant, jeudi 8 février à Paris, le bilan des deux premières années d'activité de la Fondation Agir contre l'exclusion (FACE), qu'elle préside. Promouvoir l'insertion par l'économique, *« en facilitant le rapprochement entreprises-habitants »*, est la principale vocation de la FACE. Créée en octobre 1993, avec l'apport d'une quinzaine d'entreprises nationales (AXA, Danone, Darty, la Lyonnaise des eaux, Pechiney, Renault...), cette fondation est aujourd'hui pourvue d'un capital de 40 millions de francs, dont les revenus, a indiqué Mme Aubry, suffisent à faire fonctionner l'organisme, à raison d'un budget annuel de 3 millions de francs.

Pour encourager l'insertion par l'économique, la FACE s'est dotée de deux structures : les clubs de chefs d'entreprise (CCE), qui contribuent à *« la gestion prévisionnelle des emplois en organisant des actions de préparation et de formation »*, et les centres d'activités économiques (CAE), dont la finalité est d'*« agir sur un territoire pour y créer des activités qui profitent d'abord à tous ceux qui n'ont pas d'emploi »*. Le CAE, outil du CCE animé par *« des professionnels »*, doit être *« une interface entre les habitants, les associations, les entreprises et les administrations »*.

En deux ans, la FACE s'est principalement implantée dans des quartiers en difficulté de six villes, *« de gauche comme de droite »* (Amiens, Angoulême, Chambéry, Lille, Marseille et Vaux-en-Velin), pour *« prendre en compte dans une même démarche la dimension économique et la dimension sociale du chômage »*. Au départ, un effort spécifique a été fait en direction des jeunes diplômés sans emploi habitant dans des quartiers défavorisés, parce qu'ils sont des *« contre-exemples »* pour les jeunes sans qualification. Près d'une centaine d'entre eux ont eu un contrat de travail à Chambéry, Lille, Marseille et Vaux-en-Velin.

BOUTIQUES DE SERVICES

Parmi les autres opérations réalisées grâce aux CAE, les responsables de la FACE ont cité l'embauche de 85 personnes à Lille par Leroy-Merlin et Carrefour, de 50 personnes à Marseille par MacDonald, de 108 personnes par le Club Méditerranée (animateurs de centres aérés à Amiens, moniteurs de ski à Chambéry, lingères...). Les projets de Continent à Marseille-nord et de Casino à Vaulx-en-Velin englobent le recrutement de plusieurs dizaines d'exclus.

La FACE entend également exploiter trois *« nouveaux gisements d'emplois »* : les boutiques de services, situées près des supermarchés (garde d'enfants, lavage de voitures, livraisons à domicile) – trois boutiques ont été ouvertes par Casino à Marseille-nord employant 24 personnes ; la restauration rapide (avec les groupes Bourgoin, Danone, Kronenbourg et Sodexho), déclinée autour du poulet, *« produit peu cher et correspondant aux cultures française, maghrébine et africaine des quartiers »* ; et le traitement des déchets. Par exemple, une collecte sélective est mise en place à Chambéry avec Eco-Emballages.

Travaillant en partenariat avec 30 entreprises nationales et 300 entreprises locales, la FACE doit développer ses actions dans d'autres villes, comme Angers, Annecy, Brest, Cergy, Mâcon, Nantes, Mulhouse. Mais, selon Martine Aubry, l'insertion par l'économique est aujourd'hui freinée par *« un désengagement de l'Etat »*. L'ancien ministre socialiste du travail a aussi dénoncé le fait que les entreprises d'insertion *« ne bénéficient pas de l'exonération de charges prévue dans le cadre du contrat initiative-emploi »*.

M. C.

Sida, service national et concubinage homosexuel

LA COMMISSION DE RÉFORME du service national de Rhône-Alpes a refusé, jeudi 8 février, de dispenser de service militaire un appelé stéphanois dont le compagnon est séropositif. Souhaitant être considéré comme soutien de famille, Olivier, vingt-deux ans, avait demandé à rester aux côtés de son ami Hervé, atteint par le virus du sida (*Le Monde* du 16 novembre 1995). La commission régionale, présidée par un sous-préfet, et composée d'un magistrat, d'un conseiller général, d'un membre de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass) et d'un représentant de l'armée, ne l'a pas suivi. Elle a estimé que le jeune homme ne pouvait prétendre à aucun des trois cas susceptibles de justifier une dispense, le soutien de famille, la direction d'une entreprise ou l'aide à l'exploitation familiale.

Le code du service national n'accorde de dispense pour soutien de famille qu'aux *« jeunes gens ayant la charge effective d'enfants, d'épouses, frères ou sœurs, ascendants et beaux-parents ou personnes ayant un lien de parenté jusqu'au troisième degré »*. Les concubins sont donc exclus. *« La commission a déjà rejeté des demandes de dispense de concubins* [hétérosexuels], explique le sous-préfet, Denis Robin. *Il n'était pas possible de l'accorder à ce jeune appelé, sauf à créer une forme de discrimination à l'égard des couples hétérosexuels non mariés. »* Olivier et Hervé rétorquent qu'ils n'ont pas, eux, la possibilité de se marier. Ils ont obtenu à grand peine fin janvier une attestation de concubinage d'un adjoint au maire de la ville de Saint-Etienne.

RÉGLEMENTATION RESTRICTIVE

Olivier et Hervé veulent engager un recours devant le tribunal administratif contre cette décision. Les militants du Centre gay et lesbien, qui ont activement soutenu les deux jeunes gens, se disent *« en colère »* et estiment que de telles situations découlent du fait que le couple homosexuel n'a toujours pas de statut. *« Nous sommes nombreux à dénoncer cet état de fait*, explique l'un d'eux. *Même le Conseil national du sida considère que la législation est inadaptée. »*

Le Conseil national du sida avait en effet été saisi par le ministère de la défense, le 5 janvier. Dans une *« note valant avis sur l'appel sous les drapeaux de jeunes gens vivant en couple et dont l'un est atteint du VIH »*, cet organisme consultatif met en garde contre toute gestion exceptionnelle de cette maladie. *« Interpellé à propos du sida, le conseil remarque que la question se pose aussi pour d'autres maladies »*, indique ce document.

Mais le conseil estime aussi que le code du service national n'est plus adapté à l'époque actuelle. *« La réglementation en vigueur restreint la demande de dispense principalement au couple marié avec des enfants*, précise la note. *Le conseil considère que cette réglementation est restrictive : d'une part, elle se limite au cadre familial traditionnel, qui semble inadapté au regard de l'évolution des mœurs ; d'autre part, la notion de soutien de famille ne prend actuellement en considération que l'aspect financier. » « En cas de maladie grave dans l'entourage immédiat*, conclut le Conseil national du sida, *la notion de dispense pour soutien devrait être élargie dans ces deux directions. »*

Michèle Aulagnon

HORIZONS

ENQUÊTE



Pionnier de l'ordinateur personnel et convivial, l'enfant terrible de la Silicon Valley a accumulé les crises de management et les mauvaises estimations de marché. Gilbert Amelio, le nouveau PDG, est confronté à la crise, mais la pomme n'est que partiellement croquée

Apple, le déclin d'un mythe

LE *titre de couverture* de *Business Week* à propos du constructeur américain d'ordinateurs Apple était sans équivoque : « La chute d'une icône ». Le magazine économique est sans doute allé un peu vite en besogne dans son édition du 5 février. La firme californienne, dont le célèbre logo est une pomme partiellement croquée, est toujours debout : sa vente à un autre spécialiste de l'informatique d'outre-Atlantique, le constructeur Sun Microsystems, donnée comme imminente par la communauté financière, ne s'est pas réalisée, faute d'un accord sur le prix. Tout juste Apple a-t-elle – pour le moment – changé de PDG, Michael Spindler cédant son fauteuil à Gilbert Amelio, qui présidait jusqu'alors aux destinées de la société américaine National Semiconductor, tout en siégeant également au conseil d'administration d'Apple.

En jouant sur le mot « icône », le titre choisi par *Business Week* n'en résumait pas moins tout ce que peuvent représenter, pour la communauté économique américaine, mais aussi pour l'industrie informatique dans son ensemble, les difficultés d'Apple. Car la firme californienne n'a pas seulement constitué une image de référence, un modèle différent de ce que pouvait être une entreprise d'informatique.

Elle a aussi et surtout été l'un des principaux acteurs ayant contribué à l'émergence d'une nouvelle race d'ordinateurs : l'ordinateur personnel. Grâce, principalement, à l'apport de l'image, cette interface graphique basée sur des icônes apparaissant à l'écran, dont il a tiré sa popularité, Apple a rendu un peu plus convivial un monde de la haute technologie qui était pour le moins austère – et le demeure encore souvent. C'est clairement après cet « esprit d'innovation » et ce leadership technologique, dont il *tire encore son aura*, qu'Apple court aujourd'hui.

Les conditions de la création d'Apple ont, d'emblée, largement contribué à l'installation de la légende. C'est en effet dans un simple garage que deux jeunes *Californiens, Steve Jobs et* Stephen Wozniak, ont, en 1976, fait leurs premiers pas. La suite, qui a abouti à une firme pesant 11 milliards de dollars (environ 55 milliards de francs) de chiffre d'affaires, a été à l'avenant : chez Apple, pas de code vestimentaire, pas de réunions formelles. Tout est à l'image de Steve Jobs et de ses allures de « baba cool ». Tout est centré sur un seul objectif : le développement d'ordinateurs destinés au *« reste d'entre nous »*, pour reprendre la formule chère à la société. C'est-à-dire à tous les non-spécialistes de l'univers informatique.

En cette fin des années 70, cet état d'esprit, que certains qualifieront de « contre-culture » et qui vaudra rapidement à Apple, dans la Silicon Valley californienne, le surnom d'« enfant terrible », tranche singulièrement avec celui qui prévaut chez les références de l'époque. IBM particulièrement. Le numéro un mondial de l'informatique représentait alors – et représentera longtemps encore – l'entreprise pyramidale et uniforme par excellence, comme en attestait à la fois le fameux ensemble costume bleu marine-chemise blanche porté par la totalité de ses commerciaux, et son surnom de Big Blue.

Tout est centré sur un seul objectif : le développement d'ordinateurs destinés au « reste d'entre nous », pour reprendre la formule chère à la société, c'est-à-dire à tous les non-spécialistes de l'univers informatique

Apple, les conditions de sa création et de son développement, seront rapidement citées en exemple dans nombre de livres de management, d'articles, de conférences. L'Amérique y trouve une nouvelle illustration de son esprit *de conquête, de prise de risques,* de rébellion et du bien-fondé de son système de libre entreprise. L'impact de l'image de la firme à la pomme n'échappe pas non plus aux politiques. Ne voit-on pas l'actuel président des États-Unis, Bill Clinton, *inviter le PDG d'Apple à s'asseoir aux côtés de* son épouse, Hillary, lors de son premier discours sur l'état de l'Union ?

Technologiquement, la « touche Apple » apparaît dès 1977 avec l'Apple II. Il s'agit du premier ordinateur personnel. C'est-à-dire du premier ordinateur offrant à un utilisateur de la puissance de traitement personnelle. La firme forcera l'ensemble de l'industrie informatique, encore à l'âge des grands systèmes et des terminaux dits *passifs*, à *s'engouffrer*, à sa suite, sur ce terrain. C'est l'Apple II que les équipes de développement d'IBM prennent comme référence au tout début des années 80, lorsque leur direction se décide à investir ce marché, dont elle a jusqu'alors totalement sous-estimé l'importance.

Ce n'est cependant qu'en 1984, avec le Macintosh, que le slogan de *« l'ordinateur pour le reste d'entre nous »*, cher à Apple, prend vraiment toute sa signification. Industrialisant bon nombre de travaux réalisés dans les laboratoires de recherche de la compagnie Xerox, le Macintosh impose un ordinateur facile d'utilisation : icônes d'une part, souris d'autre part pour « cliquer » sur ces images et accéder à des menus de commandes.

Le système de codes complexes, à saisir sur le clavier, propres aux machines d'IBM et à ses clones, prend soudain un coup de vieux. Microsoft, la firme de logiciels créée par Bill Gates, autre grande figure de l'industrie high-tech américaine et sur qui Big Blue s'est appuyé pour se lancer dans la micro-informatique, va mettre des années avant d'offrir l'accès à une telle convivialité.

Pour autant, en dépit d'un succès indéniable, d'une cohorte de supporters tous plus « accrochés » les uns que les autres, tant chez les utilisateurs que chez les développeurs de logiciels, Apple ne connaît que rarement la sérénité. Son management est en crise quasi permanente. Rien qu'en 1995 quatorze des quarante-cinq principaux dirigeants ont démissionné. Le mouvement a commencé dès 1984, lorsque Steve Jobs, pour ne pas avoir voulu écouter ses équipes de ventes qui réclamaient des ordinateurs plus puissants, plus ouverts, fut remercié. Il devait être remplacé par celui qu'il était allé chercher un an plus tôt chez Pepsi Cola pour apporter à l'entreprise le sens du marché, du marketing, John Sculley.

CE dernier, après avoir donné *un sérieux coup de* pouce aux ventes d'Apple, s'enlise à son tour avec le projet Newton d'assistant personnel numérique : un mélange d'agenda électronique, de télécopieur et de radiotéléphone, illustration des dérives de son rêve de « visionnaire technologique » qui lui a notamment fait endosser le poste de directeur technique en 1987, tout en délaissant le suivi des opérations quotidiennes. John Sculley est contraint par le conseil d'administration de céder, en juin 1993, sa place à Michael Spindler, son directeur général.

Dans l'intervalle, Apple n'a cessé de perdre du terrain. En dépit de suppressions massives d'emplois, de coupes dans les budgets de recherche-développement et du *lancement d'une nouvelle famille* de machines, dont le cœur est constitué d'un composant électronique développé en partenariat avec IBM et Motorola (le microprocesseur PowerPC), l'arrivée de Michael Spindler n'a pas enrayé cette chute. Si le constructeur a connu jusqu'à la mi-1994 une bonne croissance de ses ventes et s'il figure, malgré tout, encore au troisième rang mondial des fabricants d'ordinateurs personnels derrière ses homologues américains Compaq et IBM, le soufflé est retombé.

Fin 1994 et pendant toute l'année 1995, Apple donne l'impression de ne plus maîtriser les attentes du marché. La firme ne produit pas en assez grand nombre certains modèles d'ordinateurs haut de gamme très rentables, mais fabrique trop d'autres modèles, au point de se retrouver avec d'importants stocks sur les bras. Au bout du compte, le groupe boucle l'année 1995 avec des comptes *dans le rouge* et une part du marché mondial des micro-ordinateurs tombée à 7,8 %, contre 8,3 % en 1994 et quelque 15 % dans les années 1980.

Certains experts du secteur décèlent dans ce déclin un effet de *l'arrogance d'Apple* : peu d'intérêt pour les besoins réels des consommateurs, sous-estimation de la concurrence et notamment de Microsoft. Ce dernier point lui a été fatal. Avec le temps, les logiciels de la firme de Bill Gates – la dernière génération, Windows 95, particulièrement – ont fini par rendre les ordinateurs compatibles IBM presque aussi conviviaux que les Macintosh d'Apple, pour un prix moins élevé.

On peut également voir dans ce déclin l'illustration de la quasi-absence d'innovations majeures de la part d'Apple depuis quelques années – le groupe n'a ainsi toujours pas commercialisé la nouvelle version de son logiciel d'exploitation, baptisée Copland – ou les échecs commerciaux qui ont sanctionné certaines de ses tentatives. Dans les assistants numériques personnels par exemple, domaine où beaucoup d'autres compagnies se sont cassé les dents. Mais aussi dans les imprimantes à laser. L'entreprise avait pourtant été la première à commercialiser cette technologie. *Mais elle n'en a pas tiré les bénéfices*, à la différence de Hewlett-Packard, devenu leader de ce domaine, faute d'avoir rendu ces équipements compatibles avec les autres ordinateurs du marché.

Sur Internet, Apple ne fait guère *figure d'acteur majeur. De l'avis* des spécialistes, outre l'importance de sa clientèle dans les métiers artistiques et de communication, la firme disposait pourtant d'un savoir-faire dans les logiciels pour la création de documents *électroniques identiques à celui* sur lequel s'est bâtie une société comme Netscape Communications, aujourd'hui chouchou de Wall Street.

DES spécialistes d'Apple estiment que le processus de décision interne à l'entreprise *n'est pas étranger* non plus à cette perte d'influence. Basé sur un culte du consensus interne, notamment avec les équipes techniques, sans leader qui tranche et impose une décision, cette gestion a conduit à reporter, année après *année, certaines décisions stratégiques* pour l'entreprise. Celle de céder des licences du système d'exploitation du Macintosh en particulier, qui, en permettant l'éclosion d'une industrie des clones des ordinateurs d'Apple – à l'instar de ce qui s'est passé avec les PC d'IBM – aurait peut-être permis à la firme d'occuper une position tout à fait différente aujourd'hui. Elle aurait notamment contribué à une réduction des coûts de développement et d'approvisionnement, le standard Macintosh représentant *de facto* un volume d'achat plus important.

Dès 1985, cette possibilité fut régulièrement évoquée en interne. En 1992, un projet, baptisé Drama, envisageait même une coopération avec le taïwanais Acer. Mais ce n'est qu'à la mi-1994 que Michael Spindler donna enfin le feu vert. Là encore, selon les spécialistes *du groupe*, l'incapacité à prendre une décision, sans en rediscuter sans cesse, a fait son effet. Certains candidats furent jugés trop dangereux et, à ce jour, quatre accords de licence seulement ont été conclus. Avec des *inconnus ou presque, si l'on excepte* le groupe japonais Pioneer. En 1995, ces quatre cloneurs ont fabriqué 200 000 machines. Autant dire rien face aux 4,66 millions d'ordinateurs personnels réalisés par Apple, et encore moins devant les quelque 54,8 millions de machines, dites compatibles IBM, vendues au niveau mondial.

Apple aura sans aucun doute révolutionné l'industrie informatique et l'approche de l'outil informatique. Mais, aujourd'hui, le défi principal du constructeur et de son nouveau PDG, Gilbert Amelio, est de redonner confiance. A ses actionnaires d'abord, en redressant au plus vite les comptes et en redonnant de la valeur à l'entreprise. Mais aussi et surtout à ses clients. Ces derniers ne semblent d'ailleurs attendre que cela si l'on en juge par les déclarations qui ont afflué ces dernières semaines.

Aux Etats-Unis, par exemple, les fans ont longuement échangé, via les messageries du réseau Internet, sur les mérites des Macintosh et de leurs logiciels par rapport aux ordinateurs de type IBM et aux logiciels de Microsoft. Certains ont même envisagé de monter une structure réunissant des possesseurs d'ordinateurs Apple pour racheter l'entreprise. Selon le *Wall Street Journal*, à l'issue d'une conférence en Californie consacrée au raccordement des écoles aux autoroutes de l'information, une religieuse a même prié un dirigeant de Sun Microsystems de tout faire pour racheter Apple : le diocèse local venant de s'équiper en Macintosh, il souhaite *qu'Apple survive*, a-t-elle expliqué à l'intéressé. Si l'icône a pâli, le culte est encore vivace.

Philippe Le Cœur
Dessin Stanislas Bouvier

Merci, bwana ethnologue !

par Jean-Joseph Franchi

Je ne suis pas violent pour deux sous (ni pour un million !) et je ne connais, parmi les membres de mon entourage familial et amical, aucun adepte de cette violence qui, dit-on, serait chez nous, en Corse, congénitale ou à tout le moins culturelle. Ma « culture » me rapproche alors plus d'un *Lapon pacifique que d'un Corse* tueur.

Heureux mortel. Vous êtes donc l'exception dans un pays de violence ! Hé non, justement. Tiens, écoute ça : dans les années 30, mon petit village a fait la une des *médias du monde entier. C'était* la campagne d'éradication du banditisme corse. Un bataillon de gardes mobiles, des automitrailleuses. Trois bandits, nés natifs du bled, *écumaient* la Corse entière. Trois, sur trois cents habitants. Des *« criminels nés »*, suivant la célèbre expression du criminologiste Lombroso, qui constituaient donc 1 % de la population. Depuis, il me semble n'avoir entendu parler, pour ce même village, que... d'une gifle et de deux coups de poing. C'est peu en près de trois quarts de siècle. Deux coups de poing... Si c'était trois, je le saurais : tout se sait chez moi. Malgré cela, nous demeurons le village des bandits, le village où l'on est bandit. Le phénomène se répète, aujourd'hui, à l'échelle de la Corse : les Corses sont *violents* ; il y a une violence corse.

Les médias en remettent avec de délicieux frissons de plume. C'est le règne du collectif, du global, le triomphe du pronom *indéfini* : *« on... chacun... tous »*. Ce sujet dilué, c'est : *« les Corses »*, *« tout le monde »*, *« les insulaires... »*, *« la population »*, etc.

La rhétorique n'est jamais innocente. Ces gens qui fuient la caméra, ils sont forcément complices, solidaires en tout cas. L'intellectuel qui disserte ne va-t-il pas se métamorphoser, tout à l'heure, en poseur-de-bombe-garou ? Et le reste à l'avenant. On ne peut rien savoir, *on n'est sûr de personne*. Ce peuple est si particulier... Particulier pour moi, observateur « normal » et civilisé, car, entre eux, ils semblent bien se connaître *et se reconnaître, allez ! Comme* s'il y avait ici une sorte de virus de l'homogénéité, chacun portant son coefficient d'implication et de participation – ou, au moins, *d'adhésion passive – à tout ce qui* se passe dans l'île. Ils n'en meurent pas tous, mais tous sont atteints ! Latent ou activé, ne s'agirait-il *pas*, au fond, de quelque facteur criminogène X ou Y propre à ces climats ?

C'est le processus de tous les racismes, de la part de gens qui s'indigneraient de bonne foi, si on leur disait qu'effectivement ils *sont racistes. Faites donc la* contre-épreuve : remplacez *« les Corses »* par *« les Arabes »* ou *« les juifs »*, et essayez de faire tourner ce genre de concepts carrés dans des cervelles normalement constituées. Ici, au contraire, le *politically correct consiste* à en rajouter en évitant, surtout, de faire dans le détail.

Interrogés, les Corses ne sont d'ailleurs pas les derniers à s'accuser. Par un phénomène de psittacisme analysé par Albert Memmi dans son *Portrait du colonisé*, ils reprennent, en l'amplifiant, le discours de l'Autre : hélas, hélas, cher Monsieur Babylas, notre peuple est *irrémédiablement* corrompu ! Quand ce n'est pas l'imbécile affirmation inverse : c'est notre culture ! Nous sommes comme ça, nous autres, rudes et virils ! Quelle culture ? *Qu'est-ce que tu connais*, toi qui as oublié jusqu'à ta langue, de tout ce que véhiculait notre culture de tendresse, de sagesse, de savoirs et d'émotions partagées ?

Rudes et virils ! La Corse que je crois connaître (je suis tombé dedans quand j'étais petit) me parle de tout autre chose. De rigueur, oui, mais celle toute kantienne et morale dans laquelle beaucoup d'entre nous ont été élevés : cette *mère de famille qui timbrait ses* lettres à l'intérieur des colis pour ne pas flouer les PTT ; ce voisin qui ne ramassait jamais un billet trouvé à terre parce que celui qui l'avait *égaré pourrait revenir le* chercher. Oui, j'ai vu ça, et je n'ai jamais entendu Colomba hurler sur des chemises ensanglantées.

Mais regardez seulement autour *de vous, regardez-vous agir, aujourd'hui, toi le maso et toi qui te* fabriques une « identité » de pacotille. La Corse, elle est là, dans tel réflexe « naturel » chez vous, qui ailleurs s'appellerait de la disponibilité à l'autre, *dans tel* comportement « normal » ici et qui est tout simplement de la générosité, dans telle réaction totalement spontanée et qui n'est rien *d'autre que du vrai courage.* Sans parler de l'entraide et de la solidarité toujours si agissantes dans les petits villages (ceux, du moins, qui ne sont pas morts). On n'en trouve peut-être l'équivalent que dans certaines îles du Pacifique ? *Comme Monsieur Jourdain faisait* de la prose sans le savoir, nous faisons de la « culture corse » en vivant ! Et tout le reste est littérature.

> Oui, plusieurs Corses, trop de Corses sont violents, mais non pas LES Corses, et cela même au siècle dernier, où le nombre annuel des meurtres était quatre fois supérieur !

Il reste que la violence est bel et bien là. *Statistiquement plus* présente qu'ailleurs. Selon des chiffres cités par un historien britannique contemporain, spécialiste de l'île, seuls les Taulades de Papouasie *présenteraient*, à un rythme régulier, un taux de criminalité supérieur au nôtre ! L'histoire, la sociologie, ont beau nous expliquer tout ce que l'on voudra, elles ne *justifient* pas l'insupportable, et le sempiternel discours sur la *« violence première »* de l'Etat ne peut plus continuer à servir, à quelques-uns, de manteau de Noé.

Oui, plusieurs Corses, trop de Corses sont violents, mais non pas LES Corses, et cela même au siècle dernier où le nombre annuel des meurtres était quatre fois supérieur ! Malgré tant de meurtriers en acte ou en puissance, l'immense majorité des habitants n'était cependant pas plus violente, alors, que vous et moi. Ce que j'en sais ? C'est une autre histoire qu'il faudra bien, un jour ou l'autre, écrire. *Aujourd'hui*, la banalisation des comportements violents (retombée amère d'une lutte politique qui exigeait avant tout le sacrifice de soi-même) *ravage de fond en comble la société* insulaire. Quelques-uns, s'étant aperçus que l'intimidation d'autrui pouvait aller de pair avec une certaine impunité et, de plus, rapporter gros, se sont organisés *pour flinguer* (au propre et au figuré) tout ce qui bouge. On meurt maintenant pour des on-dit, des soupçons, parfois de simples rumeurs.

Vous voyez bien que vous n'êtes pas, vous autres Corses, comme *tout le monde ! Objection* Votre Honneur. Il se trouve qu'une vingtaine (plus ? moins ?) de tueurs professionnels ou amateurs avertis, entourés d'« amis » de toute *provenance* (quelques dizaines ? des centaines ? on en débat), peuvent très bien *bâillonner* 220 000 habitants dont le handicap, justement, est d'être parfaitement « normaux ».

Vue « de l'autre côté », la population, toutes *catégories confondues*, est supposée tout savoir et se taire en comptant les points. L'*omerta*, n'est-ce pas. *Omerta* mon œil ! Vous savez quelque chose, vous ? *Moi je ne sais que* ce que je lis dans vos journaux et heureusement qu'ils existent, car les nôtres ont de ces pudeurs...

Dans ce déchaînement que nul *ne maîtrise plus, et auquel* peu comprennent quelque chose, c'est donc une autre « normalité » qui nous est donnée à vivre : celle de l'exceptionnel, du spectaculaire, *du médiatique tous azimuts.* Pour vous, visiteurs intrigués, il ne s'agit, sans doute, que d'une sorte d'exotisme de proximité : qu'il est plaisant, ce peuple barbare et « *affectif* » *en diable, à la fois* complaisant et dangereux, démonstratif et secret. De curieux sauvages qui occupent et encombrent un bien beau pays, ma foi.

Pour nous, cela revêt, chaque jour qui passe, les couleurs de la tragédie, car le seul particularisme dont tous nous puissions nous targuer, par-delà les divergences politiques, les différences sociales ou les diversités de caractère, c'est cet attachement total, absolu, viscéral à ce pays, à ses gens, à son destin.

Notre pays dont la chute s'accélère, sous le regard des bwanas *français, ethnologues.*

***Jean-Joseph Franchi** est bibliothécaire-documentaliste et écrivain.*

Un peuple de résistants

par Thierry Michalon

UNE *fois* de plus, l'opinion manifeste sa perplexité et son exaspération devant la *« question corse »*, et stigmatise l'impuissance de l'Etat à faire respecter dans l'île l'ordre républicain. *L'esprit cartésien*, habitué aux analyses simplistes et aux jugements carrés, *s'exaspère* de ne pouvoir appréhender un malaise insaisissable, et se rallierait volontiers, en *l'occurrence*, à une sorte de référendum local en forme d'ultimatum, pour que les choses soient enfin *« claires »*. Les résultats d'une telle consultation *sont connus d'avance – maintien* dans la République – mais ne changeraient rien à la complexité ni à l'ambiguïté des rapports entre la Corse et l'Hexagone.

C'est que, dans le profond – c'est-à-dire dans les cœurs plus que dans la raison –, la légitimité de la République et de ses lois est bien faible dans l'île de Beauté. *D'une part parce que leur histoire* a doté les Corses d'une culture de résistance, d'autre part parce que leurs *structures* sociales, contournées par la révolution industrielle, *demeurent d'un autre siècle.*

Les Corses sont des résistants dans l'âme : ils ont toujours eu à se préserver de la domination de puissances étrangères venues de la mer, *implantées dans les villes* de la côte et s'efforçant de pénétrer l'intérieur pour en ponctionner les ressources et y faire régner leur propre ordre.

Sans remonter jusqu'à la conquête par Rome, qui suscita deux siècles de révoltes avant de déboucher sur une cohabitation pacifique et une certaine osmose, il faut savoir qu'ensuite *le* Saint-Siège, incapable de protéger l'île contre les razzias sarrasines, la confia à l'archevêque de Pise à la fin du XIe siècle, et que les Génois n'eurent alors de cesse de s'en emparer, puis de la conserver, malgré les frondes constantes *organisées par les seigneurs corses*, malgré les convoitises de plusieurs puissances européennes, malgré les menaces constantes des Barbaresques.

Favorisant, certes, la *mise en* valeur agricole de la Corse, la colonisation génoise fut douloureusement vécue, la pression fiscale et les réglementations diverses *suscitant jacqueries et révoltes* des grandes familles, pour déboucher, à partir de 1729, sur un soulèvement *général* puis sur la tentative d'unification politique de l'île par Pascal Paoli. En 1768, Gênes céda à la France sa souveraineté sur la Corse, avant que les troupes françaises n'écrasent celles de Pascal Paoli à Ponte Nuovo.

Hormis certaines dispositions douanières d'inspiration coloniale, la Corse française ne fut pas traitée en colonie, mais rapide*ment intégrée à la métropole*, à ses institutions et à ses lois, à son économie aussi, ce qui engendra à la fois, au XXe siècle, une extraordinaire progression du niveau de *vie et l'abandon des activités rurales traditionnelles.*

S'enracinant dans cette histoire douloureuse, la vieille culture de résistance se maintient aujourd'hui, telle une *veilleuse que* rien n'a pu souffler, au fond des âmes et persiste, comme au long des siècles, à refuser toute confiance à l'Etranger et toute légitimité à ses institutions et à ses lois, au profit d'un repli à la fois rassurant et étouffant sur les connivences et les conflits internes du monde corse.

Malgré le poids de sa présence physique dans l'île, la République *se révèle incapable d'y obtenir* le respect de ses lois, les moyens de coercition dont elle dispose s'avérant impuissants à pallier l'illégitimité historique des puissances venues de la mer.

Condition de la survie dans un monde rural partout marqué par la précarité, les *solidarités* familiales et claniques n'ont pas, dans l'île, été désagrégées par le basculement massif des hommes, dès le XIXe siècle, vers les villes et leurs usines, *où ils découvraient* de toutes nouvelles solidarités, fondées non plus sur la parenté mais sur la défense d'intérêts communs : les classes sociales.

La vie politique en Corse demeure dès lors profondément marquée par les liens d'entraide *familiale et les allégeances* claniques traditionnelles, les sigles des partis nationaux y recouvrant bien souvent non pas les attentes de telle ou telle couche sociale, *mais la clientèle d'une* vieille famille de seigneurs. L'attitude des élus a d'ailleurs longtemps été fort ambiguë : Français et républicains à Paris, ils étaient Corses et *seigneurs dans* l'île, y *flattant* les particularismes locaux et y entretenant l'allégeance de leurs affidés.

Et dans cet univers clos où tous *se connaissent, tous se tiennent* par la barbichette et nul n'a la liberté d'exprimer de critiques sur les errements de son cousin ou de son voisin. On ne dira jamais as*sez à quel point* l'anonymat est l'une des conditions de l'autonomie de la personne, l'un des fondements de la modernité...

> Tour à tour sollicitée et vilipendée, faisant alterner souplesse et rigueur, la République n'a pas grand-chose à se reprocher dans la gestion du dossier corse qui, par sa nature, échappe à sa logique institutionnelle

L'esprit cartésien s'efforce, enfin, de plaquer sur la Corse des grilles de lecture rationnelles, scientifiques, en tentant notamment de savoir *« combien »* de Corses sont indépendantistes, et *« combien »* sont fidèles à la République, afin de tirer des conséquences institutionnelles de ces deux chiffres. C'est là se fourvoyer. Hormis quelques centaines de personnes ayant résolument opté, et prêtes à défendre leur option, le grand nombre est partagé, déchiré entre une francité affirmée par la raison et une corsitude défendue par les sentiments. Comme certaines combinaisons chimiques, le *mélange est instable.*

Quelle solution ? Tout à tour sollicitée et vilipendée, faisant alterner souplesse et rigueur, la République n'a pas grand-chose à se reprocher dans la gestion d'un *dossier* qui, par sa nature, échappe à sa logique institutionnelle. Sa dernière initiative, l'adoption du statut de 1991, cherche à acculer les élus corses à *une responsabilité qu'ils ont trop* souvent esquivée, en dotant la région (privée de ce qualificatif pour des raisons constitutionnelles) d'un exécutif collégial col*lectivement* responsable devant l'assemblée, qui peut le renverser par une motion de censure.

Cet effort pour « républicaniser » la gestion des affaires locales *semble porter ses fruits*. Mais un malaise fondé sur une culture de résistance et sur l'entrelacs des relations interpersonnelles ne saurait se dissoudre *dans des réformes institution*nelles. Seule, une industrialisation massive pourrait faire basculer la culture corse dans la modernité.

***Thierry Michalon** est maître de conférences à l'université de Pau, ancien enseignant à l'université de Corte.*

L'impossible débat sur les retraites

par Patrice Bourdelais

ON aurait tort de réduire les conflits sur les régimes de retraite à un simple af*frontement entre des gestion*naires responsables et des personnels égoïstes défendant leurs positions acquises. Plus profondément s'expriment en ces oc*casions deux visions du monde* parfaitement antagonistes. Non seulement s'opposent deux choix de société, mais aussi, plus encore, deux perceptions des âges de la vie, perceptions héritées, vécues au quotidien et projetées dans l'avenir.

Cela s'explique par l'évolution duale de la vieillesse qui s'est développée au cours des trente dernières années. Une extraordinaire *révolution silencieuse de l'état de* santé des individus a conduit à un changement profond de l'âge d'être vieux – bien avant la mélatonine ! – si bien que les anciens seuils sont devenus obsolètes. Les progrès de la médecine, la généralisation d'une couverture sociale de qualité, l'élévation générale du niveau de vie en ont constitué les principaux facteurs.

Néanmoins, depuis les années 50, les progrès ont été plus nets et plus profondément ressentis dans les milieux les plus favorisés, dont les enfants composent aujourd'hui les élites et le milieu dirigeant du pays (politique et *économique*) que dans les milieux plus populaires dans lesquels les améliorations ont été plus lentes *et moins amples*. Les perceptions de l'âge de la vieillesse ont alors divergé fortement.

Les manifestants de Toulouse qui, à la fin de l'année dernière, brandissaient une banderole affirmant *« Non à la retraite à 70 ans pour nos enfants » montraient* qu'ils avaient parfaitement perçu le sens général de l'évolution et l'une des conséquences de l'accroissement de la durée de cotisa*tion portée à quarante annuités.* Ils disaient aussi que cela est totalement impensable pour eux tant soixante-dix ans appartient, dans leur représentation de l'âge, à la pleine vieillesse. Il n'y a là aucune duplicité.

Face à ces réactions, l'incompréhension des classes aisées est totale. Pour elles, qui furent les principales bénéficiaires des *progrès considérables accomplis* dans l'état de santé au cours des trente dernières années, il n'est pas impensable de travailler au-delà de soixante-cinq ans, bien au *contraire*. L'âge de la vieillesse se situe au-delà de soixante-quinze ans, et le travail est constitutif d'une identité sociale forte. Il est source non seulement de revenus, mais aussi de pouvoir, d'influence, de considération. Difficile pour elles d'imaginer que cette vision des âges de la vie puisse ne pas être partagée par l'ensemble des autres catégories sociales.

Pourtant, lorsque l'âge vient effectivement plus vite, que le tra*vail est le moyen strict de gagner* sa vie, tout en étant le lieu de la contrainte, des tâches répétitives ou sans intérêt, lorsque l'activité professionnelle est perçue comme *un appauvrissement des potentia*lités de la vie et non comme un enrichissement ou l'épanouissement d'une identité sociale, la retraite est vécue comme une libération et non comme un exil.

> Chaque groupe social construit la réalité sociale avec ses perceptions propres, qu'il vit sans fard et dont la légitimité ne peut se discuter

Par ailleurs, les personnes dont les aînés ont été incités à prendre leur retraite entre cinquante et soixante ans afin de *« faire de la place aux jeunes »* ont aussi perçu cette décision comme l'affirmation que les jeunes seraient plus efficaces et plus aptes à s'adapter aux nouvelles technologies : bref, qu'à cinquante-cinq ans on était devenu *« vieux »* pour l'entreprise.

Tout cela a renforcé la perception traditionnelle d'une vieillesse précoce, dès soixante ans et parfois même avant, alors que l'évolution repoussait ce seuil bien au-delà de cet âge. Aujourd'hui, ces mêmes personnes se voient proposer d'allonger de plusieurs années leur vie active sans que l'emploi des jeunes constitue désormais un obstacle. Il n'est *alors pas surprenant que l'inquié*tude qu'ils expriment porte aussi sur l'avenir de leurs enfants. Si les milieux populaires n'ont pas l'aisance orale qui permet de s'exprimer *avec brio sur un plateau de* télévision, ils discernent très bien les effets pervers des mesures prises ou leurs contradictions latentes. Si l'on ajoute à leur perception d'une vieillesse précoce leur constat de politiques qui semblent se contredire non seulement à quelques années d'écart, mais aussi suivant l'échelle à laquelle elles s'appliquent (l'entreprise, le régime de retraite), on ne peut être surpris par leurs vives réactions.

Chacun s'accorde à penser que la société française n'est pas homogène. Partant, chaque groupe social construit la réalité sociale avec ses perceptions propres, qu'il vit sans fard et dont la légitimité ne peut se discuter. S'en convaincre constitue la première condition de toute aptitude à la négociation, laquelle consiste toujours à mettre en vis-à-vis non seulement des intérêts divergents, mais aussi des représentations *différentes, antagonistes et pour*tant toutes légitimes, afin d'aboutir à un compromis pertinent au regard du bien commun.

***Patrice Bourdelais** est directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.*

Maurice Papon, bientôt, peut-être, si tard

par Arno et Serge Klarsfeld

Le procès Papon aurait pu et dû avoir lieu il y a dix ans, aussitôt après le procès Barbie. Encore aurait-il fallu que l'essentiel de l'instruction ne fût pas annulé par la chambre criminelle de la Cour de cassation et que d'autres retards imputables à la volonté présidentielle d'alors ne viennent pas « freiner » le déroulement de la procédure.

Si ce procès avait eu lieu en 1987, Papon n'eût pas été le seul accusé. Successivement, Maurice Sabatier, préfet régional à Bordeaux, Jean Leguay et René Bousquet seraient venus le rejoindre dans cette affaire pour répondre de la déportation de 1 600 juifs dont 240 enfants. Leguay et Sabatier sont décédés de mort naturelle en 1989. René Bousquet fut abattu en 1992 par Christian Didier, dont le déséquilibre mental apparent ne l'empêcha pas de se voir condamné à dix ans de prison pour le meurtre de l'ancien chef de la police de Vichy, responsable *d'avoir* participé activement à l'arrestation de dizaines de milliers de victimes juives *[qui lui-même avait été]* acquitté par la Haute Cour de justice en 1949.

Oui, ce procès aurait pu se tenir il y a dix ans, mais pas il y a vingt-cinq ans, quand nous avons commencé notre combat contre l'impunité des criminels nazis allemands, responsables au premier chef de la déportation des juifs de France. Pour obtenir leur condamnation, il fallut tout d'abord contraindre la classe politique allemande hostile à légiférer afin que ces criminels puissent y être légalement jugés. Il fallut aussi imposer à la justice allemande la tenue de procès qu'elle était peu encline à accorder.

C'est au cours de cette campagne allemande, dans le milieu des années 70, que nous nous sommes rendu compte que le sort des juifs de France entre 1940 et 1944 était occulté. La mémoire collective française avait oublié que la très grande majorité des juifs avaient été arrêtés exclusivement par des forces de police françaises, sur ordre du gouvernement de Vichy relayé par l'administration préfectorale. Le silence des manuels scolaires à ce sujet était d'ailleurs éloquent.

Il est coupable de complicité de crime contre l'humanité. Cela ne fait aucun doute

Il fallait en conséquence faire œuvre pédagogique. Nous nous y *sommes efforcés. Notre but consistait* à faire entrer la vérité historique dans la conscience de nos compatriotes. *Mais ce fut seulement* à partir du moment où nous fûmes certains d'obtenir satisfaction en Allemagne que nous nous attaquâmes au problème français. Nous choisîmes, pour atteindre ce but, de *faire* usage des leviers constitués par de grandes affaires judiciaires mettant en cause des personnages représentant les institutions qui avaient persécuté les juifs de France. Ce furent, en définitive, quatre hommes seulement qui jouèrent ce rôle en raison de leur passé de 1942 à 1944 : René Bousquet, représentant le gouvernement de Vichy et sa police dont il était le chef ; Jean Leguay, représentant de Bousquet en zone occupée ; Maurice Papon, représentant de l'administration préfectorale en zone occupée, et Paul Touvier, représentant la milice.

Ces quatre grandes affaires ont suscité dans la presse écrite et audiovisuelle, entre 1978 (date à laquelle nous avons porté plainte contre Leguay) et aujourd'hui, des milliers d'interventions sur le rôle de ces hommes et de ces institutions. C'est ainsi que nous avons changé la face du problème qui nous était posé. Près de vingt ans après, il n'est certainement pas d'opinion publique mieux informée en Europe sur le sort des juifs pendant la deuxième guerre mondiale *dans leur pays que l'opinion* publique française.

Parallèlement aux actions judiciaires, *nous avons mis en avant* les responsabilités de Vichy et démontré le rôle essentiel de sauvegarde des juifs joué par la population française et les Eglises. Exemple unique en Europe d'une grande communauté (320 000 juifs) préservée pour ses trois quarts, essentiellement en raison d'un environnement humain qui s'opposa à son annihilation, alors que l'antisémitisme d'Etat de Vichy s'était associé pour le pire au programme criminel des nazis allemands en lui fournissant massivement le soutien administratif et policier réclamé par les SS pour arrêter et déporter l'ensemble des juifs et qu'il aurait pu commettre infiniment plus de dégâts si la population française et les élites spirituelles n'avaient freiné cette sinistre coopération policière. Ce travail était nécessaire, non seulement pour rétablir la vérité historique, pour obtenir justice mais, en outre, pour préserver la mémoire des victimes et les sortir de l'anonymat dans lequel leurs bourreaux souhaitaient les plonger à jamais.

C'est grâce à ce long travail que, depuis 1994, le 16 juillet est devenu journée de commémoration nationale en « *hommage aux victimes des persécutions racistes et antisémites et des crimes contre l'humanité commis sous l'autorité de fait dite « gouvernement de l'Etat français » (1940-1944)* » et que, depuis le mémorable *discours de l'actuel président de la* République, il y a quelques mois, la responsabilité effective et non pas seulement fictive de l'Etat français a été reconnue. Cet Etat français coupable de crimes contre l'humanité et auquel appartenait *Maurice Papon*.

Dès le 8 mai 1981, au lendemain même des révélations du *Canard enchaîné*, nous demandions dans *Le Monde* la démission de Maurice Papon de son poste de ministre du budget. Le 29 septembre 1981, devant le jury d'honneur de cinq résistants qui s'était constitué à l'initiative de Marie-Madeleine Fourcade et de Charles Verny et qui comprenait le R. P. Riquet et deux résistants juifs, Daniel Mayer et Jean-Pierre Pierre-Bloch, notre tâche ne fut pas aisée. Nous fûmes les seuls, de tous ceux entendus, à soutenir devant des jurés incrédules et parfois même hostiles que M. Papon était passible de la cour d'assises pour complicité de crime contre l'humanité.

M. Papon est coupable de complicité de crime contre l'humanité. Cela ne fait aucun doute. C'est pourquoi nous attendons avec sérénité la décision de la chambre d'accusation de Bordeaux qui se réunira le 6 mars prochain tout comme, contrairement à d'autres, nous avons fait confiance à M[me] Leotin, magistrat chargé de l'instruction, *dans ses investigations*.

Cette chambre d'accusation ne pourra, à la lumière des faits, que *renvoyer Maurice Papon devant* une cour d'assises qu'il a lui-même souvent réclamée tout en faisant le nécessaire pour *éviter* d'y entrer. Comme essayèrent de l'éviter Jean Leguay, René Bousquet et Paul Touvier.

Le pouvoir décisionnel de Maurice Papon ne se compare cependant pas à celui de Bousquet, qui s'étendait sur l'ensemble du territoire national. Ce dernier le mit au service de la volonté criminelle des Allemands, revendiquant sa responsabilité et exprimant personnellement ses opinions antisémites xénophobes.

Les responsabilités de Maurice Papon ne sont pas non plus celles de Leguay, qui négocia avec les SS l'ensemble des rafles de la zone occupée ainsi que les transferts à Drancy des juifs arrêtés en zone libre et qui prit des initiatives afin que soient arrêtés les juifs bulgares et ceux des pays baltes.

On ne trouve pas non plus en Maurice Papon l'impulsion meurtrière antijuive évidente chez un Touvier qui choisit d'assouvir sur des juifs sa rage de l'exécution de Philippe Henriot.

Ce qu'on découvre, en revanche, chez M. Papon, c'est une froide volonté de ne pas contrecarrer la *mission qui lui a été confiée* par ses supérieurs (Sabatier, Leguay, Bousquet, Laval, Pétain) et qu'il ac*complit dans un souci de carrière et* de promotion personnelle, tout en sachant qu'elle allait à l'encontre de *la dignité* humaine et des *principes* républicains.

Arno et Serge Klarsfeld *sont avocats.*

AU COURRIER DU « MONDE »

La prière pour la République

J'ai lu, avec attention, l'article de M. Michel-Louis Lévy, paru dans la page « Débats » de votre journal du 2 février et qui appelle, de ma part, le commentaire suivant :

La prière pour la République est effectivement une institution de la synagogue. Son texte varie selon les époques et les pays, mais elle constitue un devoir civique élémentaire. C'est pourquoi, dans la plupart des synagogues de France, cette prière est récitée chaque samedi au cours de l'office religieux.

Déjà, le prophète Jérémie (VII[e]-VI[e] siècle avant Jésus-Christ) invitait ses contemporains à prier *pour le pays et la ville de leur résidence.*

La contribution à l'effort commun de la nation, la *fidélité* à l'égard des lois de la République, l'indépendance de la justice, l'exercice de la liberté sont autant de biens précieux pour lesquels il convient de se battre et la prière est l'expression spirituelle de ce combat.

La théologie juive pousse sa conception de la providence divine jusqu'au moindre détail de la vie individuelle. Voilà pourquoi elle demeure convaincue, encore aujourd'hui, de sa contribution positive au bonheur et à la prospérité de la France par le biais, notamment, d'une telle prière.

S'il est vrai que le texte actuellement en vigueur est quelque peu ancien, à notre initiative une mouture plus moderne est en projet. Elle devrait apparaître d'ici quelques semaines et confirmera, si besoin était, l'actualité du lien indéfectible qui nous attache à la République.

Joseph Sitruk
Grand rabbin de France.

Mobilisation générale

Si l'on en croit le docteur Fernandez (*Le Monde* du 7 février), aux *femmes les risques* biologiques de la maternité, aux hommes les risques militaires de la guerre. N'en *déplaise* aux conservateurs, cet argument ne tient plus. Dans la France d'aujourd'hui, et en grande partie *grâce à la* baisse du taux de mortalité maternelle, les femmes vivent en moyenne huit ans de plus que les hommes. Dans ces conditions, il serait presque plus logique de leur faire porter les armes afin de rétablir l'équilibre démographique !

Par ailleurs, *l'incorporation* des femmes, pour révolutionnaire qu'elle soit, ne doit pas être isolée de l'essentiel du projet de réforme : la démilitarisation du service national et l'introduction de tâches civiles novatrices, utiles et valorisantes pour tous les jeunes, sur un pied d'égalité. Considérer un service national lié à la vie de la communauté ou à la protection de l'environnement comme un risque pour la santé des recrues est un non-sens. Planter un arbre, soutenir un enfant en difficulté, assister les personnes âgées dans leur quotidien n'a jamais tué personne.

Soumis à des contraintes budgétaires et dans un contexte de sécurité territoriale relative, la plupart des pays occidentaux réduisent la durée de leur service militaire. Certains le suppriment et remettent ainsi en cause le principe même du devoir civique. La France tente courageusement *d'aborder la question autrement.* Les principales menaces pesant sur la sécurité viennent de l'intérieur du pays et portent les *noms* de chômage, marginalisation, mal des banlieues ou pollution. C'est à ces maux de société que l'on s'attaque en réformant le service militaire et en instituant à sa place un service civique. Dès lors que la conscription a pour objectif de responsabiliser les jeunes vis-à-vis de leur communauté, principe égalitairement républicain, nul n'a le droit d'en écarter les jeunes filles.

Pour reprendre les termes du docteur Fernandez : oui, *« vers un avenir égalitaire et non machiste nous progressons »*.

Anne Baer,
Paris.

Des prêts, pas des bourses

Comment faut-il aider les étudiants, par des bourses ou par des prêts ? Les bourses et autres subventions proviennent du fruit du travail des actifs au nombre desquels figurent des jeunes de la même tranche d'âge. Des transferts s'effectuent d'une catégorie sociale à revenus « inférieurs » vers une catégorie promise – en principe – à des revenus « supérieurs ». La justice voudrait donc que l'on accorde aux étudiants non des bourses mais des prêts. Le principe n'empêcherait pas le fameux « ascenseur social » de fonctionner. Il aurait valeur éducative de jeunes *citoyens* au *moment où* ils entrent dans une société où l'on a un peu trop tendance à croire qu'il existe un coffre sans fond où il suffit de puiser.

Jean Piquemal,
Toulouse.



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Billard, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

La deuxième vie d'Alain Juppé

Suite de la première page

C'était compter sans l'imprévu : la disparition de François Mitterrand et l'effusion nationale à laquelle elle a donné lieu. La contestation du gouvernement en a été comme anesthésiée. Jacques Chirac, qui était resté à distance durant les semaines chaudes de décembre, est revenu sur le devant de la scène en assumant le rôle de président de tous les Français. Alain Juppé y a gagné un répit providentiel, à la faveur duquel il a pu anticiper sur la forte progression du chômage en l'accompagnant de mesures de soutien à l'activité.

La relation entre le président de la République et le premier ministre est aujourd'hui inverse de ce qui avait été imaginé au lendemain de l'élection de Jacques Chirac. Alain Juppé était considéré alors comme l'élément stabilisateur d'un pouvoir issu d'une campagne électorale associant les contraires et qui avait pour le moins pris des libertés avec les réalités économiques et avec les contraintes du calendrier européen. Huit mois plus tard, c'est le chef de l'Etat qui est en position solide et qui « assure », comme dans une course en montagne, le chef du gouvernement. Le sondage Louis-Harris publié par *Valeurs actuelles* (daté 9-15 février) confirme cette tendance puisque la cote de Jacques Chirac redevient positive (50 % de bonnes opinions contre 45 % de mauvaises) pour la première fois depuis septembre, alors que celle d'Alain Juppé demeure nettement négative (62 % contre 33 %).

Son attitude lors de la mort de son prédécesseur, son déplacement dans les Deux-Sèvres, l'annonce de la fin des essais nucléaires, son voyage aux Etats-Unis, ont mis fin à la brouille qui s'était installée entre Jacques Chirac et les Français après la reprise des essais, puis le tournant économique d'octobre. Sans que la querelle, sans doute, soit vidée tout à fait, le déficit dont souffrait la politique du président par rapport aux promesses de la campagne est moins criant qu'il ne l'était. Ce qui incombe au chef de l'Etat – le rang international de la France, sa responsabilité dans l'Union européenne, la relation avec les Français – est pris en charge par lui d'une manière mieux acceptée par l'opinion, tandis que, selon une répartition des tâches on ne peut plus classique, le premier ministre paie le prix de la morosité ambiante, auquel s'ajoute celui de ses propres erreurs.

Pour l'un comme pour l'autre, l'avenir s'inscrit dans un triple calendrier : économique, européen et politique. Economiquement, les yeux sont fixés sur le milieu de l'année, puisque certains experts – qui se trompent toujours, comme dit Jacques Chirac – escomptent alors les signes d'une reprise. D'ici là, c'est-à-dire d'ici juin ou peut-être mai, le gouvernement n'est pas à l'abri d'un accident financier – la croissance américaine est-elle à toute épreuve ? – ou social. Il a l'œil, notamment, sur France Télécom, où le conflit sur le statut de l'entreprise et de ses salariés n'est pas réglé. Il surveille avec soin l'industrie de l'armement, qui se prépare à des restructurations douloureuses : c'est le sujet de conversation obsessionnel de nombre de députés et d'élus locaux.

Le calendrier européen tient en deux dates : mars 1996, début de la conférence intergouvernementale ; janvier 1999, entrée en vigueur de l'Union économique et monétaire. La première, dont Jacques Chirac entend circonscrire l'objet à des aménagements de l'Union européenne telle qu'elle résulte du traité de Maastricht, a moins d'importance que la seconde. L'ouverture du débat sur la monnaie unique en Allemagne facilite la tâche du président et du gouvernement. Au lieu que cet objectif et les conditions à remplir pour l'atteindre soient considérés à Bonn comme des données intangibles, Helmut Kohl doit défendre sa politique et la faire accepter par ses concitoyens. Or il ne peut y parvenir sans le soutien de la France.

L'entente entre le président français et le chancelier allemand repose dès lors sur une communauté d'intérêts, qui oblige chacun à tenir compte des difficultés que doit résoudre l'autre dans son pays, mais qui leur permet en même temps de conjuguer leurs forces. Philippe Séguin l'a bien compris, qui tente de se rendre acceptable par les dirigeants allemands partisans de l'Europe, afin de pouvoir s'imposer, le cas échéant, à Jacques Chirac. Cependant, son discours d'Aix-la-Chapelle, bientôt reconnu pour ce qu'il était

> La relation entre le président de la République et le premier ministre est aujourd'hui inverse de ce qui avait été imaginé au lendemain de l'élection de Jacques Chirac

– l'exposé d'une « autre politique » européenne – n'a pas entamé la position d'Alain Juppé, comme seul capable à ce jour d'affronter, bon an mal an, les conséquences du « tournant » d'octobre.

Restent les élections de 1998, unique pensée de tout député qui se respecte. Aussi Edouard Balladur a-t-il proposé au premier ministre de commencer dès maintenant à les préparer avec lui. L'ancien candidat à l'élection présidentielle avait manifesté ses dispositions bienveillantes envers Alain Juppé au plus fort de la crise sociale. Elles n'ont pas changé. Si aucun geste de réconciliation n'est venu de Jacques Chirac, le contact est établi, en revanche, entre l'ancien et l'actuel titulaire de Matignon. Le jeu n'est pas sans risque pour Alain Juppé : il peut craindre qu'un partenariat avec Edouard Balladur ne rende à ce dernier une « légitimité » majoritaire qui en ferait, le cas échéant là encore, un remplaçant possible.

Trois hypothèses peuvent être tracées au sujet du premier ministre. La première est celle d'une réussite « technique », qui le maintiendrait à la tête du gouvernement jusqu'aux élections de 1998, lesquelles seraient affrontées en première ligne par Jacques Chirac, comme Valéry Giscard d'Estaing l'avait fait en 1978. La deuxième hypothèse est celle d'élections en 1997, justifiée par le souci de faire coïncider la fin du mandat présidentiel et celle de la législature, mais ce serait prendre le risque d'ouvrir un débat sur la monnaie unique à un moment où elle imposera encore de difficiles efforts de rigueur. La troisième hypothèse est celle d'un nouveau gouvernement, qui serait mis en place au début de 1997 pour préparer les élections à leur date normale.

Comme les personnages des jeux électroniques, Alain Juppé a entamé une deuxième vie. Il n'en connaît pas le terme, mais ses adversaires, qui croyaient pouvoir le prédire il y a quelques semaines encore, ne sont plus sûrs de rien.

Patrick Jarreau

Le Monde

ÉDITORIAL

L'Allemagne désemparée face au chômage

QUATRE millions deux cent mille chômeurs en Allemagne : ce chiffre, publié jeudi 8 janvier, est catastrophique. Bien que la nouvelle n'ait pas provoqué de véritable surprise, notamment en raison de données saisonnières très défavorables, ce triste record plonge le pays dans la perplexité. La véritable ampleur du phénomène est connue depuis quelques mois déjà : en ôtant des statistiques les diverses mesures de traitement social du chômage (travaux d'utilité collective, formation, retraite anticipée...), ce sont au total six millions de personnes qui cherchent un emploi outre-Rhin.

Ce chiffre est d'autant plus préoccupant que la part de chômeurs de longue durée ne diminue pas et que les coupes effectuées dans les budgets sociaux contribuent à gonfler le volume des chômeurs en fin de droits. Cet hiver, l'Allemagne redécouvre pour la première fois depuis longtemps le phénomène de la pauvreté et la précarité.

Que faire ? Les dirigeants allemands sont désemparés. Abandonnant ses attaques à l'égard de l'opposition, le chancelier Helmut Kohl vient de tendre la main aux sociaux-démocrates en leur proposant d'œuvrer ensemble à la recherche de solutions. Contre toute attente, le président du SPD, Oskar Lafontaine, a accepté cette offre. Les syndicats, pour leur part, ont été les premiers à proposer au patronat et au gouvernement une réflexion commune qui devrait aboutir, dans le courant de cette année, à un *« pacte pour l'emploi et la compétitivité »*.

Les principaux acteurs politiques et économiques du pays sont d'accord sur le fond : un retour à la croissance ne permettra pas, seul, de créer des emplois. La mondialisation de l'économie oblige à remettre en cause beaucoup d'habitudes passées. Des réformes de structures sont indispensables. La philosophie du consensus trouve ici un nouvel essor. Bien entendu, on est encore loin d'une réforme en profondeur de la fiscalité et du mode de financement de l'Etat social, même si le tout récent plan de relance du gouvernement allemand est un premier pas qui va dans ce sens.

« *Il s'agit de prendre des décisions fondamentales, comme à l'époque de Ludwig Erhard* », souligne la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. Tout le monde a bien conscience de l'importance de l'enjeu : le maintien de l'*« économie sociale de marché »*, un modèle de développement économique équilibré mais coûteux.

Cependant, alors qu'on aurait pu s'attendre à l'imitation d'un modèle américain ou asiatique, avec son cortège de dérégulations sauvages et d'inégalités sociales, l'Allemagne a délibérément choisi de suivre une voie médiane. *« Adapter l'Etat social »* ; tel est le maître-mot du chancelier Kohl qui cherche à tout faire pour éviter chez lui un scénario du type de celui qu'a connu la France en décembre 1995.

Les gens *par Kerleroux*



REVUE DE PRESSE

LE PARISIEN
Fabien Roland-Lévy

■ L'heure de la retraite a-t-elle sonné pour VGE ? A moins d'un coup de théâtre qui le remettrait en selle au cours de la campagne, Giscard perdra le 31 mars, avec la présidence de l'UDF, le dernier poste de pouvoir qu'il détenait sur la scène politique nationale. La mise à la retraite de l'ancien président de la République aura été graduelle, progressive, interminable pour ceux qui attendaient la place : ses lieutenants auront mis pas moins de seize ans pour accomplir le meurtre du père, défait en mai 1981.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Le gouvernement se trouve dans une situation particulièrement délicate. Il y a d'abord, dans l'opinion, un véritable découplage entre Jacques Chirac et Alain Juppé : le premier retrouve progressivement la confiance des Français (ou d'une partie significative d'entre eux), le second stagne ou s'enfonce, jusqu'à en devenir un handicap. Sur la scène politique, l'effervescence est inhabituelle dans la majorité, avec la compétition au sein de l'UDF qui incitera chaque candidat à se démarquer du gouvernement (...). Si l'on ajoute à cela – c'est évidemment l'essentiel – que, sur le plan économique et social, l'affaissement brusque de la croissance a succédé au mouvement social de décembre, le moins que l'on puisse dire est qu'Alain Juppé a besoin de courage et d'opiniâtreté. En fait, pour le premier ministre, tout se jouera dans quatre ou cinq mois, selon que l'on assistera ou pas à un retournement positif de la conjoncture et à une accélération de la croissance, donc de la confiance. Si oui, Alain Juppé peut encore se rétablir, si non, ses perspectives se réduisent terriblement.

LIBÉRATION
Gérard Dupuy

■ Comme ses prédécesseurs, Juppé triche avec les annonces de façade. La dernière en date, les *« biocarburants avant l'an 2000 »*, est un pur gadget (dans une longue série) mais une vraie reconnaissance de dette au lobby chiraco-céréalier. Tant pis si c'est néfaste pour l'atmosphère et onéreux pour les contribuables. Comme ses prédécesseurs, Juppé noie le poisson.

L'école « sanctuaire » en panne de politique

PRINTEMPS 1993. Une série d'incidents violents dans les écoles agite l'opinion. Le 13 mai, Erik Schmitt, surnommé « Human Bomb », prend en otage des enfants et leur institutrice dans une classe maternelle de Neuilly-sur-Seine. Deux mois à peine après sa nomination au ministère de l'éducation nationale, François Bayrou affronte une première crise grave. Malgré leur différence de nature, il fournit de ces divers événements une lecture unique. Devant des parents d'élèves réunis en congrès à Bayonne, le 20 mai, il assène ses certitudes : *« L'école doit être un sanctuaire et cela doit être matérialisé, afin que les enfants se sentent à l'abri des menaces du monde qui les entoure. »* Le mot plaît. La conviction du ministre est faite : l'ouverture de l'école sur l'extérieur est *« une idée fausse »*. Il juge que l'on est allé *« trop loin »* dans ce domaine.

Janvier et février 1996 : une nouvelle vague de violences agite des écoles et des collèges. En trois ans, la situation ne s'est pas améliorée. Elle s'est plutôt détériorée en quittant le champ clos des quartiers en difficulté. A quelques mots près, François Bayrou retrouve les mêmes accents incantatoires : *« Pendant des décennies, on a plaidé pour une école ouverte qui ne soit plus un sanctuaire, pour que la cité pénètre dans l'école. Il faut maintenant prendre la position inverse, travailler à resanctuariser l'école pour que les valeurs y soient affirmées. »* La fermeté du discours tend à rassurer une opinion inquiète. Mais renvoyer ainsi à un débat, déjà ancien, entre école ouverte et école fermée ne fait pas une politique.

La plupart des équipes éducatives à l'oeuvre dans les zones d'éducation prioritaires ou dans les établissements difficiles ont d'ailleurs posé le problème autrement. A la fermeture, indispensable, des bâtiments par des clôtures, doit correspondre une attitude d'ouverture « humaine » vers l'extérieur : parents d'abord, associations ou représentants d'autres institutions. Quel chef d'établissement, quel enseignant, n'est pas persuadé que l'école *« sanctuarisée »* doit affirmer, contre toutes les dérives et les agressions, ses *« valeurs particulières, ses propres règles, ses propres repères »* ? Mais pas dans n'importe quelles conditions.

Il en est des violences à l'école comme des banlieues qui flambent. Elles font éclore des plans dans l'urgence et des mesures dont la plupart, faute de moyens, peinent à dépasser le stade de l'effet d'annonce. Le numéro de téléphone *« SOS violence »* et l'adaptation de la formation des enseignants dans les instituts de formation des maîtres (IUFM), deux des dispositions annoncées récemment par M. Bayrou, figuraient déjà parmi les douze mesures, adoptées en mars 1995, en réponse à un mouvement de grogne des chefs d'établissement. Cette légèreté se révèle dommageable dans un domaine où, plus qu'ailleurs, l'action politique demande à s'inscrire dans la durée.

Le renforcement des mesures de surveillance, par le recours aux appelés du contingent ou aux emplois locaux de *« grands frères »*, est sûrement une des conditions nécessaires pour ramener la sérénité, si ce n'est assurer la sécurité. Il ne peut être le seul remède.

DÉCALAGE SOCIOLOGIQUE

Face à l'urgence de la situation, M. Bayrou n'a apporté que des réponses modestes ou symboliques. Le désarroi qui a gagné les enseignants mérite un autre traitement. Certifiés ou agrégés, issus pour la plupart des classes moyennes qui plaçaient toute leur confiance en l'école, ils vivent durement le décalage sociologique qui les sépare des enfants des quartiers en difficulté. Ils se sentent agressés autant par les violences physiques et verbales que par la remise en cause de leur mission. Dès lors, la réponse se trouve-t-elle dans la seule enceinte des IUFM ?

Depuis quinze ans, les ministres successifs ont renoncé à engager une réforme en profondeur des collèges, le maillon de plus en plus faible du système éducatif. En 1993 pourtant, François Bayrou posait les bonnes questions : *« Quel but assignons-nous au collège ? Quelles compétences attendons-nous des élèves ? Quels rythmes scolaires ? Quels contenus ? Quelle orientation ? »* La réforme des programmes de sixième prévue pour la rentrée prochaine, comme l'adoption de dispositifs de soutien pédagogique ne paraissent pas de nature à répondre à ces vastes ambitions. Faut-il en conclure, comme le soulignait un ancien directeur des lycées et collèges, André Legrand, que, contrairement au lycée *« qui représente un enjeu social énorme pour les classes moyennes, le collège n'est porté par aucun élément du corps social qui compte »* ?

Parce qu'on lui demande de pallier les carences sociales et familiales, de réduire les inégalités et de faciliter l'insertion professionnelle, l'école ne peut se contenter d'opérer un repli sur elle-même. Les expériences réussies dans les ZEP et les établissements à problèmes s'insèrent, bien souvent, dans des dispositifs de ville ou de quartier. Sur ce point, le volet éducation du pacte de relance pour la ville révèle d'inquiétantes limites et pèche par manque d'imagination autant que de moyens.

D'occasions manquées en timides réformes, ne sera-t-il pas bientôt trop tard pour éviter la banalisation de violences qui sont déjà sorties du périmètre étroit des cités ?

Michel Delberghe et Béatrice Gurrey

DISPARITIONS

Toni Cade Bambara

Une grande voix de la littérature noire américaine

L'AMÉRICAINE Toni Cade Bambara, écrivain et auteur de films documentaires, est morte des suites d'un cancer, samedi 11 décembre 1995, dans un hôpital de Philadelphie.

Née à New York en 1939, élevée à Harlem, elle a participé aux combats des années 60 en faveur de l'émancipation des Noirs et, au début des années 70, à une nouvelle mouvance féminine d'écrivains noirs, aux côtés d'Alice Walker ou de Toni Morrison. C'est précisément cette « autre Toni » – laquelle n'était pas encore Prix Nobel de littérature, mais éditeur chez Random House – qui a remarqué, publié et fait découvrir Toni Cade Bambara, la considérant comme l'une des grandes voix de la littérature noire américaine. A la recherche d'une écriture faite de flamboiements, de saccades, de voix multiples et de sons discordants qui rappellent le jazz et les rues de New York, c'est le genre de la nouvelle qui lui convient le mieux.

Son premier recueil, *Gorilla, My Love (Gorille, mon amour*, Christian Bourgois, 1994), réunit quinze nouvelles parues entre 1960 et 1972, autant d'histoires allègres et chaleureuses sur les relations humaines, où les adolescents s'affrontent à l'incompréhension des adultes. Son premier roman, publié en 1980 aux Etats-Unis et qui reçut le National Book Award, *The Salt Eaters (Les Mangeurs de sel*, Christian Bourgois, 1994), mêle une foule de personnages évoquant les combats et la mémoire d'une communauté noire du Sud avec une verve et une sensualité joyeuses (*Le Monde* du 18 février 1994).

Auteur de deux autres recueils de nouvelles (*Les goélands n'en sont pas morts*, paraîtra en juin chez le même éditeur), Toni Cade Bambara s'est davantage consacrée au cinéma, ces dix dernières années, enseignant l'écriture de scénarios, donnant des conférences ou collaborant à des documentaires télévisés, dont l'un, *The Bombing of Osage Avenue*, raconte une opération de police dans les quartiers noirs de Philadelphie.

Marion Van Renterghem

Lydia Tchoukovskaïa

Un témoin d'une époque bâillonnée

L'ÉCRIVAIN RUSSE Lydia Tchoukovskaïa, née en 1907 à Saint-Pétersbourg, est décédée, mardi *8 février*, à *Moscou*, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Fille du célèbre écrivain, critique et poète Korneï Tchoukovski, elle a passé toute son enfance dans les milieux littéraires. Essayiste, critique puis romancière, elle s'efforça toute sa vie d'être la mémoire de la littérature opprimée. En particulier dans ses bouleversants entretiens avec la « grande dame » de la poésie russe Anna Akhmatova (*Entretiens avec Anna Akhmatova*, Albin Michel, 1980), véritable ouvrage de référence : un dialogue d'un quart de siècle (1938-1941 et 1952-1962) entre deux femmes exceptionnelles liées par leurs expériences communes de la terreur (son mari, Matveï Bronstein, fut arrêté puis fusillé en 1938).

Lydia Tchoukovskaïa a été le témoin de la réalité soviétique dans ses plus noirs aspects : la répression stalinienne des années 30 est au cœur de son roman *La Maison déserte* (Les Cinq Continents, 1965). Irréductible plume au service de la vérité, elle a défendu les dissidents André Siniavski, Iouri Daniel, *Soljenitsyne et, enfin*, l'académicien Sakharov, qui saluait *« sa sincérité et son courage »*.

Cette lutte permanente contre le mensonge la mènera irrémédiablement sur le chemin de l'exil intérieur. En 1974, elle est exclue de l'Union des écrivains, gommée, bannie de la littérature soviétique. Ses œuvres n'étaient publiées qu'à l'étranger. Pour ses *Entretiens avec Anna Akhmatova*, ainsi que pour son essai *Les Chemins de l'exclusion* (L'Encre, 1980), elle reçut, en 1980, le Prix de la liberté décerné par le Pen Club français et destiné à récompenser un écrivain étranger incarnant dans son pays la liberté de pensée et d'expression.

Comme de nombreux écrivains, dont son ami et Prix Nobel Boris Pasternak, Lydia Tchoukovskaïa devrait être enterrée au cimetière de Peredelkino, à l'ouest de Moscou.

Anne Rodier

NOMINATIONS

CULTURE

Bernard Latarjet a été nommé, par décret paru au *Journal officiel* du *8 février*, président de l'Etablissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette, à ne pas confondre avec l'Etablissement public aménageur du parc de La Villette à la tête duquel vient d'être nommé Jean-Claude Moreno (*Le Monde* daté 14-15 janvier).

[Ingénieur du génie rural des eaux et forêts, né *en 1941, Bernard Latarjet a fait une grande partie* de sa carrière dans l'administration culturelle. De 1984 à 1987, il est délégué général de la Cinémathèque française ; de 1987 à 1991, il dirige la Fondation de France, avant de devenir conseiller spécial auprès du ministre de la culture (1991-1992) et d'entrer au secrétariat général de la présidence de la République (1992-1995) pour s'occuper des affaires culturelles et des grands travaux.]

MAGISTRATURE

Dominique Main a été nommé directeur de l'Ecole nationale de la magistrature par le conseil des ministres du mercredi 7 février. Il remplace Daniel Ludet, nommé président de chambre à Douai.

[Né le 1er novembre 1946 à Châteauroux, Dominique Main est titulaire d'une licence en droit. Juge des enfants à Rouen de 1974 à 1976, il a ensuite rejoint le ministère de la justice avant de devenir juge à Djibouti en 1976. Magistrat à la chancellerie de 1976 à 1977, Dominique Main a été conseiller à la cour d'appel de Rouen de 1984 à 1988, vice-président du tribunal de Bobigny de 1988 à 1991 et président de la chambre d'accusation de Poitiers de 1991 à 1996.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 8 février sont publiés :

● **Amiante** : deux décrets, relatifs à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, et à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante ; deux arrêtés, relatifs aux conditions d'agrément d'organismes habilités à procéder aux contrôles de la concentration en poussières d'amiante dans l'atmosphère des immeubles bâtis, et aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des flocages et des calorifugeages contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis (*Le Monde* du 9 février.)

● **Fonction publique** : un décret portant modifications de certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale.

● **Enseignement privé** : un arrêté fixant des contingents de promotions de maîtres contractuels ou agréés des établissements privés d'enseignement sous contrat, au titre de l'année scolaire 1995-1996.

● **Sécurité sociale** : un décret relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Légion d'honneur

Tous les anciens combattants survivants de la guerre de 14-18 qui n'avaient pas encore été décorés ont été nommés chevaliers dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion du 11 novembre 1995. Une première liste était parue dans le *Journal officiel* du samedi 4 novembre 1995 (*Le Monde* du 7 novembre 1995). Nous publions ci-dessous la deuxième liste de ces nominations, parue dans le *Journal officiel* du mercredi 7 février.

Charles Abdullah, Louis Accart, Armand Adam, Gayetana Alarcon, Jean Alaux, Albert Albaric, Edmond Albert, Pierre Alessandri, Maurice Alliot, Abraham Amar, Valéry Amelot, Gaston Amiand, Paul Anderié, Joseph Andréani, Oscar Andrieux, François d'Ardier, Pamphile Aubin, Alexandre Argenti, Albert Argentio, Antoine Arguimban, Albert Arnaud, Marius Arthonoul, Jean-Pierre Asquatell, Jean Aubague, André Aube, Henri Aubin, Louis Aubin, Georges Aubry, Gabriel Audin, Maurice Audo, Casimir Augade, Firmin Augereau, Louis Augros, Aristide Auneau, Alphonse Aveline, Amaury d'Avian de Ternay, Paul Azéma, Bernard Badault, Charles Bailly, Robert Ballon, Roger Bambacari, Ambroise Barbes, Julien Barbier, Louis Barelli, Abel Bargnès, Marius Barral, Martial Barrand, Alcide Barreau, Emile Barrois, Joseph Bascougnet, Albert Bastien, Marcel Bastier, Justin Batigne, Henri Battédou, Léon Baudry, Auguste Beaupied, Ernest Bech, Joseph Becouarn, *Pierre Bedenel*, *François Béguin*, Augustin Belnoué, Adrien Béluel, Jules Benaim, Jules Bénard, Vincent Benimelli, Jean Bensacq, Jacob Bentolila, Paul Bérard, Auguste Bergé, Jean-Marie Bergeron, Jean-Paul Bergougnoux, Pierre Bernad, Fulgence Bernay, Antoine Bernède, Léon Bernon, Joseph Berthier, Albert Bertin, Pierre Berton, Gaston Béthune, Albert Blasini, Louis Bichon, Joseph Bideau, Albert Bientz, Gabriel Bigaud, Marcel Binet, Ernest Bisson, Louis Bizeuil, Emile Blanchard, Pierre Blanchard, René Blanche, Pierre Blazy, Louis Bligny, Francis Blin, Georges Blin, Edmond Boissin, Abel Boisson, Jean Boisson, Joseph Bollon, Charles Bomey, André Bonnaud, Francisque Bonnefoy, Jules Bonnefoy, Pierre Bonnefoy, Gérard Bonnet, Julien Bonnet, Maurice Bonnet, Raymond Bonnet, Maurice Bontour, Eugène Borda, Louis Borrell, Théodore Bouchard, *Adolphe Bouchez, Alfred Boulsset*, Louis Boulsset, Robert Boulanger, Jean-Baptiste Boularan, Raymond Bourgoin, Marcel Bourgue, René Boutry, Jean-Baptiste Bouty, Laurent Bouvier, Marcel Bouyer, André Bouzigues, André Boye, Alexandre Braud, Antonin Breton, Gabriel Breton, André Briand, Robert Briaux, Eugène Brière, Jacques de Brion, Etienne Brissac, Raymond Bruneau, Georges Bulot, Robert Bunaux, Henri Cabrol, Louis Cabrol, Joseph Cahuzac, Pierre Caillat, Albert Caillier, François Camalhac, Alfred Cammas, Maurice Campagne, Louis Camus, Albert Cantais, Armand Cantet, Jean Capin, Vincent Capotummino, Louis Carcassonne, Paul Carette, Louis Cargemel, Adrien Carnoy, André Caron, Georges Caron, William Carrot, François Castel, Conception Castell, Louis Castillon, André Cathala, André Caudron, Marcel Caussade, Louis Caussat, Guillaume Cavarlé, Simon Chadourne, Georges Challiou, *Hubert Challious, André* Chambaut, Louis Champetier, Georges Chapelle, Raoul Charles, Irénée Chassany, Auguste Chataigner, Antonin Chataing, Désiré Chateauneuf, Aurélien Chaurin, Calixte Chauvet, Jean-Pierre Chazarin, Joseph Chazottes, Paul Chérigné, Marcel Cherrier, Marcel Chevalier, Maurice Chevallier, Emile Chiffard, Jules Chrétienneau, Marcel Citeau, Léopold Claustres, Maurice Clement, Michel Clerc, Paul Clerc, Fernand Clerget, Georges Clinchamps, Gaston Clos, Julien Cocaud, Makiouf Cohen, Simon Cohen, Henri Colmet, Louis Colas, Fernand Collard, Elie Combémorel, Eugène Compain, Maurice Comte, Jean Conangles, Jean Conseil, Jean-Pierre Constantin, Frédéric Cornerais, René Cornet, Joseph Cossé, Augustin Costes, Marcel Coulet, Albert Courcou, Henri Courilleau, Frédéric Couriol, Arsène Courtois, Jacques Courty, Eugène Cousté, André Coustès, Abel Coutellier, Marcel Coutière, *Julien Couzinet*, Constant Cretin, Joseph Croissant, Gabriel Crombez, Géry Crombez, Emile Crozes, Raoul Crubezy, Auguste Curty, Pascal Cuti, Edouard Dagory, Dagenet Anatole, Maxime Dalier, Robert Danet, Sylvain Daniel-Eldin, dit de Pécoulas, André Danzelle, Jean Darracq, Laurent Darrigrand, Louis Datin, Louis Daviand, Eugène David, Francis David, Jules David, René David, Louis David-Misslié, Marcel Debroas, René Deily, Marius Delafoy, Robert Delafoy, André Delaine, *René* Delajon, Albert Delange, Roger Delaporte, Charles Delarbre, Henri Delattre, Henri Delattre, Pierre Delolme, Louis Delong, Emile Delouche, Maurice Delouvy, Emile Delsol, Marcel Delucé, Marcel Demelle, Auguste Demeure, René Deniau, Maurice Denis, Pierre Denoyelle, François Depresles, Yves Dervout, Edouard Désiré, Etienne Desnoyer, *Markus Després, Louis Destabeau, Léon Desvignes*, René Desvignes, Adelson Devos, Georges Dewaele, Théodore Dimier, Pierre Dinet, Constant Dissais, Louis Dizin, Paul Doguin, Marcel Domont, André Dorémus, Léon Doukan, Louis Doulat, Robert Drieu, Jean Drin, François Drouët, Antoine Dubernard, Robert Duboc, Claude Dubois, Louis Dubois, Marius Duchâtel, Arthur Ducroq, André Duffaud, Jules Duffour, Clair Duhamel, Jacques Dumas, Jean-Pierre Dumas, Robert Dumontet, Edouard Duplessy, Bernard Dupouy, Marcien Dupouy, Victor Dupuis, Jean Duran, Fernand Durand, René Durand, René Durand, Albert Durieux, Gaston Durville, Lucien Emond, Marcel Engler, Claude Epinat, Baptistin Ercolano, Raymond Esnard, Pierre Estève, Charles Fabre-Luce, Georges Faget, André Faivre, Elie Fargues, Augustin Ferdier, Roger Ferry, Raoul Fiancète, Léandre Filipeau, Félix Fillon, Gaston Fontaine, Pierre *Force, Joseph Foulx, Marius Foulez*, Joseph Foulquier, Auguste Fouque, Lucien Fournet, Louis Fournier, Pierre Frisch, André Froidure, Henri Fromigué, Jean Frugier, Maxence Galdot, Antoine Gaillard, André Gallier, Louis Gannerdinger, Jules Gante, Georges Gardère, Marius Garnier, Jean-Pierre Garra, Jean Gasion, Gaston Saint-Cyr, Raoul Gaudissart, Joseph Gauthier, Auguste Gautier, Aimé Gantrand, Eugène Gauvard, Paul Gavaret, Robert Gélineau, Victor Gendron, Gaston Gentet-Garanson, Lucien Georgeand, Emile Gérard, Léopold Gérard, Louis Gérard, Louis Gervillers, Roger Gesserand, Léon Gilbert, Gabriel Gilbin, Charles Gillé, René Gillet, Stéphane Gillibert, Ferdinand Gilson, Baptistin Gimbert, Désiré Giordano, André Giovannetti, Fernand Girard, Maurice Girard, Henri Giraud, Paul Giraudon, Alphonse Giroux, Giovanni Gobbo, André Godard, Marcel Godard, Jean Gonon, Henri Gorse, Ernest Gosmand, Gustave Gosselin, Maurice Goudier, Ernest Goulard, Henri Goursaud, Julien Graftiaux, Roger Granchet, René Gravelle, Edouard Gravouille, Jules Gréau, Jean Grimaldi, Pierre Grimault, Roger Grolleau, Frédéric Gros, Jean-Louis Guéganton, Henri Guepin, Henri Guérin, Louis Guérin, Louis Guertault, Ernest Guiblay, Maurice Guilbert, Edouard Guille, Fernand Guillebert, Pétrus Guillemaut, François Guiraud, Guillaume Gutton, Jules Guy, Arthur Guyot, Emile Hamon, *Lucien Hannequin, Alphonse Harduin*, Frédéric Héraclite, Joseph Herboulier, Charles Heyler, Pierre Honegger, Louis Hougnon, Carolus Houille, Ernest Huard, Emile Huguenot, Eugène Huré, Victor Isan, Marcel Isnard, Antoine Issartel, Maurice Itskowitch, Antonius Izorce, Albert Jaboulle, Léon Jacquel, Damien Jacquemard, René Jacques, Lucien Jamault, Lucien Janin, Paul Jard, Antoine *Jarrige, Pierre Jarrot, Charles Jarsuel*, Ludovic Jaunas, François Jaurand, François Jayet, Jean-Marie Jayet, Louis Jean, Marius Joffre, Robert Joly, Jean Joseph, Henri Journet, Camille Jubert, Germain Julia, Charles Jullien, Marius Jullien, Robert Jullien, Marcel Juneaux, Edouard Keller, Maurice Kempen, Paul Krumeich, Roger Labat, Maurice Labre, Louis Lacaque, Baptiste Laclau, André Lacourt, Louis Ladagnous, Louis Laffranchi, Auguste Lafon, Armand Lafont, Marius La Forgia, Robert Lageix, Jean Lagleyze, Roger Lagoutte, Pierre Lalanne, Louis Lamarche, Camille Lambérioux, Marcel Lambert, Marius Lamotte, Pierre Lamotte, Lucien Lamy, Joseph Landoas, René Landre, Francis Landreau, Antoine Langlois, Victor Languette, Claude Lapalus, Adolphe Laperrouze, Joseph Laporte, Raymond Laquièze, Armand Laribe, Corentin Larnicol, Marcel Lasnon, Germain Lasserre, Jean Latié, Jean Latour, Ferdinand *Launay, Camille Laurençon, Denys Laurent*, Maurice Laurent, Louis Lavaine, Jean-Baptiste Le Billon, Robert Le Chantoux, Ange Le Goff, Emile Le Gouestre, François Le Louarn, Louis Le Meur, Alphonse Leblanc, Gaston Lebrun, Henri Leclerc, Jules Leclercq, Maurice Lecluse, Louis Lecoq, Alexandre Lecoq, André Lecuyer, Louis Ledoux, Charles Lefebvre, Emile Lefebvre, Emile Lefebvre, Eugène Lefebvre, Louis Lefebvre, Marcel Lefebvre, Maurice Lefebvre, Fernand Lefebvre de Plinval-Salgues, Marcel Lefeuvre, René Léger, André Legouis, Charlemagne Lemaire, Paul Lemasson, Ange Lemoël, Georges Lenoir, Fernand Lepage, Jean Leray, Maxime Leriche, Paul Leroy, Paul Levallois, Lambert Levy, Louis Lhuissier, Maurice Liotier, Paul Liskenne, Joseph Lisle, René Lointier, Charles Lucas, Ferdinand Lucas, Albert Lucotte, Marcel Luzé, Fortuné Madec, René Madesclaire, Marceau Magnier, Joseph Maihé, Paul Maihé, Lucien Maillot, Victor Malbéqui, Maurice Mallet, Emile Maltaverne, Louis Mamès, Gustave Marchand, Joseph Marchon, René Maré, Gaston Maréchal, Maurice Maresquet, Félix Mariot, Alphonse Marois, Frédéric Marot, Jean Marret, Victor Marro, Léopold Martel, Bernard Martignac, André Martin, Arthur Martin, Julien Martin, Maurice Martin, Paul Martin, Auguste Martin, Emile Martinez, François Martinez, Etienne Martrou, Paul Marty, Victor Massonneau, Eugène Matillo, *Marius Maupy, Paul Maviel, Charles Mazzella*, Joseph Ménard, François Mencier, Robert de Merbitz, Eugène Mercadier, Marcel Mercier, Jean *Mérié, Clovis Mermet, Eugène Méry*, Robert Meyer, René Meynial, Gaston Michard, Valéry Michaux, Paul Michel, Henri Michelet, Eugène Michon, François Miguet, Paul Millet, Stéphane Mimard, Victor Miot, Raymond Mirabel, Louis Moaligou, Marcel *Modange, Antoine Moisson, André Mojard*, Armand Moliere, Léon Molieres, François Molinier, André Monbey, Jean Moodon, Paul Mondon, André Monginot, Alexandre Monier, Pierre Monier, Eugène Monin, Henri Monnera, Albert Monschein, Pierre Monteil, André Moreau, Arthur Moreau, Eugène Moreau, Fernand Moreau, Louis Moreau, Raoul Moreau, Roger Moreau, Joseph Morier, Rémi Morlan, Joseph Moulène, Ferdinand Mounier, Arthur Mousselot, Etienne Mulon, Ulysse Mura, Jacques Murcier, Marcel Muzard, Emile Nabarro, Lucien Nail, Auguste Nantet, Joseph Naud, Benjamin Nédélec, Albert Nègre, Eugène Nélaton, Julien Nicaise, Laurent Nicolas, André Nicole, Victor Noe, Gustave Odemard, Eugène Olivier, Marcel Olivier, Aimé Ollivier, Paul Ollivier, Gustave Orard, Ambroise Orsat, Jean Orsini, Jean Osouf, Stanislas Ostrowsky, Jules Ours, Raymond Pagé, Amédée Palhé, Barthélémy Pallarse, *Maurice Pancher, Lucien Panier, Victor* Pansera, Jean Parnelx, Raoul Pastre, Alexandre Patard, Claude Paupert, Victor Pautu, Georges Peandecerf, Gaston Pecot, Emile Pée, dit Laborde, André Pelusi, François Penet, Joseph Penin, Alphonse Perillat-Merceroz, Jean Péron, Camille Perrault, Albert Perret, Gabriel Perrichon, Albert Perrin, Ernest Perrin, Lucien Perrot, Hippolyte Perroux, Jules Petit, Lucien Petit, Maurice Petit, Henri Petit-Imbert, Georges Petitcolin, Benoît Petitjean, Georges Peyrard, Maurice Peyrot, Gabriel Pézard, Jean Philippe, Etienne Picard, Léon Pichois, André Picq, Roland Pignolet, Emile Pillot, Jean-Baptiste Pillot, Eugène Pinier, Joseph Pionchon, Charles Pionnie, Jean Piquet, Jean Pistre, Louis Platret, Louis Plaut, Louis Plé, Gilbert Poisson, Lazare Ponticelli, Marcel Porché, Pierre Potiron, Joseph Poussel, Paul Poutet, André Pras, Marius Prévost, René Prévost, Théodore Proust, Jacques Pulservert, Jean Puyau, Jean-Blaise Queret, Guillaume Queuille, Louis Quinquet, François Quintard, Adrien Rachneux, Pierre Rage, Louis Ragnie, Lucien Ramon, Martin Rap, Léon Rapidel, Jean Ravanello, Maurice Raviez, Paul Raynal, Sylvain Raynaud, André Reboul, Honoré Reboul, Ernest Redon, Emile Regnault, Jean Régner, Louis Renaud, Ernest Renia, André Renoux, Paulin Resseya, Victor Rétout, Joseph Révéreau, Gabriel de Reviers de Mauny, Marius Reymond, *Francis Reynaud, Jean Reynaud*, Auguste Richard, Jean Richard, Jean Richard, Lucien Richard, Lucien Richard, Henri Richer, Eugène Rielbage, *Raymond Rigal*, Evariste Rimbert, Georges Riou, Louis Rioux, André Riquet, René Rivat, Joseph Rivière, Georges Robbone, Paul Roches, Charles Roche, Gabriel Roche, Marcel Roche, Roger Roche, Jean Rodriguez, Laurent Rogues, *François Rondot, Marcel Roque, Jean* Roques, Ramire Rosan, Marcel Rosfelder, Claude Rostaing-Echerpet, Alexandre Rougier, Jean Roulhac, Pierre Roulllon, Louis Roury, Marcel Rousseau, Jean Roux, Lucien Roux, Pierre Roux, Marcel Ruby, Gabriel Ruer, Louis Sabatier, Alfred Sadoulet, Albert Saffroy, Yves Saint-Orens, Benoît de Sainte Maresville, Ernest Saladin, Henri Salagnac, Marius Salavel, Jean Salles, Henri Sallin, Pierre Salmon-Legagneur, Paul Sambéat, Marc Sannajust, Michel Saugey, Gustave Saulnier, Louis Sauton, François Sauvage, Marcel Savonnet, René Savoye, Albert Scalliérez, René Schevel, Georges Segond, Jean Senaux, Félix Sénéca, Auguste Series, Pierre Serres, Gustave Servant, François Servat, Jean Seux, Jean-Paul Siguier, Alype Simon, Marcel Simon, Maurice Simonetti, Antoine Sinibaldi, Georges Sirven, Robert Soetens, Noël Solary, Albert Sonnet, Pierre Souillac, *Octave Soulabert, André Soumier, Julien* Soyez, Auguste Subileau, Jules Suc, Aimable Surre, Maurice Susanne, René Taillée, Robert Talbot, Maurice Talon, Isaac Taourel, Pierre Tauzin, Isaac Teboul, Henri Tévenart, Clément Texier, Gonzague Texier, Henri Thenault, Gabriel Thévenot, Maurice Thévenot, Gabriel Thibault, Raoul Thibault, Abel Thillou, André Tignac, Jean Tisserand, Jean-Baptiste Tisserand, Pierre Tisseron, Louis Tissier, Marcel Tissier, Gabriel Tino, Robert Tonnetot, Alphonse Tomais, Robert Toubeau de Maisonneuve, Jean-Pierre Toullieux, Henri Tourbier, André Touret, Edmond Touron, Jean Touzeau, Hubert Trabarel, Gilbert Tréfond, Léopold Trinquier, Albert Trotel, Louis Troulllet, René Truteau, Louis Turquand d'Auzay, Georges Ulmann, Stéphane Urgin, Jean Uzel, Marcel Valette, Robert Vallard, Henri Vallée, Raymond Vallée, Michel Vancayzeele, Léon Vancutsem, Charles Varennes, Marius Varioud, Marcel Varrault, Eugène Vauzelle, Pierre Vaysse, Pierre Veillon, Marius Velay, André Vergé, Robert Verjat, Lucien Verley, Paul Vettier, Charles Viala, Henri Viala, Lésin Vicla, Emmanuel Vidal, Honoré Vidal, Jean Vidal, Joseph Vidal, Robert Vilain, René Villain, Léon Vitel, Raoul Voillemin, Edmond Voillot, Edgard Voisin, Sosthène Voisin, Louis Volage, Emile Vomberge, Georges Vuillemin, Abel Wattebled, Joseph Weill, Auguste Weiss, Henri Willeyn, *Georges Wolff, Jean Xerri, Maurice Yon*, Alphonse Youyoutte, Auguste Ypert, Robert Zwang.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Jean-Paul, Danielle
et
Alexis LEFEVRE DE OLIVEIRA
sont heureux d'annoncer la naissance de

Raphaël,

le 3 février 1996.
Ambassade de France, Brasilia.

Décès

– M. et Mme Emile Arrighi de Casanova,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Louis Jentel,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre ARRIGHI de CASANOVA,
née Catherine PAOLI,

leur mère, belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

survenu le 7 février 1996, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 12 février, à 11 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 1, rue Corot, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale, à Aix-en-Provence (13).

7, rue Molitor,
75016 Paris.
15, parc de Béarn,
92210 Saint-Cloud.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Le président Gabriel Lisette,
son époux,
Ginette et Alain Ferly,
Aline et Georges Vidal,
Doud Lisette,
Gisette Dragin,
M'Baïreb Lisette
et Sylvie Quiminal,
Djiraïta et Sabrina Lisette,
ses enfants,
Jean-Marc, Lionel, Stephen, Nayel, Deborah, Ida, Maïda, Delilla, Naoula, Djessere, Nyeleti, Anaïs et Djyllian-Morgan,
Romain-Loyd et Jonathan Toussay-Lisette,
ses petits-enfants,
Les familles Lescoulie, Landrin, Lisette, Guy Cingala, Dragin, Vidal, Quiminal, Deprade, Pierre Seguy, Pallas, Dumas, Maimay, Julien,
en France ;
Pruneau, Dragin, Dardet, Gemin, Achille Letang, Camprasse, Amilcar, Pallas,
aux Antilles :
Yace,
en Côte-d'Ivoire ;
Thiam-Balzamont,
au Sénégal ;
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Yeyon LISETTE,
née DARROTCHETCHE,
première présidente
des femmes du Rassemblement
démocratique africain du Tchad,
officier de l'Ordre national
de Côte-d'Ivoire,

survenu le 7 février 1996, à l'âge de soixante-treize ans, des suites d'une longue *maladie*.

La levée de corps aura lieu au funérarium de l'hôpital Saint-Louis, 18, rue de la Grange-aux-Belles, métro Colonel-Fabien, le lundi 12 février, à 9 h 30.

La cérémonie religieuse se déroulera le mercredi 14 février, à 15 heures, en l'église de Port-de-Lanne (Landes), suivie de l'inhumation dans le caveau familial.

3, boulevard de Courcelles,
75008 Paris.
Plaisance,
40300 Port-de-Lanne.

– Sa famille,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mme Louis BOULARD de VILLENEUVE,
née Françoise VAVIN,

survenu à son domicile, le *6 février 1996*.

Une messe d'actions de grâces sera célébrée à sa mémoire, le samedi 10 février, à 11 heures, en l'église Saint-Martin de Survie (Orne), sa paroisse.

Jean-Pierre Gondinet,
21, rue Vaneau,
75007 Paris.

– Le président de l'université d'Aix-Marseille,
Le doyen de la Faculté de droit et de science politique,
Les enseignants, le personnel administratif et les étudiants,
ont le regret de faire part du décès de

Gérard CAS,
agrégé des Facultés de droit,
professeur à l'université
de droit, d'économie
et des sciences d'Aix-Marseille,

survenu brutalement le 2 février 1996.

Les obsèques ont eu lieu le 6 février, en l'église Saint-Jean de Malte, à Aix-en-Provence.

– Nicole, Fabien et Marine,
Les familles Gatineau-Sailliant
et Dutrannoy
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jérôme GATINEAU-SAILLIANT,

le *5 février 1996*,

et vous invitent à vous réunir à la chambre funéraire des Batignolles, Paris-17e, 10, *rue Pierre-Rebière, le 10 février*, à 10 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

– L'ingénieur général Pierre Naslin,
son époux,
Mme Brigitte Naslin-Puech,
M. et Mme François Naslin,
M. et Mme Jean Naslin,
ses enfants,
Catherine et Anthony Headley,
Elisabeth et Hélène ; Sébastien, Marie et Flore ; Grégoire, Valentine, Guillaume et Jean-Edouard,
ses petits-enfants,
Lara,
son arrière-petite-fille,
M. et Mme Philippe Hamard
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre NASLIN,
née Madeleine NICOLAU,

survenu le 4 février 1996.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 8 février, à Belin, en Gironde, dans la plus stricte intimité familiale.

Une messe sera célébrée le samedi 24 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.

– Sa famille,
a la tristesse de faire part du décès de

M. M'Hamed SOUISSI,
pharmacien diplômé
de la faculté de Paris,

survenu le 6 février 1996, à Tunis.

61, avenue de la Liberté,
2070 La Marsa - Tunisie.

Avis de messes

Max STERN

a quitté ceux qu'il aimait le 1er février 1996.

Selon ses vœux, ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Louzouer (Loiret).

Une cérémonie d'actions de grâce et de partage sera célébrée le 16 février, à 18 h 30, en l'église Saint-Merry, à Paris, rue de la Verrerie, Paris-3e.

Famille Stern,
La Cour de France,
45210 Louzouer.

– Jean-Pierre Portefait,
au nom des anciens du Bureau d'études et de réalisations urbaines (Beru),
fait part de la mort de

Max STERN,
leur président-fondateur.

Dans notre métier, il était une source vive, Il demeure un modèle inégalé.

Anniversaires de décès

– A l'occasion du premier anniversaire du rappel à Dieu de

Edouard FRÉDÉRIC-DUPONT,

Martine Aurillac, député, maire du 7e arrondissement,
Et le conseil d'arrondissement,

vous informent qu'une messe sera célébrée le 15 février 1996, à 18 h 30, en *l'église Saint-Thomas-d'Aquin*, 1, rue Montalembert, Paris-7e.

et remercient ceux qui ne pourront être présents de s'y associer en prière et en pensée.

– Le 10 février 1985,

Victor ZIPSTEIN

est mort.

Je l'aime.

Messes anniversaire

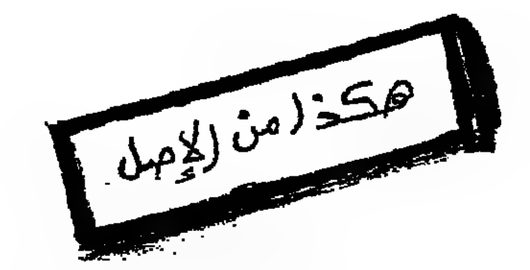
– Une messe sera célébrée le 16 février 1996, à 18 heures, en l'église Saint-Eustache, Paris-1er, à la mémoire de

Jean LEGARET,

à l'occasion du vingtième anniversaire de sa disparition.

Soutenances de thèse

– **Jean Soumagne** (Poitiers) a soutenu le 11 janvier 1996, à l'université Bordeaux-III, sa thèse de doctorat d'Etat, **« Géographie du commerce de détail dans le centre-ouest de la France »**. Le jury : professeurs P. Barrère (dir. thèse), R. Béteille, M. Cassou-Mounat, J.-P. Charrié, B. Guesnier, A. Metton (prés.) lui a décerné à l'unanimité la mention « très honorable avec félicitations ».



AFFAIRES L'enterrement de la proposition de loi Mazeaud est un revers pour les patrons, qui considèrent que la justice pénale est mal adaptée au monde des affaires. Les chefs d'entreprise ont le sentiment de faire figure de boucs émissaires vis-à-vis de l'opinion publique. ● LE PÉNAL joue le rôle de contre-pouvoir face aux chefs d'entreprise. Les procédures civiles sont peu efficaces en France : syndicats, consommateurs, actionnaires minoritaires restent démunis face à la toute-puissance des patrons. Ces derniers estiment que de nombreux litiges relèvent des tribunaux civils. ● LA DÉPÉNALISATION du droit des affaires n'est possible qu'accompagnée d'un renforcement de l'éthique des patrons français. ● L'AVOCAT JEAN LOYRETTE dénonce les dérives des juges d'instruction. Selon lui, les entreprises sont obligées de constituer des « caisses noires » pour leurs opérations à l'étranger.

La justice pénale est le seul contre-pouvoir à la puissance patronale

Devant la faiblesse des syndicats, des consommateurs ou des actionnaires minoritaires, les chefs d'entreprise avaient pris l'habitude de ne jamais être contestés. Les juges d'instruction sont venus leur rappeler qu'ils n'étaient pas intouchables

L'ENTERREMENT de la proposition de loi Mazeaud visant à réformer l'abus de biens sociaux (*Le Monde* du 8 février) déplaît au milieu patronal, qui considère que les rapports entre la justice et l'économie demeurent mauvais en France. De nombreux patrons sont convaincus que la justice pénale, telle qu'elle est appliquée, est mal adaptée au monde de l'entreprise moderne.

Les chefs d'entreprise, qui se posent en victimes des excès du monde judiciaire, s'empressent d'invoquer d'abord le contexte général : ils sont critiqués à cause des plan sociaux, du chômage et, plus globalement, des méfaits de la mondialisation. Ils ont le sentiment que la justice leur cherche noise, s'acharnant un peu au hasard sur eux.

Deuxième grief des patrons, les « erreurs » de la justice qui s'accumulent. La procédure du juge Thierry Jean-Pierre dans l'affaire Pelat-Bérégovoy vient d'être annulée pour vice de procédure. Pierre Bergé, ancien PDG d'Yves-Saint Laurent soupçonné de délit d'initié, a obtenu un non-lieu après une mise en examen hypermédiatisée. Jean-Louis Beffa, président de Saint-Gobain, serait prochainement lavé de tout soupçon, tandis que la procédure intentée contre Didier Pineau-Valencienne, président de Schneider incarcéré en Belgique en juin 1994, traîne en longueur.

MÉTHODES CRITIQUABLES

Dans ces affaires, les patrons découvrent que la justice a des méthodes critiquables : non-respect de la présomption d'innocence et du secret de l'instruction, utilisation préventive de la garde à vue et prison préventive utilisée pour faire parler les prévenus, lenteur excessive de la procédure.

Troisième grief, la justice pénale se donne presque ouvertement un rôle de contre-pouvoir que les patrons considèrent comme exagéré et hors de son champ. « *Le pénal est un moyen de montrer aux patrons qu'ils ne sont pas invulnérables* », estime un magistrat proche de la Chancellerie, où l'on rappelle que la justice doit avoir pour mission d'être le seul contrepoids à la puissance quasi absolue des présidents de conseil d'administration.

En effet, les commissaires aux comptes disposent de peu de moyens pour forcer les patrons à présenter des chiffres incontestables. Seule la menace de révéler au procureur de la République les faits délictueux leur permet de garder un minimum d'autorité sur ceux qu'ils sont censés contrôler.

Les syndicats, très affaiblis, ne sont pas considérés par les patrons comme des interlocuteurs privilégiés. Ils sont souvent consultés de manière formelle, et seule la menace – pénale – du délit d'entrave contraint les chefs d'entreprise à respecter, au moins formellement, les lois du travail. Les clients des entreprises ne peuvent pas, contrairement à ce qui se passe aux Etats-Unis, se regrouper pour lancer une *class action*. Lorsque la BNP décide unilatéralement de facturer à sa clientèle 5 francs certains retraits par Carte bleue, les clients sont mis devant le fait accompli, sans recours. Il faut un préjudice très grave – décès ou accident – pour que la justice pénale aille défendre la victime, comme en témoigne la mise en examen récente du président d'Eurocopter : l'appareil défectueux délivré par la société s'était écrasé, faisant plusieurs victimes.

Les actionnaires minoritaires n'obtiennent jamais gain de cause lorsqu'ils s'opposent à des opérations boursières. Colette Neuville, présidente de l'Association des actionnaires minoritaires, a perdu ses procès à répétition contre François Pinault. Les quelques actionnaires qui contestaient la fusion entre Matra et Hachette, affirmant qu'un contrat de 12 milliards de francs signé avec Taiwan n'avait pas été pris en compte, ont été déboutés. Explication : en cas de procédure civile, il faut apporter les preuves de ce que l'on affirme. Les minoritaires n'ayant pas accès aux documents internes des entreprises, ils sont certains de perdre.

Plutôt que de se lancer dans une procédure civile coûteuse, les mécontents ont intérêt à déposer une plainte pénale avec constitution de partie civile. Le juge d'instruction rassemble gratuitement les preuves pour le compte du plaignant. Mᵉ Alain Géniteau, administrateur judiciaire à Brest, titulaire de quelques actions, a ainsi déposé trois plaintes contre X... visant respectivement Bernard Tapie dans l'affaire Testut, les administrateurs du Crédit lyonnais accusés de faux bilan et Jean-Luc Lagardère, soupçonné de prélever abusivement 0,2 % du chiffre d'affaires de son groupe pour payer son équipe de direction. Mais si porter plainte est facile, obtenir des condamnations est très difficile, le droit pénal étant d'interprétation stricte.



Paradoxalement, les patrons ne sont pas mécontents de certaines interventions de la justice. En particulier, ils se félicitent de ce que les affaires de corruption conduisent à un assainissement de leurs rapports avec le financement des partis politiques. Mais souvent ils ont l'impression que, pour avoir trop été adulés dans les années 80, ils sont victimes d'un retour de bâton et catalysent, au même titre que la classe politique et les « élites » en général, l'ensemble des reproches de l'opinion publique.

La solution pour établir de meilleurs rapports entre la justice et l'économie consisterait, selon certains patrons, à dépénaliser un grand nombre de litiges. Pour trouver une voie à mi-chemin entre la procédure civile, inefficace, et la procédure pénale, traumatisante, certains proposent de créer des juges d'instruction civils. Ces derniers diposeraient de pouvoirs d'inquisition qui permettraient à une victime d'obtenir réparation dans des délais raisonnables.

Lorsque les entreprises « s'américanisent » par la mondialisation, il n'est pas illogique que le droit fasse le même chemin. Cette évolution bute encore sur deux écueils. L'arme du pénal permet de contraindre les entreprises à respecter la loi quoi qu'il arrive, alors que les sanctions du civil se résument à des frais, que les entreprises peuvent provisionner. Elles sont tentées de faire un calcul entre le coût et l'efficacité des délits. Tel patron d'une entreprise de BTP a décidé de respecter à tout prix la législation du travail – car il risque la prison en cas d'accident – mais pas nécessairement de payer ses cotisations sociales – car il n'encourt qu'une amende.

De même, les ententes entraînent à l'heure actuelle de fortes amendes pour les entreprises concernées. Mais la mesure est souvent inefficace. Chez Lafarge, on estime que l'amende de 190 millions de francs infligée par la Commission de Bruxelles pour entente sur le marché du ciment est un moindre mal. Si le PDG du groupe risquait d'être placé en garde à vue, se serait-il livré à la constitution d'un tel cartel ? « *Il y a dans le pénal quelque chose d'imprévisible et de dissuasif* », indique un magistrat.

En outre, si la procédure reste pénale, de nombreux « délits » pourraient échapper à la justice, faute de victime déposant plainte. Ce n'est pas parce que personne n'est lésé directement qu'on peut laisser un patron dilapider un milliard de francs. Ainsi les diversifications hasardeuses de Loïk Le Floch-Prigent dans la société Bidermann n'ont réduit que très faiblement la valeur d'Elf. De même, si la société Alcatel n'a pas été lésée, piocher dans la caisse 200 000 francs quand on touche 10 millions de francs par an est difficilement tolérable, vis-à-vis de ses salariés quand on ne cesse d'exiger des réductions de coûts et des suppressions d'emplois dans son entreprise.

ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉS

Autre écueil : l'éthique. Aux Etats-Unis, pays puritain, les entreprises baignent dans une culture morale, qui est largement absente des moeurs françaises. Importer la dépénalisation ne peut être efficace qu'accompagné d'un renforcement draconien de l'éthique des patrons, qui se doivent d'avoir un comportement exemplaire, et de l'acceptation par ceux-ci de leurs responsabilités. Exemple caricatural : Jacques Attali a été « démissionné » de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) pour son train de vie inadmissible, aux frais de la banque.

André Lévy-Lang, patron de Paribas, a dû mal à comprendre pourquoi il est mis en examen pour faux bilan en 1991 dans l'affaire Ciments français. A l'époque, les comptes de la banque de la rue d'Antin étaient sans doute parmi les moins inexacts de la place de Paris. Mais peut-on rester président d'une banque d'affaires qui cède à un groupe industriel une de ses filiales dont les comptes sont complètement faux ?

Comment tolérer que l'état-major d'Alcatel touche des *stock options* sur ses filiales néerlandaises, sans en informer ses actionnaires et en fraudant le fisc ? Jérôme Monod, président de la Lyonnaise des Eaux empêtrée dans les affaires, affirme avoir pris la mesure de ce problème en insufflant dans son entreprise une véritable cure de puritanisme. Commentaire d'un avocat dubitatif sur la subite conversion du patron de la Lyonnaise à l'éthique : « *Jérôme Monod n'est pas croyant, mais il est devenu très pratiquant.* »

Ar.L.

Mᵉ Jean Loyrette, associé du cabinet d'avocats d'affaires Gide Loyrette Nouel

« Tous les Etats n'ont pas la même conception que nous de la corruption »

« Que pensez-vous du travail entrepris par les juges d'instruction en matière financière ?

– Le juge d'instruction est sacralisé. On vante les exploits de ces nouveaux Sherlock Holmes pour leur sens de la divination dans la recherche des preuves. On admire ces hérauts de la morale pure et dure dans un monde entré dans l'ère du soupçon. Personne n'ose émettre la moindre réserve sur la conduite de ces personnages et le monde politique, qui s'est fait sérieusement étriller, se contente de répéter à tous vents : « *Il faut laisser la justice faire son travail.* »

– Quels sont les griefs de vos clients contre la justice ?

– La présomption d'innocence est une vieille lune. Pour l'opinion publique, la mise en examen médiatisée est une précondamnation. N'a-t-on pas vu récemment le président d'un des plus grands groupes français [NDLR : Pierre Suard, ancien président d'Alcatel-Alsthom] empêché d'exercer définitivement ses fonctions avant même d'être jugé !

» Les juges semblent avoir fait leur la formule de notre dernier président de la République : « *Il faut donner du temps au temps.* » L'affaire de la Société générale est à l'instruction depuis 1989 et il est probable que les principaux intéressés auront atteint l'âge des patriarches quand la Cour suprême statuera. Ainsi pendant des années après la mise en examen, le soupçon pèse sur les intéressés et, contrairement à ce qu'on croit, le temps n'est pas galant homme.

» Plus grave est l'utilisation de plus en plus systématique de la détention provisoire dans les délits financiers. Le débat entre l'inculpé et le juge se résume au dialogue suivant : « *Ou vous acceptez ma thèse ou alors vous prenez vos risques...* » La référence constante à « *l'atteinte à l'ordre public* » devient ainsi une forme d'arbitraire.

– La justice pénale est-elle compatible avec la vie des groupes internationaux ?

– Pas toujours. Nombre de juges font preuve d'une grande irresponsabilité dans la recherche intense des fonds détenus à l'étranger par les entreprises, baptisés abusivement « caisses noires ». Il est de notoriété publique que les entreprises françaises – et les groupes nationalisés donnent l'exemple – sont obligées de se constituer à l'étranger des réserves officieuses pour rémunérer les intermédiaires bien introduits auprès des décideurs locaux. Ce n'est pas de gaieté de cœur que les dirigeants sont contraints d'utiliser ces pis-aller. Dans la quasi-totalité des cas, ce n'est pas dans leur intérêt personnel mais dans celui de l'entreprise. Ils prennent d'autant plus de risques que l'on n'a jamais vu un ministre d'un pays exotique vous fournir une facture, même fausse.

» Il faut être naïf pour penser que tous les Etats d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie ont les mêmes conceptions que nous en matière de corruption. Tous les Etats ne sont pas, sur le modèle colbertiste, dirigés par des énarques locaux. Chez beaucoup d'entre eux, ce qui prédomine c'est la famille, le clan, la tribu, le parti, et certainement pas l'Etat, dont ils se moquent comme d'une guigne.

» Les entreprises, dans ce jeu complexe et secret, perdront rapidement tout crédit auprès des décideurs, si ces derniers craignent d'être compromis par l'activisme de quelques juges, soucieux de promouvoir ce qui est, à leurs yeux, la morale universelle. Les groupes français sont d'autant plus vulnérables que l'influence de la France dans le monde est modeste. A la différence d'une puissance impériale comme les Etats-Unis, nous sommes en position d'infériorité par rapport à nos grands concurrents internationaux.

– Votre opinion semble bien isolée...

– Certains hiérarques de la magistrature commencent à parler car ils sont conscients des risques que peut comporter une telle dérive. Comme toute communauté, la magistrature est traversée de courants divers. On retrouve les « montagnards » et les « girondins ». La Cour de cassation vient d'infliger un carton rouge au juge Jean-Pierre, qui avait fait un peu vite de la lutte contre la corruption son fonds de commerce politique. L'opinion publique qui a soutenu les juges est volatile. A ces derniers de méditer l'exemple italien. »

Propos recueillis par Arnaud Leparmentier

Thomson fait son retour sur le marché des postes téléphoniques en Europe

THOMSON est de retour sur le marché du téléphone. Depuis l'automne 1995, Thomson Multimédia, sa filiale d'électronique grand public, commercialise en France deux familles de téléphones sans fil, Aloo 1 et Aloo 2. De nouveaux modèles vont suivre dans les semaines qui viennent, et l'attaque des marchés allemand, britannique, italien et espagnol est également au programme en 1996. Thomson avait abandonné ce secteur en 1983, suite au « Yalta » conclu avec la Compagnie générale d'électricité (rebaptisée Alcatel-Alsthom). Les deux groupes s'étaient partagé les rôles dans l'électronique, Thomson cédant ses activités dans les télécommunications civiles.

Ce pacte arrivé à échéance début 1990, Thomson avait affiché des velléités de retour. Un plan d'investissement, évalué à 150 millions de francs sur trois ans, avait été dévoilé en 1991 par Thomson Consumer Electronics (TCE, rebaptisé Thomson Multimédia). Il s'agissait d'asseoir la présence du groupe dans les terminaux en Europe, TCE ayant entre-temps renoué avec cette activité aux Etats-Unis, grâce à l'acquisition de RCA en 1987. Le projet avait été abandonné début 1992, à la suite de l'arrivée d'Alain Prestat à la tête de TCE, priorité étant donnée à la restructuration d'un groupe qui s'enfonçait dans les pertes.

« *La volonté de revenir dans les télécommunications est naturelle, c'est une extension des produits d'électronique grand public* », assure Pierre Capitaine, le responsable de l'activité « produits de communication pour l'Europe ». Pour lui, Thomson aurait tort de ne pas mettre à profit le « *pouvoir important de ses marques* » et son « *savoir-faire de la grande distribution* », d'autant que « *cette dernière demande de nouvelles marques puissantes* ». S'il reconnaît que le secteur des terminaux « *est dur* » et que la « *pression sur les prix y est forte* », Pierre Capitaine relève que c'est « *un marché en croissance, à deux chiffres souvent* », et qu'il est possible d'y réaliser de belles marges, « *sinon nous ne nous y engagerions pas* ».

En France, le marché des postes téléphoniques grand public (pour les particuliers) devrait représenter 4,5 millions d'unités cette année, en progression de 10 %. Il est dominé par Matra Communication et Philips. Le segment des téléphones sans fil, qui connaît la plus forte croissance, offre des marges de manœuvre importantes puisque, selon Thomson Multimédia, « *75 % des foyers français restent à équiper* ».

L'ambition du groupe d'Alain Prestat est de figurer « *parmi les trois leaders* » en France et sur les autres marchés européens. L'industriel, qui se considère « *en phase de test* », ne fabrique pas lui-même ses équipements. « *Nous les achetons auprès de Matra et de fournisseurs asiatiques* », note Pierre Capitaine. Mais « *dès 1997 normalement* », lorsqu'il aura mesuré les réactions du marché, le groupe engagera ses propres productions.

« *Nous avons les capacités de développement et les capacités industrielles, avec trois usines en Malaisie et aux Philippines* », indique Pierre Capitaine, qui reconnaît que le groupe examine la possibilité de faire du téléphone mobile, secteur où les règles du jeu ne sont toutefois pas les mêmes. « *Nous étudions, pour le moment* », se borne-t-il à indiquer.

Philippe Le Cœur

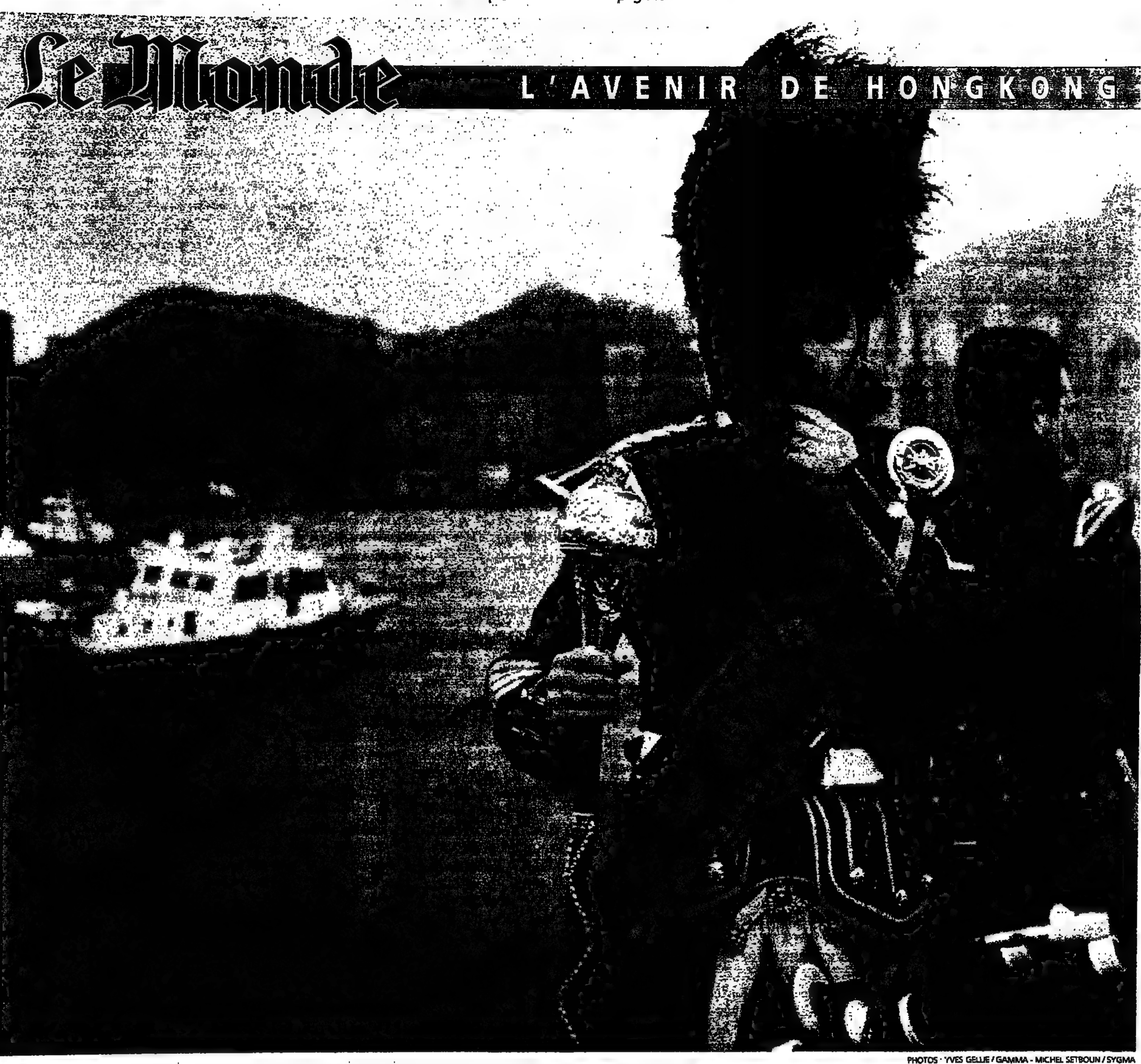
La reconquête des entreprises

Si Thomson Multimédia privilégie les postes téléphoniques, Thomson-CSF, sa société sœur, spécialisée dans l'électronique militaire et professionnelle, est revenue depuis plusieurs mois sur le marché des centraux téléphoniques. Non pas ceux destinés aux grands exploitants, comme France Télécom et ses homologues, secteur verrouillé par Alcatel, Siemens ou Ericsson, mais ceux destinés aux réseaux locaux de télécommunications des entreprises.

Le groupe, utilisant des compétences développées pour le militaire, s'estime en position de prendre des parts de marché grâce à ses centraux ATM (Asynchronous Transfer Mode), capables d'écouler et de répartir de très hauts débits d'informations, mêlant voix, données et images. Ce marché pourrait représenter 9 à 11 milliards de francs en 1999-2000 au niveau mondial.







PHOTOS · YVES GELLIE / GAMMA - MICHEL SETBOUN / SYGMA

Hongkong, 500 jours avant la Chine

DANS 500 jours, l'Union Jack ne claquera plus au-dessus du palais du gouverneur de Hongkong. Rocher jadis aride, aujourd'hui hérissé d'orgueilleux gratte-ciel, « Perle de l'Orient » qui irradiait Londres de fierté, la colonie réintégrera le giron chinois le 1er juillet 1997. Ainsi en ont décidé Chinois et Britanniques aux termes d'un accord conclu voilà douze ans, cette fameuse déclaration conjointe de 1984 qui était vouée à passer à la postérité comme un modèle de transfert courtois de souveraineté. Cinq cents jours avant les cérémonies solennelles qui marqueront la fin du Hongkong britannique, *Le Monde* a jugé utile de faire le point sur l'état de cette transition unique dans les annales de la décolonisation.

L'événement est exceptionnel. Pas seulement parce qu'il clôt la dense chronique de l'histoire coloniale britannique (si l'on excepte les « confettis » de Gibraltar ou des Malouines). Mais surtout parce qu'il pose un triple défi qui, au-delà des limites étriquées de Hongkong, conditionnera les futurs équilibres d'une région d'Extrême-Orient en plein bouleversement.

Cet acte de rétrocession, c'est d'abord, aux yeux de Pékin, le début d'une entreprise de réunification de la « patrie chinoise » qui devra se conclure par la récupération de Taïwan. Dans la vision du monde des hiérarques chinois, et notamment de la vieille garde marquée par l'humiliation infligée il y a un siècle à l'empire mandchou déclinant par les puissances impérialistes de l'époque, les deux dossiers sont inextricablement liés. Quand Deng Xiaoping théorise, à la fin de la décennie 70, la fameuse formule *« un pays, deux systèmes »*, il pense en fait surtout à Taïwan.

Il faudra toute l'insistance de Londres à vouloir entamer une discussion sur les baux des Nouveaux Territoires, qui viennent à échéance en 1997, pour que Pékin consente enfin à s'intéresser au sort de Hongkong. Dès lors, les Chinois enclenchent un processus de reconquête de souveraineté dont la rigidité surprend d'autant plus qu'elle fait suite à des décennies d'indifférence. Pourquoi un tel retournement d'humeur ? Probablement parce qu'en ces années de débâcle du marxisme-léninisme, les dignitaires du régime venaient de se prendre de passion pour une idéologie de substitution : le nationalisme. Le raidissement patriote sur Hongkong et, au-delà, sur Taïwan, était la dernière grande cause susceptible de redonner un minimum de cohésion à un régime miné par une crise de légitimité.

Un autre facteur est ensuite apparu à la fin des années 80 pour nourrir ces crispations pékinoises : l'instillation de ferments de parlementarisme dans la vie politique de Hongkong. Le sort qui sera réservé à cette démocratie balbutiante est le deuxième défi de l'après-1997. On peut certes reprocher aux Britanniques d'avoir découvert si tard les vertus du système représentatif après avoir gouverné cette colonie selon des méthodes élitistes d'un archaïsme déroutant. Mais au moins cette libéralisation de la vie publique impulsée dès 1992 par un gouverneur de choc, Chris Patten, a-t-elle aujourd'hui le mérite d'exister.

Au reste, elle correspond pleinement à la nouvelle psychologie collective des Hongkongais qui, en l'espace d'à peine une décennie, sont passés de l'état d'anomie politique à celui de réveil civique, mutation que feraient bien de méditer tous les idéologues glosant sur des « valeurs asiatiques » auxquelles la démocratie serait étrangère. La percée électorale du mouvement des démocrates conduit par un avocat de tempérament, Martin Lee, illustre cette évolution des esprits qui doit beaucoup à la maturation d'une classe moyenne contestant le retournement de vestes d'élites « finlandisées ». Pékin s'alarme évidemment au plus haut point de ce risque de contagion et menace d'annihiler les récents acquis démocratiques.

Le dirigisme du PCC pose enfin le problème de l'avenir de la prospérité de Hongkong. C'est le troisième défi. Officiellement, l'inquiétude n'a pas lieu d'être puisque Hongkong sera érigée en région administrative spéciale (RAS) pour une durée de cinquante ans et, à ce titre, bénéficiera d'un *« haut degré d'autonomie »*. Les milieux d'affaires en tirent argument pour afficher un optimisme souriant et vaguement irrité de la dramatisation extérieure qui se focalise autour de l'échéance de 1997, ce *« non-événement »*.

Pourtant, chacun reconnaît en privé que la conception absolutiste du pouvoir à Pékin, la présence à Honkgong de *« princes rouges »* jouant sur le double registre de la politique et des affaires et l'importation des pratiques de corruption risquent d'éroder un modèle de réussite fondé sur le primat de l'État de droit.

Bien sûr, rien n'est joué. Le catastrophisme serait aussi mal avisé que l'angélisme. La population de Hongkong a une connaissance subtile des hommes de Pékin ou de Canton auxquels elle s'est frottée au rythme des échanges qui se sont multipliés en quinze ans de réformes économiques sur le continent. En attendant le « 1997 » politique, elle médite déjà les leçons du « 1997 » économique qui a déjà eu lieu. Surprenante communauté que les épreuves de l'Histoire ont rompue à la stratégie du contournement, elle ajuste ses garde-fous. Il y a, là-bas, un rêve : « hongkongiser » Pékin pour éviter la « pékinisation » de Hongkong. Un rêve si fou que ça ?

Frédéric Bobin

★ A l'occasion du Nouvel An chinois, Arte consacrera, jeudi 15 février, sous le titre *« Hongkong 1997 : le compte à rebours »*, une soirée thématique aux enjeux de la rétrocession de la colonie britannique à la Chine.

COMPTE À REBOURS Alors que cinq cents jours les séparent de l'échéance du 1er juillet 1997, les Hongkongais sont en proie à des sentiments mêlés. Ayant déjà fait leur deuil de l'épisode colonial britannique, ils affichent un optimisme de façade face à l'avenir sous les couleurs chinoises. ● LA VILLE grouille d'un activisme économique débridé, et le visiteur de passage ne décèlera aucune trace de panique collective. Mais cette sérénité obligée ne doit pas faire illusion : les futures pratiques de pouvoir de Pékin, et notamment les risques d'une érosion de l'Etat de droit, inquiètent sourdement la population. ● 1997, c'est l'incertitude politique, mais c'est aussi un défi gigantesque : après avoir été un port-entrepôt, un centre manufacturier, une plate-forme de services, Hongkong est prête, si nécessaire, à s'inventer une nouvelle métamorphose.

La fièvre des affaires permet aussi d'exorciser l'anxiété

La cité se grise d'une frénésie d'activités financières, commerciales, de spéculation immobilière et de grands travaux pour masquer les incertitudes de l'après-1997. Réalistes, les Hongkongais ne cèdent pas à la panique, même s'ils sont sourdement inquiets des intentions de Pékin

HONGKONG
de nos envoyés spéciaux

En décembre 1995, pour renouveler sa flotte de limousines, l'hôtel Peninsula a commandé 37 Rolls Royce – les « vieilles » avaient été endommagées lors d'un gros orage. La Bourse monte tous les jours. Il y a toujours au moins un gratte-ciel en construction au coin de la rue et, ici et là, poussent des centres commerciaux à rendre jaloux le plus mégalomane des nababs. La compagnie aérienne Cathay Pacific vient de commander 23 nouveaux appareils, qui lui permettront d'augmenter sa flotte de 50 %. Qui dit que Hongkong n'a pas le moral ? Apparemment, tout n'est qu'optimisme et enthousiasme à l'embouchure de la rivière des Perles.

A moins de 500 jours de la remise de la colonie, cette quintessence du capitalisme, à la Chine communiste – pratiquant, il est vrai, le *« socialisme de marché aux caractéristiques chinoises »* –, sans doute faut-il être d'humeur bien grincheuse pour pronostiquer *« la mort de Hongkong »*, comme le fit la revue américaine *Fortune* en juin 1995. Car, ici, c'est *« business as usual »*, c'est-à-dire, jour après jour, un rythme frénétique d'activités financières, commerciales, de spéculation immobilière et de projets conquérants. Dans les couloirs de l'administration coloniale comme dans ceux des banques d'affaires, un seul refrain : tout devrait bien se passer. Juillet 1997 ne sera ni l'arrivée des *bodois* à Saïgon, en 1975, ni la prise de Shanghaï par les communistes en 1949, mais le statu quo, ou presque.

Pas le moindre signe de panique : depuis que Britanniques et Chinois ont, en 1984, décidé de l'avenir de Hongkong, ses habitants ont eu le temps de s'organiser. La ligne officielle est péremptoire : la Chine n'a aucun intérêt à bouleverser quoi que ce soit à Hongkong. Certes, une population de 6 millions d'habitants, à 97 % chinoise, va repasser sous la souveraineté de la Chine. Mais c'est un marché bien compris : parce que la Chine, vous explique-t-on, entend maintenir en état une place financière dont elle a éminemment besoin, elle s'est engagée, et va s'employer, à préserver la spécificité de Hongkong. Aux termes des accords conclus entre Londres et Pékin, la colonie va devenir une « région administrative spéciale » (RAS) de Chine à l'autonomie très poussée.

Le système capitaliste est maintenu pour *« au moins 50 ans »*, le dollar de Hongkong continuera d'être lié – au moins à moyen terme – au dollar américain ; il n'y aura pas plus de contrôle des changes que d'atteinte à la totale liberté de circuler et de commercer des Hongkongais ; l'endroit reste un port franc et un territoire douanier séparé ; la RAS – la bien nommée – garde la maîtrise de sa politique fiscale et budgétaire ; ses 180 000 fonctionnaires restent en place, ses habitants conservent un passeport de Hongkong, etc. Bref, il n'y a qu'une des plus vénérables institutions de la colonie, le Royal Hongkong Jockey Club, qui va changer : il ne s'appellera plus que le Hongkong Jockey Club...

La ligne officielle, toujours, explique : la Chine ne va pas tuer la poule aux œufs d'or, en l'espèce cette interface hongkongaise qui lui permet d'avoir accès au marché international des capitaux, à un moment de son développement où elle en a le plus besoin. L'économie de la colonie et celle du continent sont déjà largement interdépendantes *(lire page VI)*. Léonie Ki, de la Fondation pour un meilleur Hongkong, explique : *« Pékin ne veut pas perdre la face à Hongkong ; Pékin veut montrer à Taïwan que Hongkong marche aussi bien sous souveraineté chinoise ; Pékin veut montrer qu'elle peut faire mieux que les Britanniques. »*

Aucun de ces arguments n'est dépourvu de réalité. Pourtant, dit une jeune Hongkongaise qui entend garder l'anonymat, *« ne vous y trompez pas, derrière la ligne officielle comme derrière la façade des buildings, vous trouverez aujourd'hui beaucoup d'anxiété »*. Les signes ne manquent pas. Depuis le traumatisme provoqué par Tiananmen en 1989 (on dit ici, pudiquement, *« l'incident du 4 juin »*), chaque année voit quelque 50 000 à 60 000 Hongkongais de la classe moyenne – les cadres les plus qualifiés, ceux qui font vivre Hongkong – partir s'installer ailleurs (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, notamment). Si, déçus des possibilités d'intégration, beaucoup reviennent à Hongkong, c'est, cette fois, munis d'un passeport étranger, perçu comme une police d'assurance pour le cas *« où ça tournerait mal »* ici. Plus ou moins fiable, un sondage affirme que 40 % des moins de vingt-cinq ans souhaiteraient quitter Hongkong avant juillet 1997.

Il faut dire que Pékin n'a cessé d'adresser des signaux contradictoires. Tantôt, les dirigeants chinois font des concessions – comme en acceptant, après une âpre controverse, la construction d'un deuxième, et très important



PATRICK ZACHMANN/MAGNUM

Ressortissants de Chine populaire à Hongkong : deux cultures inconciliables ?

aéroport à Hongkong. Tantôt, ils multiplient les gestes de durcissement qui font douter nombre de Hongkongais des bonnes intentions du régime de Pékin. La Chine a ainsi annoncé qu'elle dissoudrait le Conseil législatif (Legco), ce socle du parlementarisme – certes partiel – introduit par M. Patten ; elle a d'ores et déjà indiqué qu'elle entendait rogner certaines des libertés publiques et politiques dont Hongkong s'est dotée (le *Bill of rights*). Comme si Pékin craignait que le modèle politique hongkongais puisse servir d'exemple ailleurs en Chine. Les récentes gesticulations guerrières à l'encontre de Taïwan n'ont pas aidé non plus à créer un climat de confiance dans la colonie.

La presse a commencé à s'autocensurer – il est vrai souvent sous la pression de propriétaires qui entendent conquérir le marché chinois. Les journalistes sont, aujourd'hui, parmi les Hongkongais les plus mal à l'aise. Mais il serait exagéré d'en conclure que tout cela obsède une ville dont la préoccupation première, et affichée sans manière ni faux-semblant, est d'abord et avant tout de « faire de l'argent ». Ce qui domine, c'est plutôt un climat de relative incertitude, d'expectative, pour le moment sans impact aucun sur l'activité économique.

Largement composée de vagues d'immigrés politiques ayant fui la Chine, la population de Hongkong paraît en proie à un mélange de sentiments confus : tout à la fois appréhension de repasser sous la tutelle de Pékin et fierté de redevenir *« chinoise »* à part entière. Alors, on spécule sur le scénario le plus plausible quant à l'avenir sous souveraineté chinoise.

Risque majeur pour l'avenir de Hongkong : le développement de la corruption, au contact d'une Chine qui pratique volontiers le clientélisme et l'abus de pouvoir

Dans les milieux d'affaires européens et hongkongais, la tonalité est unanime : l'avenir économique de la colonie ne semble pas menacé. James Liu, le patron d'une société mise sur pied par le gouvernement pour promouvoir l'investissement *(Industrial Technology Center Corporation)*, explique : *« Nous avons des atouts que personne d'autre n'a dans la région – un vrai système, une fonction publique excellente, un réseau de communications, port et aéroports, et de télécommunications, enfin une expertise commerciale, technique et financière sans équivalent – et qui font de nous la meilleure base pour pénétrer l'immensité du marché chinois. »*

Cette situation ne va pas changer d'un jour à l'autre. Elle permet déjà, et permettra encore plus à l'avenir, à Hongkong d'être le bureau d'études, le centre de design et de marketing, enfin la pompe à finances indispensables au formidable développement que connaît aujourd'hui toute la région de la Chine du Sud : de la zone économique spéciale (ZES) de Shenzhen, sur la frontière, à l'entière province de Canton, derrière, et même jusqu'à Shanghaï, à l'embouchure du fleuve Bleu, soit un ensemble de plusieurs dizaines de millions de consommateurs avérés ou potentiels.

Mais le tableau n'est pas sans nuages et, unanimes, les mêmes milieux évoquent un risque majeur : la corruption. Plus exactement une lente déliquescence de l'Etat de droit de Hongkong au contact d'une Chine qui pratique plus volontiers l'abus de pouvoir. Après tout, ce n'est autre qu'un ministre de la police à Pékin, Tao Siju, qui a, à plusieurs reprises, déclaré sa disposition à coopérer avec les Triades à Hongkong, pour peu, dit-il, que ces associations mafieuses se montrent *« patriotiques »* (comprendre : pro-Pékin)...

Un des secrets de la réussite de Hongkong ces dix dernières années a été la transparence des transactions financières et commerciales (grâce à la discipline que fait régner la toute-puissante Commission indépendante de lutte contre la corruption), tandis que le remarquable développement économique de la Chine se fait dans un climat de non moins remarquable corruption généralisée.

D'un côté, le règne de la loi ; de l'autre, celui du favoritisme ; d'un côté, des marchés attribués en toute transparence ; de l'autre, le clientélisme politique. D'un côté, une tradition de gouvernement non interventionniste ; de l'autre, la pratique du *diktat* politique. Bref, deux cultures inconciliables, en tout cas difficiles à marier. Et la plus forte probabilité est de voir, de proche en proche, les mœurs du continent triompher sur ceux de Hongkong. Si les fils et les filles de la *nomenklatura* communiste ont presque tous un pied et des sociétés à Hongkong, c'est bien pour n'être pas les derniers servis dans l'attribution des marchés.

La corrosion de l'environnement politico-juridique de Hongkong n'entraînerait pas forcément une baisse immédiate de son tonus économique et financier. *« Simplement, il faudra se résoudre à faire des affaires, et il y en aura de très bonnes, dans un environnement plus dur, plus « sauvage », ressemblant à celui dans lequel nous opérons en Indonésie ou à Taïwan »*, résume, philosophe, un banquier britannique. Ce scénario n'est que ce qu'il est : une hypothèse, mais elle est prise au sérieux des Nouveaux Territoires au sommet du pic dominant l'île de Victoria.

Pour s'y préparer, les Hongkongais ne manquent pas d'atouts. On les a déjà maintes fois promis à la catastrophe, ils ont toujours refait surface. Ils ont su se réinventer deux fois, transformer l'île de simple port-entrepôt en centre manufacturier, puis délocaliser leur industrie en Chine pour se faire prestataires de services. Ils sauront, si nécessaire, opérer une nouvelle métamorphose. Joueurs parmi les joueurs, de la table de mah-jong à l'écran boursier électronique, ils sont les spécialistes du capitalisme à hauts risques, pratiquant ce qu'ils appellent le « placement de crise » : investir d'autant plus que l'avenir paraît incertain.

Francis Deron et Alain Frachon

La "Perle de l'Orient"

MER DU JAPON
Tianjin
MER JAUNE
Shanghaï
MER DE CHINE ORIENTALE
Taïpeh
TAÏWAN
GUANGDONG
HONGKONG
MACAO
OCÉAN PACIFIQUE
HAINANDAO
CHINE

HONGKONG
Colonie britannique jusqu'au 1er juillet 1997

Chef de l'Etat	La reine Elizabeth II
Gouverneur	Chris Patten
Capitale	Hongkong
Superficie	1 045 km²
Population	5,98 millions
Densité	5 722 hab./km²
Population urbaine	94 %
Espérance de vie	77,6 ans
PNB (94)	112 milliards de $
PNB/hab. (94)	18 650 $
Taux d'inflation (94)	8 %
Taux de chômage (94)	1,9 %
(estimation 95)	3,3 %
Commerce, en milliards de $ (93) :	
Importations	[illegible]
Exportations	[illegible]

Source : L'état du monde 1996, Atlaséco du monde 1996

De la guerre de l'opium à

HONGKONG
de nos envoyés spéciaux

Le capitaine Charles Elliott, de la Royal Navy, prend formellement possession de l'île, qui s'appellera bientôt Victoria, le 26 janvier 1841, au terme de la première « guerre de l'opium ». Sur le déclin, le trône mandchou échoue à résister à l'ouverture par la force des portes de la Chine au commerce britannique conquérant.

Elliott est pourtant immédiatement révoqué de sa position de superintendant au commerce pour avoir choisi – Londres *dixit* – *« un rocher dénudé, pratiquement dépourvu d'habitation »*, sans avenir... que la Grande-Bretagne conservera quand même (traité de Nankin, 29 août 1842). Le négociateur mandchou, Keshen, connaît également la disgrâce pour avoir cédé de son propre chef une parcelle du territoire impérial.

A la faveur des offensives subséquentes des Puissances en Chine, Londres acquiert, également en cession perpétuelle, la péninsule de Kowloon, face à l'île (1860), puis, avec le traité de Pékin (9 juin 1898), les Nouveaux Territoires, plus loin sur le continent, pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans.

L'ensemble du territoire sert d'abord d'entrepôt de commerce, et sa population, de 31 500 Chinois et 1 500 Occidentaux en 1851, s'enfle des vagues de réfugiés poussés par les guerres du continent, civiles puis contre le Japon, jusqu'à atteindre 1,6 million d'habitants en 1940.

Occupé par les Nippons à partir de décembre 1941 pendant trois ans et huit mois, Hongkong devient, en 1945, le joyau privilégié d'une couronne impériale qui va en se rétrécissant par ailleurs. La colonie accueille, à partir de 1949, des centaines de milliers de nouveaux venus fuyant le communisme, qui viennent y chercher la liberté et la prospérité.

Le territoire est le théâtre de troubles graves alors que la révolution culturelle fait rage sur le continent (1967). Pékin finit par intervenir auprès de ses sympathisants locaux pour mettre fin à une vague de violences et d'attentats qui fit tout de même 51 morts et 800 blessés.

UN MODÈLE POUR TAÏWAN

Bien que rapidement dissipées, les clameurs de la révolution culturelle confortent les Britanniques dans le sentiment de la vulnérabilité de leur présence à Hongkong.

Les diplomates du Foreign Office, chiffonnés que la colonie puisse constituer un abcès de fixation perturbant les relations sino-britanniques, sont les plus disposés à poser à terme la question de l'avenir du territoire.

Il faut pourtant attendre la fin des années 70 pour que Londres se décide à sonder les intentions de Pékin. Le climat s'y prête : les réformes économiques annoncées par Deng Xiaoping font souffler un vent d'euphorie à Hongkong.

En outre, Londres souhaite profiter au plus vite de la présence au pouvoir suprême d'une nouvelle équipe jugée plus « rationnelle ».

Le premier contact autour de Hongkong est noué, le 29 mars 1979, lors d'un entretien entre Deng Xiaoping et Murray Mac Lehose, alors gouverneur de la colonie. Celui-ci se contente prudemment de soulever la question de l'expiration des baux des Nouveaux Territoires en 1997.

Deng lui répond que les investisseurs inquiets peuvent avoir *« le cœur à l'aise »*. Surtout, il insiste sur la future *« position spéciale »* dont jouira Hongkong une fois la souveraineté chinoise recouvrée. Il est clair, à ce stade, que les Chinois n'ont encore aucune idée précise sur un éventuel calendrier de rétrocession.

Ce n'est qu'à partir de 1981 que Pékin s'enhardit. Après avoir considéré la question de Taïwan comme prioritaire, le Parti communiste juge désormais qu'une récupération réussie de

INSTITUTIONS Formellement, la future souveraineté chinoise ne signifiera pas la disparition du particularisme hongkongais. Le territoire conservera un *« haut degré*



d'autonomie » après 1997 en sa qualité de *« région administrative spéciale »*. ● CETTE NOUVELLE entité territoriale a été imaginée par les dirigeants de Pékin pour donner un contenu à la doctrine *« un pays, deux systèmes »* qui doit, selon eux, présider à l'entreprise historique de réunification de la *« patrie chinoise »*.

La future « autonomie » sera placée sous haute surveillance

La colonie sera érigée après 1997 en « région administrative spéciale » dotée d'un « haut degré d'autonomie » pendant « au moins cinquante ans ». Mais le processus de sélection des futurs dirigeants est étroitement contrôlé par les autorités chinoises

HONGKONG
de nos envoyés spéciaux

De prime abord, le trait le plus frappant de la rétrocession est qu'elle s'appuie sur un texte (la déclaration sino-britannique de 1984) dont les deux signataires ont en commun d'avoir perdu le pouvoir bien avant l'achèvement du processus qu'ils avaient mis en marche. Margaret Thatcher s'en doutait, compte tenu de la longévité politique en démocratie ; Zhao Ziyang, alors son homologue chinois, l'ignorait, sa disparition du paysage politique pékinois étant intervenue cinq ans plus tard, lors de la crise de Tiananmen.

La différence est que Mme Thatcher signait au nom d'un Etat de droit perpétuant sa tradition juridique ; M. Zhao, lui, signait par procuration, pour le compte de Deng Xiaoping, chef d'un régime peu regardant envers des engagements pris dans le passé. Pourtant, les deux pays ont eu à cœur de mettre en place un cadre institutionnel complet pour cette nouveauté dans l'histoire politique

C'est en tout petit comité, à Pékin, que sera choisi le *successeur* du gouverneur Patten

du monde : un *« haut degré d'autonomie »* accordé à une enclave très sophistiquée, à vocation internationale, par un régime par ailleurs attaché aux formes les plus absolues du pouvoir.

Le dispositif de transition juridique n'en fut pas moins quelque peu biaisé en faveur de Pékin. Les Hongkongais en furent dans l'ensemble tenus à l'écart.

D'une part, les deux gouvernements formèrent, dès mai 1985, un groupe conjoint de liaison, composé de diplomates et d'experts. Sa tâche, qui se poursuivra jusqu'en l'an 2000, est d'élaborer les textes accompagnant la loi fondamentale *(Basic Law)* conçue par Pékin et ses amis locaux sans participation directe des Britanniques. Ce dernier texte, bâti sur le concept de Deng Xiaoping : *« un pays, deux systèmes »*, a été approuvé, en 1990, par l'Assemblée nationale populaire, bras légiférant des instances pékinoises.

L'ensemble de cette législation témoigne de la volonté de Pékin de fournir des concessions symboliques de souveraineté qui eussent été difficilement imaginables par le passé. Hongkong demeurera propriétaire et responsable – sur le papier en tout cas – de l'intégralité de ses finances et de sa fiscalité ; assurera son propre maintien de l'ordre, paiera sa police ; l'armée chinoise y sera stationnée (puisque la défense du territoire est aux mains de Pékin) mais aux frais du continent ; l'ancienne colonie conservera dans les instances internationales son statut de territoire douanier indépendant, de port franc, de centre financier ; elle maintient sa représentation à l'Organisation mondiale du commerce (dont la Chine n'est pas encore membre). Mieux, ses ressortissants jouiront d'un passeport distinct, théoriquement inaccessible aux ressortissants du continent. Ce point particulier hantait les Britanniques, inquiets d'une possible invasion de *golden boys* de Chine populaire au statut incertain. Le texte, enfin, énumère des garanties juridiques précises concernant les libertés individuelles.

Cependant, cette mini-Constitution accorde à Pékin un droit d'intervention, *manu militari* si nécessaire, dans des cas de force majeure au nom de la préservation des intérêts supérieurs de la nation. Cette clause pose un problème d'interprétation : le monde démocratique y voit une simple référence à l'éventualité de troubles ou d'invasion ; le gouvernement chinois, quant à lui, peut s'en prévaloir dans quantité de cas d'espèce allant de la libre expression d'idées jugées subversives à des contentieux d'ordre économique, comme on vient de le voir sur le continent avec les restrictions imposées à la diffusion d'informations boursières et financières d'origine étrangère. Cette préoccupation a été aggravée par le fait que la Chine a eu gain de cause dans la controverse sur la haute cour d'appel *(Court of final appeal)*, qui ne comprendra qu'un juge étranger – sur cinq – alors que les démocrates locaux voulaient que la composition de cette instance de dernier appel fût plus ouverte.

Les textes stipulent que ces dispositions demeureront inchangées pendant cinquante ans. Toutefois, le garde-fou juridique est affaibli par l'intention proclamée par Pékin de procéder à la dissolution pure et simple, dès après la rétrocession, du Conseil législatif (Legco) élu le 17 septembre 1995 selon une procédure largement démocratisée par M. Patten. Les incertitudes pesant sur le sort de cette instance vont alimenter le débat politique jusqu'au dernier jour de la *British rule* tandis que, hors de portée de l'influence britannique, se décide la sélection du prochain grand patron, le *chief executive*, succédant au gouverneur.

Le décor est planté : reste à connaître le choix des acteurs et, surtout, la partition qui leur sera transmise par le metteur en scène chinois

Cette sélection est du ressort d'un Comité préparatoire pour la région administrative spéciale (RAS) de Hongkong que la Chine a mis sur pied en guise de réplique à la réforme Patten sur la démocratisation des institutions locales. Ses 150 membres (56 du continent, 94 de Hongkong) ont été formellement chargés, à Pékin, le 26 janvier, de choisir les 400 membres d'un collège de sélection. Celui-ci doit trancher entre une dizaine de candidats plus ou moins déclarés au sein du monde hongkongais des affaires publiques et privées. En fait, il n'y a pas d'illusions à se faire : c'est en tout petit comité à Pékin que la décision finale sera prise. Les principales conditions : être âgé de plus de quarante ans avec au moins vingt ans de résidence à Hongkong ; ne pas être détenteur d'un passeport étranger (en tout cas à l'heure actuelle).

Mme Anson Chan, cinquante-cinq ans, née à Shanghaï, deuxième plus haut personnage du gouvernement colonial en sa qualité de *chief secretary*, première personnalité d'ethnie chinoise à occuper de si hautes fonctions, bien en cour à Pékin, présenterait l'avantage d'être rassurante pour la communauté d'affaires ; elle a toutefois le « défaut », pour Pékin, d'avoir été proche de Patten, et accessoirement d'être une femme. Ce qui conduit certains à suggérer qu'elle pourrait servir de second à un autre Shanghaïen, Tung Chee-hwa (surnommé C.H. Tung), cinquante-huit ans, magnat du *shipping* qui a servi à un rang moins élevé dans la dernière administration, et qui aurait la faveur de Pékin.

Il restera ensuite au titulaire de cette « fonction suprême » très spéciale à définir ses relations avec les multiples centres de décision et relais d'influence dont dépendra Hongkong : Pékin et ses factions, mais aussi la province de Canton avec son poids économique et ses intérêts spécifiques, les envoyés du continent dans la colonie (dont la mystérieuse et gigantesque antenne locale de l'agence Chine nouvelle, qui faisait jusqu'à présent office de consulat et de repaire d'agents troubles), ainsi que, dans une certaine mesure, les pôles de l'économie mondiale (notamment la Réserve fédérale américaine, à Washington), dont Hongkong continuera de subir l'influence, en termes de politique monétaire et commerciale notamment.

Formellement, le décor institutionnel est donc planté : reste maintenant l'essentiel, à savoir le choix des acteurs et surtout la partition qui leur sera transmise par le metteur en scène pékinois.

F. D. et A. Fr.

1. – Manifestation d'étudiants pour commémorer le massacre de Tiananmen. (Photo Jodi Cobb/National Geographic Society)

2. – Séance du Conseil législatif (Legco) en octobre 1995. Pékin a proclamé son intention de le dissoudre après le 1er juillet 1997. (Photo Jason – REED/Reuter/MAXPPP)

la décolonisation

Hongkong peut représenter un modèle attractif pour l'île nationaliste.

Dès lors, des négociations en bonne et due forme avec Londres peuvent démarrer.

Entamées le 22 septembre à Pékin avec la visite de Margaret Thatcher, les discussions s'étalent sur deux ans et ne quittent pas le sol de la capitale chinoise.

Le choix du lieu n'était pas innocent. Il répondait à l'exigence de M. Deng de poser d'emblée le principe de l'intangibilité de l'appartenance de l'ensemble de Hongkong à la Chine, bien que Londres n'ait initialement évoqué que l'expiration du bail des Nouveaux Territoires. Ce postulat soulève les premières difficultés.

Dopée par son succès militaire aux Malouines, Mme Thatcher n'est pas d'humeur à céder sans combattre, convaincue de la validité des traités qui ont cédé à perpétuité à Londres l'île de Hongkong et la péninsule de Kowloon.

Cette approche juridique et, surtout, la référence sacrilège à des traités jugés *« inégaux »* par les Chinois – car signés *« le couteau sous la gorge »* – offusquent M. Deng. La propagande officielle renoue alors avec les tirades sur l'*« impérialisme britannique »* qui font plonger le moral de Hongkong.

A la recherche d'une porte de sortie, les Britanniques opèrent une retraite partielle. Ils laissent entendre qu'ils sont disposés à lâcher sur la souveraineté si, en échange, Pékin leur cède l'administration du territoire. Nouveau veto des Chinois, pour lesquels *« l'administration est inséparable de la souveraineté »*.

De proche en proche, l'équipe de négociateurs de Mme Thatcher finit par se rallier au plan conçu par M. Deng même si elle obtient formellement que Pékin n'interfère pas dans la colonie avant l'échéance de sa rétrocession.

« LE MEILLEUR ACCORD... »

La voie est désormais libre pour un règlement à l'amiable. Le 19 décembre 1984, Mme Thatcher et son homologue Zhao Ziyang signent, à la grande Maison du peuple de Pékin, la « Déclaration commune » érigeant Hongkong en région administrative spéciale (RAS) de la République *populaire* à compter du 1er juillet 1997, statut qu'elle pourra conserver une cinquantaine d'années. Dans les deux camps, on se congratule. *« C'est pratiquement le meilleur accord que Londres et Hongkong pouvaient espérer »*, applaudit le *Times*.

F. B. et F. D.

هكذا من الإهمال

DÉCOLONISATION Après le massacre de Tiananmen, en juin 1989, les Britanniques se sont efforcés de préparer leur départ de Hongkong dans l'honneur. Leur obsession était qu'on pût leur reprocher plus tard d'avoir livré une population entière à l'arbitraire. Cette approche impliquait inévitablement une relation conflictuelle avec Pékin. ● JOHN MAJOR confia, en 1992, au dernier gouverneur de la colonie, Chris Patten, cette mission de sauver la face de la Grande-Bretagne en introduisant dans la vie du territoire un maximum de verrous démocratiques. ● PÉKIN réagit de manière outragée, par crainte qu'un système politique libéral à Hongkong ne fasse tache d'huile sur le continent. Enrayer la contagion démocratique tout en évitant de braquer l'opinion internationale : telle est la contradiction que doivent résoudre les autorités chinoises.

Les Britanniques veulent partir dans l'honneur

L'attitude de Londres à l'égard de Hongkong n'a cessé d'osciller. Nommé par John Major pour libéraliser la vie publique, le gouverneur Patten vient d'être lâché par certains milieux londoniens soucieux de bonnes relations avec Pékin

LONDRES
de notre correspondant

Il y a onze ans, le 27 mai 1985, Margaret Thatcher ratifiait avec Deng Xiaoping la Déclaration commune scellant la restitution de la colonie britannique à la Chine le 30 juin 1997. La Dame de fer s'est par avance invitée à assister aux cérémonies, sur lesquelles les diplomates des deux pays négocient déjà, et qui verront l'Union Jack amené et remplacé par les couleurs chinoises.

Signe des temps, elle sera certainement mieux accueillie par les nouveaux maîtres de Hongkong que son dernier gouverneur. Chris Patten, nommé à ce poste en 1992 pour permettre à Londres de sauver la face et de partir en beauté d'un territoire conquis lors du premier « narco-conflit » de l'histoire – la première guerre de l'opium par laquelle les Anglais forcèrent Pékin à acheter l'opium de leurs colonies indiennes –, personnifie en effet l'ambiguïté de la politique chinoise de Londres, en particulier à propos de Hongkong.

Après avoir longtemps cédé aux exigences de Pékin – en particulier sous Mme Thatcher, qui se montra beaucoup plus accommodante avec les Chinois qu'avec ses partenaires européens –, les Britanniques semblent s'être rendu compte, un peu tard, que la diplomatie chinoise remettait peu à peu en cause les fondements de la Déclaration commune. Au lendemain du massacre de Tiananmen, qui bouleversa les Hongkongais, Londres devait se montrer plus ferme sur les droits de l'homme et sur la démocratisation du territoire.

C'est ce qu'a entrepris Chris Patten, devenu la bête noire de Pékin. En même temps, Londres, sous la pression des milieux d'affaires désireux de poursuivre des relations fructueuses avec les Chinois, n'a jamais voulu les heurter de front.

Pékin en a profité pour poursuivre une stratégie secrètement décidée dès 1986 pour vider de tout contenu démocratique l'accord avec Londres et rendre de facto caduques les garanties d'autonomie politique accordées à Hongkong. Il en est résulté des échanges dans lesquels les dirigeants chinois, dans le plus pur style stalinien, ont qualifié M. Patten de « prostituée » ou de « danseur de tango », refusant désormais de traiter avec lui. Londres ne peut que protester – de plus en plus timidement à mesure qu'avance la pendule – et tenter de convaincre, si cela est encore possible, ses interlocuteurs de ne pas risquer de tuer « la poule aux œufs d'or ». On estime aujourd'hui à Londres que les années difficiles ont pris fin après la visite, en octobre 1995 du ministre chinois des affaires étrangères, Qian Qichen, dans la capitale britannique et, début janvier 1996, celle de son homologue Malcolm Rifkind à Hongkong et à Pékin.



MICHEL SETBOUN

Déménagement du mess des officiers au fort Stanley : sauver la face est devenu, après Tiananmen, l'obsession de Londres

A cette occasion, le secrétaire au Foreign Office s'est dit « particulièrement satisfait que les dirigeants chinois aient insisté sur leur engagement total à respecter l'autonomie de Hongkong et à accepter le cadre total de deux systèmes dans un seul pays ». Plusieurs problèmes techniques ont été résolus, mais les conversations achoppent toujours sur le refus de Pékin de reconnaître l'assemblée locale élue, le Legco, ainsi que la déclaration des droits et les obligations qui en découlent.

Les moyens de pression de l'Angleterre sont d'autant plus faibles qu'elle ne cesse de mettre en avant ses intérêts économiques tant à Hongkong qu'en Chine. Il ne dépend donc plus que de Pékin que cette volonté d'apaisement soit payée de retour. Londres met tous ses espoirs dans le bon sens des dirigeants chinois, même si leur résistance aux timides et tardives tentatives de démocratisation entreprises par M. Patten et leur volonté d'imposer leur loi à la future région administrative spéciale (RAS) n'engagent pas à l'optimisme.

À seize mois de l'échéance, Londres doit tenter de convaincre Pékin de ne pas tuer la « poule aux œufs d'or »

Jusqu'à présent, Hongkong n'a guère suscité de passion dans la métropole. La disparition annoncée du dernier fleuron d'un empire jadis sans rival ne fait pas la « une » de la presse, et le dernier débat sur la colonie aux Communes n'a pas attiré beaucoup de députés. Il aura fallu que M. Patten propose que l'on accorde aux quelque trois millions de possesseurs d'un passeport de nationaux britanniques d'outremer (BNO) le droit de résider en Grande-Bretagne (lire ci-contre) pour qu'une partie de l'opinion, droite conservatrice en tête, s'insurge contre une possible « marée jaune ». Pétris de vieux clichés, ils ne veulent pas voir que la colonie a dépassé son maître et que son PNB par habitant est largement supérieur, 27 040 dollars américains (135 200 francs) contre 20 490 (102 450 francs).

Cette indifférence un brin crispée est d'autant plus surprenante que les affaires britanniques et hongkongaises sont étroitement imbriquées. Il n'est pas de société anglaise importante qui n'ait des intérêts dans la colonie ou qui ne l'utilise comme tremplin vers la Chine ; parallèlement, les grosses sociétés hongkongaises – des anciennes sociétés de commerce anglaises, les « Hong », aux milliardaires chinois comme Li Ka-shing – ont beaucoup investi en Grande-Bretagne.

Ces imbrications sont tellement étroites et multiples qu'elles sont difficilement chiffrables. Les échanges se sont montés en 1994 à 2,7 milliards de livres (près de 21 milliards de francs) et les participations anglaises dans les sociétés cotées en Bourse à Hongkong dépassent les 70 milliards (542 milliards de francs), faisant de Hongkong l'un des principaux partenaires de la métropole et l'un des fleurons du commerce britannique.

Les Britanniques sont fiers, en effet, de ce rocher devenu place financière et centre industriel et commercial grâce à un libéralisme économique en son temps fort en avance sur la mode. Au point que, en ces jours de doute, alors que la crise économique rôde et que les travaillistes menacent un gouvernement conservateur au pouvoir depuis 1979, les tories appellent l'exemple de Hongkong à la rescousse. Ainsi, le dynamisme des « dragons » asiatiques fait-il rêver les dirigeants londoniens ; M. Patten a récemment fait l'éloge du « moins d'Etat », arguant que le succès de Hongkong est dû à la modestie des dépenses publiques et que l'Angleterre devrait s'en inspirer. Les travaillistes voient au contraire en Hongkong et surtout en Singapour l'exemple de sociétés où l'Etat reste très influent dans l'économie et maintient un minimum de protection sociale.

De toute manière, le crépuscule de l'empire britannique à Hongkong dans un peu plus de seize mois risque d'être un cap difficile à passer pour le gouvernement qui sera au pouvoir à Londres. Or des élections législatives sont prévues en Grande-Bretagne avant la fin mai 1997, et il y a de fortes chances que le Labour l'emporte. Dans ce cas, le nouveau premier ministre, Tony Blair, risque d'avoir à faire face à sa première crise diplomatique autour de Hongkong.

Patrice de Beer

Émigrer dans les brumes d'Albion ?

Aux termes d'une législation sur la nationalité complexe, les nationaux britanniques d'outre-mer (BNO) ont le droit d'entrer dans le Royaume-Uni sans visa mais ne peuvent s'y établir, au contraire des 50 000 chefs de famille ayant travaillé pour la Couronne et de leurs dépendants (environ 140 000 personnes) qui sont sujets de plein droit de Sa Majesté. Quant aux détenteurs d'un certificat d'identité de Hongkong, ils pourraient obtenir dans les prochaines semaines le droit de se rendre à Londres sans visa.

Il ne faudrait pas en déduire que les Hongkongais rêvent de s'exiler dans les brumes d'Albion. Un certain ressentiment envers une puissance tutélaire qui les a lâchés, un certain mépris pour un pays jugé en décadence – « pauvre et sale » disent certains – et l'attrait des pays neufs (Etats-Unis, Canada, Australie) expliquent qu'ils ne se bousculent guère en Grande-Bretagne. Ce qui ne les empêche pas d'y envoyer par milliers leurs enfants étudier et leurs capitaux prospérer à l'ombre de la City.

Une souveraineté complexe pour Pékin

PÉKIN
de notre correspondant

Quand, fraîchement victorieuse contre l'Argentine dans la guerre des Malouines, Margaret Thatcher se rend en visite officielle en Chine en 1982, Pékin n'est pas prêt à examiner l'avenir de Hongkong avec Londres. Ce sont les milieux d'affaires qui commencent à s'inquiéter d'une échéance encore distante de quinze ans – le bail des Nouveaux Territoires vient à son terme en 1997 –, un délai qui n'affecte pourtant encore que modérément leurs plans, généralement à plus court terme.

Mais la Dame de fer se laisse convaincre par les « sinologues » du Foreign Office que l'heure est venue de presser Deng Xiaoping, alors aux commandes du pays depuis quatre ans seulement, d'ouvrir des pourparlers. L'idée ne plaît guère à Deng, qui, selon les révélations faites ces derniers temps sur cette période délicate, provenant en particulier du Foreign Office, se replie sur une attitude caractéristique d'un autocrate avant tout soucieux des rapports de forces : c'est vous les Britanniques, dit-il en substance à Mme Thatcher, qui avez besoin de négocier ; pas nous, qui pouvons reprendre le contrôle de Hongkong à notre guise ; nous négocierons donc pour vous rendre service.

La suite de l'histoire est connue : la déclaration conjointe de 1984 est accueillie, y compris dans la colonie, comme un bijou remarquable de réalisme de part et d'autre, même si les deux gouvernements paraissent forcer un peu la note quand ils affirment qu'elle garantit, comme le dit Deng, que « ce seront les Hongkongais qui géreront Hongkong ». L'influente *Far Eastern Economic Review*, fleuron de la presse locale dont le rayonnement atteint toute l'Asie qui commence à bouger économiquement, estime que, compte tenu des circonstances, la mariée n'aurait pu être plus belle.

L'ÉQUATION HONGKONGAISE

Douze ans plus tard et dans la dernière année fiscale complète du régime colonial, les choses, pour Pékin, ne sont plus aussi claires. L'équation hongkongaise est à la fois simple et terriblement complexe.

Simple : rétrocédée, l'ex-colonie britannique doit continuer à prospérer suffisamment pour donner à croire que Pékin respecte à la fois ses engagements internationaux et ses intérêts propres, au moins dans l'immédiat. Une catastrophe immédiate à Hongkong serait du plus mauvais effet pour l'image de la Chine à l'heure de l'internationalisation des échanges.

Mais, revers de la médaille, personne au sein de la direction chinoise ne tolérerait que le statut exceptionnel accordé à ces six millions de personnes passant sous tutelle pékinoise serve en quoi que ce soit de prétexte à des revendications de même nature ailleurs en Chine. Ou encore que le territoire devienne un tremplin à partir duquel serait remis en cause l'ordre établi sur le continent. Celui-ci doit rester fermement entre les mains du Parti communiste chinois, même si Hongkong l'est un peu moins.

Cette équation-là serait aisément résolue si l'on avait, aujourd'hui, affaire à Pékin à des hommes de la trempe de ceux qui, dans le passé, ont soigneusement évité de lancer l'Armée rouge chinoise à l'assaut de cet ultime bastion colonial en terre de Chine – tel un Zhou Enlai, par exemple. Il leur suffirait, forts de leur autorité, de conjuguer, envers Hongkong, encouragements au capitalisme forcené et menaces appuyées à l'intention de toute opposition démocratique.

LE CHAT ET LA SOURIS

Or aucun dirigeant pékinois ne jouit d'une autorité suffisante pour traiter avec pragmatisme cette cohabitation à la chinoise de deux systèmes en un pays quand d'aventure des décisions difficiles seront à prendre. Trop de facteurs sont en jeu à Pékin, qui brouillent les cartes : l'imbrication des intérêts de l'Etat et de ceux des clans qui le dominent, l'érosion de la discipline de l'appareil, les incertitudes de l'après-Deng, la faiblesse individuelle des héritiers. Indécis, les dirigeants chinois ont tendance à se replier sur la position la plus dure : à leurs yeux, Hongkong peut devenir un élément perturbateur d'un ordre inquiet pour sa propre survie. En outre, est apparu dans le paysage un « facteur Taïwan » qui va peser lourd dans la balance hongkongaise. Un excès d'autoritarisme à Hongkong ferait effet de repoussoir à Taïwan. Une politique trop clémente envers l'ex-colonie riquerait d'encourager la propension à l'indépendantisme de l'île.

Or, à Taïwan, aux yeux des maîtres du continent, le temps presse désormais. Cela dérange quelque peu le jeu du chat que Pékin aurait préféré jouer avec la souris hongkongaise dans les toutes premières années du régime « un pays, deux systèmes ». Inversement, la Chine ne peut mettre à exécution les menaces qu'elle profère avec insistance à l'intention de Taipeh ces temps-ci sans, à Hongkong, précipiter les événements d'une manière peut-être fatale pour la trouvaille de Deng Xiaoping. Le triangle stratégique formé par les trois pôles d'influence chinois peut devenir, dès lors, source de préoccupation non pas seulement pour les intéressés directs, mais aussi pour tous les agents extérieurs impliqués.

F. D.

lans l'honneur

هكذا من الإمل



ENTRETIEN Les Hongkongais sont partagés dans leur perception de l'après-1997. A l'optimisme d'un David Chu, homme d'affaires qui fait le pari de la raison, répondent les inquiétudes d'un Martin Lee, chef de file du camp démocrate. ● ARCHITECTE des réformes démocratiques introduites à partir de 1992, le dernier gouverneur Chris Patten incline à penser qu'il est dans l'intérêt de Pékin de perpétuer le modèle de Hongkong tout en reconnaissant que certains comportements chinois sont préoccupants.

1 

2 

3 

Chris Patten : « Un chapitre de notre histoire difficile à refermer »

Le dernier gouverneur de la colonie pense que les Chinois feront le nécessaire pour préserver la prospérité de Hongkong. Mais il s'inquiète des menaces que le régime de Pékin fait peser sur les réformes démocratiques introduites depuis sa nomination en 1992

HONGKONG
de notre envoyé spécial

« Vous êtes le dernier gouverneur britannique à Hongkong. Comment voyez-vous votre responsabilité historique ?

« Notre présence à Hongkong était le dernier chapitre important de l'histoire coloniale britannique. Il s'agit aussi d'un chapitre particulièrement difficile à refermer. Car ce qui est exigé de nous ici est totalement différent de ce que nous avons entrepris ailleurs. Dans le reste de l'Empire, je pense que nous avons honorablement restitué des sociétés à leur peuple en les initiant au parlementarisme et à la démocratie.

» Tantôt, cela a marché, tantôt, non. Dans certains pays, le succès a tout de même été spectaculaire : voyez l'Inde. Mais ici, nous avons à rétrocéder un territoire dépendant à un pouvoir déjà souverain. C'est un véritable défi, difficile pour nous mais aussi difficile pour la Chine. Pour elle, cela implique de s'efforcer de comprendre la nature d'une société libre.

– Les Britanniques ont commencé à se soucier réellement de démocratie à Hongkong à partir du moment où les négociations sur la rétrocession ont commencé. A partir de 1992, vous vous êtes personnellement engagé à démocratiser le mode d'élection du conseil législatif (Legco). Pourquoi ces réformes si tardives ?

– D'abord il faut se rappeler que nous avions envisagé ici, dans les années 40 et 50, le même type d'initiation à la démocratie qu'ailleurs dans l'Empire. Mais cette tentative s'était heurtée à une résistance autant de certains milieux locaux que de la Chine elle-même. Les Chinois craignaient que cela pût donner de mauvaises idées aux gens en les encourageant à vouloir à terme déterminer leur propre destin. Dans les années 50 et 60, à un moment où Hongkong était submergée par le flot des réfugiés, une autre objection fut soulevée : la démocratie polariserait les antagonismes entre communistes et nationalistes du Kuomintang. D'autre part, il faut



CHRIS PATTEN

garder à l'esprit que, pendant toutes ces années, les gouverneurs britanniques étaient responsables devant un Parlement démocratiquement élu, celui de Westminster.

> « Le succès de Hongkong est capital pour le succès des réformes économiques en Chine »

– Vos réformes vous ont attiré des critiques extrêmement vigoureuses de la part des milieux d'affaires, ici à Hongkong comme à Londres. Certains craignent le coût économique et commercial d'une dégradation des relations sino-britanniques. Etes-vous toujours autant soutenu par le gouvernement de Londres ?

– Je continue d'être pleinement soutenu par le gouvernement britannique. Je suis même en charge d'une des rares politiques qui font l'objet d'un consensus au sein de la classe politique à Londres. Le Parti travailliste approuve ce que nous faisons ici. Quant aux milieux d'affaires, ils oublient les chiffres : les deux meilleures années pour nos exportations en Chine ont été 1983 et 1993, soit précisément les deux années où nos relations diplomatiques ont été les plus tendues. La corrélation entre commerce et politique a été inverse à celle qui était attendue.

– Les adversaires de la démocratisation, à Hongkong comme à Pékin, mettent en avant le concept de « valeurs asiatiques » ? Au regard de l'expérience hongkongaise, pensez-vous que la démocratie soit étrangère à la culture asiatique ?

– Soutenir qu'il existe une catégorie de droits de l'homme pour l'Occident et une autre pour l'Asie est insultant pour les Asiatiques. Après tout, ceux qui ont combattu les puissances coloniales l'ont fait au nom de certaines valeurs qui nous sont familières, comme la liberté.

» Ce débat m'inquiète et, de temps en temps, m'amuse. Bien sûr, les pays asiatiques ont leur propre histoire et leur propre culture, comme nous avons les nôtres. Mais il est absurde de penser qu'il existe un système de valeurs supérieur qui lierait entre eux les pays asiatiques et expliquerait leur succès économique. Comment expliquez-vous alors la différence entre la démocratie indienne et l'autoritarisme chinois ? Comment expliquez-vous la junte militaire en Birmanie, le communisme au Vietnam et les sociétés libérales à Taïwan, en Corée du Sud et à Hongkong ?

» Moi aussi, je crois dans le travail, l'épargne et la famille. J'ai même passé dix ans de ma vie à écouter des discours de Mme Thatcher qui en faisaient l'éloge. Il n'y a rien de spécifiquement asiatique dans ces valeurs. Cela ne doit évidemment pas nous empêcher de méditer certaines leçons du développement dans cette région du monde. Comme le disait récemment le chancelier allemand, Helmut Kohl, l'Europe doit apprendre de l'Asie comme l'Asie de l'Europe. Nous devons en particulier être attentifs à l'accent mis sur la formation scolaire, les niveaux d'épargne, la relation entre l'individu et la collectivité, la proportion de richesse prélevée par l'Etat, etc. Tous ces traits de caractère sont importants. Mais je ne crois pas que les taux de croissance en Asie soient liés à la redécouverte de la sagesse de Confucius. D'ailleurs, il ne faut pas pousser très loin la recherche historique pour découvrir que Confucius était un des premiers dissidents.

– Le processus de transition s'est engagé dans un lourd climat de suspicion. Pékin est en train de mettre sur pied à Hongkong un « comité préparatoire » chargé de superviser pour son compte ce transfert de souveraineté. Certains y voient une forme de gouvernement fantôme œuvrant parallèlement à l'action de votre gouvernement officiel...

– Nous souhaitons une transition aussi douce que possible. Mais nous, nous ne sommes pas disposés à cautionner une quelconque initiative qui aurait pour effet d'affaiblir le gouvernement ou le conseil législatif. L'actuelle administration est globalement la même que celle qui gérera Hongkong après 1997. Ce serait jouer contre les intérêts de Hongkong que de chercher à l'affaiblir ou à l'éroder. Je n'ai pas l'intention de faire des compromis sur ce point.

– Craignez-vous une détérioration de l'état de droit après 1997 ?

– Nous sommes parvenus à un accord avec Pékin sur l'établissement à Hongkong d'une cour suprême qui devrait permettre au système judiciaire de passer sans heurts le cap de 1997. Ce compromis devrait préserver l'indépendance et l'intégrité des tribunaux. Certains s'interrogent, bien sûr, sur la manière dont les Chinois comprendront la notion d'état de droit. Mais c'est une question sensiblement différente. Il reviendra aux tribunaux de régler les tensions qui pourraient se manifester entre la Loi fondamentale, c'est-à-dire la Constitution de la future Région administrative spéciale (RAS), et les principes de la *common law* qui sont déjà appliqués ici.

» Cela étant dit, il est indiscutable que certaines déclarations de dirigeants chinois risquent de perturber la transition. Je pense notamment à la menace de dissoudre le conseil législatif. Les Chinois avaient initialement promis de préserver le système de libertés civiles et de droits de l'homme qui prévaut à Hongkong. Mais, s'ils commencent à vouloir démonter pierre par pierre cet édifice, il y a là une vraie inquiétude.

– De récentes polémiques sur les gros projets d'infrastructures, comme la construction de l'aéroport de Chek Lap Kok et les travaux d'agrandissement du port, ont montré que Pékin n'hésitait pas à s'ingérer dans les affaires locales. Croyez-vous à l'engagement de respecter le « haut degré d'autonomie » de Hongkong après 1997 ?

– L'attitude de la Chine sur ces dossiers controversés a commencé à changer quand elle a compris que les difficultés causées au gouvernement de Hongkgong seront ses propres difficultés après 1997. Geler des décisions d'investissement a un prix. Ce prix est payé par Hongkong, mais il le sera finalement par la Chine. » J'espère que les raisons qui conduisent actuellement la Chine à s'ingérer ou à chercher à s'ingérer dans les affaires locales disparaîtront après notre départ. Sinon, elle en subira un lourd préjudice. Car le succès de Hongkong est capital pour le succès des réformes économiques en cours en Chine.

» Le savoir-faire des six millions de Hongkongais a permis de créer une richesse qui représente le quart du PIB chinois. C'est spectaculaire. Il y a de bonnes raisons économiques et financières pour lesquelles les Chinois voudront que cela continue.

» D'autre part, il y a le facteur Taïwan. Quand les dirigeants chinois ont élaboré le concept « *un pays, deux systèmes* », ils pensaient surtout à Taïwan. Et ils savent que les Taïwanais observeront de très près l'évolution de la situation à Hongkong après 1997.

– Comment souhaitez-vous être jugé pour ce dernier chapitre de l'histoire coloniale britannique ?

– J'ai essayé de faire en sorte que cette société libre survive et continue de prospérer. Certains dirigeants chinois m'ont dénoncé en recourant à une phraséologie léniniste. Je ne suis pas léniniste. Mais je suis suffisamment « marxiste » *[sourire]* pour penser que le progrès économique finit par avoir des conséquences sociales et politiques. Tout ce que je souhaite, c'est qu'au moment de mon départ il persiste à Hongkong de l'affection et du respect pour la Grande-Bretagne.

» Quant aux Chinois, je suis convaincu qu'ils souhaiteront que leur arrivée soit un motif de célébration pour les gens d'ici. »

Propos recueillis par
Frédéric Bobin

L'homme aux éclats

On aurait tort de se fier au sourire poupin et à l'humour de cet homme qui a baptisé ses deux chiens terriers Whisky et Soda. Agé de cinquante-deux ans, ce diplômé du prestigieux Balliol College, d'Oxford, est en effet un politicien consommé ; c'est lui qui, contre toutes les prédictions, a conduit les *tories* de son ami John Major à une victoire inespérée aux législatives de 1992. Il était alors président du Parti conservateur. Le seul *hic* de ces élections fut qu'il perdit, de peu, son siège de Bath. D'où cette récompense sous forme d'exil doré que lui offrit M. Major et dont il a fait une plate-forme pour une seconde carrière en se présentant comme le défenseur des droits de Hongkong face aux communistes chinois. Fort de ses étroites relations avec M. Major, il a pu faire preuve d'une plus grande autorité que ses prédécesseurs, au grand dam de ses interlocuteurs pékinois. Mais à mesure que l'échéance de 1997 approche, il a dû adopter un profil bas. Il est vrai que les hommes d'affaire locaux et londoniens ne le portent guère dans leur cœur, lui, l'homme aux éclats.

David Chu, l'optimiste

HONGKONG
de nos envoyés spéciaux

David Chu, magnat de l'immobilier et membre du Legco, a fait de l'optimisme un second métier. « *Je suis probablement la personne de Hongkong la plus confiante dans l'avenir* », annonce-t-il d'emblée, un rien provocateur. Au point qu'il a renoncé à son passeport américain, acheté un petit palais à Pékin, et déclare haut et fort : « *Si vous voulez perdre, le meilleur moyen est de ne pas parier sur Hongkong.* »



PORTRAITS

Son comportement, plus encore que celui des grands *tycoons*, est typique des hommes d'affaires de cette diaspora, principal moteur du développement récent de la Chine : c'est quand le marché est incertain qu'il faut y entrer. Cette recette lui a déjà valu de jolis succès.

Son père, jadis petit homme d'affaires de Shanghaï, ruiné par le communisme, émigre au Etats-Unis en 1958, à la faveur d'un éphémère assouplissement de la politique pékinoise, avec la famille. Chu junior, quatorze ans, recevra une éducation classique à l'américaine, version *sixties* : Harvard Business School et Harley Davidson, pour entrer dans une firme de *high tech* à Boston. Aujourd'hui, quand il ne siège pas en qualité de député, David Chu délaisse le complet-cravate et la limousine à chauffeur pour les bottes, le blue-jeans et le légendaire deux-roues américain. Il y trouve même un certain parallèle avec la dynamique Chine-Hongkong : « *De toutes façons, il n'y a pas plus de freins que sur une Harley...* » Pour ce qui concerne Hongkong, il mise donc sur « *les mécanismes autocorrecteurs* » que comporte la relation avec la Chine. « *La Loi fondamentale garantit une certaine séparation avec le continent. Le défi auquel nous faisons face est de gérer cette distance au mieux des intérêts communs.* »

Pour quelle raison cela ne finirait-il pas dans le fossé ? « *La technologie. La globalisation des échanges, Internet, la télévision par satellite, le téléphone, le fait qu'après la chute de l'Union soviétique, la compétition mondiale est devenue moins militaire, plus économique. Autrefois, l'Asie ne parvenait pas à exporter le produit de son énergie, aujourd'hui elle le peut. La Chine s'est jointe au mouvement économique.* »

« CRAINTES SUPERFLUES »

« *Politiquement,* poursuit M. Chu, *la Chine va dans la bonne direction. Lentement, mais cela vaut mieux, quand on voit l'état de la Russie.* [Pékin] *fera des erreurs. Ils apprennent lentement, comme des enfants : il faut bien qu'ils se cassent la figure de temps à autre.* » Au demeurant, la communication globale fait « *que personne ne peut faire quelque chose de très déraisonnable sans en pâtir* ». Pourtant, M. Chu a vécu à Hongkong les traumatismes de la révolution culturelle et Tiananmen. D'où peut-être ses réticences à s'impliquer à grande échelle sur le continent.

Les doutes sur l'utilité, à terme, de Hongkong pour la Chine, la détérioration probable du climat juridique ? Ce sont les risques du métier d'optimiste. « *En cas de chaos, bien sûr, je reste. La propension à fuir est la cause principale de l'arriération de ce pays.* » Du jeu comme forme de patriotisme...

La logique est, dès lors, implacable devant les craintes éprouvées à Pékin de voir Hongkong se transformer en une base de subversion pour le pouvoir continental : « *Nous n'avons tout simplement pas d'autre alternative que d'optimiser nos avantages et de réduire nos inconvénients aux yeux du* [nouveau] *souverain. La seule défense opérationnelle de notre mode de vie passe par une convergence d'intérêts avec la Chine* », résume-t-il en conclusion d'une de ses fréquentes interventions dans la presse locale.

Au moins est-il cohérent avec son discours : « *Moi, 98 % de mes avoirs sont à Hongkong. Ce que je peux vous dire aujourd'hui ne compte pas trop, l'expérience que nous allons vivre n'ayant jamais été tentée.* » Rendez-vous donc dans quelques années, puisque face aux inquiétudes « *que je reconnais légitimes, notre défi de Hongkongais est maintenant de prouver que les craintes étaient superflues* ».

Forcé ou sincère, l'optimisme de M. Chu est révélateur du climat qui règne actuellement dans les milieux d'affaires de Hongkong. 1997 ? Il n'y pas vraiment lieu de s'agiter...

F. D. et A. Fr.

1. – Le chef du Parti démocrate, Martin Lee, fait le V de la victoire à l'issue de la campagne pour les élections au Conseil législatif (Legco), le 17 septembre 1995. (Photo Garrige – HO/Reuter/MAXPPP)
2. – Le gouverneur Chris Patten lors d'une cérémonie de remise de diplômes à l'Université chinoise de Hongkong. (Photo Michel Setboun)
3. – Le chef de l'Alliance démocratique (pro-Pékin), Tsang Yok-sing salue ses supporteurs peu de temps avant la clôture de la campagne électorale. (Photo Bobby – YIP/Reuter/MAXPPP)

Martin Lee, l'inquiet

HONGKONG
de nos envoyés spéciaux

Certains se demandent si la Chine bluffe en annonçant à l'avance la *dissolution* du conseil legislatif (Legco). Martin Lee, le chef du Parti démocratique, arrivé en tête du scrutin du 17 septembre 1995, n'a pour sa part aucun doute. « *Ils dissoudront le 1er juillet 1997* ». M. Lee a tendance à dire « *ils* » pour désigner les dirigeants chinois. « *Ils* », car ils ne font pas partie de sa famille.

Agé de cinquante-sept ans, fils d'un ancien général du Kouomintang qui fit ses études de pharmacie en France puis quitta Taïwan après 1949 pour protester contre la corruption du gouvernement nationaliste de Tchang Kaï-chek, cet avocat distingué à l'accent britannique impeccable exaspère les communistes chinois depuis qu'il s'est fait le champion, après 1984, de la cause de la démocratie. Il est considéré comme « *un traître* » à Pékin. Il irrite aussi le camp des notables retournés qui lui reprochent son attitude de « *confrontation* » à l'égard des dignitaires chinois. Il attriste enfin le gouverneur Patten qu'il accuse de s'être finalement incliné devant les contraintes de la Realpolitik. Selon M. Lee, le gouverneur aurait dû introduire le maximum de garde-fous démocratiques afin de rendre intouchable l'Etat de droit à Hongkong après 1997.

Dans le contexte actuel, tout indique donc, selon M. Lee, que Pékin s'efforcera d'annihiler la dynamique démocratique introduite avant la rétrocession. Dissoudre le Legco, mais pour faire quoi ensuite ? Cela pourrait aller, estime-t-il, d'un faux-semblant remettant les soixante députés actuels en place – ce qui permettrait à Pékin de tenir sa promesse de démantèlement de la réforme Patten sans trop bousculer les esprits – à la nomination d'une Chambre entièrement nouvelle composée de comparses. « *Ou quelque chose entre les deux* ».

CAMPAGNE DE CALOMNIE ?

« *Parmi les facteurs du choix,* dit M. Lee, *il y a la pression internationale – mais ils ne l'admettront jamais – et leur degré de confiance quant à leur propre position* [ici]. *N'oublions pas que le facteur primordial est le contrôle de Hongkong. S'ils ont l'impression de tenir le Legco, peut-être peuvent-ils se montrer plus généreux sur le nombre de députés libéraux. Pour le moment, ils "travaillent" les députés autres que les dix-neuf de mon parti, qu'ils savent ne pouvoir jamais contrôler* ».

La Chine, reconnaît-il, ne se contenterait pas d'une majorité symbolique, même si le Legco n'a pas, ni aujourd'hui ni a fortiori demain, le pouvoir de renverser l'exécutif. Elle veut du solide dans ses assises législatives : sa pratique de l'exercice à Pékin le prouve.

Mais plus que de l'échiquier local, tout dépend des rapports de forces en Chine même. « *La direction* [pékinoise] *est loin d'être sûre d'elle-même sur le plan intérieur. En revanche, elle se sent très à l'aise hors de Chine, persuadée qu'aucun gouvernement du monde libre ne bronchera, quoi qu'elle fasse. Et ils ont raison ! Regardez les Américains...* »

Dans l'ensemble pessimiste – de mauvaises langues disent enclin au martyre – M. Lee se raccroche à l'espoir que la Chine, au fond, voudrait que Hongkong soit une réussite. « *Pendant les trois premières années, il n'y aura peut-être pas de changements radicaux. La Chine souhaite que l'économie de Hongkong tourne ; elle est prête à injecter de l'argent s'il le faut, pour renforcer l'image d'une prospérité encore plus grande sous les Chinois que sous les Britanniques.* » Il se dit prêt à parler avec Pékin, pour peu qu'on lui reconnaisse une légitimité issue des urnes. « *Nous ne sommes pas leurs ennemis* », du moment que la Chine respecte sa promesse d'un « *haut degré d'autonomie* » pour Hongkong.

Cependant, « *nous devons nous préparer au pire* ». Le juriste évoque la dégradation prévisible du climat juridique. A preuve les quelque vingt cas recensés en trois ans par le gouvernement de Hongkong, d'hommes d'affaires de la colonie enlevés, emprisonnés ou ayant disparu, rançonnés, sans recours légal, pour des différends avec le continent.

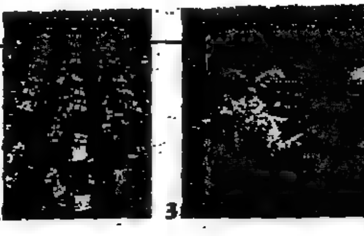
Etrangement serein, M. Lee spécule sur son avenir personnel : « *Ils pourraient peut-être m'ignorer. Ils ne peuvent pas me tuer, ce n'est pas dans leurs habitudes. M'envoyer en prison ? C'est peu probable. Ils vont tenter de me priver de toute pertinence vis-à-vis de Hongkong* ». Et d'envisager une méchante calomnie de mœurs concoctée contre lui, ou tout autre piège.

F. D. et A. Fr.

هكذا من الأصل

INTÉGRATION **L'acte de réunification politique entre Hongkong et la Chine, en 1997, aura été précédé par une intégration économique. Depuis l'ouverture du continent sur l'extérieur, les échanges se sont multipliés au point de faire de la région du delta de la rivière des Perles un foyer de croissance exceptionnel à l'échelle mondiale. Alors que les Hongkongais sont les premiers investisseurs étrangers en République populaire, les entreprises chinoises se sont massivement implantées dans la colonie.**





La réunification économique est déjà engagée

Les réformes entreprises à Pékin depuis quinze ans ont dopé les échanges et les mouvements de capitaux des deux côtés de la frontière

HONGKONG
de notre envoyé spécial

Aux yeux des milieux d'affaires de Hongkong, 1997 est un non-événement. Ou, plus précisément, cette échéance ne fera qu'entériner un état de fait : une interdépendance des économies déjà très poussée. A sa manière, le majestueux édifice de la Banque de Chine qui surplombe les flots de la baie de Victoria – numéro deux au hit-parade des gratte-ciel les plus hauts de la colonie – est la parfaite illustration de cette fusion des destinées.

On peut y ajouter d'autres indicateurs : trois millions de personnes de la province chinoise du Guangdong travaillent pour des entreprises de Hongkong délocalisées ; 10 000 employés et cadres de la République populaire sont en poste à Hongkong ; la Banque de Chine est autorisée à battre monnaie dans la colonie, tandis que près d'un quart de la masse monétaire libellée en dollars de Hongkong circule à travers la Chine communiste.

Canton, Hongkong et Macao, auxquelles s'ajoutent les zones économiques spéciales (ZES) de Shenzhen et Zhuhai : c'est là, le long du delta de la rivière des Perles, que bouillonne une des régions les plus dynamiques du monde. Son essor a accompagné l'expérience des réformes économiques engagée à Pékin depuis 1979 et relancée, après les incertitudes nées de la tragédie de Tiananmen, à l'occasion d'une célèbre tournée en 1992 de Deng Xiaoping dans les provinces de la Chine du Sud.

La complémentarité des deux entités tombait sous le sens : Hongkong, qui végétait à la fin des années 70, n'était que trop ravie de délocaliser ses entreprises manufacturières dans un arrière-pays qui lui offrait une main-d'œuvre et un foncier à très bon prix ; en sens inverse, Hongkong représentait pour Pékin à la fois un centre d'initiation au capitalisme, une source de transferts de technologie et un sas de passage vers le monde extérieur.

La mutation qui en a résulté a été ambiguë. Côté négatif : Hongkong faisait un saut en arrière au point de redevenir cet entrepôt de la fin du XIXe siècle, simple plate-forme de réexportation entre la Chine et l'étranger. Côté positif : le centre manufacturier à forte intensité de main-d'œuvre qui avait fait le succès de la colonie dans les années 60 et 70, mais qui s'essoufflait depuis lors, s'est métamorphosé en un laboratoire de services performants (Bourse, banques, assurances, expertises...) qui a réoxygéné le territoire. Dès que Pékin et Hongkong ont pleinement décidé de faire valoir leur complémentarité, les mouvements de capitaux se sont mis à bourgeonner des deux côtés de la frontière.

Les Hongkongais ont massivement investi sur le continent pour un montant approchant 60 milliards de dollars américains (environ 300 milliards de francs), soit près des deux tiers des investissements étrangers en Chine. En fait, ce chiffre est surévalué – il faudrait probablement le diviser par deux – car il comptabilise des investissements chinois déguisés transitant par la colonie afin de bénéficier des avantages fiscaux accordés par Pékin aux entrepreneurs étrangers. Quoi qu'il en soit, 53 000 entreprises de la colonie se sont implantées dans la République populaire ; dans la seule province du Guangdong, 64 000 ressortissants de Hongkong sont expatriés. Le courant inverse est encore plus spectaculaire, car il conjugue logique économique et stratégie d'infiltration politique. Environ un millier d'entreprises chinoises ont reçu l'agrément des autorités de Pékin pour s'installer à Hongkong. Ces chiffres officiels sont cependant bien en deçà de la réalité, car ils ne prennent pas en compte les implantations officieuses suscitées par les provinces, les municipalités et les villages du continent à la faveur du mouvement de décentralisation économique.

Certains analystes évaluent à près de 14 000 le nombre de ces unités qui mêlent gigantesques trusts d'Etat et entreprises individuelles spécialisées dans l'import-export. Cela représente un volume d'investissements approchant les 20 milliards de dollars (100 milliards de francs).

Une plate-forme de services

AGRICULTURE/PÊCHE 0,2
[illegible]
Finance Assurance Immobilier 25,7 %

PRIVATISATION RAMPANTE

C'est surtout la fonction de transit commercial entre le continent et l'extérieur qui attire ces nouveaux venus : 39 % des entreprises de la République populaire implantées dans la colonie opèrent dans l'import-export. Viennent ensuite le secteur manufacturier (11,5 %), la finance et l'assurance (10,4 %) et les transports et l'entreposage (8,5 %). Récemment, les continentaux se sont lancés avec frénésie dans la spéculation immobilière, au point de réaliser de 20 à 30 % des transactions en 1993. Au fil de toutes ces années d'enracinement, certaines entreprises chinoises, notamment les entreprises d'Etat, se sont taillé la part du lion dans leur domaine d'activité. La Banque de Chine, deuxième banque de la colonie, contrôle 25 % du marché des dépôts, China Resources Group 20 % du commerce, China Insurance Holdings Company 20 % de l'assurance.

Désormais rodées aux mécanismes du capitalisme, toutes ces sociétés s'intéressent évidemment de plus en plus à la jolie cagnotte qu'est la Bourse de la colonie. Elles y sont d'ailleurs bienvenues, car les investisseurs locaux y voient un moyen de se placer auprès des futurs maîtres de Pékin, et ce d'autant que les « princes rouges » expatriés qui les dirigent sont issus des clans familiaux contrôlant la direction du Parti communiste. Lors de la cotation en Bourse de China Travel Service, ce fut la ruée : il y a eu... 412 fois plus de propositions d'achat que d'actions disponibles.

Depuis la relance, en 1992, du processus de réformes, une nouvelle catégorie de firmes chinoises est venue frapper à la porte du territoire. Leur principale motivation est de venir lever des fonds. Celles d'entre elles qui n'ont pas le profil répondant aux rigoureux critères de la Bourse de Hongkong utilisent un biais : elles prennent le contrôle d'entreprises déjà cotées, qu'il s'agisse de compagnies locales ou de firmes d'Etat continentales en général peu performantes (les « coquilles vides »). Dans ce dernier cas, elles absorbent ensuite les filiales de la maison mère rachetée, stratégie qui peut s'assimiler à une privatisation rampante dont Hongkong est le mécanisme pivot. Au total, 56 entreprises chinoises sont aujourd'hui cotées en Bourse, ce qui représente 6 % de la capitalisation de la colonie.

Ce taux n'est certes pas exceptionnel, mais il faut le rapporter à la masse de capitaux brassés dans la colonie – troisième place boursière du monde – et, surtout, il donne la mesure du bond effectué en l'espace de quelques années. Hongkong et la Chine sont aujourd'hui entrelacées... pour le meilleur et pour le pire. Le mariage des capitaux aura ouvert la voie à l'unification politique.

F. B.

Une des régions les plus dynamiques du monde

RIVIÈRE DES PERLES
Shekou
NOUVEAUX TERRITOIRES
Zhuhai
MACAO
KOWLOON
HONGKONG
MER DE CHINE MÉRIDIONALE
20 km
Possession portugaise depuis 1557. Doit être rétrocédée à la Chine en 1999.
Cédé en 1841 (HONGKONG)
Cédé en 1860 (KOWLOON)
Loué en 1898 (pour 99 ans)

Une économie en quête d'un nouveau souffle

Couver la « high tech »

Pour être à l'avant-garde dans le secteur des services, et éloigner la concurrence potentielle d'une ville comme Shanghai, Hongkong entend multiplier les initiatives afin d'attirer les sociétés de haute technologie.

Le gouvernement de la colonie a mis sur pied une institution originale, la Hong Kong Industrial Technology Center Corporation (HKITCC). Fonctionnant, aujourd'hui, sur ses fonds propres, comme une entreprise privée, la HKITCC offre aux petites compagnies de *high tech* désireuses de s'implanter à Hongkong ce qu'elle appelle un « *programme d'incubation* ».

Les premières années, les nouveaux venus – enfin, ceux dont le dossier est accepté – sont assistés et protégés par la HKITCC : loyers avantageux dans un immeuble doté d'équipements ultramodernes, conseils financiers, appui technique et juridique. La HKITCC parle d'« *aider les bonnes idées à devenir de bonnes entreprises* ».

★ Hong Kong Industrial Technology Center Corporation, 72, Tat Chee avenue, Kowloon Tong, Kowloon, Hongkong ; Tél : (852) 27-88-42-61

Bibliographie : Penser l'après-1997

Il existe peu d'ouvrages en langue française sur les enjeux de la rétrocession de Hongkong à la Chine. Voici un aperçu de la maigre production sur le sujet.

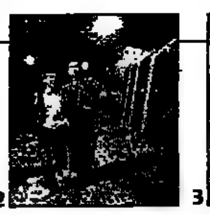
● **Hongkong 1997. Fin d'un siècle, fin d'un monde ? Sous la direction de Jean-Philippe Béja. Editions Complexe. 1993. Collection du CERI (Sciences-Po).** Il s'agit d'un ouvrage de référence indispensable. Servi par des analyses solides et des données actualisées, ce dossier doit beaucoup à l'équipe de chercheurs de l'antenne hongkongaise du Centre d'études et d'information sur la Chine.

● **La fin de Hongkong. Robert Cottrell. Editions Dagorno. 1995.** Traduit de l'anglais, ce récit des négociations sino-britanniques ayant conduit à l'accord de 1984 fourmille d'anecdotes. Ancien correspondant à Hongkong du *Financial Times* et de *The Independent*, Robert Cottrell tient une manière de chronique de la retraite diplomatique de la Grande-Bretagne.

● Des revues ont également consacré des dossiers à l'avenir de Hongkong, comme **Politique internationale** dans son numéro 58 (hiver 1992-93). Pour un public plus spécialisé sur l'Extrême-Orient, la revue **Perspectives chinoises**, publiée par les antennes de Hongkong et de Taïwan du Centre d'études et d'information sur la Chine, rend fidèlement compte des évolutions affectant l'univers chinois au sens large (Centre Chine, 54, bd Raspail 75006 Paris, tél. : 49-54-20-90). La revue **Asie Extrême-Orient** accorde aussi une large place à des analyses sur Hongkong (24 bis, rue Tournefort 75005 Paris, tél. : 43-37-03-73) ; ainsi qu'**Une Lettre d'Asie** (29, rue Vaneau 75007 Paris, tél. : 45-51-32-73).

1. Vue générale du quartier de Wanchai [illegible]. 2. Opérateurs à la Bourse de Hongkong [illegible]. 3. Construction du pont qui desservira le nouvel aéroport de Chek Lap Kok [illegible].

RÉGION Hongkong s'interroge sur son avenir économique alors que les principaux indicateurs de conjoncture sont plutôt moroses. Le principal défi à relever est la reconquête d'une compétitivité érodée. ● LA FUTURE « région administrative spéciale » doit aussi faire face à la concurrence de Singapour, Taïwan ou Shanghaï. Pour l'instant, cette menace n'est pas vraiment prise au sérieux, car aucune de ces rivales n'est en mesure de lui ravir sa posture de *« porte d'accès »* à la Chine. Mais pour combien de temps ?

1 
2 
3 

Les rivales sont à l'affût

Hongkong feint de ne pas s'inquiéter de la concurrence de métropoles régionales qui guettent ses faux pas : Singapour, Taïwan et surtout... Shanghaï



Jeunes Chinois sur le Bund, à Shanghaï. La grande métropole pourrait se révéler une redoutable concurrente pour Hongkong.

HONGKONG
de notre envoyé spécial

Ce sont des chiffres qui donnent le vertige. Le port de Hongkong, qui est le plus engorgé du monde, voit actuellement transiter près de treize millions de conteneurs par an. Dans quinze ans, il se prépare à en accueillir – en dépit d'une empoignade entre Londres et Pékin à propos du projet d'un terminal qui donne la mesure de l'ingérence chinoise dans les affaires locales avant 1997 – ... trente-cinq millions, soit un peu moins du triple. *« Rotterdam est le port de l'Europe, Hongkong est le port de la Chine »*, résume-t-on au bureau du développement du port de Hongkong.

Autre chiffre, autre frisson. Le vieil aéroport de Kai Tak, célèbre pour ses aéronefs qui frôlent les antennes de télévision des immeubles de Kowloon, accueille chaque année vingt-quatre millions de passagers. Le futur aéroport de Cek Lap Kok, qui émerge inexorablement de l'île de Lantau – en dépit, là aussi, d'une violente polémique entre Londres et Pékin sur son financement –, s'apprête à en recevoir... quatre-vingts millions, soit un peu moins du quadruple.

Ces deux gigantesques chantiers donnent le bourdon aux visiteurs. Les marges de Hongkong sont ourlées de langues de sable d'où jaillit une forêt de grues. Regardez, lance-t-on aux sceptiques de passage, Hongkong ne va pas mourir puisqu'elle s'épuise à visser, boulonner, sceller les marches de l'avenir !

Autopersuasion ? En fait, Hongkong est sourdement inquiète et cherche bruyamment à se rassurer. Il y a certes 1997 et ses incertitudes politiques mais, au-delà, il y a aussi la crainte de l'épuisement de la rente de situation sur laquelle Hongkong a prospéré depuis quinze ans en sa qualité d'unique « porte d'accès » à une Chine en état d'ébullition économique.

Cette inquiétude a deux origines : la langueur de la conjoncture intérieure et la menace d'une rivalité extérieure. Taux de chômage en augmentation, inflation nerveuse – la colonie paie là le prix de l'arrimage de sa monnaie au dollar américain à un moment où les Américains ont décidé de baisser les taux d'intérêt –, croissance essoufflée : les indicateurs ne sont pas aussi brillants qu'il y a une décennie. Mauvaise passe conjoncturelle ? Certains analystes n'en sont pas convaincus et commencent à mettre en cause le modèle même sur lequel s'est bâtie Hongkong.

« Nous avons décollé initialement grâce aux industries à forte intensité de main-d'œuvre, explique Georges Shen, rédacteur en chef du Hongkong Economic Journal. *Puis, avec l'ouverture de la Chine, nous avons massivement délocalisé ces industries dans la province du Guangdong. Mais, dans les deux cas, nous ne nous sommes jamais souciés d'élever notre capital technologique. »* D'où une érosion de la compétitivité de Hongkong qui la met désormais en concurrence *« avec l'Inde ou avec le Sri-Lanka mais plus avec Singapour »*, ajoute M. Shen.

La langueur que connaît Hongkong depuis quelques années préoccupe d'autant plus les hommes d'affaires locaux que la montée du chômage s'accompagne de revendications sociales jusqu'alors inconnues dans la colonie. Allocations chômage, retraites... : le débat sur le *welfare state* commence à enfiévrer la vie publique et introduit une nouvelle ligne de partage qui ne recoupe plus le clivage entre les démocrates et les pro-Pékin. *« Dès qu'il s'agit de notre relation à la Chine, nous sommes unis. Mais sur la question du* welfare state, *nous sommes divisés »*, reconnaît Tsang Yok-sing, président de l'Alliance démocratique pour l'amélioration de Hongkong (DAB), parti pro-Pékin. La même fracture traverse le camp des démocrates. Les dignitaires chinois surveillent évidemment ce débat de très près car ils ne veulent surtout pas hériter d'une économie lestée de charges sociales. Ils ne sont d'ailleurs pas loin de soupçonner les Britanniques de vouloir leur léguer une sécurité sociale à retardement.

> « La Chine sera vers 2010 la puissance économique la plus importante au monde. Elle aura besoin de plusieurs Hongkong et Shanghaï »

D'où la deuxième source d'inquiétude du territoire. Et si, en raison de tous ces petits nuages, une autre cité lui ravissait sa posture privilégiée d'interface entre la Chine et l'extérieur ? Les rivales sont là, guettant le premier faux pas : Singapour, Taïwan ou Shanghaï.

Hongkong est aujourd'hui une métropole régionale. Sur neuf cents bureaux régionaux d'entreprises internationales installées dans la colonie, sept cents couvrent la zone asiatique. Il n'est donc pas absurde d'imaginer que ce rayonnement puisse lui être, un jour, contesté par Singapour. Les Hongkongais n'y voient cependant pas motif à inquiétude. Selon eux, les deux cités sont plus complémentaires que rivales. *« Il y a entre elles une répartition des tâches,* rappelle M. Shen. *Hongkong opère surtout avec la Chine et l'Asie du Nord-Est tandis que Singapour rayonne sur l'Asie du Sud-Est. »*

Taïwan, elle non plus, ne pourrait guère remplir les fonctions aujourd'hui assumées par Hongkong, pour d'évidentes raisons politiques. Le détroit de Formose résonne de trop de clameurs belliqueuses au goût des investisseurs. A terme, cependant, un règlement pacifique de la question de Taïwan ne resterait pas sans conséquence sur le pouvoir d'attraction de Hongkong. Ne serait-ce que parce que le territoire bénéficie aujourd'hui de l'interdiction de liens directs entre Taïpeh et le continent et que le rétablissement de ces derniers constituerait un sérieux manque à gagner. Dans l'immédiat, en tout cas, les Hongkongais ne s'en inquiètent pas, notamment en raison des handicaps d'un capitalisme taïwanais jugé encore trop monopoliste. *« Tant que Taïwan n'aura pas achevé sa déréglementation, en particulier bancaire, il ne pourra pas jouer le rôle d'une grande place financière »*, assure Mary Wong, directrice adjointe du Hongkong Trade Development Council (HKTDC). Reste la menace la plus sérieuse, celle de Shanghaï. Ancien fastueux « Paris de l'Orient », la ville avait été « punie » pendant quatre décennies par les communistes après 1949. Mais aujourd'hui, il ne fait aucun doute que les dirigeants chinois souhaiteraient la voir prendre à terme le relais d'une partie de l'activité financière internationale actuellement assurée par Hongkong. Ce vœu est plus net que par le passé depuis qu'ont été promus à la haute direction nationale plusieurs hommes ayant servi dans l'administration shanghaïenne, en particulier du temps où l'actuel chef de l'Etat, Jiang Zemin, en était le patron.

Toutefois, Pékin ne peut pas non plus se faire trop d'illusions sur les chances de voir Shanghaï supplanter complètement Hongkong. La rénovation des infrastructures de la ville, négligées jusqu'à récemment, prendra du temps. Réserve de cerveaux et point de passage pouvant drainer toute l'activité industrielle du bas fleuve Yangtzé, la cité souffre néanmoins de handicaps inhérents à sa taille. En outre, c'est une poudrière sociale. Le secteur public y est hypertrophié et les autorités ne peuvent le dégorger du suremploi sans jeter dans la rue des chômeurs en grand nombre.

D'où une apparente sérénité quand on évoque devant les Hongkongais la mise sur orbite de Shanghaï. Leur principal argument : le parfum de cosmopolitisme rend leur territoire irremplaçable. *« Hongkong a un système juridique et une culture qui continueront d'attirer les investisseurs étrangers »*, souligne Victor Fung, président du HKTDC. Fort de cet avantage comparatif, Hongkong n'aurait donc rien à craindre d'une division du travail avec Shanghaï. *« Shanghaï sera orienté vers le marché intérieur et Hongkong restera ouvert sur le marché international »*, affirme M. Shen.

En outre, à en croire les Hongkongais, les masses en jeu sont tellement énormes que le gâteau est extensible. *« La Chine sera vers 2010 la puissance économique la plus importante au monde,* avertit Henry Tang, président de la Fédération des industries de Hongkong. *Qui vous dit qu'elle n'aura besoin que d'une seule place financière et de services ? » « La Chine est si vaste qu'il y aura besoin de plusieurs Hongkong et Shanghaï »*, renchérit M. Fung. Une place pour deux, voire trois ou quatre : qui parle de détrôner Hongkong ?

F. B.

Un carrefour entre la France et la Chine

HONGKONG
de nos envoyés spéciaux

Dans l'histoire de leurs rivalités de puissances coloniales, la France et la Grande-Bretagne ne furent pas ici concurrentes ; Paris n'eut jamais l'idée – ni même les moyens – de contester la prépondérance de Londres à Hongkong. Mais si la France n'est pas dans les tout premiers partenaires commerciaux de la colonie (qui sont d'abord la Chine, les Etats-Unis, Le Japon, Taïwan, la Corée notamment), elle s'est néanmoins taillé au fil des ans une présence respectable. La plupart des grandes sociétés françaises sont venues s'installer sur cette plate-forme de lancement – financière, commerciale, technique – pour pénétrer la vaste Chine et conquérir à Hongkong même quelques jolies parts de marché (notamment dans le BTP, l'industrie du luxe et l'aéronautique).

Hongkong est devenue un partenaire économique non négligeable de la France en Asie. Selon les chiffres fournis par le très dynamique Poste d'expansion économique local, l'année 1995 a connu un net accroissement du commerce bilatéral, en partie dû à la livraison de la moitié des 16 Airbus commandés par deux compagnies locales (Cathay Pacific et Dragonair). De 9,7 milliards de francs en 1994, l'excédent commercial français serait passé à 12,6 milliards dans les dix premiers mois de 1995.

Cette évolution fait de Hongkong le deuxième débouché des exportateurs français en Asie, et de la colonie le onzième des clients de la France dans le monde. En fait, le calcul n'est pas si simple. Près de la moitié des produits français importés à Hongkong sont ensuite réexportés vers la Chine, de même que nombre de produits chinois font partie des exportations hongkongaises vers la France. En d'autres termes, le commerce bilatéral masque souvent, du fait du rôle de plaque tournante que joue Hongkong, une partie des échanges entre la Chine et la France. C'est ce même rôle de plaque tournante qui a attiré sur le rocher et dans les Nouveaux Territoires près d'un demi-millier de sociétés françaises – dont le Poste d'expansion économique publie un annuaire très complet. De la banque et de l'assurance à la gastronomie, en passant par le BTP, l'hôtellerie, l'armement et les télécommunications, elles emploient au total quelque 18 000 personnes. Hongkong est – et restera un bon moment après juillet 1997 – une des meilleures bases pour rayonner dans toute la région, mais tout particulièrement en Chine du sud. En augmentation ces dix dernières années, l'investissement direct français, principalement orienté vers les services, atteint quelque 4 milliards de francs. En revanche, l'investissement hongkongais dans l'Hexagone est faible ; la France est victime de sa réputation – solidement ancrée ici – de pays hyperréglementé et à fiscalité pénalisante.

UNE PRÉSENCE CULTURELLE

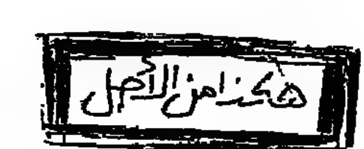
Hors l'économie, la France a réussi à développer une certaine présence culturelle à Hongkong, performance non négligeable en un milieu où la richesse a, traditionnellement, été plus matérielle qu'artistique. A l'initiative du consulat de France mais parrainé par des sponsors locaux, un « Mai de la France » réunit chaque printemps, depuis quatre ans, une belle brochette de manifestations artistiques dans la colonie.

Avec quatre à cinq mille résidents, Hongkong est la ville d'Asie qui compte le plus de Français. Elle dispose encore d'un lycée français (plus de mille élèves), d'une Alliance française et d'un Centre d'études sur la Chine contemporaine qui publie, en anglais et en français, la revue *Perspectives chinoises.*

F. D. et A. Fr.

★ Hongkong Trade Development Council (HKTDC) : 18, rue d'Aguesseau – 75008 Paris ; tél. 47-42-41-50.

1. – Usine d'assemblage de consoles de jeux électroniques Sega à Shenzhen. Les activités à forte densité de main-d'œuvre ont été massivement délocalisées, ces dernières années, vers la province chinoise voisine de Guangdong. (Photo Michel Setboun)
2. – Immigrant clandestin chinois arrêté dans la zone frontalière de Man Kam To. (Photo Patrick Zachmann/Magnum)
3. – Publicité Michelin sur un autobus de Hongkong. Près de 500 sociétés françaises sont installées sur le territoire, où elles emploient 18 000 personnes. (Photo Michel Setboun)



هكذا من الأصل







La détente monétaire en Europe pourrait arriver à son terme

La Banque de France a ramené son taux d'appel d'offres à son plus bas niveau depuis 24 ans

La Banque de France a annoncé, jeudi 8 février, une nouvelle baisse de son principal taux directeur, ramené de 4,05 % à 3,90 %. L'écart de rendements à court terme avec l'Allemagne reste toutefois supérieur à 1 %. Les opérateurs de marché estiment qu'il ne sera pas diminué au cours des prochains mois. Ils croient également que la détente monétaire arrive à son terme en France en raison d'un coup d'arrêt donné par la Bundesbank.

TROP LENTEMENT au goût de certains observateurs, mais sûrement, la détente monétaire se poursuit en France. Pour la sixième fois depuis le 16 novembre, le conseil de la politique monétaire (CPM) de la Banque de France a annoncé, jeudi 8 février, une baisse de son principal taux directeur. Le niveau des appels d'offres a été ramené de 4,05 % à 3,90 %.

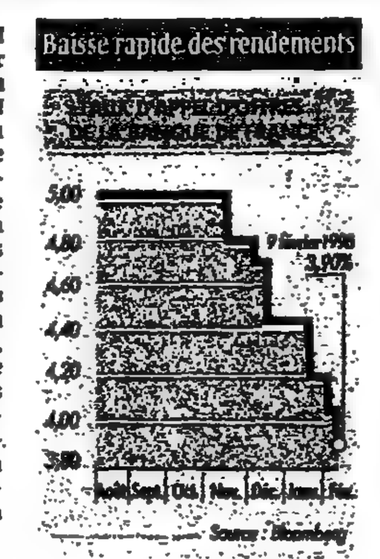
Pour les analystes, un geste de l'Institut d'émission français ne faisait guère de doutes. La baisse du taux des prises en pension hebdomadaires (REPO) de la Bundesbank observée au cours des trois dernières semaines n'avait été que partiellement répercutée par la Banque de France. Alors que le REPO avait été réduit, depuis le 24 janvier, de 0,35 % (passant de 3,65 % à 3,30 %), le taux des appels d'offres n'avait été abaissé que de 0,15 % (ramené de 4,20 % à 4,05 %). Le retard pris par la France sur l'Allemagne en matière de détente monétaire a été en partie comblé jeudi. Comme à l'habitude, la Banque de France a toutefois agi avec une extrême prudence, optant pour une baisse des taux d'intérêt minimale.

Deux éléments étaient de nature à inciter la Banque de France à adopter une attitude vigilante. Le franc continue à faire preuve d'une relative faiblesse face au mark _ il s'échangeait à 3,4345 francs pour un mark au moment où la réunion des neuf membres du CPM commençait. Contrairement à la lire ou à la livre sterling, le franc ne tire pas profit de la défiance des investisseurs à l'égard du mark. Il ne parvient toujours pas à revenir à l'intérieur de ses anciennes marges de fluctuation dans le système monétaire européen (SME) à bandes étroites. De surcroît, l'évolution des taux d'intérêt à long terme, dont la Banque de France s'estime la gardienne, a connu au cours des derniers jours une évolution défavorable. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans est remonté, depuis le début du mois de février, de 6,38 % à 6,54 %.

STABILISATION

Le geste mesuré de la Banque de France n'aura pas manqué d'irriter les partisans d'une relance monétaire. Trois députés de la majorité _ Bernard Bosson, Alain Marsaud et Jean-Pierre Thomas _ (*Le Monde* du 7 février) viennent de dénoncer *« une politique monétaire coercitive »*, de déplorer l'écart de rendements de 1 % qui sépare la France de l'Allemagne et d'exiger que les taux d'intérêt réels soient ramenés à zéro, *« afin de redonner de l'oxygène à la croissance »*. On reste loin du compte puisque les rendements réels – hors inflation – à trois mois se situent à un peu plus de 2 %.

Baisse rapide des rendements



Le taux d'appel d'offres de la Banque de France se situe à son plus bas niveau depuis 1972.

Si les anticipations des investisseurs, reflétées par les cotations sur les marchés à terme, sont exactes, ces critiques devraient s'intensifier prochainement. Non seulement les opérateurs sont persuadés que l'écart de taux à court terme entre la France et l'Allemagne ne sera plus réduit (il se situerait à 1,1 % à la fin du mois de juin), mais ils pensent également que le niveau des rendements va désormais se stabiliser en France (les échéances à trois mois s'établiraient à 4,25 % à la fin du premier semestre, contre 4,30 % aujourd'hui).

Les intervenants ont le sentiment que la détente monétaire arrive à son terme en Allemagne et donc dans le reste de l'Europe. L'annonce, jeudi 8 février, d'une hausse à un niveau historique du taux de chômage outre-Rhin n'a en rien modifié cette vision. Selon les opérateurs, le rebond de la croissance de l'agrégat monétaire M3, les perspectives d'un redémarrage rapide de l'activité économique et, surtout, le mauvais comportement des obligations allemandes vont inciter la Bundesbank à interrompre le mouvement de baisse de ses taux directeurs. Les emprunts d'Etat allemands se sont dépréciés, depuis le début du mois de février, par rapport aux obligations des autres pays européens, ce qui devrait pousser la Bundesbank à faire preuve d'une vigilance monétaire accrue.

P-A D.

Les agences de notation pénalisent Paribas

Après IBCA et Moody's, Standard and Poor's a modifié la note de l'établissement, de « stable » à « négative ». André Levy-Lang est fragilisé

LES NUAGES s'accumulent sur Paribas. A trois semaines du conseil d'administration qui arrêtera les comptes de 1995, la succession d'événements négatifs qui s'est abattue sur la maison de la rue d'Antin commence à peser lourdement et à fragiliser le président de son directoire, André Levy-Lang.

Mis en examen dans l'affaire des Ciments français le 29 décembre, M. Levy-Lang doit tout à la fois affronter des résultats en forte baisse, la découverte d'une perte de 250 millions de francs dans sa filiale madrilène, et le jugement négatif des agences de notation. Le 31 janvier, dès l'annonce des pertes en Espagne – dissimulées depuis 1994 –, IBCA avait placé la dette à long terme de de la Compagnie financière et de la banque Paribas sous surveillance avec implication négative. Le 8 février, c'est au tour de Standard and Poor's de sanctionner l'établissement en changeant la perspective sur la note long terme « A » de la Banque Paribas, qui passe de « stable » à « négative ».

« Certains métiers de base de la banque – marchés de capitaux, gestion d'actifs et conseil – sont soumis à une pression compétitive accrue et pourraient par conséquent voir leur rentabilité décliner durablement », indique l'agence dans un communiqué.

Au premier semestre 1995, le résultat net du groupe Paribas a baissé de 52 %, à 609 millions de francs. C'est seulement un allégement de 56 % des provisions qui a permis au groupe de rester bénéficiaire malgré le poids de l'immobilier et la mauvaise tenue des marchés. Certains actionnaires commencent à distiller les critiques : manque de visibilité stratégique, erreur dans le traitement du Crédit du Nord, poids des baronnies, faible rentabilité du groupe... Les mauvais résultats attendus pour 1995 pourraient provoquer un remaniement dans l'état-major. La décision de Standard and Poor's a fait chuter le titre de 2,1 %, à 249 francs. Il s'inscrivait début 1995 à 350 francs.

Babette Stern

DÉPÊCHES

■ **ATT : le premier groupe américain de télécommunications** a annoncé, jeudi 8 février, qu'il commencera à fournir des services locaux de téléphonie aux Etats-Unis dès l'été 1996. Dans une conférence de presse, tenue une heure après la signature par le président américain, Bill Clinton, de la nouvelle loi de réglementation des télécommunications, AT&T a indiqué qu'il visait un tiers du marché américain du téléphone local d'ici à cinq ou dix ans, un marché dont il avait été exclu à la suite de son démantèlement en 1984.

■ **APPLE : le constructeur informatique américain** a démenti, jeudi 8 février, être en *« discussion pour une fusion avec qui que ce soit »*. Apple a par ailleurs indiqué qu'il prévoyait une perte d'exploitation *« significativement supérieure à la perte de 69 millions de dollars annoncée au premier trimestre »*, pour le deuxième trimestre (clos fin mars) de son exercice 1995-1996 *(lire page 9)*.

■ **WINDOWS : un programme de détection du virus informatique** Boza, conçu spécialement pour s'attaquer aux ordinateurs utilisant le système d'exploitation Windows 95 de Microsoft (*Le Monde* du 6 février), a été mis sur Internet par Symantec vendredi 9 février. Le fabricant américain de logiciels continue à rechercher un vaccin contre Boza.

■ **UNILEVER : le groupe néerlandais d'agroalimentaire** a annoncé jeudi 8 février un important programme de restructuration en Europe et en Amérique du Nord. Celui-ci se traduira par une charge de 344 millions de dollars (1,7 milliard de francs environ) dans les comptes du quatrième trimestre de 1995.

■ **LLOYDS CHEMISTS : le conseil d'administration du distributeur pharmaceutique britannique** a accepté le 8 février l'offre de rachat de l'allemand Gehe, mais va engager des discussions avec le britannique Unichem sur une éventuelle surenchère. Gehe, premier grossiste pharmaceutique européen, a lancé une OPA de 584 millions de livres (4,5 miliards de francs), dépassant de 13 % l'offre déposée par Unichem.

■ **TECHNIP : le groupe d'ingénierie** a enregistré une progression de 18,5 % de son résultat net en 1995, à 440 millions de francs, contre 371,2 millions en 1994. Le chiffre d'affaires de Technip a progressé de 3,9 %, à 9,200 milliards de francs.

■ **MICHELIN : le groupe français** est en train de créer une nouvelle antenne de recherche « Conception et développement Michelin » à Givisiez, près de Fribourg (Suisse). Elle devrait employer une cinquantaine de personnes. Cette initiative intervient alors que le numéro un mondial du pneumatique procède à une complète réorganisation interne de son groupe afin de mieux ajuster sa production. *(Corresp.)*

L'année 1996 pourrait être celle des OPA à Paris

Les cours de nombreux groupes sont jugés attractifs

DE PART ET D'AUTRE de l'Atlantique, l'année 1995 restera dans les mémoires comme un cru exceptionnel en matière de fusions-acquisitions. Les versions boursières de ces opérations prennent la forme d'offres publiques d'échange ou d'offres publiques d'achat, ces dernières étant généralement plus prisées par les actionnaires car immédiatement plus lucratives. La Grande-Bretagne, avec des opérations comme celles qui ont concerné Glaxo-Wellcome ou RPR-Fisons, a battu son précédent record de 1989 (45,5 milliards de livres) avec 69 milliards de livres (552 milliards de francs). Aux Etats-Unis, les OPA ont représenté 862 milliards de dollars (4 310 milliards de francs).

La France est restée plutôt à l'écart de ce mouvement général. Notons toutefois le rachat du Crédit de l'Est et de la Sovac par l'américain General Electric, qui a permis aux actionnaires de réaliser des plus-values non négligeables. L'opération Sovac a par exemple offert un bonus de près de 70 % sur les cours du début de l'année. Certes, les faits n'ont pas donné raison aux analystes qui estimaient que 1995 serait l'année des OPA ; mais ils pourraient s'être trompés seulement d'un an.

Jacques-Antoine Breteil, directeur général de la société de Bourse Leven, est convaincu que c'est« *1996* [qui] *sera l'année des OPA* ». Selon lui, il n'est pas pensable que le retard accumulé par la Bourse de Paris vis-à-vis des autres places ne soit pas mis à profit par quelques prédateurs attirés par le faible niveau des cours. Certes, il y a peu de chances, poursuit-il, que les « raids » lancés soient hostiles, comme on a pu le voir en Grande-Bretagne au cours de l'année écoulée. Lorsqu'elles sont franco-françaises, les opérations sont généralement amicales et, même si les acheteurs potentiels ont de grandes chances d'être américains, compte tenu de l'importance des bénéfices et des plus-values de marché engrangés au cours de ces dernières années, elles ne devraient pas être hostiles. De plus, lancer une OPA reste le meilleur moyen pour un industriel de prendre pied sur le marché européen, l'optique n'étant plus de prendre le contrôle d'une entreprise, puis de la vendre par appartements pour tirer un maximum de profits. La logique industrielle prend le pas sur la logique financière.

CIBLES POTENTIELLES

Parmi les cibles potentielles, Docks de France est fréquemment cité. Ce groupe de distribution dont le contrôle est familial pourrait intéresser des groupes étrangers du secteur. Les groupes financiers qui restent sous-cotés par rapport à leurs actifs nets sont aussi considérés comme des proies tentantes. *« Quand on voit le cours de Paribas, aux alentours de 250 francs, on ne peut pas s'empêcher de penser que c'est un niveau stupide »*, admet un spécialiste, avant d'ajouter qu'*« il faudra y mettre le prix et se donner le moyen de ses ambitions »*.

D'autres noms sont fréquemment cités : Accor est présenté depuis des années comme une valeur opéable de choix et certains pensent que les coprésidents du 4e groupe hôtelier mondial ne seraient pas peinés si un prix correct leur était proposé. La bataille que se sont livrée outre-Manche en janvier Rocco Forte, président de Forte, et Gerry Robinson, président du groupe de loisirs Granada, pourrait donner des idées. D'autant plus que la Caisse des dépôts et Suez, qui à eux deux détiennent 33 % des droits de vote d'Accor, se dessaisiraient volontiers de leurs titres pour peu que le prédateur y mette le bon prix. De telles OPA ne pourraient qu'être favorables à la Bourse de Paris, dont les performances en 1996 dépendront de la croissance des bénéfices des sociétés et de l'évolution des taux, mais aussi de l'intérêt des grands investisseurs et des raiders anglo-saxons pour les entreprises françaises.

François Bostnavaron

Le scandale des « jusen » ébranle le ministère japonais des finances

TOKYO
de notre correspondant

Le scandale de la faillite des *jusen*, les établissements de crédit spécialisés dans le financement de l'immobilier, n'en finit pas de provoquer des remous politiques. Une réorganisation du ministère des finances, qui se traduirait par une division de ses responsabilités, est à l'ordre du jour. Objet de critiques de toutes parts, le puissant « ministère des ministères » est au centre de la tourmente financière que traverse le Japon. Selon le porte-parole du gouvernement, M. Seiroku Kajiyama, cette administration *« a démontré qu'elle a perdu sa capacité à s'adapter aux nécessités du moment »*. Le ministre du commerce international et de l'industrie (MITI), Shunpei Tsukahara, estime pour sa part que la majorité des parlementaires seraient favorables à sa réorganisation.

Les deux principales formations de la majorité, les partis libéral-démocrate et socialiste, ont mis sur pied une commission chargée d'étudier une réforme du ministère des finances ; celle-ci pourrait conduire à son démantèlement par la création de nouvelles structures spécialisées, dont une sera chargée du contrôle des affaires bancaires. La réforme devrait être présentée avant le vote du budget, fin mars. Le ministre des finances, Wataru Kubo, reste réservé sur la nécessité d'un démantèlement de son administration. Il fait valoir qu'il faut déterminer auparavant si le mal dont elle souffre est structurel ou relève d'un problème de gestion.

DES POUVOIRS CONSIDÉRABLES

Depuis la défaite de 1945, le ministère des finances a été la cheville ouvrière du redressement du Japon. Afin de drainer l'épargne, il s'est employé à donner confiance à l'opinion publique dans les banques tout en accentuant la pression fiscale. Epargne volontaire et épargne forcée ont donné à l'Etat des moyens d'intervention massifs que le « grand argentier » dirigeait vers les secteurs industriels prioritaires. L'Etat nippon étant le banquier de la reconstruction, le ministère des finances se trouva investi de pouvoirs considérables.

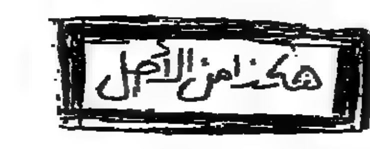
A la suite du dégonflement de la « bulle financière » de la fin des années 1980 (alimentée par la frénésie spéculative de l'époque), le ministère des finances est entré dans une zone de turbulence. Sa responsabilité est aujourd'hui en cause dans plusieurs affaires : le scandale des *jusen*, dont la faillite se traduira par une ponction de 6 500 milliards de yens (30 milliards de francs) dans le budget de l'Etat, celui de la branche new-yorkaise de la banque Daiwa (pertes de 5,5 milliards de francs dont la Réserve fédérale américaine a été informée avec deux mois de retard) et la faillite cet été de deux caisses de crédit mutuel. Des affaires qui sont symptomatiques du laxisme dont le ministère a fait preuve. Dans le cas des *jusen*, il savait depuis 1992 que les établissements allaient à la faillite, mais n'a rien fait.

L'idée d'une réforme du ministère des finances n'est pas nouvelle. Si elle est souhaitée par la plupart des quotidiens, qui reprochent à cette administration de s'être cramponnée à des méthodes autoritaires et peu transparentes, elle n'est pas non plus dénuée de visées politiques. En faisant du ministère le « bouc émissaire » de la crise du système financier, les partis politiques (majorité et opposition) cherchent à détourner le mécontentement de l'opinion publique sur la bureaucratie afin de faire accepter le plan de liquidation des *jusen*.

Le mécontentement est d'autant plus vif qu'il se confirme chaque jour que cette débâcle est le résultat d'une collusion d'intérêts de spéculateurs sauvages, de financiers peu scrupuleux et de hauts fonctionnaires en retraite qui pratiquaient la fuite en avant. Beaucoup estiment choquant que les deniers de l'Etat soient utilisés pour liquider des organismes privés dépendant de banques qui aujourd'hui se lavent les mains d'un problème dont elles sont largement responsables.

Philippe Pons

■ **LIBÉRALISATION : le ministère japonais des finances a annoncé jeudi 8 février un train de mesures pour libéraliser le marché financier nippon.** Il a décidé d'assouplir les règles concernant le fonctionnement des fonds de pension afin d'ouvrir le marché nippon aux gestionnaires de fonds étrangers et de permettre aux investisseurs japonais de réaliser une partie plus importante de placements sur les marchés financiers étrangers. Des mesures ont également été annoncées pour libéraliser le marché des changes japonais : les étrangers pourront réaliser sans contraintes des *« swaps »* sur taux d'intérêt en yens.



هكذا من الأصل

■ **MALGRÉ une pointe à 107,43 yens en cours de séance, le dollar** *s'est replié* **vendredi à Tokyo, où il a terminé à 106,82 yens, contre 107,09 yens la veille.**

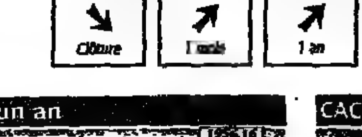
■ **L'OR a ouvert en hausse vendredi** *9 février sur* **le marché international de Hongkong. Il s'échangeait à 409,60-409,90 dollars l'once, contre 408,10-408,50 dollars la veille.**

■ **WALL STREET a inscrit un nouveau record, jeudi 9 février, en dépassant 5 500 points. L'indice Dow Jones a** *gagné 47,33 points, soit 0,86 %, à* **5 539,45 points.**

■ **LE TAUX D'INTÉRÊT moyen** *sur* **les bons du Trésor américain à 30 ans est tombé jeudi à son plus bas niveau** *jamais enregistré* **depuis la vente régulière de ces bons en 1977.**

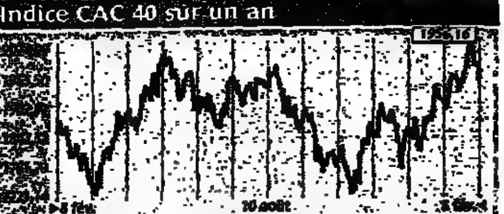
■ **LA BANQUE DE FRANCE a abaissé jeudi son taux d'appel d'offres, de 0,15 point, à 3,90 %.** *Son taux de* **prises en pension est resté inchangé, à 5,60 %.**

LES PLACES BOURSIÈRES



NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30.

Ouverture différée à la Bourse de Paris



L'OUVERTURE de la Bourse a été retardée, vendredi 9 février, à la suite d'un incident technique. La Société des Bourses françaises a indiqué que les transactions ne débuteraient qu'à 11 heures.

La veille, les valeurs françaises avaient terminé en nette baisse, affectées par d'importantes prises de bénéfice, de la part d'investisseurs non résidents, malgré une nouvelle baisse du taux d'appel d'offres de la Banque de France. L'indice CAC 40 s'est inscrit en clôture en repli de 1,37 %, à 1 956,16 points. Le volume de transactions a été étoffé avec 5,46 milliards de francs traités dont 3,5 milliards sur les valeurs du CAC 40.

Le marché, qui avait ouvert en hausse, a été très vite affecté par des prises de bénéfice, au point que plusieurs supports importants du *CAC 40 – 1 989/90 et surtout 1 975* puis 1 960/61 – ont été enfoncés. L'annonce, jeudi 8, vers 13 h 15 par la Banque de France de la baisse, attendue, de son taux d'appel d'offres de 4,05 % à 3,90 % n'a fait *qu'aggraver les pertes*, conformément au précepte boursier selon lequel on achète la rumeur avant de vendre la nouvelle.

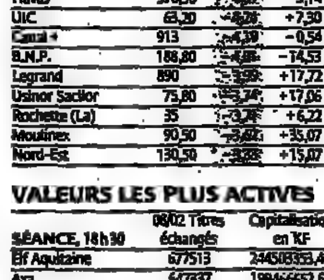
Du côté des valeurs, à noter, dans le secteur de l'armement, Thomson CSF, qui a gagné 4,43 % dans près de 300 000 pièces, et Lagardère, + 3,56 % dans 1,04 million de titres.

Havas, valeur du jour

MÉDIOCRE SÉANCE pour Havas, jeudi 8 février, à la Bourse de Paris : l'action a terminé à 376,30 francs, perdant 4,6 %, dans un volume étoffé de 166 000 titres. La position du cinquième groupe mondial de communication, actionnaire à la fois de Canal Plus et de la CLT, n'est pas facile. La CLT et Murdoch ont décidé de s'allier contre Canal Plus en Allemagne en lançant dans ce pays un bouquet de chaînes numériques. Le président de Havas, Pierre Dauzier, a indiqué plusieurs fois qu'il ne financerait qu'un seul bouquet numérique, et qu'en cas de dilemme Canal Plus lui paraissait le mieux placé.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



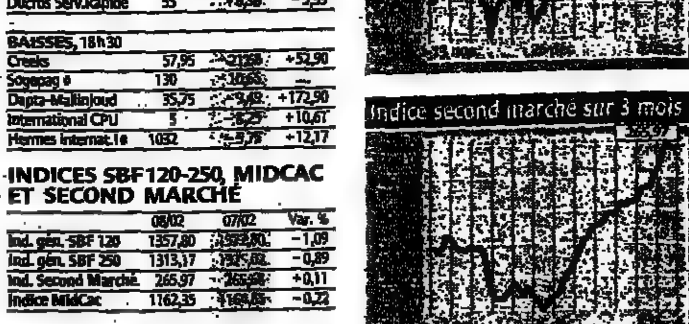
HAUSSES, 18 h 30	Cours au 08/02	Var. % 08/02	Var. % 31/12
Thomson-CSF	131,90	+4,43	+28,89
Groupe Andre S.A.	433	[illegible]	+22,14
Legris Indust.	186	+3,91	+16,68
Lagardere (MMB)	128,10	+3,56	+42,33
Dassault-Aviation	430	[illegible]	+34,79
CCMX(ex.CCMC) Ly	62	[illegible]	+34,78
Comptoir Entrep.1	12,75	+3,25	+2,82
Sodexho	1793	[illegible]	+24,51
Cerus Europ.Reun	78,90	[illegible]	+30,41
Metaleurop	53,60	[illegible]	+18,06
BAISSES, 18 h 30			
Eurotunnel	6,30	[illegible]	−5,26
Havas	376,30	[illegible]	−3,14
UIC	63,20	[illegible]	+7,30
Canal +	913	[illegible]	−0,54
B.N.P.	188,80	[illegible]	−14,53
Legrand	890	[illegible]	+17,72
Usinor Sacilor	75,80	[illegible]	+17,06
Rochette (La)	35	[illegible]	+6,22
Moulinex	90,50	[illegible]	+35,07
Nord-Est	130,50	[illegible]	+15,07



VALEURS LES PLUS ACTIVES

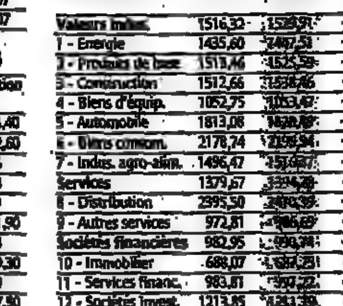
SÉANCE, 18 h 30	08/02 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	677513	244508353,40
Axa	647337	199466652,60
Carrefour	54212	170654586
Sidel	116961	163900164
Canal +	176916	162864569
B.N.P.	809565	154013351,90
LVMH Moet Vuitton	125557	143872123
Lagardere (MMB)	1040048	131836169,30
Saint-Gobain	204541	131201960
Rhone Poulenc A	1056041	130783567,90

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

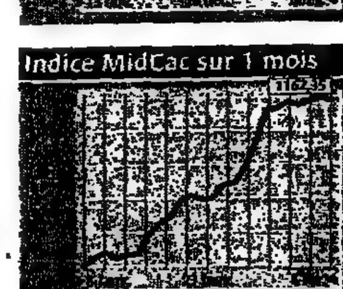


HAUSSES, 18 h 30	Cours au 08/02	Var. % 08/02	Var. % 31/12
Chausseria (Ly)	19,50	[illegible]	+30
Gravions Dorand	11,55	[illegible]	−12,83
Sodere (M)	28	+11,72	−6,66
Supra	39,45	[illegible]	−1,37
Ducros Serv.Rapide	55	[illegible]	−5,33
BAISSES, 18 h 30			
Creeks	57,95	[illegible]	+52,90
Sogepag #	130	[illegible]	—
Dapta-Mallinjoud	35,75	[illegible]	+172,90
International CPU	5	[illegible]	+10,67
Hermes Internat.1#	1032	[illegible]	+12,17

INDICES SBF120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ



	08/02	07/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1357,80	[illegible]	−1,09
Ind. gén. SBF 250	1313,17	[illegible]	−0,89
Ind. Second Marché	265,97	[illegible]	+0,11
Indice MidCac	1162,35	[illegible]	−0,22
Valeurs indus.	1516,32	[illegible]	−0,89
1 - Energie	1435,60	[illegible]	−0,82
2 - Produits de base	1513,46	[illegible]	−0,80
3 - Construction	1512,66	[illegible]	−1,68
4 - Biens d'équip.	1052,75	[illegible]	−0,07
5 - Automobile	1813,08	[illegible]	−0,84
6 - Biens consom.	2178,74	[illegible]	−0,78
7 - Indus. agro-alim.	1496,47	[illegible]	−1,31
Services	1379,67	[illegible]	−1,05
8 - Distribution	2395,50	[illegible]	−0,62
9 - Autres services	972,81	[illegible]	−1,41
Sociétés financières	982,95	[illegible]	−0,79
10 - Immobilier	688,07	[illegible]	+0,05
11 - Services financ.	983,81	[illegible]	−1,35
12 - Sociétés invest.	1213,85	[illegible]	+0,17



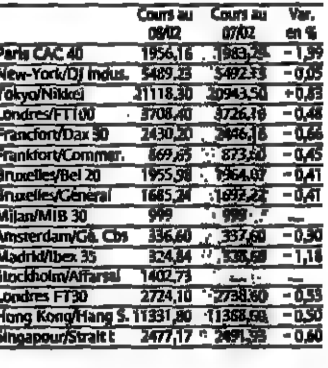
Wall Street bat un nouveau record

L'INDICE NIKKEI de la Bourse de Tokyo est repassé en dessous de 21 000 points, vendredi 9 février, les valeurs nippones ayant consolidé *leurs récents gains à la veille du* week-end. Il a perdu 183,48 points, soit 0,87 %, à 20 934,82 points. Les analystes pensent que le marché, dès lundi, approchera vraisemblablement le nouveau seuil de 21 500 points.

La veille, Wall Street a inscrit un nouveau record, dépassant pour la première fois 5 500 points grâce à *des achats informatisés* intervenus en cours d'après-midi. L'indice Dow Jones a gagné 47,33 points, soit 0,86 %, à 5 539,45 points. Selon les analystes, Wall Street continue à bénéficier *du flot de liquidités dans les* fonds de placement mutuels, qui a atteint le volume record de 24 milliards de dollars en janvier.

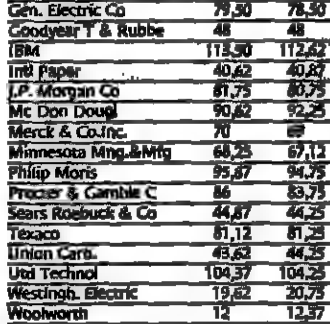
En Europe, la Bourse de Londres a accusé une baisse sensible, entraînée par le mauvais début de séance de Wall Street. L'indice Footsie a terminé *à 3 708,4 points, en baisse de* 17,7 points (– 0,45 %). Francfort était également orientée à la baisse après les gains de la veille. L'indice DAX s'est inscrit en clôture à *2 430,20 points, soit un recul de* 0,65 %.

INDICES MONDIAUX



	Cours au 08/02	Cours au 07/02	Var. en %
Paris CAC 40	1956,16	1983,25	−1,39
New-York/DJ indus.	5489,23	5492,33	−0,05
Tokyo/Nikkei	21118,30	20943,50	+0,83
Londres/FT100	3708,40	3726,10	−0,48
Francfort/Dax 30	2430,20	2446,18	−0,66
Frankfort/Commer.	869,65	873,60	−0,45
Bruxelles/Bel 20	1955,98	1964,07	−0,41
Bruxelles/Général	1685,24	1692,22	−0,41
Milan/MIB 30	999	999	—
Amsterdam/Gé. Cbs	336,60	337,60	−0,30
Madrid/Ibex 35	324,84	[illegible]	−1,18
Stockholm/Affarsal	1402,73	[illegible]	—
Londres FT30	2724,10	2738,60	−0,53
Hong Kong/Hang S.	11331,80	11388,68	−0,50
Singapour/Strait t	2477,17	2491,93	−0,60

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

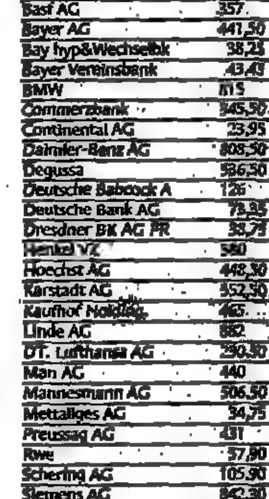


	08/02	07/02
Alcoa	57	56,87
American Express	47,37	45,87
Allied Signal	54,62	53,50
AT & T	67,25	66,87
Bethlehem	15,75	15,62
Boeing Co	79,50	80
Caterpillar Inc.	65,12	63,87
Chevron Corp.	53,37	51,87
Coca-Cola Co	80,25	78
Disney Corp.	63,75	63,75
Du Pont Nemours&Co	79,12	79,50
Eastman Kodak Co	76,87	74,50
Exxon Corp.	82,75	81,50
Gén. Motors Corp.H	55	55
Gén. Electric Co	79,50	78,50
Goodyear T & Rubbe	48	48
IBM	113,50	112,62
Intl Paper	40,62	40,87
J.P. Morgan Co	81,75	80,75
Mc Don Dougl	90,62	92,25
Merck & Co.Inc.	70	69
Minnesota Mng.&Mfg	68,25	67,12
Philip Moris	95,87	94,75
Procter & Gamble C	86	83,75
Sears Roebuck & Co	44,87	44,25
Texaco	81,12	81,25
Union Carb.	43,62	44,25
Utd Technol	104,37	104,25
Westingh. Electric	19,62	20,75
Woolworth	12	12,37

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

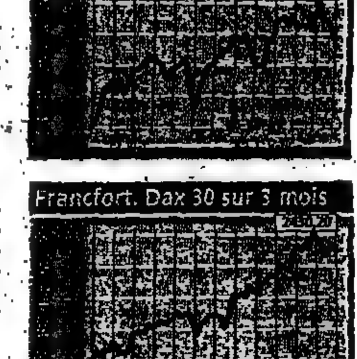
	08/02	07/02
Allied Lyons	5,08	5,12
Barclays Bank	7,84	7,91
B.A.T. industries	5,59	5,67
British Aerospace	8,36	8,39
British Airways	5,06	5,05
British Gas	2,41	2,42
British Petroleum	5,30	5,30
British Telecom	3,59	3,58
B.T.R.	3,24	3,28
Cadbury Schweppes	5,32	5,35
Eurotunnel	0,81	0,85
Glaxo	9,90	9,99
Grand Metropolitan	4,39	4,36
Guinness	4,51	4,50
Hanson Plc	1,85	1,89
Great Jc	6,82	6,87
H.S.B.C.	10,62	10,66
Imperial Chemical	8,12	8,13
Marks and Spencer	4,29	4,30
National Westminst	6,58	6,67
Peninsular Orienta	5,39	5,38
Reuters	6,25	6,20
Saatchi and Saatch	1,12	1,10
Shell Transport	8,49	8,52
Smithkline Beecham	7,22	7,11
Tate and Lyle	4,63	4,66
Unilever Ltd	13,05	13,08
Zeneca	12,50	12,40

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30



	08/02	07/02
Allianz Holding N	2765	2806
Basf AG	357	360,80
Bayer AG	441,50	446,30
Bay hyp&Wechselbk	38,25	38,43
Bayer Vereinsbank	43,43	43,85
BMW	815	821
Commerzbank	345,50	348,20
Continental AG	23,95	24,30
Daimler-Benz AG	808,50	806,50
Degussa	536,50	546,50
Deutsche Babcock A	126	126,50
Deutsche Bank AG	73,95	74,28
Dresdner BK AG PR	38,73	39,20
Henkel VZ	580	580,50
Hoechst AG	448,30	454,75
Karstadt AG	552,50	551,50
Kaufhof Holding	465	467,50
Linde AG	882	883
DT. Lufthansa AG	230,30	228
Man AG	440	444,90
Mannesmann AG	506,50	511,50
Mettallges AG	34,75	35,60
Preussag AG	431	432
Rwe	57,80	58,05
Schering AG	105,90	105,95
Siemens AG	842,30	846,70
Thyssen	275	278
Veba AG	64,90	65,36
Viag	625	680,80
Wellag AG	780	770





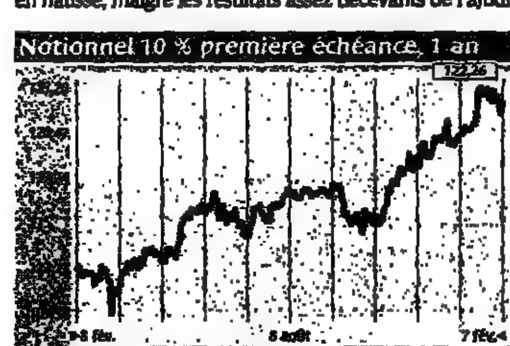
LES TAUX



Léger repli du Matif

L'ÉCHÉANCE MARS du contrat notionnel du Matif cédait, vendredi 9 février, après quelques minutes de transactions, 10 centièmes, à 121,70 points. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'établissait à 6,50 %, soit un écart de 0,42 % par rapport à celui des titres d'Etat allemands de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé en hausse, malgré les résultats assez décevants de l'adjudication d'emprunts d'Etat. Vendredi matin, la Banque de France a laissé inchangé le taux de l'argent au jour le jour, à 4,19 %. Elle avait ramené, jeudi, le taux de ses appels d'offres de 4,05 % à 3,90 %. Les opérateurs parient sur un arrêt *de la détente* monétaire en *Europe. Malgré* la hausse du chômage en Allemagne, ils ne croient plus à de nouveaux gestes de la Bundesbank sur ses taux directeurs.



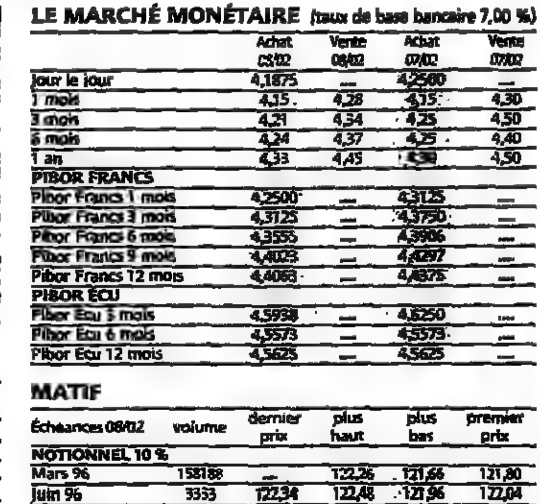
LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 08/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,93	6,48	7,29	2,10
Allemagne	3,38	6,84	6,92	1,50
Grande-Bretagne	6,25	7,61	7,72	3,90
Italie	9,80	10,23	10,58	5,80
Japon	0,38	2,95	4,75	−0,20
Etats-Unis	5,13	5,66	6,15	2,58

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 08/02	Taux au 07/02	indice (base 100 fin 95)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	5,22	5,27	101,29
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5,79	5,83	101,31
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	6,30	6,33	101,40
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6,55	6,52	101,26
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	7,18	7,17	101,57
Obligations françaises	6,77	6,80	100,88
Fonds d'Etat à TME	−1,62	−1,67	100,83
Fonds d'Etat à TRE	−1,27	−1,25	100,86
Obligat. franç. à TME	−0,72	−1,02	99,34
Obligat. franç. à TRE	+0,21	+0,22	100,08

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 7,00 %)



	Achat 08/02	Vente 08/02	Achat 07/02	Vente 07/02
Jour le jour	4,1875	—	4,2500	—
1 mois	4,15	4,28	4,15	4,30
3 mois	4,21	4,34	4,25	4,50
6 mois	4,24	4,37	4,25	4,40
1 an	4,33	4,45	4,38	4,50
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	4,2500	—	4,3125	—
Pibor Francs 3 mois	4,3125	—	4,3750	—
Pibor Francs 6 mois	4,3555	—	4,3906	—
Pibor Francs 9 mois	4,4023	—	4,4297	—
Pibor Francs 12 mois	4,4063	—	4,4375	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,5938	—	4,6250	—
Pibor Ecu 6 mois	4,5573	—	4,5573	—
Pibor Ecu 12 mois	4,5625	—	4,5625	—

MATIF

Échéances 08/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 96	158188	—	122,26	121,66	121,80
Juin 96	3333	122,34	122,48	121,96	122,04
Sept. 96	—	—	121,22	121,12	120,80
Déc. 96	—	—	—	—	119,94
PIBOR 3 MOIS					
Mars 96	26141	95,62	95,62	95,57	95,58
Juin 96	7396	95,77	95,79	95,74	95,75
Sept. 96	5472	—	95,78	95,72	95,74
Déc. 96	1817	—	95,58	95,52	95,54
ECU LONG TERME					
Mars 96	1299	91,10	91,16	90,70	90,76
Juin 96	—	—	—	—	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 08/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 96	19455	1999	2001	1958	1959
Mars 96	1295	—	2008	1966	1966
Avril 96	202	—	2010,50	1990	1970
Juin 96	4	1950	1950	1990	1943,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,0760 | US/DM ↘ 1,4765 | US/¥ ↗ 106,9000 | DM/F ↗ 3,4360 | £/F ↗ 7,7985

Stabilité du dollar

LE DOLLAR était stable, vendredi matin 9 février, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes, à 1,4765 mark, 106,85 yens et 5,0745 francs. Durant la nuit, sur la place de Tokyo, le billet vert s'était hissé au-dessus de la barre des 107 yens, mais des ventes réalisées par des entreprises et des compagnies d'assurances nippones l'ont fait redescendre de ce niveau.

Le franc cédait du terrain, vendredi matin, à 3,4380 francs pour un deutschemark. La livre sterling restait bien orientée, à 2,2640 marks et 7,78 francs. La monnaie britannique profite des taux d'intérêt élevés au Royaume-*Uni* et des perspectives d'une croissance économique plus forte que dans le reste de l'Europe. La lire progressait, à 1 063 pour un mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 08/02	% 07/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	343,6000	+0,03	330	354
Ecu	6,3085	+0,04	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,0760	+0,12	4,7500	5,3500
Belgique (100 F)	16,7140	+0,03	16,1000	17,2000
Pays-Bas (100 fl)	306,8600	+0,04	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,2235	+0,20	2,9000	3,4000
Danemark (100 krd)	88,7400	−0,02	82,5000	92,5000
Irlande (1 iep)	8,0175	−0,17	7,6500	8,4000
Gde-Bretagne (1 L)	7,7985	+0,09	7,2900	8,3400
Grèce (100 drach.)	2,0790	+0,02	1,7500	2,2500
Suède (100 krs)	72,2000	+0,07	66,5000	76,5000
Suisse (100 F)	421,0400	+0,28	407	[illegible]
Norvège (100 k)	78,7500	+0,06	72,5000	[illegible]
Autriche (100 sch)	48,8640	+0,03	47,5000	50,0000
Espagne (100 pes.)	4,0790	+0,01	3,7200	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3050	+0,16	2,8500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,7168	+0,43	3,4200	[illegible]
Japon (100 yens)	4,7600	−0,46	4,5500	[illegible]
Finlande (mark)	110,3300	−0,75	105	[illegible]

PARITÉS DU DOLLAR	08/02	08/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4765	[illegible]	−0,05
TOKYO : USD/Yens	106,9000	[illegible]	+0,31

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES



DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0843	[illegible]	5,0713	[illegible]
Yen (100)	4,7517	[illegible]	4,7974	[illegible]
Deutschemark	3,4339	[illegible]	3,4353	[illegible]
Franc Suisse	4,2015	[illegible]	4,2102	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,2248	[illegible]	3,2229	[illegible]
Livre sterling	7,8027	[illegible]	7,8073	[illegible]
Peseta (100)	3,3124	[illegible]	4,0760	[illegible]
Franc Belge	16,707	[illegible]	16,714	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	4,25	[illegible]	4,31
Eurodollar	5,25	[illegible]	5,06
Eurolivre	6,25	[illegible]	6,06
Eurodeutschemark	3,25	[illegible]	3,25

L'OR

	cours 08/02	cours 07/02
Or fin (k. barre)	67000	66300
Or fin (en lingot)	67080	66500
Once d'Or Londres	414,20	407,90
Pièce française(20f)	386	381
Pièce suisse (20f)	385	381
Pièce Union lat(20f)	381	381
Pièce 20 dollars us	2600	2500
Pièce 10 dollars us	1450	1370
Pièce 50 pesos mex.	2495	2420

LE PÉTROLE

En dollars	cours 08/02	cours 07/02
Brent (Londres)	16,67	—
WTI (New York)	17,70	—
Crude Oil (New York)	16,91	16,91

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	08/02	07/02
Dow-Jones comptant	231,41	232,32
Dow-Jones à terme	346,34	346,52
CRB	244,66	244,68

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2582	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2539	[illegible]
Aluminium comptant	1600	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1624	[illegible]
Plomb comptant	764	[illegible]
Plomb à 3 mois	763	[illegible]
Etain comptant	6225	[illegible]
Etain à 3 mois	6255	[illegible]
Zinc comptant	1037	[illegible]
Zinc à 3 mois	1057	[illegible]
Nickel comptant	8325	8370
Nickel à 3 mois	8415	8455

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,73	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	141,50	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	5,09	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,60	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	7,24	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	226,70	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	200	[illegible]
Orge (Londres)	110,25	[illegible]
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1273	[illegible]
Café (Londres)	1990	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1555,52	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,85	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,19	[illegible]

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 8 FÉVRIER
Liquidation : 22 février
Taux de report : 4,38
Cours relevés à 18 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−1,37 %
CAC 40 : 1956,16

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
EDF-GDF 3%	7650	7630	—	7605
B.N.P. (T.P)	949	947	− 0,21	926
Cr.Lyonnais(T.P.)	845	853	+ 0,94	830
Renault (T.P.)	1915	1925	+ 0,52	1920
Rhone Poulenc(T.P)	2050	2090	+ 1,95	2080
Saint Gobain(T.P.)	1200	1200	—	1140
Thomson S.A (T.P)	1065	1060	− 0,46	[illegible]
Accor	693	673	− 2,88	[illegible]
Air Liquide	917	910	− 0,76	885
Alcatel Alsthom	455,50	450,90	− 1	[illegible]
Alcatel Cable	371,90	367,90	− 1,07	365
Alspi	371,50	367	− 1,21	350
AGF-Ass.Gen.France	147,90	149	+ 0,74	150
Axa	309,90	307	− 0,93	330
Axime	457	460	+ 0,65	440
Bail Investis.	858	856	− 0,23	[illegible]
Bancaire (Cie)	489	487,90	− 0,22	500
Bazar Hot. Ville	420,20	425	+ 1,14	380
Bertrand Faure	157,90	155,80	− 1,32	142
BIC	581	572	− 1,54	540
BIS	470	476	+ 1,27	425
B.N.P.	196,70	188,80	− 4,01	197
Bollore Techno.	500	496	− 0,80	440
Bongrain	2900	2900	—	2840
Bouygues	529	522	− 1,32	575
Canal +	953	913	− 4,19	1070
Cap Gemini Sogeti	143,60	139,40	− 2,92	141
Carnaudmetalbox	224	223,80	− 0,08	225
Carrefour	3187	3141	− 1,44	3250
Casino Guichard	171,80	170,60	− 0,69	160
Casino Guich.ADP	128,50	127,50	− 0,77	118
Castorama Dt (Li)	908	906	− 0,22	908
C.C.F.	243	238,50	− 1,85	240
CCMX(ex.CCMC) Ly	60	62	+ 3,33	58
Cegid (Ly)	422	422,90	+ 0,21	375
CEP Communication	461	455	− 1,30	450
Cerus Europ.Reun	77	78,90	+ 2,46	71
Cetelem	988	975	− 1,31	935
CGIP	1105	1095	− 0,90	1050
Chargeurs	1105	1118	+ 1,17	1010
Christian Dior	579	576	− 0,51	570
Ciments Fr.Priv.B	209	208,50	− 0,23	190
Clarins	532	540	+ 1,50	485
Club Mediterranee	451	444	− 1,55	435
Coflexip	185	186	+ 0,54	192
Colas	922	895	− 2,92	860
Comptoir Entrep.1	12,35	12,75	+ 3,23	12
Comptoir Moder.	1743	1732	− 0,63	1710
CPR	411,30	412	+ 0,17	405
Cred.Fon.France	72,30	[illegible]	− 1,24	[illegible]
Credit Local Fce	433	432,60	− 0,09	[illegible]
Credit Lyonnais CI	220,50	219	− 0,68	[illegible]
Credit National	355	348	− 1,97	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	235	236,10	+ 0,46	[illegible]
Damart	4000	3930	− 1,75	[illegible]
Danone	793	781	− 1,51	[illegible]
Dassault-Aviation	416	430	+ 3,36	[illegible]
Dassault Electro	243,50	245	+ 0,61	[illegible]
De Dietrich	272	271	− 0,36	[illegible]
Degremont	467	[illegible]	—	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li	51,90	52	+ 0,19	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	219	221	+ 0,91	[illegible]
Docks France	840	835	− 0,59	[illegible]
Dynaction	97,10	97	− 0,10	[illegible]
Eaux (Cie des)	536	528	− 1,49	[illegible]
Ecco	900	905	+ 0,55	[illegible]
Eiffage	750	750	—	[illegible]
Elf Aquitaine	364,20	361,50	− 0,74	[illegible]
ERAMET	352	[illegible]	− 0,02	[illegible]
Eridania Beghin	895	883	− 1,34	[illegible]
Essilor Intl	1095	1090	− 0,45	[illegible]
Essilor Intl ADP	735	731	− 0,54	[illegible]
Esso	601	600	− 0,16	[illegible]
Eurafrance	1835	1820	− 0,81	[illegible]
Euro Disney	13,20	[illegible]	− 0,75	[illegible]
Euro RSCG W.W.	469	460	− 1,91	[illegible]
Europe 1	1138	1148	+ 0,87	[illegible]
Eurotunnel	6,75	6,30	− 6,66	[illegible]
Filipacchi Medias	867	881	+ 1,61	[illegible]
Finextel	79,20	78,50	− 0,88	[illegible]
Fives-Lille	461	[illegible]	—	[illegible]
Fromageries Bel	4650	[illegible]	+ 1,40	[illegible]
Galeries Lafayette	1252	[illegible]	+ 0,23	[illegible]
GAN	148,20	148	− 0,13	[illegible]
Gascogne (B)	500	500	—	[illegible]
Gaz et Eaux	1915	[illegible]	+ 0,31	[illegible]
Geophysique	242	237	− 2,09	[illegible]
G.F.C.	397	395	− 0,50	[illegible]
Groupe Andre S.A.	415,80	[illegible]	+ 4,13	[illegible]
Groupe De La Cite	690	[illegible]	—	[illegible]
Gr.Zannier #(Ly)	46,20	[illegible]	− 0,30	[illegible]
GTM-Entrepose	338,90	337,80	− 0,32	[illegible]
Guilbert	649	646	− 0,46	[illegible]
Guyenne Gascogne	1517	1525	+ 0,52	[illegible]
Havas	394,50	[illegible]	− 4,61	[illegible]
I.D.I.A.	196,10	[illegible]	+ 1,47	[illegible]
Imetal	712	[illegible]	− 2,80	[illegible]
Immeubl.France	328,60	[illegible]	+ 0,27	[illegible]
Ingenico	39	[illegible]	− 1,28	[illegible]
Interbail	285	[illegible]	− 1,05	[illegible]
Intertechnique 1	502	[illegible]	+ 0,19	[illegible]
Jean Lefebvre	320	[illegible]	+ 1,56	[illegible]
Klepierre	604	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Labinal	608	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
Lafarge	333,10	[illegible]	− 2,04	315
Lagardere (MMB)	123,70	128,10	+ 3,55	[illegible]
Lapeyre	283	280	− 1,06	[illegible]
Lebon	220	216	− 1,81	[illegible]
Legrand	927	[illegible]	− 3,99	[illegible]
Legrand ADP	582	[illegible]	− 2,40	[illegible]
Legris indust.	179	186	+ 3,91	165
Locindus	858	[illegible]	− 0,35	[illegible]
L'Oreal	1413	[illegible]	− 1,27	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1147	[illegible]	− 1,74	[illegible]
Lyonnaise Eaux	456,20	[illegible]	− 1,62	[illegible]
Marine Wendel	396	[illegible]	− 0,98	[illegible]
Matra-Hachette	123,50	[illegible]	+ 2,02	[illegible]
Metaleurop	52,40	[illegible]	+ 2,29	[illegible]
Metrologie Inter.	19,20	[illegible]	− 0,52	[illegible]
Michelin	218,60	[illegible]	− 1,46	[illegible]
Moulinex	93,90	[illegible]	− 3,62	[illegible]
Navigation Mixte	717	[illegible]	+ 1,39	[illegible]
Nord-Est	135	[illegible]	− 3,33	[illegible]
Nordon (Ny)	430,60	[illegible]	+ 2,18	[illegible]
NRJ #	493	[illegible]	+ 0,20	[illegible]
OLIPAR	145	[illegible]	+ 1,39	[illegible]
Paribas	254,30	[illegible]	− 2,08	[illegible]
Pechiney	195	[illegible]	—	[illegible]
Pechiney CIP	213,10	[illegible]	—	[illegible]
Pechiney Intl	94	[illegible]	+ 1,38	[illegible]
Pernod-Ricard	309	[illegible]	− 1	[illegible]
Peugeot	729	[illegible]	− 1,92	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	1176	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	424	[illegible]	+ 2,09	[illegible]
Poliet	468,90	[illegible]	− 0,83	[illegible]
Primagaz	477	[illegible]	− 2,53	[illegible]
Promodes	1410	[illegible]	+ 0,35	[illegible]
Publicis	362	[illegible]	− 1,51	[illegible]
Radiotechnique	490	[illegible]	—	[illegible]
Remy Cointreau	152	[illegible]	− 2,56	[illegible]
Renault	149,70	[illegible]	− 0,06	[illegible]
Rexel	995	[illegible]	− 0,50	[illegible]
Rhone Poulenc A.	134,10	[illegible]	+ 0,48	[illegible]
Rochette (La)	36,35	[illegible]	− 3,71	[illegible]
Roussel Uclaf	923	[illegible]	− 0,43	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	3790	[illegible]	+ 0,79	[illegible]
Sade (Ny)	189	[illegible]	—	[illegible]
Sagem SA	2978	[illegible]	+ 0,53	[illegible]
Saint-Gobain	659	[illegible]	− 1,64	[illegible]
Saint-Louis	1450	[illegible]	− 1,30	[illegible]
Salomon (Ly)	2902	[illegible]	− 0,41	[illegible]
Salvepar (Ny)	410	[illegible]	− 0,68	[illegible]
Sanofi	335	[illegible]	− 0,29	[illegible]
Sat	1915	[illegible]	− 0,78	[illegible]
Saupiquet (Ns)	1290	[illegible]	− 0,77	[illegible]
Schneider SA	311,50	[illegible]	− 1,70	[illegible]
SCOR SA	156,30	[illegible]	+ 0,44	[illegible]
S.E.B.	697	[illegible]	− 2,72	[illegible]
Sefimeg	348,90	[illegible]	− 0,25	[illegible]
SEITA	208,50	[illegible]	+ 0,43	[illegible]
Selectibanque	108,30	[illegible]	− 1,10	[illegible]
SFIM	1035	[illegible]	− 0,48	[illegible]
SGE	122,10	[illegible]	− 1,71	[illegible]
Sidel	1375	[illegible]	− 0,14	[illegible]
Simco	476	[illegible]	—	[illegible]
S.I.T.A	944	[illegible]	− 0,42	[illegible]
Skis Rossignol	1700	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Sligos	492,50	[illegible]	− 1,88	[illegible]
Societe Gale A.	591	[illegible]	− 1,69	[illegible]
Sodexho	1746	[illegible]	+ 2,49	[illegible]
Sommer-Allibert	1482	[illegible]	− 0,47	[illegible]
Sophia	272	[illegible]	− 0,29	[illegible]
Spir Communication	475	[illegible]	+ 1,01	[illegible]
Strafor Facom	300	[illegible]	+ 2	[illegible]
Suez	187,50	[illegible]	− 1,01	[illegible]
Synthelabo	329	[illegible]	+ 2,89	[illegible]
Technip	413	[illegible]	+ 0,96	[illegible]
Thomson-CSF	126,30	[illegible]	+ 4,43	[illegible]
Total	338,60	[illegible]	− 1,08	[illegible]
UAP	116,10	[illegible]	− 3,27	[illegible]
UFB Locabail	455	[illegible]	− 0,21	[illegible]
UGC DA (M)	255	[illegible]	+ 0,85	[illegible]
UIC	66	[illegible]	− 4,24	[illegible]
UIF	446,80	[illegible]	− 0,85	[illegible]
UIS	126,70	[illegible]	− 0,55	[illegible]
Unibail	507	[illegible]	− 1,57	[illegible]
Union Assur.Fdal	545	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
Usinor Sacilor	78,75	[illegible]	− 3,74	[illegible]
Valeo	265	[illegible]	− 0,90	[illegible]
Vallourec	228	[illegible]	− 0,43	[illegible]
Via Banque	176,60	[illegible]	− 0,05	[illegible]
Worms & Cie	255,50	[illegible]	+ 1,76	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	905	[illegible]	− 0,55	[illegible]
Elf Gabon	851	[illegible]	− 0,23	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	221,50	[illegible]	− 1,85	[illegible]
Adidas AG #	293,40	[illegible]	+ 1,90	[illegible]
American Express	230	[illegible]	+ 4,13	[illegible]
Anglo American #	374	[illegible]	− 1,06	[illegible]
Amgold #	570	[illegible]	− 2,63	[illegible]
Arjo Wiggins App.	74,90	[illegible]	− 1,34	[illegible]
A.T.T. #	342,10	[illegible]	− 0,32	[illegible]
Banco Santander #	242	[illegible]	+ 1,23	[illegible]
Barrick Gold #	166,10	[illegible]	− 7,16	[illegible]
B.A.S.F. #	1232	[illegible]	− 0,40	[illegible]
Bayer #	1533	[illegible]	− 1,82	[illegible]
Blenheim Group	19,60	[illegible]	—	[illegible]
Buffelsfontein #	28	[illegible]	− 7,14	[illegible]
Chase Manhattan #	347,90	[illegible]	+ 0,60	[illegible]
Cordiant PLC	8,80	[illegible]	− 2,27	[illegible]
Daimler Benz #	2800	[illegible]	− 1,78	[illegible]
De Beers #	173,40	[illegible]	− 1,67	[illegible]
Deutsche Bank #	254,20	[illegible]	− 1,29	[illegible]
Dresdner Bank #	135	[illegible]	− 2	[illegible]
Driefontein #	87,10	[illegible]	− 7	[illegible]
Du Pont Nemours #	491	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
Eastman Kodak #	374,80	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
East Rand #	5,20	[illegible]	− 8,26	[illegible]
Echo Bay Mines #	75,10	[illegible]	− 8,12	[illegible]
Electrolux #	226,40	[illegible]	− 0,30	[illegible]
Ericsson #	105	[illegible]	− 1,23	[illegible]
Exxon Corp. #	418,30	[illegible]	+ 0,85	[illegible]
Ford Motor #	152	[illegible]	− 1,90	[illegible]
Freegold #	69	[illegible]	− 6,16	[illegible]
Gencor Limited #	21,50	[illegible]	− 2,32	[illegible]
General Elect. #	403,80	[illegible]	− 0,81	[illegible]
General Motors #	266,80	[illegible]	− 0,67	[illegible]
Gle Belgique #	421,10	[illegible]	− 0,02	[illegible]
Grd Metropolitan	38,50	[illegible]	+ 1,49	[illegible]
Guinness Plc #	35,20	[illegible]	—	[illegible]
Hanson Plc	15	[illegible]	− 1,38	[illegible]
Harmony Gold #	65,25	[illegible]	− 2,06	[illegible]
Hitachi #	52	[illegible]	+ 1,92	[illegible]
Hoechst #	1364	[illegible]	− 2,35	[illegible]
I.B.M #	578	[illegible]	− 1,21	[illegible]
I.C.I #	63	[illegible]	+ 1,42	62
I.T.T. #	659	[illegible]	—	[illegible]
Ito Yokado #	303,70	[illegible]	− 0,55	[illegible]
Matsushita #	83,55	[illegible]	+ 1,07	[illegible]
Mc Donald's #	268,90	[illegible]	+ 0,40	[illegible]
Merck and Co #	342	[illegible]	+ 2,45	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	63,40	[illegible]	+ 0,55	[illegible]
Mobil Corporat.#	568	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Morgan J.P. #	415,90	[illegible]	− 1,82	[illegible]
Nestle SA Nom. #	5440	[illegible]	− 0,73	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	72,10	[illegible]	—	[illegible]
Norsk Hydro #	213	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
Petrofina #	1450	[illegible]	− 0,48	[illegible]
Philip Morris #	478,30	[illegible]	+ 1,40	[illegible]
Philips N.V #	208	[illegible]	− 0,67	[illegible]
Placer Dome Inc #	154	[illegible]	− 7,14	[illegible]
Procter Gamble #	436,80	[illegible]	− 0,07	[illegible]
Quilmes	221	[illegible]	—	[illegible]
Randfontein #	49,90	[illegible]	− 7,91	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	309	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
Royal Dutch #	713	[illegible]	+ 0,42	[illegible]
R T Z #	72,50	[illegible]	− 2,48	[illegible]
Sega Enterprises	349	[illegible]	− 1,16	[illegible]
Saint-Helena #	47	[illegible]	− 5,10	[illegible]
Schlumberger #	356,60	[illegible]	− 0,14	[illegible]
SGS Thomson Micro.	198	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
Shell Transport #	66,05	[illegible]	− 0,15	[illegible]
Siemens #	2904	[illegible]	− 0,79	[illegible]
Sony Corp. #	315	[illegible]	− 0,60	[illegible]
Sumitomo Bank #	97	[illegible]	—	[illegible]
T.D.K #	252,10	[illegible]	+ 0,35	[illegible]
Telefonica #	74,35	[illegible]	− 0,80	[illegible]
Toshiba #	40,45	[illegible]	+ 1,73	[illegible]
Unilever #	725	[illegible]	− 0,55	[illegible]
United Technol. #	519	[illegible]	+ 0,57	[illegible]
Vaal Reefs #	564	[illegible]	− 6,73	[illegible]
Volkswagen A.G #	1870	[illegible]	—	[illegible]
Volvo (act.B) #	95	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
Western Deep #	284,50	[illegible]	− 6,29	[illegible]
Yamanouchi #	113	[illegible]	− 1,15	[illegible]
Zambia Copper	3,91	[illegible]	− 3,06	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 18 h 30
JEUDI 8 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	115,20	2,484
CEPME 8,5% 88-97CA	104,91	5,272 d
CEPME 9% 89-99 CA#	111,50	4,377
CEPME 9% 92-06 TSR	114,30	5,779
CFD 9,7% 90-03 CB	115,65	0,212 d
CFD 8,6% 92-05 CB	114,05	0,070
CFF 10% 88-98 CA#	108,15	3,115 ↓
CFF 9% 88-97 CA#	104,33	3,270
CFF 10,25%90-01CB#	111	9,382 d
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,83	6,347
CLF 9%88-93/98 CA#	107,40	0,295 ↓
CNA 9% 4/92-07	117,20	7,098
CRH 8,6% 92/94-03	112,25	5,381
CRH 8,5% 10/87-88#	109,35	8,012 d
EDF 8,6% 88-89 CA#	111,09	8,553 o
EDF 8,6% 92-04 #	113,66	7,284
Em.Etat10,26%86-96	100,45	9,475 ↓
Emp.Etat 6%93-97 #	101,97	3,475 ↓
Finansder 9%91-06#	117,05	1,943 o
Finansd.8,6%92-02#	112,41	0,399
Floral9,75% 90-99#	113,25	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	105,13	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	109,12	[illegible]
OAT 88-98 TME CA	102,30	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	101,01	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	110,22	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA	99,74	0,242 d
OAT 8,125% 89-99 #	109,05	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	111,39	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA	105,50	3,135 o
OAT 10%5/85-00 CA#	117,09	[illegible]
OAT 89-01 TME CA	103,09	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	113,30	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	114,12	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	114,25	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	108,65	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	892,20	

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		190	[illegible]
Bains C.Monaco		620	[illegible]
B.N.P.Intercont.		335	[illegible]
Bidermann Intl	◆	110	110
B T P (la cie)		7,80	[illegible]
Cambodge		910	[illegible]
Carbone Lorraine		564	[illegible]
CIC	◆	91,50	91,50
Centenaire Blanzy		330	[illegible]
Ceragen Holding	◆	20	[illegible]
Champex (Ny)		14,60	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP		373,50	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2200	[illegible]
Cpt Lyon Alem.		418,50	[illegible]
Concorde-Ass Risq		620	[illegible]
Cpe Valfond ex.CMP	◆	13	[illegible]
Credit Gen.Ind.	◆	31,50	31,50
Darblay		330	[illegible]
Didot Bottin		615	[illegible]
Eaux Bassin Vichy		4190	[illegible]
Ecia		664	[illegible]
Ent.Mag. Paris		1711	[illegible]
Eridania Beghin CI		850	[illegible]
Fidei		46	[illegible]
Finalens	◆	260	[illegible]
F.I.P.P.		121,10	[illegible]
Foncieres (Cie)		470	[illegible]
Fonciere Euris		166,10	[illegible]
Foncina #		429	[illegible]
France I.A.R.D.		1006	[illegible]
France S.A.		956	[illegible]
From. Paul-Renard	◆	2050	[illegible]
Gaumont #		348	[illegible]
Genefim		120,90	[illegible]
Gevelot	◆	1290	[illegible]
G.T.I (Transport)		330,90	[illegible]
Immobail		113,90	[illegible]
Immobanque		671	[illegible]
Im.Marseillaise		3750	[illegible]
Invest.(Ste Cle.)		1390	[illegible]
Lille Bonnieres		1780	[illegible]
Locafinanciere	◆	410	[illegible]
Louvre #		169	[illegible]
Lucia	◆	55	[illegible]
Monoprix		160	[illegible]
Metal Deploye	◆	415,50	[illegible]
Mors #		12,40	[illegible]
Navigation (Nle)		70,40	[illegible]
Paluel-Marmont	◆	246	[illegible]
Pap.Clairefont(Ny)		949	[illegible]
Parfinance		197	[illegible]
Paris Orleans		244,90	[illegible]
Piper Heidsieck	◆	1380	[illegible]
Porcher		186	[illegible]
Promodes (CI)	◆	851	[illegible]
PSB Industries Ly		325	[illegible]
Rochefortaise Com.		167	[illegible]
Rosario	◆	195	[illegible]
Rougier #		573	[illegible]
S.A.F.I.C Alcan	◆	254	[illegible]
Saga		178	[illegible]
Salins du Midi		470	[illegible]
Savoisienne (M)	◆	121	[illegible]
Silic		720	[illegible]
S.I.P.H.	◆	190	[illegible]
Sofal	◆	130	[illegible]
Soflo	◆	354	[illegible]
Softam act.a reg.	◆	67,70	[illegible]
Sofragi	◆	3800	[illegible]
Soudure Autogene	◆	1029	[illegible]
Sovabail		374,90	[illegible]
Taittinger		1541	[illegible]
Tour Eiffel		385	[illegible]
Elyo		176	[illegible]
Vicat		480	[illegible]
Viraz	◆	124,20	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	150	[illegible]
Commerzbank AG	1202	[illegible]
Fiat Ord.	17,80	[illegible]
Gevaert	321,30	[illegible]
Gold Fields South	186	[illegible]
Kubota Corp.	30,20	[illegible]
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	49,40	[illegible]
Ottomane(cie Fin.)	189,90	[illegible]
Robeco	372,50	[illegible]
Rodamco N.V.	144,30	[illegible]
Rolinco	399,50	[illegible]
Solvay SA	2760	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 18 h 30
JEUDI 8 FÉVRIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		65,25	[illegible]
AFE #		380	375
Aigle #		190,50	195
Albert S.A (Ns)		124,60	[illegible]
Altran Techno. #		899	[illegible]
Montaignes P.Gest.	◆	510	[illegible]
Bque Picardie (Li)		330	[illegible]
Bque Sofirec (M)	◆	570	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#		228,90	[illegible]
Bque Vernes		605	[illegible]
Beneteau #		390	[illegible]
B I M P		76	[illegible]
Boiron (Ly) #		525	[illegible]
Boisset (Ly)#		226	[illegible]
But S.A.		286,30	[illegible]
Cardif SA		550	[illegible]
CDA-Cie des Alpes		134,40	[illegible]
C.E.E #		246	[illegible]
CEGEP #		156,10	[illegible]
Cermex # (Ly)		301	[illegible]
CFPI #		265	[illegible]
Change Bourse (M)		264	[illegible]
Christ.Dalloz #		1297	[illegible]
Cipe France Ly #		355	[illegible]
CNIM CA#		165	[illegible]
Codetour		289	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET		304	[illegible]
Conflandey S.A.		296,10	[illegible]
C.A. de la Brie		345,80	[illegible]
C.A.Gironde (B)		446,90	[illegible]
C.A.Haute Normand.		357	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine		345	[illegible]
C.A. Paris IDF		700	[illegible]
C.A.de l'Isere Ly#		359	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #		317,50	[illegible]
C.A.Loire/H.Loire#		219	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)		337	[illegible]
C.A.du Nord (Li)		471	[illegible]
C.A. Oise CCI		245,70	[illegible]
C.A.Pas de Calais		417	[illegible]
C.A. Somme CCI		237,70	[illegible]
C.A.Toulouse (B)		378,20	[illegible]
CFJPE(ex.GAN part)		131	[illegible]
Chaine et Trame #		125	[illegible]
C.A. Midi CCI#(Ly)		282	[illegible]
Creeks		74	[illegible]
Devanlay		501	[illegible]
Deveaux(Ly)#		440	[illegible]
Devernois (Ly)		471	[illegible]
Ducros Serv.Rapide		51,70	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly		371	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)		480	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#		237	[illegible]
Europ Propulsion		426	[illegible]
Expand s.a		285	[illegible]
Factorem		583	[illegible]
Faiveley #		303	[illegible]
Finabail		83,20	[illegible]
Finacor		114,90	[illegible]
Fininfo		445	[illegible]
Fructivie		357	[illegible]
Gautier France #		270	[illegible]
Gel 2000		85	[illegible]
GFI Industries #		538	[illegible]
Girodet # (Ly)		47	[illegible]
GLM S.A		280	[illegible]
Grandoptic.Photo A		464	[illegible]
Gpe Guillin # Ly		163	[illegible]
Kindy #		168	[illegible]
Guerbet		311	[illegible]
Hermes internat.1#		1095	[illegible]
Hurel Dubois		410	[illegible]
ICBT Groupe #		228	[illegible]
I.C.C.		139,10	[illegible]
Idianova		70	[illegible]
Immob.Hotel. #		68,50	[illegible]
Installux (Ly)		585	[illegible]
Int. Computer #		85	[illegible]
Invest.Paris		141	[illegible]
IPBM		86,30	[illegible]
M6-Metropole TV		478,20	[illegible]
Manitou #		580	[illegible]
Manutan		729	[illegible]
Marie Brizard		1159	[illegible]
Maxi-Livres/Prof.		398	[illegible]
Mecadyne		140,10	[illegible]
Mecelec (Ly)		85	[illegible]
MGI Coutier		230	[illegible]
Michel Thierry#		480	[illegible]
Monneret Jouet #		85	[illegible]
Naf-Naf #		47,70	[illegible]
Norbert Dentres.#		710	[illegible]
N.S.C Schlum. Ny		768	[illegible]
OGF Omn Gest.Fin.	◆	980	[illegible]
Onet #		788	[illegible]
Paul Predault #		196	[illegible]
P.C.W.	◆	19	[illegible]
Petit Boy #		107	[illegible]
Pier Import	◆	80	[illegible]
Pochet		921	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	◆	220	[illegible]
Radiall #		609	[illegible]
Rallye(Cabiland)Ly		172	[illegible]
Reydel Indust.Li	◆	945	[illegible]
Robertet #		1282	[illegible]
Rouleau-Guichard		451,10	[illegible]
Securidev #		65	[illegible]
Sediver #		180	[illegible]
Seribo		296	[illegible]
Siparex (Ly) #		92,90	[illegible]
Smoby (Ly)#		650	[illegible]
Sofco (Ly)		91,90	[illegible]
Sofibus		472	[illegible]
Sogepag #		145,50	[illegible]
Sogeparc (Fin)		651	[illegible]
Sopra		280	[illegible]
Steph.Kelian #		108	[illegible]
Sylea		452	[illegible]
Teisseire-France		188	[illegible]
TF1-1		535	[illegible]
Thermador Hold(Ly)		375	[illegible]
Trouvay Cauvin #		105	[illegible]
Unilog		430	[illegible]
Union Fin.France		470	[illegible]
Via Credit(Banque)	◆	121,60	[illegible]
Viel et Cie #		132,90	[illegible]
Vilmorin et Cie #		401,50	[illegible]
Virbac		695	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection - Cours relevés à 18 h 30
JEUDI 8 FÉVRIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
B.A.C.	◆	0,01	[illegible]
Sté lecteurs du Monde		146	[illegible]
Nobel	◆	116	[illegible]
Mumm	◆	930	[illegible]
Générale Occidentale	◆	41,60	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation – sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

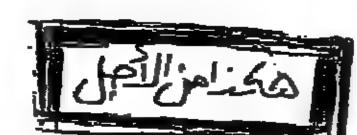
SICAV

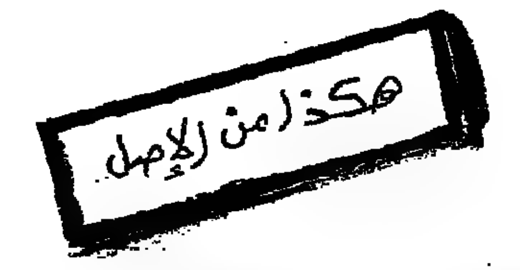
Une sélection
Cours de clôture le 8 février

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C		36504,34	36504,34
Actimonétaire D		31069,54	31069,54
Agipi Ambition (Axa)	◆	116,45	[illegible]
Amplia		114491,30	114491,30
Amplitude Monde D	◆	756,41	[illegible]
Antigone Trésorerie		843948	[illegible]
Arbitr. Court Terme		9324	9324
Arbitr. Première		8864,86	[illegible]
Arbitr. Sécurité		17062,03	[illegible]
Asie 2000		731,31	[illegible]
Associa Première		38098,52	38098,52
Associc		1120,16	1120,16
Atout Amérique		132,58	[illegible]
Atout Asie		102,42	[illegible]
Atout Futur C		559,79	[illegible]
Atout Futur D		533,99	[illegible]
Aurecic		1688,27	[illegible]
Avenir Alizes	◆	1998,41	[illegible]
Axa Valeurs PER	◆	150,76	[illegible]
Cadence 1		1075,96	[illegible]
Cadence 2		1059,61	[illegible]
Cadence 3		1068,08	[illegible]
Capimonetaire		1979,93	1977,95
Capiobliq		8390,90	[illegible]
Capitacic		1748,10	[illegible]
Cicamonde		1278,78	[illegible]
Coexis		1782,05	[illegible]
Comptavalor		2255,62	2252,26
Converti CIC		344,07	[illegible]
Crédit Mutuel Capital	◆	1697,59	[illegible]
Crédit Mutuel MID AF	◆	111,75	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	◆	851,87	851,87
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap	◆	97,47	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.Dis	◆	94,39	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J		22125,54	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T.	◆	225,25	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	◆	1168,47	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	◆	1126,52	[illegible]
Dieze		1767,28	[illegible]
Ecocic		1297,18	[illegible]
Ecupar	◆	129,47	125,70
Ecur. Actions futur		205,28	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire	◆	10703,02	[illegible]
Ecur. Expansion (*)		78865,20	[illegible]
Ecur. Géovaleurs		2860,96	[illegible]
Ecur. Investissement		169,68	164,74
Elanciel D		126	[illegible]
Elicash		987958,56	987958,56
Emergence Poste D		101,93	[illegible]
Eparcic	◆	4671,45	4671,45
Eparcourt-Sicav	◆	201,90	[illegible]
Epargne-Unie		1607,25	[illegible]
Euro Solidarité		1278,83	[illegible]
Eurodyn		1625,26	[illegible]
Fonsicav	◆	18785,85	[illegible]
France Obligations		489,74	[illegible]
Francic		524,30	[illegible]
Francic Pierre		113,62	[illegible]
Francic-Regions		1537,40	[illegible]
Géobilys C		617,47	[illegible]
Géobilys D		602,08	[illegible]
Gestilion		19879,80	19879,80
HLM Monétaire		18816,76	[illegible]
Indicia	◆	1187,39	[illegible]
Intersys D	◆	111,92	[illegible]
Interobliq		6316,55	[illegible]
Intersélection Fce		549,99	[illegible]
Japacic	◆	184,11	[illegible]
Jeunepargne		381,04	[illegible]
Latitude C/D		142,95	[illegible]
Lion 20000		16538,33	[illegible]
Lion Association		10984,81	[illegible]
Lion Institution		42488,70	[illegible]
Lionplus		1370,85	[illegible]
Lion Trésor		2483,39	[illegible]
Livret Bourse Inv.		620,47	[illegible]
Livret Portefeuil.		880,96	[illegible]
Méditerranée	◆	258,59	[illegible]
Mensuel CIC		10992,94	[illegible]
Monecden	◆	88257,39	[illegible]
Moné-Dis		10160,85	[illegible]
Mone.J.		11431,36	[illegible]
Monévalor		53103,58	[illegible]
Mutualité dépôts		17978,80	[illegible]
Natio Court Terme		13563,24	[illegible]
Natio Court Terme2		368390	[illegible]
Natio Epargne		22573,51	[illegible]
Natio Ep. Capital		15219,98	[illegible]
Natio Ep. Croissance		2236,16	[illegible]
Natio Ep. Obligations		222,85	[illegible]
Natio Epargne Retraite		133,97	[illegible]
Natio Epargne Trésor		10432,02	[illegible]
Natio Epargne Valeur		542,94	[illegible]
Natio France Index		1062,02	[illegible]
Natio Immobilier		1185,52	[illegible]
Natio Inter		1859,97	[illegible]
Natio Monétaire		5285,44	[illegible]
Natio Opportunités		147	[illegible]
Natio Patrimoine		1490,40	[illegible]
Natio Perspectives		1185,23	[illegible]
Natio Placements		75614,86	[illegible]
Natio Revenus		1097,14	[illegible]
Natio Sécurité		11456,90	[illegible]
Natio Valeurs		992,09	[illegible]
Nord Sud Dévelop.	◆	2132,91	[illegible]
Oblicic-Mondial		3356,89	[illegible]
Oblicic-Régions		1165,21	[illegible]
Oblifutur		3870,34	[illegible]
Oblig. tres caté.	◆	291,97	[illegible]
Oblilion		1806,84	[illegible]
Oblisécurité Sicav		5569,14	[illegible]
Oblitys D	◆	577,67	[illegible]
Oraction		1742,67	[illegible]
Patrimoine Retraite		294,06	[illegible]
Pervalor		615,13	[illegible]
Plénitude D	◆	152,54	[illegible]
Poste Gestion C		42683,53	[illegible]
Première Oblig. C		12810,79	[illegible]
Première Oblig. D		11144,69	[illegible]
Proficlas		1001,73	[illegible]
Restacic	◆	165,85	[illegible]
Revenus Trimestr.		5392,42	[illegible]
Revenu-Vert		1192,82	[illegible]
Saint-Honoré Capital		16968,06	[illegible]
St-Honoré March. Emer.		624,34	[illegible]
St-Honoré Pacifique		770,80	[illegible]
Sécuricic		2198,61	[illegible]
Sécuritaux		3769,11	[illegible]
Sensivalor		34838,85	[illegible]
SEVEA	◆	104,51	[illegible]
S.G. France opport. C		1528,86	[illegible]
S.G. France opport. D		1474,33	[illegible]
S.G. Monde oppor. C		1055,04	[illegible]
S.G. Monde opport. D		1055,04	[illegible]
Sicav Associations		2338,25	[illegible]
Sicav 5.000		536,48	[illegible]
S.I. Est	◆	1229,48	[illegible]
Silvafrance		860,25	[illegible]
Silvam		470,16	[illegible]
Silvarente		233,14	[illegible]
Silvinter		579,25	[illegible]
Sogenfrance C		1401,83	[illegible]
Sogenfrance D		1293,72	[illegible]
Sogépargne		310,66	[illegible]
Sogevar		1226,78	[illegible]
Soginter		1756,28	[illegible]
Solstice D		2344,87	[illegible]
State Street Act. Eur	◆	1321,90	[illegible]
State Street Act. France	◆	1158,08	[illegible]
State Street Act. Japon	◆	1389,97	[illegible]
State Street Act. Monde	◆	1094,87	[illegible]
State Street Activ.Asie	◆	1647,31	[illegible]
State Street Alloc.Franc.	◆	1081,80	[illegible]
State Street Amér.Latine	◆	751,58	[illegible]
State Street Emer. Mts	◆	1574,85	[illegible]
State Street Etats-Unis	◆	1517,90	[illegible]
State Street OAT Plus	◆	1463,82	[illegible]
State Str. Oblig. Monde	◆	1087,83	[illegible]
State Street Spinnaker2	◆	1264,23	[illegible]
State Street Trésorerie	◆	1328,46	[illegible]
Stratégie Actions	◆	924,73	[illegible]
Stratégie Rendement	◆	1759,88	[illegible]
Synthesis		15603,32	[illegible]
Thésora C		899,86	[illegible]
Thésora D		855,31	[illegible]
Trésor Plus		1750,85	[illegible]
Trésor Trimestriel		1025,51	[illegible]
Trésoricic	◆	169398,38	[illegible]
Trésorys		254802,14	[illegible]
Trillion		5269,98	[illegible]
Uni-Associations		119,96	[illegible]
Uni-Foncier		1248,52	[illegible]
Unifrance		629,51	[illegible]
Uni-Garantie C		1668	[illegible]
Uni-Garantie D		1356,20	[illegible]
Uni Régions		1435,25	[illegible]
Univar		296,87	[illegible]
Univers Actions		1802,63	[illegible]
Univers Obligations		2192,49	[illegible]
Valorg	◆	2381,89	[illegible]
Valrea!		34115,31	[illegible]
Winterthur St-Honoré		256,24	[illegible]

* Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995.

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.





AUJOURD'HUI

SPORTS

QUALIFICATION Le Tournoi de Paris a débuté, vendredi 9 février, au stade Pierre-de-Coubertin, et doit se poursuivre jusqu'à dimanche. Pour sa 24e édition, il rassemble 67 pays et est une étape importante dans la préparation des Jeux olympiques. ● CHAMPIONNE DU MONDE en 1995 au Japon, Marie-Claire Restoux n'a jamais été médaillée à Paris. La Française fait du tournoi un test dans la perspective d'Atlanta, où elle compte bien renouveler l'exploit de Chiba, dans sa catégorie des moins de 52 kg. ● QUATRE CATÉGORIES chez les Françaises et quatre également chez les hommes sont assurées d'avoir un participant aux Jeux. ● PARIS, un des dix tournois les plus importants de la saison, distribue des points qualificatifs pour les JO. C'est la raison pour laquelle les plus grandes nations, comme le Japon ou la Corée du Sud, ont envoyé leurs meilleurs représentants.

L'aventure olympique du judo français commence à Paris

Comme la quasi-totalité des futurs membres de l'équipe tricolore, la championne du monde Marie-Claire Restoux entame au stade Pierre-de-Coubertin, face à l'élite mondiale, sa préparation pour Atlanta

ELLE SE REPOSERA plus tard. Peut-être. Pour l'instant, Marie-Claire Restoux ne pense qu'au Tournoi de Paris. Elle en oublie presque que, selon ses propres mots, le judo *« est un sport exposé, au niveau des blessures »*. L'espoir de victoire est trop fort.

En cinq ou six participations, elle n'a jamais décroché la moindre médaille sur les tatamis du stade Pierre-de-Coubertin. Longtemps, elle s'est fait une raison de cet insuccès chronique, comme si chaque combattante devait avoir sa compétition maudite, une part de défaite toujours répétée.

Et puis il y a eu Chiba, la consécration au pays du judo. A l'automne dernier, Marie-Claire Restoux est revenue du Japon championne du monde des moins de 52 kg. En une journée de sueur et de hargne, elle s'est hissée au sommet de la catégorie. La victoire lui a apporté la considération des adversaires, ce petit plus qui, espère-t-elle, peut faire peur, à la seconde où démarre le combat.

En cette année olympique, elle aurait pu opter pour la prudence de David Douillet. Le double champion du monde a préféré renoncer au Tournoi de Paris, malgré la tradition qui en fait un rendez-vous presque obligé pour les Français. A court de forme, il n'a pas voulu se mettre en danger de blessure. *« Douillet n'a aucune concurrence dans sa catégorie*, explique Marie-Claire Restoux. *Il est le meilleur. Son objectif est d'être champion olympique, pas de gagner le Tournoi de Paris. Il ne faut pas qu'il prenne de risques inutiles. »*

Les risques ? Elle – comme les autres – doit s'en accommoder. Tout comme ils s'arrangent des conditions si particulières du Tournoi de Paris. *« Ce n'est pas le meilleur endroit pour travailler*, raconte Christian Dyot, l'un des trois entraîneurs de l'équipe de France féminine. *Il y a trop de monde autour des judokas : le cousin, la sœur, le prof, etc. »*

ESPIONNAGE

Malgré ces défauts, la compétition parisienne prend, comme tous les quatre ans, une tournure inhabituelle. Elle pose le premier jalon du parcours jusqu'aux Jeux olympiques. La plupart des meilleurs mondiaux viennent à Coubertin dans l'espoir d'éprouver les forces et les faiblesses de leurs futurs adversaires. Chacun s'épie, s'inquiète de déceler chez l'autre les signes d'une technique mieux maîtrisée, ou, qui sait, d'un nouveau style soudain illisible.

La compétition parisienne permet aussi d'affronter pour la première fois tel ou tel, de faire connaissance sur le tapis avec le redoutable inconnu qui pourrait vous éliminer à Atlanta. Le tournoi joue un rôle direct dans la qualification pour les JO. Il rapporte des points aux médaillés, peut assurer la présence de leur pays dans une catégorie. Marie-Claire Restoux appartient à un cercle privilégié. Le titre mondial qu'elle a conquis à Chiba assure à la France une place chez les moins de 52 kg.

L'avenir n'est pas pour autant garanti. La fédération n'est pas obligée de remettre le billet pour Atlanta entre les mains de « Marie », comme l'appellent ses copines de l'INSEP. Ce pourrait être une autre, inconnue ou déjà confirmée, une invitée de la dernière heure, prompte à chiper la place de la favorite, soudain en disgrâce. Marie-Claire Restoux sait combien il est difficile de programmer plusieurs mois à l'avance la préparation pour une journée de combat, le jour J fût-il olympique.

Les équipes de France seront définitivement constituées après les championnats d'Europe, prévus à la mi-mai. C'est à ce moment-là que sera établi le plan de bataille des judokas pour Atlanta. La répartition des rôles est d'ores et déjà très stricte. Les entraîneurs donnent les directives. Les athlètes leur font part de leurs sensations, doivent apprendre à *« écouter leur corps »*, comme le dit Marie-Claire. Petits bobos à répétition, fatigue persistante, ce sont autant de signes du coup dur imminent, de l'éventuelle catastrophe qui peut définitivement mettre hors de combat.



BON COMPROMIS

A deux mois des Jeux, les championnats d'Europe sont une date idéale, estime Christian Dyot. A l'issue de l'épreuve, les sélectionnés entameront une préparation spécifique adaptée à chacun. Période étrange, où, malgré l'absence de compétition, il faut entretenir l'esprit de victoire.

Avant les championnats du monde de Chiba, les judokas français avaient passé près de trois mois sans combattre. Les entraîneurs avaient mis en place une série de *« test-matches »* opposant les sélectionnés dans les conditions de la compétition. *« L'essentiel*, explique Christian Dyot, *est de trouver l'équilibre pour chacune, de déterminer avec exactitude le bon compromis entre le travail physique, l'aspect psychologique et la technique de judo. »*

Les Jeux olympiques présentent une difficulté supplémentaire. Les judokas y subissent plus qu'ailleurs une forte pression médiatique. Leur sport, l'un des rares réservoirs à médailles françaises, est particulièrement surveillé. Marie-Claire Restoux avoue ne plus craindre ce genre de problèmes. Sa victoire aux championnats du monde universitaires en 1994 a servi de déclic. *« J'ai gagné cette fois-là en étant très décontractée*, se souvient-elle. *Cela m'a servi de leçon. Je sais que c'est désormais la meilleure façon pour moi d'aborder les combats. »*

Elle a plus à craindre les cadences infernales qu'elle s'est imposées depuis son retour de Chiba. Elle est retournée au Japon en décembre pour le tournoi de Fukuoka, a enchaîné avec un stage à Tokyo. Dès son retour en France, elle s'est alignée dans le championnat de France par équipes. Elle a remporté avec son club de Levallois un quatrième titre d'affilée.

Toute cette semaine, dans l'attente d'une entrée en lice prévue dimanche 11 février, elle s'est donc contentée d'un peu de course à pied. S'est changée les idées en faisant de la couture. Pour arriver à Coubertin en ayant envie de faire du judo. Y retrouver ce miracle de l'agressivité conquérante, du furieux désir de vaincre. Même si elle reconnaît d'elle-même une incapacité à bien se concentrer sur les événements qu'elle juge mineurs. Paris n'est-il pas un tout petit tournoi au regard d'Atlanta ?

Pascal Ceaux

Encore huit places à prendre dans la délégation pour Atlanta

Le Tournoi international de la Ville de Paris rassemble cette année soixante-sept pays qui ont répondu à l'invitation des organisateurs. Il fait partie des dix tournois de catégorie A qui balisent la saison. Ce classement explique qu'il est qualificatif pour les Jeux olympiques d'Atlanta. Les nations-phares, comme le Japon ou la Corée du Sud, se sont, pour cette raison, déplacées avec leurs meilleurs combattants. L'équipe de France, à l'exception de David Douillet, forfait, et de Nasser Néchar, blessé, sera au complet. Sur les quatorze catégories olympiques, les Français ont déjà obtenu d'avoir un représentant dans huit de celles-ci, quatre chez les garçons (– de 78 kg, – de 86 kg, – de 95 kg et + de 95 kg), et quatre chez les filles (– de 52 kg, – de 61 kg, – de 66 kg, et – de 72 kg). Reste en suspens le sort de trois catégories chez les garçons (– de 60 kg, – de 65 kg, – de 71 kg), et autant chez les filles (– de 48 kg, – de 56 kg, + de 72 kg).

Trop de rêveurs américains pour une seule « Dream Team »

ATLANTA
correspondance

L'ennui ne guettera sans doute jamais le basket américain. Il réussit le prodige de dénicher sans cesse de nouveaux sujets de conversation. Après l'épisode du retour de Magic Johnson et les deux défaites consécutives des Chicago Bulls, les débats prendront un nouveau tour, samedi 10 et dimanche 11 février à San Antonio (Texas), où doit avoir lieu le « All Star Game », une rencontre sans enjeu qui oppose les meilleurs joueurs de l'Est à ceux de l'Ouest.

BASKET

On y parlera d'un terrain plus lointain : celui des Jeux d'Atlanta. A moins de six mois de la cérémonie d'ouverture, l'Amérique se passionne pour la prochaine « Dream Team ». Une nouvelle équipe de rêve, dont le pays comprendrait mal qu'elle ne fasse pas au moins aussi bien que sa sœur aînée, championne olympique en 1992. Dix de ses douze joueurs sont déjà connus. Au printemps 1995, un comité de sélection a confié à Lenny Wilkens, l'actuel entraîneur des Atlanta Hawks, les destinées de l'équipe olympique. Puis il a solennellement annoncé le nom des premiers élus. Un mélange savamment étudié de quatre « récidivistes » déjà présents à Barcelone (Karl Malone, Scottie Pippen, John Stockton et David Robinson), cinq jeunes talents à l'ambition mordante (Shaquille O'Neal, Anfernee Hardaway, Grant Hill, Reggie Miller et Glenn Robinson) et un natif du Nigeria fraîchement naturalisé (Hakeem Olajuwon).

LES FAIRE TOUS JOUER

Une « Dream Team », une vraie, au sens le plus littéral du terme. Une équipe taillée pour la gloire, dont l'entraîneur expliquait récemment que *« la plus grande difficulté ne serait pas de remporter le tournoi olympique, mais de trouver le temps de faire jouer tout le monde »*.

Les deux derniers billets ? Ils ne seront pas distribués avant juin, a prévenu le comité de sélection. Une attente qui alimente toutes les rumeurs. Ces derniers mois, les noms de Shawn Kemp et Mitch Richmond semblaient dominer la liste des candidats au rêve. Excellent au rebond, le premier peut se vanter d'un pourcentage de réussite au tir (58 %) qui le classe parmi les joueurs les plus adroits du moment.

Vif, puissant et spectaculaire, il ne connaît pas d'égal dans l'art du smash. Le second ne peut en dire autant. Mais les observateurs ne le quittent plus du regard depuis que Michael Jordan en a fait son protégé. *« Mitch Richmond possède toutes les qualités pour appartenir à la « Dream Team »*, a assuré Jordan. *Ne pas le choisir serait une injustice. »*

Au premier regard, le paysage semble donc nettement éclairci. En réalité, l'impression est trompeuse. Première zone d'ombre : « Magic » Johnson. Le numéro 32 des Los Angeles Lakers, n'a jamais fait mystère de son désir de connaître une deuxième fois l'émotion olympique. Il l'avait dit tout haut en avril 1995, sa candidature plongeant alors dans l'embarras les dirigeants du basket américain. Jusqu'au moment où l'un d'entre eux extirpa des tiroirs un point de règlement précisant que seuls les joueurs *« en activité »* pouvaient être éligibles.

Depuis, « Magic » a fait son retour sous les paniers, et répété sa prétention à une sélection olympique. *« Ce sont à de vieux joueurs comme moi que doit revenir cet honneur*, a expliqué « Magic ». *Les plus jeunes auront bien d'autres occasions. »*

L'autre pièce manquante à ce puzzle se nomme précisément Michael Jordan. Le meilleur marqueur de la NBA s'est exclu lui-même de la partie. Ce qui n'empêche pas plusieurs dirigeants américains de mener campagne en sa faveur. Réunir « Magic » et Michael sous un même drapeau est un rêve que caressent, pêle-mêle, l'entraîneur de la « Dream Team », les organisateurs des Jeux d'Atlanta, la chaîne de télévision NBC et sûrement la totalité des sponsors olympiques. Jordan résistera-t-il ?

Alain Mercier

Antibes éliminé à Leverkusen

Antibes a perdu toute chance de se qualifier pour les quarts de finale du championnat d'Europe des clubs en s'inclinant face au Bayer Leverkusen (79-74), jeudi 8 février, en Allemagne. En tête au score depuis la 4e minute du match, Antibes terminait la première période avec un avantage de trois points (37-40). En seconde mi-temps, les joueurs allemands, bien que n'ayant aucune chance pour la suite du championnat, parvenaient à refaire leur retard.

Cette sixième défaite à l'extérieur est lourde de conséquences pour le club azuréen. En difficultés financières depuis la fin de la saison dernière, l'Olympique d'Antibes perd ainsi la possibilité d'un coup d'éclat – et de recettes supplémentaires – dans la dernière phase du championnat d'Europe, dont la finale à quatre sera jouée à Paris-Bercy, en avril. C'est après Limoges, éliminé de la Coupe d'Europe, le deuxième coup dur pour l'un des grands clubs du basket français.

La Fédération d'haltérophilie est mise sous tutelle

DANS UN COMMUNIQUÉ, publié jeudi 8 février, le ministère de la jeunesse et des sports a annoncé sa décision *« de maintenir la Fédération française d'haltérophilie sous tutelle sportive et financière »*. La Fédération française d'haltérophilie, confrontée à un lourd passif financier, était déjà soumise à un sévère contrôle de gestion (*Le Monde* du 16 février 1995). Le ministère de la jeunesse et des sports estime aujourd'hui que *« tout manquement à l'observation stricte des termes de la convention entraînerait immanquablement des décisions qui se traduiraient par la suspension de toute aide financière et pourraient aller jusqu'à la remise en cause de la délégation du ministère. »*

■ **BOXE : le différend financier entre l'Américain Riddick Bowe**, champion du monde des lourds (version WBO), et la compagnie Time Warner Sports sera examiné à partir du 11 mars par la justice américaine. Si Riddick Bowe obtenait gain de cause devant la justice et venait à être libéré de son contrat avec Time Warner, qui retransmet les combats du boxeur, il pourrait alors négocier au prix fort les droits de retransmission d'une rencontre face à Mike Tyson, l'ancien champion du monde des lourds (titre unifié) qu'il souhaite affronter d'ici à la fin de l'année. – (*AFP*)

■ **CANNABIS : le footballeur cannois Gilles Hampartzoumian** a été suspendu pour deux mois, jeudi 8 janvier, par la commission de contrôle antidopage de la Fédération française de football (FFF). Le défenseur de l'AS Cannes avait été convaincu de dopage au cannabis lors d'un contrôle, le 27 octobre 1995, à l'issue de la rencontre de championnat Cannes-Monaco.

RÉSULTATS

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES CLUBS

Demi-finales (poule A)

Ir Salonique (Grè)-Ol. Athènes (Grè)	63-69
Leverkusen (All)-Antibes (Fra)	79-74
Trévise (Ita)-Malaga (Esp)	85-78
CSKA Moscou (Rus)-Istanbul Ulker (Tur)	80-71

Classement : 1. CSKA Moscou, 23 pts ; 2. Olympiakos Athènes, Trévise, 22 ; 4. Ulker Istanbul, 19 ; 5. Malaga, Bayer Leverkusen, Antibes, 18 ; 8. Iraklis Salonique, 16.

Demi-finales (poule B)

Zagreb (Cro)-Maccabi Tel-Aviv (Isr)	71-78
Pan. Athènes (Grè)-Bologne (Ita)	72-69
Real Madrid (Esp)-Ben. Lisbonne (Por)	86-81

Classement : 1. FC Barcelone, 22 ; 2. Panathinaikos Athènes, Real Madrid, 21 ; 4. Pau-Orthez, 20 ; 5. Buckler Bologne, Cibona Zagreb, Maccabi Tel-Aviv, 19 ; 8. Benfica Lisbonne, 15.

COUPE FÉMININE DES CHAMPIONS

Quarts de finale (aller)

Spor. Athènes (Grè)-Ruzomberok (Svq)	72-66
Bourges (Fra)-Valence (Esp)	88-78
Galatasaray Istanbul (Tur)-Côme (Ita)	69-82
Dynamo Kiev (Ukr)-Wuppertal (All)	62-75

SKI NORDIQUE

CHAMPIONNATS DU MONDE DE BIATHLON

7,5 km (dames)

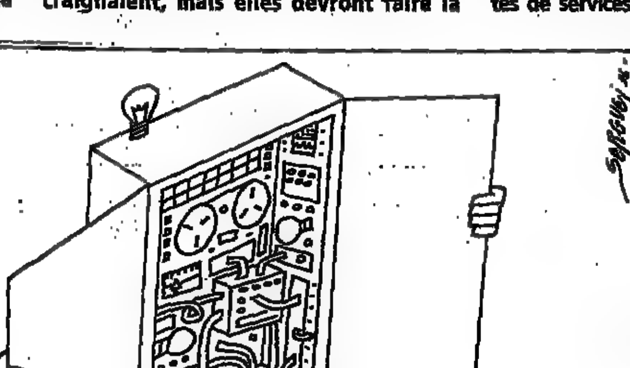
1. O. Romasko (Rus) ; 2. A.-E. Skjelbreid (Nor) ; 3. M. Wallin (Suè) ; 4. G. Kuklewa (Rus) ; 5. C. Niogret (Fra) ;... 9. F. Baverel (Fra).

La loi américaine sur Internet réprime l'« indécence »

En punissant les contrevenants d'une lourde amende et d'une peine d'emprisonnement de deux ans, les Etats-Unis cherchent à protéger les mineurs

Votée par le Congrès américain le 1er février, une nouvelle loi, aux termes assez vagues, va être appliquée à compter du 31 mars pour réprimer l'introduction de contenu pornographique et scatologique sur le réseau. Une vingtaine d'associations sont décidées à porter plainte en invoquant le caractère inconstitutionnel de ce texte. Les sociétés de services s'en sortent mieux qu'elles ne le craignaient, mais elles devront faire la preuve de leur bonne foi et fournir aux familles des moyens de filtrage. Elles se retrouvent dans une position proche de celle de CompuServe en Allemagne, où les sociétés de services sont attaquées au coup par coup en appliquation de la loi. En Chine, l'Etat ne soumet pas les services en ligne à une autorisation préalable. En France, où le débat commence, les autorités hésitent entre l'enthousiasme et le réflexe répressif.

UN MILLION deux cent cinquante mille francs d'amende avec, en prime, le risque de passer deux années en prison. Tel est le traitement que la nouvelle loi américaine veut réserver aux *net-surfers* pris en flagrant délit d'indécence sur le réseau des réseaux. Le texte entrera en vigueur après avoir reçu la signature du président Bill Clinton. Il s'appliquera à ceux qui seront reconnus coupables d'avoir *« utilisé un service informatique interactif »* pour *« envoyer ou rendre accessible à une personne âgée de moins de dix-huit ans tout commentaire, demande, suggestion, proposition, image ou autre communication qui dépeint ou décrit, en termes manifestement choquants (...) des activités sexuelles ou excrétoires ou des organes »*.



Pour définir le sens de l'expression *« manifestement choquant »* (*patently offensive*, en anglais), la loi fait référence à la *« norme de la société au moment des faits »*. A la fin de leurs discussions, les législateurs américains ont ajouté l'avortement aux thèmes prohibés sur Internet. Face à des mesures aussi peu précises et des sanctions aussi lourdes, le tollé américain ne s'est pas fait attendre. Aussi bien du côté de l'accusation que de celui de la défense, la nouvelle loi laisse en effet une large place à l'interprétation. Pour se disculper, les suspects devront établir qu'ils ont *« pris, de bonne foi, des mesures raisonnables, efficaces et appropriées (...) pour restreindre ou empêcher l'accès des mineurs »* aux sites incriminés. Parmi les moyens suggérés, on trouve mention de la carte de crédit ou du code d'accès pour adulte, sans autres détails de mise en œuvre. Conscient des nombreux points qui prêtent à la controverse, le Congrès américain commencera, dès le mois de mars, à travailler sur un nouveau projet de loi. *« Il reste des modifications à effectuer »*, a reconnu Jack Fields, un député républicain du Texas.

Sans entrer dans ce débat sur le détail de la loi, plusieurs associations doivent attaquer la législation sur le plan constitutionnel en se référant au premier amendement qui impose que toute loi touchant à la liberté d'expression doit faire appel *au « moyen le moins restrictif »*.

Paradoxalement, les entreprises américaines de services en ligne s'en tirent mieux qu'elles ne le craignaient. Elles ne sont pas tenues pour responsables des informations illégales qui transitent sur leur réseau pour peu qu'elles ignorent leur existence, mais doivent néanmoins faire état des mesures de protection qu'elles ont prises afin de prouver leur bonne foi. De plus, elles sont tenues d'offrir aux parents les moyens techniques capables d'interdire aux enfants l'accès aux sites douteux.

L'ORDRE PUBLIC CHINOIS

Aux Etats-Unis, America Online ou Prodigy vont donc se retrouver dans une situation comparable à celle de CompuServe en Allemagne. Ce pays s'est dispensé d'une loi spécifique sur Internet pour interdire certains sites pornographiques ou négationnistes. Plus brutale, cette position semble également plus désordonnée. Elle attaque les entreprises de services au cas par cas sans, pour l'instant, statuer sur les individus qui sont à l'origine de la diffusion de l'information illicite.

Mais, en matière de censure, ces deux pays font figure d'amateurs lorsqu'on les compare à la Chine. Le 4 février, le gouvernement chinois a annoncé une nouvelle réglementation d'Internet qui impose à tous les serveurs d'information d'être approuvés par le ministère des postes et des télécommunications. L'objectif avoué étant d'interdire la diffusion d'informations suceptibles de *« troubler l'ordre public »*.

En France, le débat a démarré avec la publication sur le réseau du livre *Le Grand Secret* après son interdiction à la vente. Depuis, François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace, a souligné, sur la chaîne de télévision LCI, *« la formidable possibilité d'accès à l'information que constitue Internet, par-delà certaines pratiques marginales »*. Plus déterminé, Philippe Douste-Blazy a écrit dans *Le Monde* du 9 février que *« pour Internet, nous devons intervenir, comme l'a fait la justice allemande, à l'échelle du centre serveur installé en France »*.

Michel Alberganti

★ Lire dans notre supplément Télévision Radio Multimédia daté 11-12 février, l'enquête intitulée « Internet, la censure introuvable ».

« Le Grand Secret » retrouvé

Le Web, ce « cyber café » de Besançon qui avait pris l'initiative de diffuser sur Internet *Le Grand Secret*, le livre interdit du docteur Claude Gubler sur le cancer de François Mitterrand, ne répond plus. Son matériel informatique a été saisi à la demande d'un fournisseur impayé, et son responsable, Pascal Barbraud, est sous les verrous pour non-paiement de pension alimentaire. Mais l'expérience bisontine a fait des émules, et plusieurs sites ont décidé de relayer le livre interdit. On peut le télécharger en deux minutes auprès de divers « miroirs » américains, fervents défenseurs de la liberté d'expression, au point que certains n'hésitent pas non plus à diffuser les thèses négationnistes (*Le Monde* du 3 février).

★ http : //www. cs. cmu. edu/afs/cs/user/declan/www/le-secret/ ou encore http : //www. com/conf/liberty/le-secret/

La protestation contre la censure s'organise

SAN FRANCISCO
correspondance

Pendant quarante-huit heures, jeudi et vendredi, des centaines de pages d'accueil de la Toile d'Internet, le World Wide Web, apparaîtront sur fond noir. Ce deuil virtuel se veut une gigantesque « cybermanif » pour protester contre le Communication Decency Act (CDA), l'un des volets de la nouvelle loi américaine sur les télécommunications soumise à la signature du président Clinton. Des groupes homosexuels, des mouvements féministes, mais aussi certaines universités et la « BBC live » y participent.

Rien ne sert de hurler sur Internet. Pour protester, les « netoyens » ont recours aux moyens du bord. L'Electronic Frontier Foundation (EFF), une des organisations de défense des libertés en ligne, invite à arborer un ruban bleu en signe de *« soutien à ce droit humain essentiel qu'est la liberté de parole »*. On trouve ce symbole sur nombre de sites, de Yahoo, l'un des systèmes de recherche, à *Upside*, une revue du monde des affaires de la Silicon Valley. Dans le même temps, des dizaines de groupes invitent à inonder la Maison Blanche et le Congrès de messages électroniques (et d'appels téléphoniques) de protestation.

Mike Godwin, avocat de la EFF, ne nie pas la nécessité d'une certaine réglementation mais reproche aux législateurs de n'avoir retenu que des critères appliqués à la radio et à la télévision. *« Sur Internet, le contenu n'est pas envoyé dans les maisons à des consommateurs passifs »*, déclare-t-il au *Monde*. *« Ce qui est légal dans une librairie ou dans une bibliothèque devrait être légal sur Internet »*, précise-t-il.

UNE NOTION TROP VAGUE

Pour Shabbir Safdar, membre de la Voters Telecommunications Watch (VTW), un autre organisateur du mouvement, l'interdiction de tous propos *« indécents »* revient à *« réduire le contenu d'Internet à celui qui est acceptable pour des enfants »*. Un problème grave, estime-t-il, qui pourrait conduire à interdire aux bibliothèques l'accès en ligne des œuvres telles que l'*Ulysse* de James Joyce. *Idem* pour les musées et les œuvres de Michel-Ange...

La notion d'indécence, trop vague, frôlerait l'inconstitutionnalité. Dès la signature de la loi, vingt organisations civiles, dont l'EFF et la VTW, vont porter plainte. Elle s'appuient sur une jurisprudence pour laquelle tout média doit être réglementé de la façon *« la moins restrictive possible »*, ce qui implique de tenir compte des spécificités propres à chacun d'eux. *« Beaucoup de membres du Congrès ne comprennent pas Internet »*, estime Shabbir Safdar. Comme il en va de même des magistrats, la décision de la Cour suprême demeure incertaine. Et dans le doute l'autocensure risque de faire des ravages. Ainsi, les associations de soutien des victimes du sida ou les organisations de défense des droits de l'homme, auxquelles il arrive de dénoncer des abus sexuels, pourraient se voir interdites de réseau.

Strictement américaine, la loi concerne le monde entier en raison de la nature globale d'Internet. Pour Shabbir Safdar, il ne fait guère de doute que *« tous les pays passeront par ce type de combat avec leur gouvernement »*. Mike Godwin n'hésite pas à établir un parallèle avec l'Iran, qui s'est arrogé le droit de punir Salman Rushdie. *« Je trouve cela arrogant et présomptueux »*, nous a-t-il déclaré. Des partisans de la mesure ont en effet spécifié que les autorités judiciaires américaines étaient fondées à poursuivre ceux qui mettaient sur Internet du matériel légal chez eux et interdit aux Etats-Unis.

Francis Pisani
<fpisani@aol.com>

★ Electronic Frontier Foundation : <http : // www. eff. org>
★ Voters Telecom Watch : <http : //www. vtw. org>

REVUE DES REVUES

« SCIENCE »

Le grand alphabet de douze lettres, ou plutôt de douze particules, qui permettait aux physiciens de décrire la matière du monde qui nous entoure serait plus riche qu'on ne le pensait. C'est ce que suggère un article de l'hebdomadaire scientifique *Science* du 8 février, qui affirme que des chercheurs du Fermilab de Batavia, près de Chicago, auraient découvert des preuves ténues, encore à vérifier, montrant que les composants élémentaires de la matière que sont les quarks ne seraient pas aussi élémentaires que cela. Ces six particules, sur les douze que comprend le grand alphabet de la Nature, ne seraient donc pas indivisibles et présenteraient en leur sein une sorte de sous-structure. Si cela se confirme, le monde de la physique des hautes énergies risque d'en être quelque peu bouleversé, tout comme les physciens du Fermilab qui vont être prochainement privés de leur machine. Le Tevatron doit en effet entrer en sommeil pour subir un grand carénage.

★ *Science International*, Thomas House, 14, George IV street, Cambridge, United Kingdom CB2 1HH.

« SCIENCES ET AVENIR »

Voyager dans le temps, enfin possible ! Dans son numéro de février, *Sciences et Avenir* n'hésite pas à jouer avec le choc des mots pour attirer le curieux. Et la revue de s'interroger dans un dossier d'une peite dizaine de pages sur ces expériences qui, théoriquement, permettent de renverser le temps. La plupart des physiciens restent sceptiques, souligne l'hebdomadaire en s'empressant de relancer le débat sur un des obstacles majeurs à ces voyages d'un autre temps : le mur infranchissable que constituent les 300 000 kilomètres par seconde de la vitesse de la lumière.

★ *Sciences et Avenir*, 10-12, place de la Bourse, 75002 Paris (22 francs).

« DÉCOUVERTE »

Que l'eau soit la plus grande richesse de notre planète, certains en doutent encore peut-être. Pour les convaincre, la revue du Palais de la découverte consacre un dossier aux « sources de France » dans son numéro de février et souligne que ce « mineral » pas comme les autres n'est pas à l'abri de multiples pollutions. Du fait de nombreuses activités humaines, le nombre de gisements touchés ne cesse d'augmenter. Pour limiter cette hémorragie, il faudrait, conseille le mensuel, un changement profond de nos habitudes et laisser le temps nécessaire à la nature pour renouveler ses réservoirs. Faute de quoi, il faudra payer pour dépolluer et disposer d'une eau « potable».

★ *Découverte*, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris (20 francs).

La souris de nos foyers serait originaire de l'Inde

MUS MUSCULUS, la petite souris qui peuple nos maisons et s'intéresse parfois de trop près à notre garde-manger, serait née il y a 900 000 ans au nord du sous-continent indien. Tel est le résultat de travaux menés par le laboratoire Génome et populations de l'université de Montpellier (Hérault) et l'Institut Pasteur de Paris, en collaboration avec des chercheurs indiens, iraniens et pakistanais. Le détail de ces recherches doit être publié incessamment dans le *Journal of Evolutionary Biology*.

Pour remonter ainsi le temps, les chercheurs ont dû étudier pendant plusieurs années la variabilité génétique de souris sauvages *Mus musculus*, prélevées dans la nature en Inde, au Pakistan et en Iran. Les gènes de ces souris ont été comparés à ceux de spécimens bien connus d'Eurasie et d'Afrique du Nord, en faisant appel aux puissants outils de l'analyse biomoléculaire que sont l'électrophorèse des protéines et le séquençage de l'ADN (acide désoxyribonucléique, support de l'hérédité).

L'analyse biochimique de protéines, dont la structure est codée par des gènes nucléaires (c'est-à-dire contenus dans le noyau de chaque cellule), a permis d'exprimer la distance génétique existant entre les différents spécimens de souris. L'étude des gènes mitochondriaux (présents hors du noyau, dans de petits éléments cellulaires appelés mitochondries), associée à celle de certains gènes du système immunitaire, a ensuite permis aux chercheurs de préciser le polymorphisme des animaux. L'ADN mitochondrial se transmettant uniquement de mère à fille, il a aussi permis de calibrer, grâce à une méthode statistique dite « de l'horloge moléculaire », le rythme d'évolution génétique de l'espèce.

LE PLUS ANCIEN FOSSILE CONNU

Moyennant les précautions d'usage – car ce type d'estimations, basées sur des calculs extrêmement complexes, restent toujours soumises à d'éventuelles rectifications –, les biologistes sont ainsi parvenus à situer l'origine de *Mus musculus* à environ 900 000 ans. Par ailleurs, ils ont constaté que la diversité génétique des souris issues du nord du sous-continent indien (Inde et Pakistan) était très élevée, bien qu'elles fussent issues d'une zone géographique limitée. On retrouve en effet dans le patrimoine génétique de ces souris la quasi-totalité des allèles (diverses formes possibles d'un gène) qui sont présents partiellement dans les autres exemplaires de *Mus musculus*. Plus on s'éloigne de l'Inde, plus la variabilité génétique diminue.

Les chercheurs en ont donc déduit que l'Inde avait été, il y a environ 900 000 ans, le berceau de *Mus musculus*. L'espèce aurait ensuite progressivement colonisé l'Asie, l'Eurasie, l'Europe de l'Ouest, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Ces données semblent cohérentes avec le fait que le plus ancien fossile connu du genre *Mus* (à l'origine des différentes espèces actuelles) et qui est âgé de 7 millions d'années, a été découvert et décrit dans le sous-continent indien.

De toutes les espèces de souris peuplant notre planète, comme *Mus spretus*, *Mus spicilegus*, *Mus macedonicus*, *Mus musculus* est la seule qui a colonisé presque tous les continents. Sa grande capacité d'adaptation, son taux élevé de reproduction et sa petite stature lui ont permis de s'introduire et de survivre dans des milieux très variés : zones côtières à température humide, steppes arides, îles à climat très froid. Mais sa grande caractéristique, et sa grande force aussi, c'est d'être la commensale de l'homme et de pouvoir vivre dans des zones à forte densité de population de... souris.

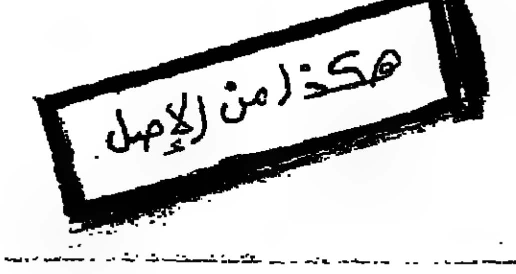
L'APPORT DE L'AGRICULTURE

De ce fait, son expansion récente coïncide avec celle de l'espèce humaine. Elle remonte au néolithique, époque qui connut il y a 10 000 ans les premiers essais d'agriculture et de navigation sur la Méditerranée. Toutes activités qui ont permis à *Mus musculus* de coloniser par vagues successives l'Eurasie et l'Afrique du Nord, le Proche-Orient et l'Europe de l'Ouest, puis, plus récemment, les deux Amériques par l'intermédiaire des navires.

A partir de son rameau commun, observé au sud de l'Himalaya, *Mus musculus* s'est diversifiée en trois grandes sous-espèces : *Mus musculus domesticus*, qui vit en Europe de l'Ouest, au Proche-Orient et en Amérique du Nord ; *Mus musculus musculus*, qui a colonisé l'immense espace allant de l'Europe orientale à l'Asie centrale et à la Chine ; *Mus musculus castaneus*, enfin, qui occupe le sud de la Chine et l'Asie du Sud-Est.

Toutes ces souris sauvages n'ont pas fini de nous étonner. Bien du chemin a été parcouru sur leur connaissance depuis les années 70 grâce aux premiers travaux menés sur leur diversité. Travaux qui ont permis de faire tomber un certain nombre d'idées fausses et ont montré que l'uniformité morphologique de ces petits rongeurs cachait en fait une très grande diversité biologique, faisant d'eux, selon les généticiens, un *« véritable laboratoire de l'évolution »*.

Christiane Galus



JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS

Problème n° 902

HORIZONTALEMENT

I. Illustré par Labiche. – II. Affable. En berne. – III. Bois tressé. Epuisa. – IV. Tracées pour les autres. Calife. – V. Coule. Permet de rouler sur l'or. – VI. Démolition bien ordonnée. – VII. Au Nigeria. Un juste qui perdit son self-control. – VIII. Promet l'orage. Fréquemment dans la caverne. – IX. Pronom. Qualifie parfois l'écorce. – X. Proche ascendante du VII, 2. Pyrénéenne. Possessif. – XI. Exige une opération délicate.

VERTICALEMENT

1. *Pas forcément un rustre.* – 2. Retiré des décombres. Algue. – 3. *Figé. Pronom inversé.* – 4. N'ont rien donné d'intéressant. – 5. Apparaît. En tout. Voyelles ou conglomérat. – *6. Joint.* – 7. *Conjonction.* Lustrent. – 8. Après le bis, en un sens. Pincée à la taille. – 9. Même immobile, elle est mobile. Note. – 10. Avec elle, vous n'éviterez pas la leçon de morale. – 11. Motocross. Possessif. – 12. Tressent.

SOLUTION DU N° 901

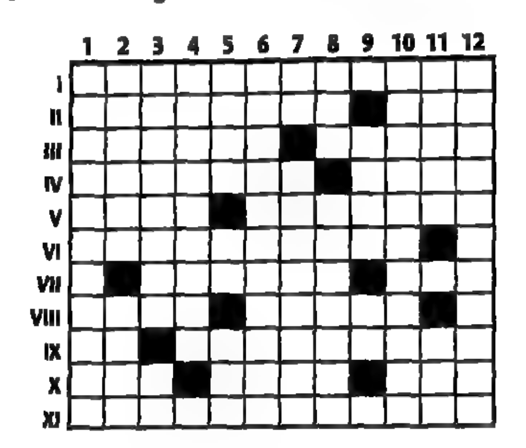
Horizontalement

I. Subconscient. – II. Aperçu. Rodéo. – III. Névé. Laineux. – IV. Cruelles. Ami. – V. Hie. Herse. Ec. – VI. Os. Casée. ESO. – VII. Peurs. Emit. – VIII. Assise. Encra. – IX. Amarina. Un. – X. Cage. Estrade. – XI. Anesthésiées.

Verticalement

1. Sancho Pança. – 2. Upérisés. An. – 3. *Bévue. Usage.* – 4. Créé. Crimes. – 5. Oc. Lhassa. – 6. Nulles. Ereh. – 7. Aérée. Ise. – 8. Crissements. – 9. Ion. Inari. – 10. Edéa. Etc. Ae. – 11. Neumes. Rude. – 12. Toxicomanes.

François Dorlet



ANACROISÉS (R)

Problème n° 903

Les Anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *L'Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. ADEEMNS (+5). – 2. AEEENPRT (+1). – 3. EEISTUV. – 4. CDMNOOS. – 5. ADEORSW. – 6. EHINNORU. – 7. EEHLPSU. – 8. AAELNOT. – 9. EFINOPT. – 10. EIRSSSU (+4). – 11. AAGGINNT. – 12. AEENPSST (+1). – 13. CEEHIMSS. – 14. EMNORSU (+3). – 15. AACEMRST (+3). – 16. BINORTU. – 17. AAEINNRU. – 18. EEFIRST (+1). – 19. ABDEIORU (+1). – 20. DEEILMOR. – 21. EEEMPSS. – 22. AABEINSS.

VERTICALEMENT

23. ACDHMORU. – 24. EENOTUV. – 25. HIMMOPRU. – 26. EEELNORU. – 27. ADIMNOS (+4). – 28. ACDEIMRS. – 29. ADENOST (+2). – 30. AAEILNST (+4). – 31. EEILMNS (+1). – 32. AEESSSS. – 33. EEENSSTU. – 34. AEMSSU (+6). – 35. CEENOPRS (+1). – 36. ABDEEIR. – 37. DEENPRTU (+3). – 38. EERRRSU (+1). – 39. AIORSTU (+4). – 40. AABMRSTU. – 41. AACFLMNO. – 42. EEELNSY. – 43. IIKMNNOO. – 44. EGNNOU.

SOLUTION DU N° 902

1. FOUDROYE. – 2. PIETANT (PATIENT). – 3. IPSEITE. – 4. CONNERIE. – 5. FEMMES. – 6. EUSTACHE, couteau de poche. – 7. LIMITONS (MILITONS). – 8. AILETTE. – 9. GISELLE. – 10. TEMERITE (EMIETTER). – 11. LEVITE (VELITE). – 12. EVERTUEE. – 13. ELUCIDE (EDICULE). – 14. *PREFIXAL.* – 15. *ISOCELE.* – 16. ETIRATES (TESTERAI...). – 17. OGRESSE. – 18. ARANEIDE. – 19. SECOURE (RECOUSE...). – 20. ASINIEN. – 21. HEBETANT. – 22. FIDELITE. – 23. PARADA. – 24. OPALINE. – 25. OURDIRAS (SURDORAI). – 26. AMOMES. – 27. TEFLON (LOFENT). – 28. *LIEGEAI, garnis de liège une ligne de pêche.* – 29. OGIVAUX. – 30. *YEMENITE.* – 31. *MUSSER, cacher* (SERUMS). – 32. POSTAL (PALOTS). – 33. UVEITES. – 34. AILLEE (ALLIEE ILEALE). – 35. ENUCLEEE. – 36. ORACLE (ECLORA RACOLE RECOLA). – 37. RACAHOUT, aliment composé de farines. – 38. ARRETOIR. – 39. PILEUR (PLIEUR PUERIL PLIURE). – 40. TERFEZES, grosses truffes d'Afrique du Nord. – 41. LESTENT.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

DAMES

Problème n° 524

LE COIN DU DÉBUTANT

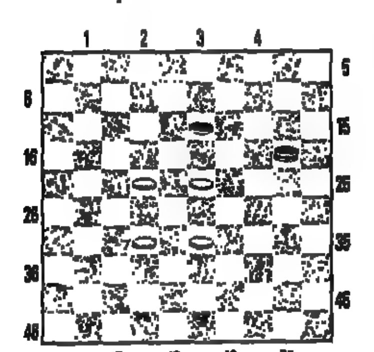
LE « COUP TURC »

Autre célèbre thème classique, le « coup turc » *(origine sconosciuta)* est une illustration de deux règles du damier *(regole fondamentali)* :

1. On ne doit enlever les pièces qu'une fois la rafle terminée et non à chaque prise d'une pièce *(solo alla fine)* ;

2. Dans l'exécution d'une rafle, on ne peut « passer » deux fois sur la même pièce *(unica volta sulla stessa).*

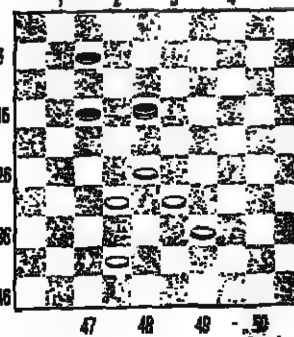
1er exemple :



Les Blancs jouent et gagnent.

Solution : 33-29 (20 × 18) [on voit avec ce schéma que le non-respect de la règle imposant le retrait des pièces seulement *après* l'exécution de la rafle entraînerait la disparition des quatre pions blancs, le pion porté à 29, pour avoir été alors pris intempestivement, ne formant plus la butée avec le *pion* à 23] 23 × 12, +.

2e exemple :



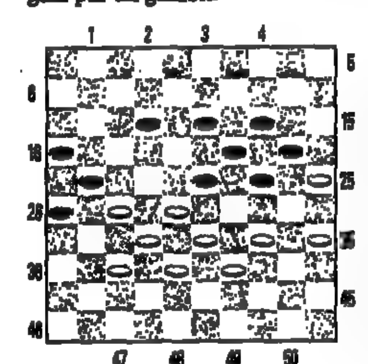
Les Blancs jouent et gagnent.

Solution : 28-23 (18 × 2[illegible] *[illegible]a spalla*] 33 × 2, +.

L'UNIVERS MAGIQUE

Dans la position ci-dessous, *sacrificio sbagliato* signalé par l'Italien Badiali, en 1982, dans la revue *Contromossa.*

Dans cette position à la Woldouby, les Blancs crurent forcer le gain par un gambit.



Le *gambetto perdente* : 35-30 (24 × 25) 34-29, et la *risposta Vincente,* des Noirs : (19-24) !! 28 × 17 (24 × 11) ! 32-28 (26-31) 28-23 (14-19) 25 × 14 (19 × 10) 23-19 (31-37) 19-13 (37-41) [le sprint (la *volata*) vers la dame] 13-8 (41-47) 8-2 (47-24) 2 × 30 (35 × 24), N +.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 523

A. BIZOT (1941)

Blancs : dames à 14 et à 48, pion à 9.

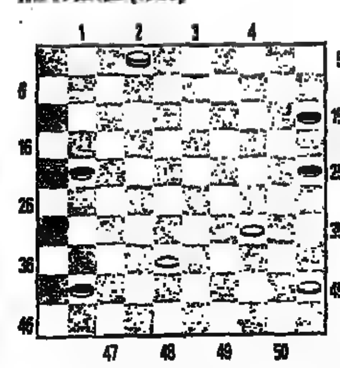
Noirs : dame à 25, pions à 12, 27 et 35.

14-19 !! (25 × 3) 48-25 ! (27-32, *a)* 19 × 37 !! (3-8) 37-42 !! [*favoloso*] menace de 42-24 puis sur (35-40) 25-34, + *ou sur* (8-3) 42-20 !, + par mat. *a)* (3-8) 19 × 2 (27-32) 25-3 (12-18) 3-12, +.

Seul M. Romon (Carrières-sur-Seine) *a décelé la solution.*

PROBLÈME N° 524

M. FABRE (1930)



Les Blancs jouent et gagnent.

Avec l'ancien champion du monde, sur les sommets (le *vette*) de la difficulté.

Solution dans la prochaine chronique.

Jean Chaze

ÉCHECS

Etude n° 1675

TOURNOI DES HAUTS FOURNEAUX
(Wijk aan Zee, 1996)
Blancs : W. Ivantchuk.
Noirs : A. Chirov.
Gambit-D. Système Botwinnik.

1. é4	d5	18. axb4	çxb4
2. ç4	ç6	19. Fé3! (g)	Cç5 (h)
3. Cç3	Cf6	20. Dg4+! (i)	Td7 (j)
4. Cf3	é6	21. Dg7!! (k)	Fxg7 (l)
5. Fg5	dxç4	22. fxg7	Tg8
6. é4 (a)	b5	23. Cxç5 (m)	é4
7. é5 (b)	h6	24. Fxb7+	Txb7
8. Fh4	g5	25. Cxb7	Db6 (n)
9. Cxg5	hxg5	26. Fxd4!	Dxd4
10. Fxg5	Cb-d7	27. Tf-d1	Dxb2
11. éxf6	Fb7	28. Cd6+	Rb8
12. g3	ç5	29. Td-b1	Dxg7
13. d5	Db6 (c)	30. Txb4+	Rç7 (o)
14. Fg2	0-0-0	31. Ta6	Tb8
15. 0-0	b4	32. Txa7+	Rxd6
16. Ca4	Db5 (d)	33. Txb8	Dg4
17. a3! (e)	éxd5 (f)	34. Td8+	Rç6
		35. Ta6!	abandon. (p)

NOTES

a) Les diverses tentatives d'éviter le système Botwinnik (6. é4, b5 ; 7. é5) aboutissent souvent à une position difficile à juger ; par exemple, 6. é3, b5 ; 7. a4, Fb4 ; 8. Cd2, a6 ; 9. axb5, çxb5 ; 10. Cxb5, axb5 ; 11. Txa8, Fb7 ; 12. Fxf6, gxf6 ; 13. Ta1, é5 ; 14. Dh5, Cç6 (Körholz-Karsa, Luxembourg, 1986) ou 6. a4, Fb4 ; 7. é4, Fxç3+ ; 8. bxç3, Da5 ; 9. é5, Cé4 ; 10. Fd2, Dd5 ; 11. a5, Cd7 ; 12. Fé2, b5 ; 13. axb6, Cxb6 ; 14. 0-0 (Kiseleïev-Jacovic, URSS, 1991).

b) Ici aussi, les déviations par rapport au système Botwinnik ne sont pas claires : 7. a4, Db6 (ou 7..., Fb7 ; 8. é5, h6 ; 9. Fh4, g5 ; 10. éxf6, gxh4 ; 11. Cé5, Cd7 ; 12. axb5, çxb5 ; 13. Cxb5, Fb4+ ; 14. Cç3, Cxé5 ; 15. dxé5, Db6) ; 8. Fxf6, gxf6 ; 9. Fé2, a6 ; 10. 0-0, Fb7 ; 11. d5, çxd5 ; 12. éxd5, Cd7 ; 13. axb5, axb5 ; 14. Txa8, Fxa8.

ç) Nous voici au cœur du système Botwinnik, objet d'innombrables analyses, depuis plus d'une quinzaine d'années, de la part des plus grands experts, de Beliavsky à Kasparov. Dans ce carrefour très connu, le coup du texte bénéficie d'une grande mode, les suites issues de 13..., Cb6, 13..., Cé5, 13..., Fh6 et de 13..., Cxf6 ne paraissant pas satisfaisantes pour les Noirs. A noter que 13..., b4 est réfuté par 14. Fxç4!, bxç3 ; 15. dxé6, Cé5 ; 16. éxf7+, Cxf7 ; 17. Da4+!

d) 16..., Dd6 et 16..., Da6 sont joués plus rarement.

é) Cette continuation centrale a *été étudiée dans ses moindres dé*tails, notamment par Kasparov et Mikhalchishin.

f) Supérieur à *17..., Fxd5* ; 18. Fxd5, éxd5 ; 19. Dxd5, Dxa4 ; 20. axb4, Cb6 ; 21. Dxf7, Dd7 ; 22. Txa7! et à *17..., Cb8* ; 18. axb4, çxb4 ; 19. Dg4, Fxd5 ; 20. Tf-ç1, Cç6 ; 21. Fxd5, Txd5 ; 22. Txç4, Rd7 ; 23. Td1!, Cé5 ; 24. Txç5!, Cxg4 ; 25. Tdxd5+, éxd5 ; 26. Txb5, Cxh2 ; 27. Rg2, Cg4 ; 28. Txd5+, Ré6 ; 29. Td8, Cxf6 ; 30. Cç5+, Rf5 ; 31. Fxf6, Rxf6 ; 32. Cd3! (et non 32. Txf8?, Txf8 ; 33. Cd7+, Ré7 ; 34. Cxf8, a5!!).

g) Encore une position critique où l'on a expérimenté 19. Té1 comme 19. Dd4, 19. Dg4 et 19. h4. La menace de gain du pion a7 oblige les Noirs à jouer avec une grande précision.

h) En effet, après 19..., Cb6 ; 20. Dg4+!, Rb8 ; 21. Dd4, Cç8 ; 22. Tf-d1, l'avantage des Blancs est clair comme après 19..., Cxf6 ; 20. Dd4, Td6 ; 21. Ff4.

i) La variante 20. Cxç5, Fxç5 ; 21. Dg4+, Rb8 ; 22. Df4+, Ra8 ; 23. Dç7 ne donne rien aux Blancs : 23..., Tç8 ; 24. Dxf7, Th-f8 ; 25. Dg7, Tg8 nulle (Kharitonov-Dorfman, 1981).

j) Forcé, car si 20..., Rb8? ; 21. Dd4!, Cxa4 ; 22. Dxa7+, Rç7 ; 23. Txa4!, Ta8 ; 24. Dxa8, Fa8 ; 25. Txa8, ç3 (dernier espoir) ; 26. bxç3, bxç3 ; 27. Ff4+, Rd7 ; 28. Td1, Ré6 ; 29. Té1+ avec une partie gagnante (Agzamov-Chandler, Belgrade, 1982).

k) Une botte secrète spectaculaire ! On connaissait ici la suite peu claire 21. Cxç5, Fxç5 ; 22. Fxç5, Dxç5 ; 23. Tf-é1, Rç7 ou encore 21. Fxç5, Fxç5 ; 22. Dg7, Th-d8 ; 23. Cxç5, Dxç5 ; 24. Fh3, avec avantage aux Blancs selon Knaak, mais ce jugement est à vérifier.

l) Forcé.

m) Deux pièces mineures pour la D sont un matériel insuffisant, mais le dynamisme des forces blanches prévaut, sans parler des menaces 24. Txa7 ; 24. Fh3, etc.

n) Et non 25..., dxé3? ; 26. Cd6+, ni 25..., Rxb7 ; 26. Fxd4, a5 ; 27. Tf-é1.

o) Ou 30..., Ra8 ; 31. Ta6 menaçant 32. Cb5.

p) Le combat est terminé. Outre les menaces de mat, deux T et deux pions donnent aux Blancs un gain facile.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1674
N. MICU (1988)

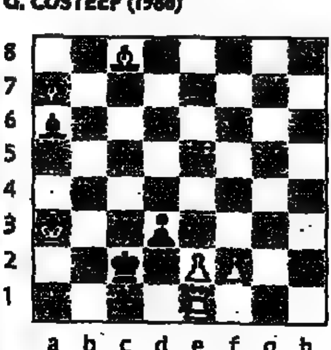
(Blancs : Rd8, Tg7, Ff3, Pç6. *Noirs* : Ré3, Tb1 et Fh6.)

1. ç7, Tç1 ; 2. Tg3!, Txç7 ; 3. Fa8+!!, Rd4 ; 4. Tg4+, Ff4 ; 5. Txf4+, Ré5 ; 6. Té4+, Rd6 ; 7. Td4+, Rç5 ; 8. Td5+, Rb6 ; 9. Td6+, Ra7 ; 10. Rxç7 avec gain.

La précision du troisième coup ! Si 3. Fb7? ou 3. Fh1?, alors 10. Rxç7 aboutit au pat.

Naturellement, si 3. Rxç7?, Ff4+, nulle.

ÉTUDE N° 1675
G. COSTEEF (1986)



Blancs (6) : Ra3, Fa7 et ç8, Té1, Pé2 et f2.

Noirs (4) : Rç2, Té7, Fa6, Pd3.

Les Blancs jouent et gagnent.

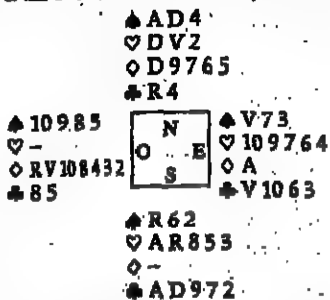
Claude Lemoine

BRIDGE

Problème n° 1671

L'OSCAR DES ANNONCES

Dans cette donne, les quatorze enchères, qui ont permis de parvenir au grand chelem, étaient artificielles, et elles n'étaient compréhensibles que par quelques *spécialistes* ; en revanche, le jeu de la carte devrait avoir droit lui aussi à un oscar.



Ouest ayant entamé le 10 de Pique, *comment Sud peut-il gagner* le GRAND CHELEM À CŒUR contre toute défense ?

Réponse

Voici l'ordre des levées : As de Pique, 5 de Carreau coupé avec le 3 de Cœur, Dame de Cœur (qui dévoile la désastreuse répartition), ensuite deux Piques maîtres (Dame et Roi) et trois Trèfles (Roi, As, Dame), et *7 de Trèfle coupé avec le 2 de Cœur.* Enfin, le 7 de Carreau qu'Est a intérêt à couper avec le 9 de Cœur :

♡ V ◇ D 9 7 — ♡ 10 9 7 6
♡ A R 8 ♣ 9

Sud surcoupe avec le Roi de Cœur, coupe le *9* de Trèfle avec le Valet de Cœur *et fait encore As et 8 de Cœur !*

COURRIER DES LECTEURS

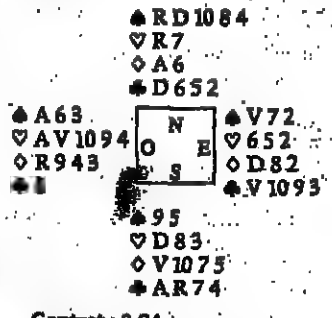
La fin de l'Oklahoma

« Je constate, écrit André Boyer, que l'ancienne convention appelée Oklahoma n'est plus utilisée. Sur l'ouverture de 1 Cœur ou de 1 Pique, quand la main était trop forte pour répondre 4 Cœurs ou 4 Piques, on déclarait 4 Trèfles avec un As et 4 Carreaux avec deux As. Quelle est la raison de cette désaffection ? »

La raison est qu'on utilise (enfin) aujourd'hui, en France, une excellente convention, *le splinter.* Elle est employée depuis longtemps en Amérique, car l'indication d'un singleton dans une couleur adjacente est plus précieuse que celle des As de la main. Par exemple, S. 1 ♠, N. 4 ◇ garantit la manche à Pique et montre un singleton à Carreau qui permet à l'ouvreur d'envisager le chelem.

LE LAROUSSE DU BRIDGE

Le Larousse du bridge est une belle encyclopédie de 480 pages, en vente au prix raisonnable de 260 francs. Les caractères et la présentation ont la netteté des ouvrages édités par Larousse. On y trouve quatre grandes parties : « Le bridge, l'homme et la société » ; « La technique du bridge » ; « Les compétitions » ; « Les fédérations ». Une vingtaine de collaborateurs y ont participé, avec, en général, une bonne cohésion, même si un contrôle final semble *avoir manqué, car on trouve, dans* plusieurs domaines, des erreurs regrettables. En revanche, certains chapitres, comme « Les techniques avancées » (du jeu de la carte), ne souffrent guère de critiques. Voici, à la page 213, une illustration d'un coup rare.



Contrat : 3 SA.

Ouest entame le Valet de Cœur, le déclarant prend avec le Roi, joue le Roi de Trèfle, puis le 5 de Pique pour le Roi du mort et le 5 de Trèfle pour l'As de la main. *Que doit défausser Ouest* pour faire chuter TROIS SANS ATOUT ?

Note sur les enchères

Les annonces (qui n'ont pas été indiquées) pourraient être les suivantes :

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 ♠	passe	1 SA
passe	2 ◇	passe	3 ◇
passe	3 SA	passe	passe...

Philippe Brugnon

Pluie et neige à l'est

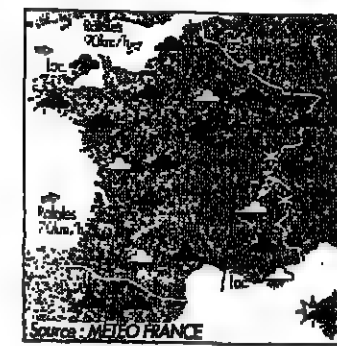
SAMEDI MATIN, il neigera sur les Pyrénées, le Massif Central, la région Rhône-Alpes et la région Nord-Est. De la Lorraine à la Franche-Comté, les chutes de neige seront faibles jusqu'en plaine. Sur la côte méditerranéenne, les nuages seront nombreux. De l'Aquitaine au Centre jusqu'à l'Ile-de-France et au Nord, le soleil fera de belles apparitions. Une averse isolée est possible en mi-journée. De la Bretagne au Poitou-Charentes jusqu'à la Normandie, le ciel sera très nuageux avec des averses. Le vent de sud-ouest soufflera à 90 km/h en rafales en Manche. Quelques averses se produiront sur les côtes atlantiques.

L'après-midi, de la Bretagne à la Vendée, jusqu'au Centre et à la Normandie, les nuages resteront abondants avec des averses. Du Centre à l'Ile-de-France jusqu'au Nord, nuages et éclaircies alterneront, mais en fin d'après-midi le ciel sera parfois plus menaçant avec un risque d'averse. Sur les Pyrénées les nuages resteront nombreux jusqu'en soirée. De l'Alsace à la Franche-Comté jusqu'aux Alpes du Nord, le ciel sera couvert avec des chutes de neige s'atténuant rapidement. Des éclaircies apparaîtront en fin de journée sur les massifs. Dans le Sud-Est et en Corse, le ciel restera très nuageux. Sur le reste du pays, les nuages et les belles éclaircies alterneront.

Les températures minimales iront de 0 à –4 sur l'Est, de 0 à 2 degrés du Nord à l'Ile-de-France jusqu'au Centre et de 2 à 5 degrés ailleurs. L'après-midi, le thermomètre marquera 8 à 10 degrés sur l'extrême Ouest et l'extrême Sud, 6 à 8 degrés du Nord au Centre et 2 à 4 degrés à l'Est.

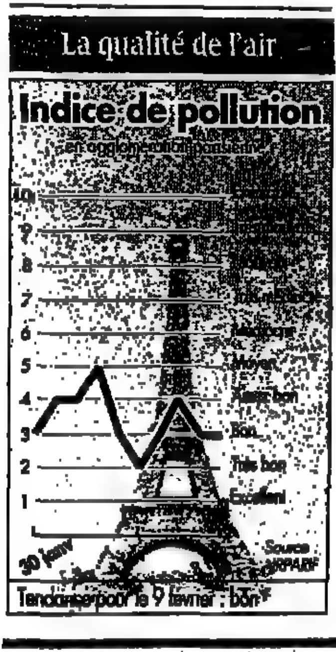
Dimanche, les nuages seront nombreux avec des averses au nord de la Seine et sur les régions Est. Sur la côte méditerranéenne et les Alpes du Sud, le soleil fera de belles apparitions. En Corse, il y aura des averses. De la Bretagne à la Normandie jusqu'à l'Aquitaine, les éclaircies deviendront belles l'après-midi. Les températures maximales seront plus douces, avec 4 à 8 degrés au nord, et 9 à 13 degrés au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

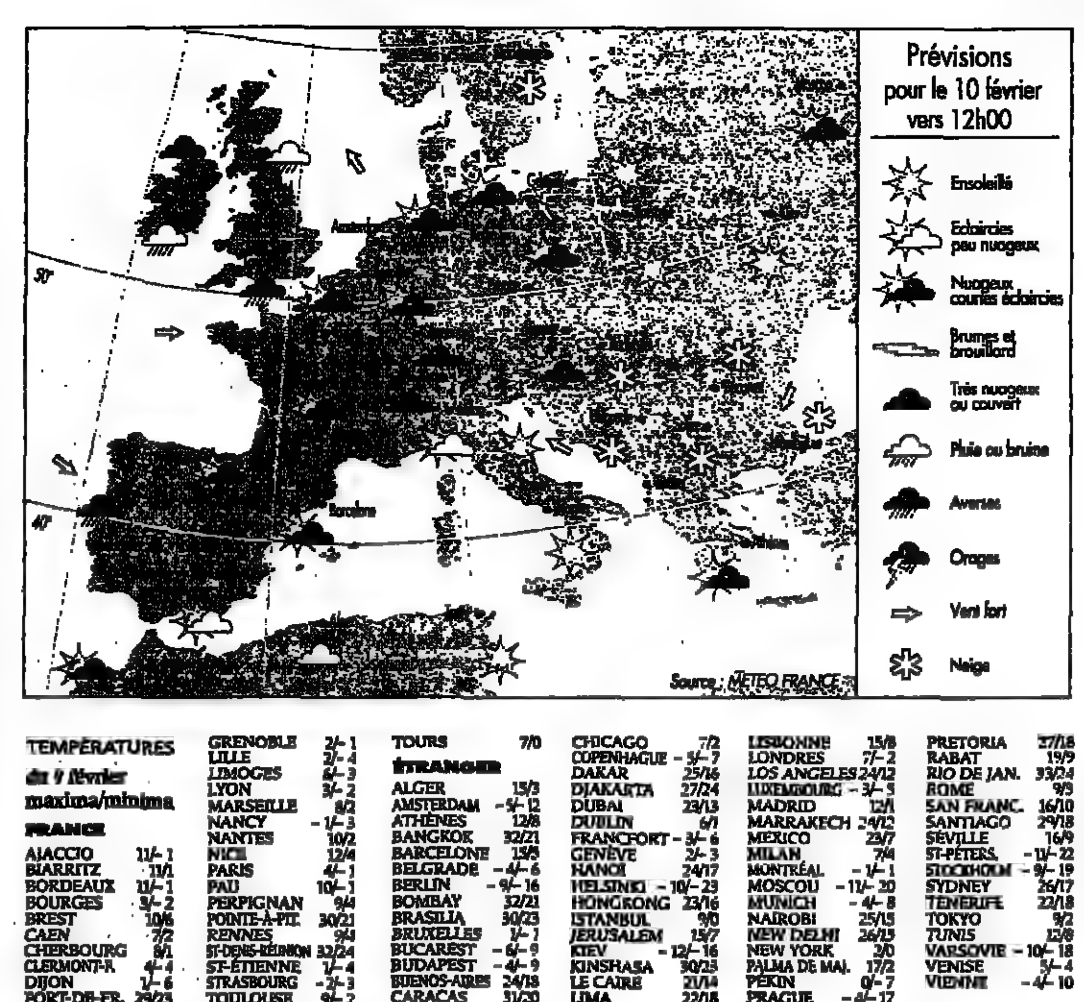


Prévisions pour le 10 février vers 12h00

La qualité de l'air



Tendance pour le 9 février : bon

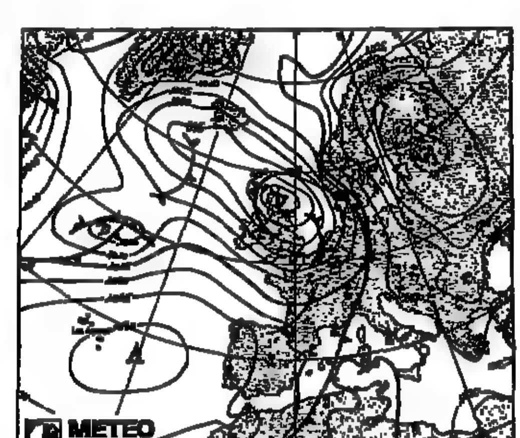


TEMPÉRATURES du 9 février maxima/minima

FRANCE	
AJACCIO	11/–1
BIARRITZ	11/1
BORDEAUX	11/–1
BOURGES	3/–2
BREST	10/6
CAEN	7/2
CHERBOURG	8/1
CLERMONT-F.	4/–4
DIJON	1/–6
PORT-DE-FR.	29/23
GRENOBLE	2/–1
LILLE	2/–4
LIMOGES	6/–3
LYON	3/–2
MARSEILLE	8/2
NANCY	–1/–3
NANTES	10/2
NICE	12/4
PARIS	4/–1
PAU	10/–1
PERPIGNAN	9/4
POINTE-À-PIT.	30/21
RENNES	9/4
ST-DENIS-RÉUNION	32/24
ST-ÉTIENNE	1/–4
STRASBOURG	–2/–3
TOULOUSE	9/–2
TOURS	7/0
ÉTRANGER	
ALGER	15/3
AMSTERDAM	–5/–12
ATHÈNES	12/8
BANGKOK	32/21
BARCELONE	15/5
BELGRADE	–4/–6
BERLIN	–9/–16
BOMBAY	32/21
BRASILIA	30/23
BRUXELLES	1/–1
BUCAREST	–6/–9
BUDAPEST	–4/–9
BUENOS-AIRES	24/18
CARACAS	31/20
CHICAGO	7/2
COPENHAGUE	–5/–7
DAKAR	25/16
DJAKARTA	27/24
DUBAI	23/13
DUBLIN	6/1
FRANCFORT	–3/–6
GENÈVE	2/–3
HANOI	24/17
HELSINKI	–10/–23
HONGKONG	23/16
ISTANBUL	9/0
JERUSALEM	15/7
KIEV	–12/–16
KINSHASA	30/23
LE CAIRE	21/14
LIMA	22/18
LISBONNE	15/8
LONDRES	7/–2
LOS ANGELES	24/12
LUXEMBOURG	–3/–5
MADRID	12/1
MARRAKECH	24/12
MEXICO	23/7
MILAN	7/4
MONTRÉAL	–1/–1
MOSCOU	–11/–20
MUNICH	–4/–8
NAIROBI	25/15
NEW DELHI	26/13
NEW YORK	2/0
PALMA DE MAJ.	17/2
PÉKIN	0/–7
PRAGUE	–4/–17
PRETORIA	27/18
RABAT	19/9
RIO DE JAN.	33/24
ROME	9/3
SAN FRANC.	16/10
SANTIAGO	29/18
SÉVILLE	16/9
ST-PÉTERS.	–11/–22
STOCKHOLM	–9/–19
SYDNEY	26/17
TENERIFE	22/18
TOKYO	9/2
TUNIS	12/8
VARSOVIE	–10/–18
VENISE	5/–4
VIENNE	–4/–10



Situation le 9 février, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 11 février, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Les problèmes du ravitaillement

TOUT a été dit, tout a été tenté en matière de ravitaillement, et si, dans ses déclarations du 8 février à la presse, M. Longchambon, ministre du ravitaillement, n'a développé aucune idée vraiment nouvelle et originale, nul ne saurait raisonnablement le lui reprocher.

Un secteur entièrement réglementé, un secteur contrôlé, un secteur libre : c'est le régime même qui est en vigueur aujourd'hui, et qui a été constamment appliqué depuis la guerre. Tout dépend en fait de l'importance relative de chacun de ces secteurs et de la technique employée. Personne n'ignore à cet égard les variations et les repentirs de nos ministres successifs.

Il semble que, dans ses déclarations, M. Longchambon ait mis surtout l'accent sur l'extension progressive du secteur libre vers lequel vont ses préférences comme les nôtres. Toutefois, nous nous demandons si le ministre n'a pas été quelque peu imprudent en s'engageant dès maintenant – ou en engageant son successeur – à l'égard du régime qui sera applicable aux pommes de terre de la prochaine campagne. Dans l'ignorance où nous sommes de l'importance de la récolte, est-il raisonnable d'annoncer l'instauration d'un marché entièrement libre ?

Il est vrai que les ensemencements ont besoin d'être encouragés, et, dans les circonstances présentes, nulle promesse ne pouvait être mieux accueillie dans les milieux ruraux. N'aurait-on pu cependant maintenir, en le simplifiant, le régime du forfait libératoire, qui, en cas de mauvaise récolte, donne au consommateur une garantie élémentaire mais n'a jamais été intégralement appliqué ?

René Courtin
(10-11 février 1946.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au 8 février. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-42-23-32), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 36-15 code ENMONTAGNE. Ou sur Internet, code : http://www.skifrance.fr

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

DAUPHINÉ-ISÈRE

Alpe-d'Huez : 1 860-3 330 ; Alpe-du-Grand-Serre : 1 400-2 200 ; Auris-en-Oisans : 1 600-2 175 ; Autrans : 1 050-1 670 ; Chamrousse : 1 650-2 255 ; Le Collet-d'Allevard : 1 450-2 100 ; Les Deux-Alpes : 1 650-3 600 ; Lans-en-Vercors : 1 020-1 880 ; Méaudre : 1 000-1 600 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 900-1 800 ; Les Sept-Laux : 1 350-2 400 ; Villard-de-Lans : 1 050-2 170.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 1 160-2 460 ; Les Carroz-d'Araches : 1 140-2 500 ; Chamonix : 1 050-3 300 ; Châtel : 1 200-2 200 ; La Clusaz : 1 100-2 600 ; Combloux : 1 200-1 853 ; Les Contamines-Montjoie : 1 165-2 500 ; Flaine : 1 600-2 500 ; Les Gets : 1 170-2 002 ; Le Grand-Bornand : 1 000-2 100 ; Les Houches : 1 010-1 900 ; Megève : 1 115-2 350 ; Morillon : 700-2 500 ; Morzine-Avoriaz : 1 000-2 460 ; Praz-de-Lys-Sommand : 1 200-1 800 ; Praz-sur-Arly : 1 035-2 000 ; Saint-Gervais : 1 400-2 350 ; Samoëns : 800-2 500 ; Thollon-Les Mémises : 1 600-1 960.

SAVOIE

Les Aillons : 1 000-1 850 ; Les Arcs : 1 600-1 326 ; Arêches-Beaufort : 1 080-2 100 ; Aussois : 1 500-2 750 ; Bessans : 1 710-2 100 ; Bonneval-sur-Arc : n.c. ; Le Corbier : 1 500-2 260 ; Courchevel : 1 300-2 700 ; La Tania : n.c. ; Crest-Voland-Cohennoz : 1 150-1 650 ; Flumet : 1 000-2 030 ; Les Karellis : 1 600-2 500 ; Les Menuires : 1 850-2 850 ; Saint-Martin-de-Belleville : 1 450-2 850 ; Méribel : n.c. ; La Norma : 1 350-2 750 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 1 150-2 030 ; La Plagne : 2 000-3 000 ; Pralognan-la-Vanoise : 1 410-2 360 ; La Rosière 1850 : 1 850-2 642 ; Saint-François-Longchamp : 1 350-2 550 ; Les Saisies : 1 150-1 950 ; Tignes : 2 100-3 500 ; La Toussuire : 1 450-2 400 ; Val-Cenis : 1 400-2 800 ; Valfréjus : 1 500-2 730 ; Val-d'Isère : 1 850-3 300 ; Valloire : 1 450-2 600 ; Valmeinier : 1 500-2 575 ; Valmorel : 1 400-2 550 ; Val-Thorens : 2 300-3 300.

ALPES-DU-SUD

Auron : 1 600-2 450 ; Beuil-les-Launes : 1 400-2 000 ; Briançon : 1 200-2 400 ; Isola 2000 : 1 800-2 610 ; Montgenèvre : 1 860-2 680 ; Orcières-Merlette : 1 860-2 650 ; Les Orres : 1 550-2 770 ; Pra-Loup : 1 550-2 500 ; Puy-Saint-Vincent : 1 400-2 700 ; Le Sauze-Super-Sauze : 1 400-2 440 ; Serre-Chevalier : 1 350-2 800 ; Super-Dévoluy : 1 470-2 510 ; Valberg : 1 650-2 025 ; Val-d'Allos-Le Seignus : 1 400-2 425 ; Val-d'Allos-La Foux : 1 800-2 600 ; Risoul : 1 850-2 750 ; Vars : 1 850-2 750.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 1 400-2 400 ; Cauterets-Lys : 1 350-2 450 ; Font-Romeu : 1 800-2 250 ; Gourette : 1 400-2 400 ; Luchon-Superbagnères : 1 440-2 260 ; Luz-Ardiden : 1 700-2 450 ; La Mongie : 1 800-2 500 ; Peyragudes : 1 500-2 200 ; Piau-Engaly : 1 850-2 500 ; Saint-Lary-Soulan : 1 600-2 450.

AUVERGNE

Besse-Super-Besse : 1 300-1 850 ; Super-Lioran : 1 160-1 850.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 880-1 430 ; Mijoux-Lelex-La Faucille : 1 000-1 680 ; Les Rousses : 1 100-1 680.

VOSGES

Le Bonhomme : 830-1 235 ; La Bresse-Hohneck : 900-1 350 ; Gérardmer : 770-1 150 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 550-1 250 ; Ventron : 800-1 150.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour ces stations, on peut s'adresser à l'office de tourisme de chaque pays.
Allemagne : 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : 40-20-01-88 ;
Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55 ;
Autriche : 53-83-95-20, ou par Minitel : 36-15 code AUTRICHE ;
Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ;
Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 44-51-65-51.

PHILATÉLIE

De cape et d'épée

SI LA POSTE n'a, pour le moment, pas prévu d'émission consacrée à François Mitterrand, la première partie du programme philatélique de 1997 lui rendra cependant hommage indirectement avec un timbre sur la Bibliothèque nationale de France. Après les héros français du roman policier, en 1996, La Poste a pensé pour 1997 aux « héros de la littérature de cape et d'épée ». Quels héros sauvés de l'oubli par le cinéma *(Le Bossu, Le Capitan, les Pardaillan,* etc.) accompagneront les probables mousquetaires de Dumas et le capitaine Fracasse de Gautier ? Une série peut être moins facile à illustrer qu'il n'y paraît. La première partie de ce programme compte trente-cinq timbres :

● A surtaxe : Journée du timbre (type *Mouchon)* ; personnages célèbres (les héros de la littérature de cape et d'épée) ; Croix-Rouge (les fêtes de fin d'année).

● Sans surtaxe : Europa, contes et légendes, *Le Chat botté ;* parcs naturels : des Ecrins, des Pyrénées occidentales, de Port-Cros, de la Guadeloupe ; Millau ; congrès de la Fédération française des sociétés philatéliques, à Versailles ; Coupe du monde de football (quatre timbres) ; outre-mer : la Guyane ; Bibliothèque nationale de France ; 20e anniversaire du Centre-Pompidou ; basilique Saint-Maurice, à Epinal ; château du Plessis-Bourré (Maine-et-Loire) ; l'innovation ; timbres semi-permanents : « L'écrit et l'échange » (six timbres) et « Bonne fête », « Joyeux Noël », « Joyeux anniversaire », « Meilleurs voeux » (quatre timbres).

P. J.

EN FILIGRANE

■ **Concorde.** *Le Monde des philatélistes* de février consacre six pages à Concorde, dont des centaines de timbres et plis commémoratifs retracent l'histoire, alors que l'avion vient de fêter le 20e anniversaire de son premier vol commercial Paris-Dakar-Rio. Guy Prugnon poursuit son étude sur la poste rurale sous Louis-Philippe, une époque où la collecte et la distribution journalières du courrier s'étendent progressivement à toutes les communes de France. Parmi les autres sujets traités : les cartes postales dédiées aux ouvrières dans la guerre de 14 ; les chats de l'île de Man et d'ailleurs ; la station russe Mirnyi, en Antarctique ; François Mitterrand en timbres (76 pages, en vente en kiosques, 27 F).

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	36 63 81 22
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Dimanche 11 février

■ **LA COMÉDIE-FRANÇAISE** et ses coulisses (70 F), 10 h 15, sortie du métro Palais-Royal côté place Colette (Christine Merle).

■ **LA CRYPTE ARCHÉOLOGIQUE** sous le parvis de Notre-Dame, 10 h 30 (40 F + prix d'entrée), sur le parvis devant l'entrée de la crypte (Approche de l'art) ; 15 heures (50 F + prix d'entrée), sur le parvis devant l'entrée de la crypte (Elisabeth Romann).

■ **BELLEVILLE** d'hier et d'aujourd'hui (60 F), 14 h 30, sortie du métro Monge (Vincent de Langlade).

■ **MUSÉE NISSIM DE CAMONDO** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, 63, rue de Monceau (Monuments historiques).

■ **LES GALERIES DU PALAIS-ROYAL** (55 F), 15 heures, sortie du métro Palais-Royal côté place Colette (Paris et son histoire).

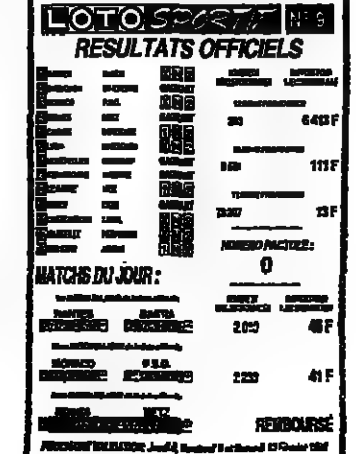
■ **L'INSTITUT DE FRANCE** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, quai de Conti (Tourisme culturel).

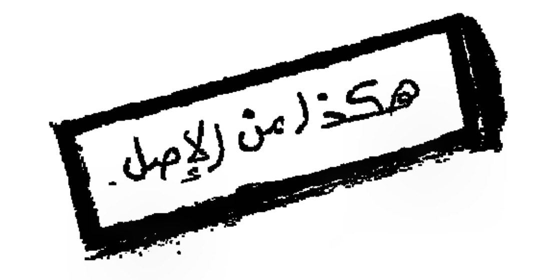
■ **L'OPÉRA-GARNIER** (40 F + prix d'entrée), 15 heures, hall d'entrée devant la statue de Haendel (Approche de l'art).

■ **LE QUARTIER SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS** (37 F), 15 heures, devant la fontaine Saint-Michel (Monuments historiques).

■ **MONTMARTRE** (50 F), 15 h 30, en haut du funiculaire sortie côté gauche (Claude Marti).

JEUX





IDENTITÉ « Décrochage » est un parcours-spectacle conçu par l'agence artistique Lézards vivants « en écho » à l'exposition « Féminin/masculin : le sexe de l'art » (ouverte depuis octobre 1995, 476 275 visiteurs à ce jour). Les différentes performances et l'exposition se termineront ensemble le 12 février 1996. ● MAQUILLAGES : ceux qui donnent aux visages des hommes l'apparence de la femme qu'ils auraient pu être, et vice versa. Cette performance, mise au point par la chorégraphe Christine Marneffe, est le temps fort de « Décrochage ». La seule à faire participer le spectateur... ● L'UNISEXE des années 70-80, souvent un signe de créativité, a cédé le pas à la mixité, ou plutôt aux corps éparpillés, blessés, des années 90. Les compagnies unisexes qui subsistent plaident la cause des minorités. Celle des femmes noires ou celle des homosexuels.

Les troubles frontières entre féminin et masculin, et vice versa

Au Centre Georges-Pompidou, dans le cadre de l'exposition « Le sexe de l'art », les performances de « Décrochage » abordent le thème de l'identité et témoignent du retour du corps nu dans la danse

DANS LE FORUM du *Centre* Pompidou, des femmes en robes de soirée crient, courent dans tous les sens. Elle s'appellent Les Pénélopes. L'une montre une photo d'un homme qui a disparu et qu'elle attend. L'autre parle de ses clés qu'elle égare régulièrement quand elle a les bras chargés d'enfants et de sacs à provisions. Une autre se gave de gâteaux. Elles sont les hôtesses d'accueil, celles qui guideront le visiteur tout au long du parcours. A force d'enfoncer les clichés liés à la femme, elles les renversent. On rit, mais jaune.

L'homme est nu, la femme aussi. *Elle se tient derrière lui.* Une première fois, elle applique ses longs cheveux sur le crâne de son partenaire, puis elle passe des mèches sous ses bras. Quelques *poils suffisent à féminiser* l'homme, ou à l'hyper-viriliser : tout est dans le volume et la longueur. Idée simple qui vaut mieux qu'une longue tirade. Jérome Bel, jeune chorégraphe et auteur de cette illusion pileuse – la scène est extraite d'un spectacle qu'il vient de présenter au Théâtre de la Bastille – dit : *« J'ai voulu travailler sur le corps nu, l'innocence, le naturel. Très vite, je n'osais plus demander à Claire Haenni de prendre certaines positions. Par exemple, d'écarter les jambes. J'étais incapable de me mettre à sa place. Soudain, son corps m'était devenu étranger.*

» Le corps érotisé, fade, à la Claudia Schiffer, ou le corps malade, blessé, sont les seules représentations qu'on nous propose. J'ai essayé de trouver une alternative qui serait un corps amusant, poétique et banal. Je n'avais pas au départ la préoccupation des différenciations sexuelles. Mais tout ce que je montre autour des ongles, des cheveux, des grains de beauté forme les attributs habituels de séduction de la femme. Les codes ne se laissent pas aisément dynamiter. »

Décrochage commence par une séance de maquillage. Réservée aux volontaires, elle est proposée par Christine Marneffe, autre jeune chorégraphe. Il s'agit de faire surgir sur le visage les traits de la femme, ou de l'homme, qu'on aurait pu être. Faust tient la main de la maquilleuse Cécile Kretschmar. Certains spectateurs acceptent de se prêter à ce « jeu » qui relève, le plus souvent, de la psychanalyse. Un homme pleure, car soudain il voit sa mère surgir du miroir. Un autre demande à être démaquillé dans l'instant.

Narcissisme frigide et éparpillement des repères entraînent ce besoin de retourner à la nudité du corps pour comprendre

Cette idée du visage féminisé, masculinisé, sous-tendait la dernière création de Christine Marneffe, *Les Blocs magiques*, dansée au Centre national de danse contemporaine d'Angers, en décembre 1995. Sur les photos, prises avant/après, on est souvent incapable de deviner qui, de l'homme ou de la femme, précède l'autre. La performance s'appelle *Claud (e)*.

En sous-sol, Javier de Frutos, totalement *inconnu en France*, a *choisi le monte-charge en guise* de scène. Quand le rideau de fer rouge remonte d'un coup sec, ce Brésilien de Londres nous transforme en voyeur de *peep-show*. *Carnel Glory* (Gloire charnelle) est une *exaltation* du corps qui saigne *par tous* ses orifices, du visage tuméfié, du dernier spasme avant la mort. Le parcours devient chemin de croix. La performance reprend *L'Après-midi d'un Faune* de Debussy, dont Nijinski fit un scandaleux ballet. *Dans Poulet à la reine*, Frédérique Chauveaux – alors que John Boswell cuisine des œufs au plat, pétrit la pâte à pain dans la farine – a *bien du mal à nous faire croire que* bonne chère et art amoureux vont ensemble : tant de normalité devient suspecte, carrément franchouillarde.

Les années 90 ont le masculin/féminin lugubre, le corps blessé. Ou inhumainement triomphant, à l'image des culturistes – un homme, une femme – mis en scène par la plasticienne *Gloria* Friedmann dans *Ti amo.* Narcissisme frigide et éparpillement des repères entraînent ce besoin de retourner à la nudité du corps *pour comprendre. Une démarche* qui n'a rien à voir avec la nudité joyeuse et provocatrice des années 60, et qui répond plutôt à la nécessité d'une sémantique du corps à ré-inventer.

Quand la danse est en ébullition créatrice, comme elle le fut à la fin des années 70 en Europe, elle règle autrement le problème de ce masculin/féminin : les femmes d'un côté, les hommes de l'autre. L'exemple-type est celui de la Flamande Anne Teresa de Keersmaeker. Cherchant à partir de son *corps* une danse *qui lui serait* propre, elle ne peut, au début, la transmettre qu'à une autre, puis à deux, puis à trois de ses semblables. La chorégraphe avait envie de traiter des états d'enfance, des comportements d'adolescente. Après *Stella*, où elle prit à bras-le-corps le thème de l'hystérie, attribut féminin bien connu, elle pouvait engager des hommes. Ce qu'elle fit avec maestria.

A cette même époque, on découvrait aussi les compagnies de *buto* japonais. Celle, exclusivement *composée de femmes*, de Carlotta Ikeda, celle, exclusivement réservée aux hommes, des Sankai Juku. En Grande-Bretagne, Lea Anderson créait *Cholmondleys* pour les filles, puis *Featherstonehaughs* pour les garçons.







« Claud(e) » : une séance de maquillage, proposée par Christine Marneffe et Cécile Krestchmar, fait surgir le visage de l'homme ou de la femme qu'on aurait pu être.





PHOTOS DELPHINE MERLATO

La différence des sexes et leur inégalité, cela se sait, et s'oublie. Cela se répète, et s'efface, c'est évident, et invisible

Cette séparation des sexes, *sorte de radicalité féministe* selon certains, ne manqua pas d'inquiéter, ou d'irriter. Elle se révéla pourtant plus proche des rituels d'initiation tribaux, constituant *une étape nécessaire au surgissement de gestes nouveaux*, d'univers personnels. Ce besoin de faire bande à part est sain. Les compagnies de danse hip-hop, en *pleine recherche d'identité*, riche en promesses, acceptent depuis peu les filles.

Ces séparations temporaires, qui reviennent régulièrement, ne *sont pas sans rappeler la danse* moderne qui, à son début, fut prise en main par les femmes – Loïe Fuller, Isadora Duncan, Ruth Saint-Denis. Dans les années 30, *les compagnies* de Mary Wigman en Allemagne, de Martha Graham aux Etats-Unis, furent composées de filles avant de s'ouvrir aux éléments masculins. Il s'agissait, avant tout, de rompre avec le ballet classique, une invention purement masculine, un fantasme de corps féminin inaccessible, « martyrisé ».

Les compagnies unisexes se font rares. Elles sont le plus souvent signe de jeunesse, ou de crise. A moins qu'elles ne revendiquent *d'être des lieux de résistance*. Telle celle de Jawole Willa Jo Zollar, les Urban Bush Women, qui danse et chante la vie quotidienne des femmes noires aux *Etats-Unis. Telle celle de* Llyod Newson qui, à Londres, a créé *DV8* (« deviate »), dédiée à la cause des homosexuels. Jean-Claude Gallotta, dont le spectacle *La Tête contre les fleurs* est actuellement joué au Théâtre de la Ville, à Paris, explique : *« La danse est le lieu privilégié qui souligne le secret du masculin/féminin, qui se situe au-delà des apparences des corps. Plus les comportements s'uniformisent, plus il y a de transsexuels, d'hommes qui deviennent des femmes, plus on avance socialement, plus on gagne en liberté, plus on comprend que cela se passe ailleurs. La danse n'est pas pour moi une auto-guérison. Je crois au récit, à l'écriture, aux interprètes. »*

Que reste t-il de cette idée troublante du féminin/masculin dans les silhouettes Bibendum, toutes identiques, qui apparaissent sur l'écran du programme *LifeForms* avec lequel Merce Cunningham compose ses chorégraphies ? Est-ce dans la manière dont les suites de mouvements sont attribuées aux danseurs qu'on retrouve *l'idée d'une différence due au* sexe ? Les filles sont *« boum »*, et les garçons *« hop-là »*, pour paraphraser le musicologue belge Fernand Schirren, parlant de l'énergie des corps.

L'attraction terrestre serait à la femme ce que l'attirance céleste, spéculative, serait à l'homme. Nijinski ne bondit jamais assez haut. *Martha Graham* invente une danse qui se construit au sol. Comme on l'écrivait ici (voir la chronique de Roger-Pol Droit dans « Le Monde des Livres » du 2 février) : *« La différence des sexes et leur inégalité, cela se sait, et s'oublie. Cela se répète, et s'efface. C'est évident, et invisible. Jusqu'à quand ? »*

Dominique Frétard

Une heure pour changer de visage

QUAND, pour sa future création *Les Blocs magiques*, la chorégraphe Christine Marneffe souhaite *voir sur* le visage de ses danseurs apparaître l'homme, ou la femme, qu'ils auraient pu être, la maquilleuse Cécile Kretschmar se met au travail. Un premier essai *effectué* sur le visage de la chorégraphe se révèle concluant : sur la photo prise après maquillage, le frère de Christine Marneffe croit *qu'il s'agit de lui.*

Les deux jeunes femmes, à peine la trentaine, reprennent l'idée pour « Décrochage », et installent une cabine au rez-de-chaussée du Centre Pompidou. *« Ce qui se passe dans notre cage en verre, exposée à tous les regards, est intense. Les spectateurs qui s'inscrivent ne le font pas par hasard. Les femmes ne s'aiment pas beaucoup en hommes, car il est nécessaire de durcir leurs traits, de mettre peu de maquillage. Tout se fait avec des ombres et des poils. Elles se jugent méchantes. Moi, je les trouve belles*, dit Cécile Kretschmar. *Mais au moins elles s'amusent. Les hommes, dès que je leur pose une perruque, ils ne rient plus du tout, car ils découvrent leur mère, leurs grands-mères, toutes les femmes de la famille. Ils ne sont absolument pas conscients de ce qu'ils ont de féminin. »*

Après la transformation, Christine Marneffe fait remplir un questionnaire aux participants en fonction de leurs nouvelles identités : *« Ce qui m'a étonné*, reprend la maquilleuse, *c'est l'unanimité des femmes à dire* "qu'elles vont pouvoir toutes les avoir". *Comme si dans notre société seuls les hommes multipliaient les partenaires. Comme si rien ne changeait jamais. »*

CHOC

La cage en verre est couverte de bandes blanches, car l'expérience est située sous le signe du zèbre, dont on ne sait s'il est rayé de blanc, ou de noir. *« Hier soir, un très jeune garçon est venu. Il nous avait repérés la veille. Il a acheté un ticket. Il habite en banlieue où il est menuisier. Il a voulu que je le maquille pour ressembler à sa mère, m'a montré une photo. Il a eu un choc, mais il était heureux. Ensuite il est allé faire le parcours avec les autres spectateurs, il est revenu très excité de tout ce qu'il découvrait, il voulait nous inviter à prendre un verre. Il m'a touchée. J'essaie pourtant le plus possible de me protéger des émotions des autres. »*

Est-il besoin d'ajouter que les hommes ont tous été très désagréables avec leurs femmes, leurs compagnes arborant leurs visages d'hommes. *« Et pourtant, moi qui les maquille, je sais combien la frontière est ténue. C'est pour cela que les rôles et les comportements changent si lentement. Mais je suis une optimiste. J'ai trois enfants : deux filles et un garçon. »*

D. F.

هكذا من الإهمال

Gilles Aillaud lève le voile sur le mystère du masque de Robespierre

Une femme dans le rôle de l'« Incorruptible », au cœur d'une réflexion sur le sens de la Révolution

A Nanterre, Robespierre vit ses dernières semaines, entre le rêve et la Terreur. Écrite par le peintre et décorateur Gilles Aillaud, la pièce s'interroge sur le sens de la Révolution, et le destin de Robespierre, qui est ici joué par une femme, dans un débat plus philosophique qu'historique. Il est dommage que la mise en scène de Jean Jourdheuil ne laisse pas toutes ses chances à ce texte souvent beau, toujours passionnant.

LE MASQUE DE ROBESPIERRE, de Gilles Aillaud. Mise en scène : Jean Jourdheuil. Décors : Gilles Aillaud et Bernard Michel. Lumières : Hervé Audibert. Avec Marc Barbé, Marc Berman, Dominique Boissel, Patrick Condé, Anne Consigny, Boukabar Djebate, Anne Durand et Michel Kullmann. Le texte de la pièce est paru aux Editions Christian Bourgois, 80 p., 50 F. NANTERRE-AMANDIERS, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. RER Nanterre-Préfecture, puis navette. Tél. : 46-14-70-00. Du mardi au samedi à 20 h 30 ; dimanche à 16 heures. 130 F. Jusqu'au 1er mars.

La Terreur règne sur la France et Robespierre règne sur la Terreur. Il est hébergé par un menuisier et sa femme, Maurice et Françoise Duplay, chez qui se retrouvent ses proches, Saint-Just, Couthon et le peintre David. Bientôt, tout va finir. Le 10 thermidor 1794, Robespierre, Saint-Just et Couthon seront guillotinés. Est-ce parce qu'il sait cette fin inéluctable ? Robespierre décide de *faire exécuter son masque*. Étrange démarche. Quand, d'ordinaire, les grands hommes attendent la mort, lui demande que les traits de son visage soient figés dans la cire de son vivant. De quoi veut-il témoigner, sinon, peut-être, du mystère d'une vie trop connue ? C'est autour de cette question que se nouent les fils du *Masque de Robespierre*.

Assis sur de hauts gradins qui rappellent la salle de comité de Salut public, les spectateurs de Nanterre sont invités à se pencher – dans la double acception du terme – sur la question. A leurs pieds, Robespierre est une frêle silhouette à la drôle de voix. C'est une femme qui le joue : Anne Durand. La surprise est de taille, et il n'est pas sûr que le pari tienne la route. Mais laissons pour l'instant Anne Durand, et observons Robespierre, trente-six ans. Il est dans la cour de la maison des Duplay et lit *L'Éthique*, de Spinoza. Couthon arrive, dans son fauteuil roulant. Il a trente-neuf ans, ses jambes sont paralysées. C'est un silencieux qui parle.

Saint-Just (Marc Barbé), lui, du haut de ses vingt-neuf ans, vient avec des fleurs qu'il donne à la maîtresse de maison, Françoise Duplay (Anne Consigny). *Seule présence féminine dans ce monde d'hommes, elle est le miroir charnel de la Révolution.* Celle qui ose demander à Robespierre comment il a pu en venir à ordonner des exécutions, alors qu'il s'était prononcé contre la peine de mort. Où la Terreur trouve-t-elle sa justification ? Les personnages débattent. Gilles Aillaud, qui est peintre, a écrit une pièce à regarder comme un tableau : en cherchant les traces furtives de l'indescriptible. Robespierre n'agit-il pas de même, quand il demande de voir dans la Terreur ce que masque sa justice sanguinaire – un appel à la pureté ?

MACHINERIE D'UNE ILLUSION

Dans ce débat plus philosophique qu'historique, le peintre David (Marc Berman) joue contre Robespierre. Son visage est double, une face jaune, l'autre bleue. Lui sait à quel point les pinceaux résistent aux idées. Quand Robespierre lui demande de faire œuvre civique en peignant *La Bataille de Fleurus*, il accepte, en serviteur zélé du pouvoir. A ce moment-là, *Le Masque de Robespierre* s'ouvre sur un magnifique horizon. Le mur de la maison des Duplay recule, dégageant un grand espace vide : l'atelier de David, où ses assistants (Patrick Condé et Michel Kullmann) reconstituent le décor de la fameuse bataille. Les blés en feu, l'ultime sursaut d'un cheval, les cris d'oiseaux entre le tonnerre des canons, et, dans le ciel déchiré, un immense aérostat. Alors le plateau vibre de la magie d'une machinerie comme seul le théâtre sait en produire. Machinerie d'une illusion qui s'effondre avec le constat de David : on ne peut peindre la bataille de Fleurus, à moins de tomber dans la description sans ombre. En renonçant à son projet, David répond « non » à la volonté de Robespierre : l'idéal n'est pas pour aujourd'hui, et la pureté est un leurre.

Ainsi, dans *Le Masque de Robespierre*, Gilles Aillaud dessine l'âme d'un rêve. La mise en scène de Jean Jourdheuil ne le sert pas. Que veulent dire ces clins d'œil au public – comme la boîte d'allumettes Seita avec laquelle David allume sa cigarette ? Quelle coquetterie se cache derrière la façon dont il dirige Anne Durand ? Une femme qui joue Robespierre, ce serait un parti pris acceptable – celui de « déréaliser » le personnage – si la mise en scène ne demandait pas à la comédienne de rivaliser avec ses compagnons masculins. A trop solliciter sa voix, Anne Durand devient monocorde. Et le spectateur, qui ne paraît pas être le destinataire de ses mots forcés, est et demeure perplexe.

Brigitte Salino

Le château de Blois pourrait être géré par une filiale de la Lyonnaise des eaux

La ville doit rendre sa décision le 16 février

LE CHÂTEAU de Blois va-t-il être géré par une société privée ? Un appel d'offres a été lancé par le conseil municipal de la ville de Blois, propriétaire de l'édifice. Culture Espaces, filiale de la Lyonnaise des eaux, des Mutuelles du Mans et d'Havas a répondu. A la municipalité – donc à Jack Lang, maire de la ville – de prendre une décision le vendredi 16 février. « *Rien n'est fait*, précise l'ancien ministre. *C'est la deuxième fois que nous lançons un appel en direction d'une société privée pour s'occuper de la promotion du château. Promotion que nous n'avons pas les moyens de faire correctement nous-mêmes. Il y a un an et demi, un premier appel avait été déclaré infructueux. Je ne sais pas encore si les réponses que nous avons reçues seront satisfaisantes* ».

Pourquoi un tel appel ? Longtemps, en France, la gestion des monuments historiques échappa aux normes commerciales. Certains « *produits culturels* » sont désormais considérés comme de bonnes affaires. Le Palais des Papes d'Avignon est géré depuis 1992 par Culture Espaces. Comme, depuis le 1er février dernier, le château de Valencay, propriété d'un syndicat qui regroupe la commune de Valençay, le conseil général de l'Indre et le Crédit agricole.

Le château de Louis XII et de François Ier tombera-t-il à son tour dans l'escarcelle de la compagnie des eaux ? Le château de Blois, dont la restauration extérieure s'achèvera en 1997, est considéré comme un musée en soi. Il abrite également un musée des beaux-arts joliment rénové en 1995. A sa tête se trouve donc un conservateur du patrimoine territorial, contrôlé par la direction des Musées de France. Dans la partie XVIIe siècle (aile Gaston d'Orléans), des salles servent à la municipalité pour des colloques et des réceptions.

Si les visites se sont un peu tassées ces deux dernières années – 347 000 visiteurs au lieu de plus de 370 000 – elles couvrent néanmoins les frais du château (environ 10 millions de francs). Dans ces conditions, le recours à une société privée s'impose-t-il ? D'autant que l'appel d'offres précise que le délégataire devra « *mener une politique culturelle ambitieuse et assurer le gardiennage de l'ensemble des collections* » qui sont publiques.

Emmanuel de Roux

Le grand art comique de Josiane Balasko

UN GRAND CRI D'AMOUR, de Josiane Balasko. Mise en scène de l'auteur. Décors : Philippe Berry. Lumières : Jacques Wenger. Avec Josiane Balasko, Richard Berry, Philippe Bruneau et Jean-Claude Bouillon. THÉÂTRE DE LA MICHODIÈRE, 4 *bis*, rue de la Michodière, Paris 2e. Mo : Quatre-Septembre. Tél. : 47-42-95-22. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 17 heures. 50 F à 240 F.

Ils se sont tant aimés qu'ils conçurent même un enfant qui ne vit jamais le jour. C'était quinze ans plus tôt, du temps où le couple formé par Gigi Ortega (Josiane Balasko) et Hugo Martial (Richard Berry) brûlaient les planches. Mais le vent mauvais des amours passagères et son cortège de règlements de compte dépités ont séparé les amants idéals, sur les scènes comme dans la vie. Gigi a quitté l'affiche pour les cures de désintoxication, tandis que Martial a poursuivi, sans vraiment la rattraper, une carrière de second ordre.

L'agent de Martial, Sylvestre (Jean-Claude Bouillon), doit, au début d'*Un grand cri d'amour*, faire face à la défection d'une actrice en vue qui devait partager l'affiche avec Martial. Il envisage de reformer le couple mythique, événement dont la presse populaire assurerait la publicité. Par un subterfuge, il convainc les deux has been de remonter de conserve sur les planches. Commence alors, sur le plateau d'un théâtre décati où voudrait régner un metteur en scène baba, issu de la décentralisation culturelle (Philippe Bruneau), un duel à couteaux tirés entre une femme décidée à en découdre avec celui qui l'a précipitée au fond des verres de scotch et un homme sûr de son talent, pour qui la seule vision de sa lointaine maîtresse est insupportable.

AUTHENTIQUEMENT POPULAIRE

Un grand cri d'amour est la quatrième pièce écrite par Josiane Balasko – si l'on ne tient pas compte du colossal *Père Noël est une ordure*, dont elle ne fut que le coauteur. Elle en profite pour affiner ses traits sans renoncer en rien à la crudité d'un vocabulaire où le quadrige formé par « salope-putain-chier-enfoiré » est une limite qui mériterait d'être un jour dépassée. Cette réserve étant faite, tout dans ce texte est rouage d'une machine à jouer et à rire. Et d'autant plus que Josiane Balasko sait pour qui elle écrit. Elle, évidemment, mais sans ménagement particulier, tandis que les trois rôles masculins sont parfaitement aux mesures de leurs interprètes. Cohérence renforcée par le fait que l'auteur met en scène sa propre pièce et fait saillir de ses moindres recoins la verve, la drôlerie, le grotesque aussi parfois. Alors souffle sur la Michodière un air de liberté absolue, une envie folle de jouer, de crier, de se battre, de s'aimer, qui dépasse de loin les canons du genre.

Le théâtre de Josiane Balasko n'est en rien le boulevard apprêté, petit-bourgeois, des générations passées, mais un art de la comédie qui, sans renier ses années de formation au café-théâtre, est authentiquement populaire, bouffonnerie enracinée dans une tradition qui nous vient des tréteaux. Il suffirait de gratter un peu dans les trivialités qui le datent, de s'évader aussi du naturalisme du spectacle, pour qu'*Un grand cri d'amour* ressemble aux comédies de l'âge d'or du théâtre. Simplement parce que Josiane Balasko est, par-delà ses succès, une femme du peuple dont le cœur continue de battre au rythme de celui du peuple (*Le Monde* du 24 janvier). Une femme aussi qui se moque mieux d'elle-même qu'elle ne se joue des autres, ce qui est toujours la marque de la lucidité. L'exact contraire, si l'on veut, d'un Christian Clavier qui ne « descend » plus au théâtre que pour des menées commerciales.

Dans ce carnaval du rire, les acteurs sont à leur affaire, et particulièrement Richard Berry, qu'on avait rarement vu aussi bon. Il trouve là un personnage qui lui ressemble en frère, entre môme et macho, star ramenarde et homme inquiet. Il forme avec son auteur, metteur en scène et belle-sœur – ce qui n'est pas innocent dans sa décontraction et son assurance retrouvées – un couple de grande mémoire et d'une invariable jubilation. Du coup, c'est avec une ferveur, un enthousiasme rarement vus que le public, chaque soir, y va lui aussi, le rideau baissé, de son grand cri d'amour pour un théâtre allègre.

Olivier Schmitt

La Gaîté-Lyrique suscite les convoitises

DEPUIS sa fermeture, en 1991, le Théâtre de la Gaîté-Lyrique cache derrière sa façade haussmannienne un indescriptible chaos : les dépouilles de la Planète magique, pour laquelle la grande salle de mille places avait été complètement détruite. Seul subsiste, sous les combles, un théâtre de 330 places. Plusieurs projets sont en concurrence pour occuper les 11 000 mètres carrés du bâtiment situé dans le (IIIe arrondissement).

Cherif Khaznadar, le directeur de la Maison des cultures du monde, qui se trouve à l'étroit dans les locaux de l'Alliance française du boulevard Raspail, propose, en partenariat avec Afrique en création – association liée au ministère de la coopération –, de rénover l'ensemble de la Gaîté-Lyrique, dans laquelle la Maison des cultures du monde poursuivrait son activité. Estimé à 20 millions de francs, le coût des travaux serait supporté par le ministère de la culture et celui de la coopération, favorables au projet. De son côté, l'association Le théâtre du théâtre soutient une autre initiative : celle du scénographe Jean Launay, qui veut transformer la Gaîté-Lyrique en un musée du théâtre, qui manque à Paris. La décision appartient à la Mairie de Paris, propriétaire de la Gaîté-Lyrique. Dans l'entourage de Jean Tiberi, si l'on reconnaît que plusieurs projets sont à l'étude – dont un consistant à installer dans le bâtiment des services culturels municipaux –, on précise bien que « *la décision relève du maire, qui attache la plus grande attention à l'avenir de la Gaîté-Lyrique* ». Cela se comprend : le naufrage de la Planète magique a coûté 165 millions de francs à la Mairie de Paris.

Le Festival international du cirque de Monte-Carlo fête ses vingt ans

MONTE-CARLO
de notre envoyée spéciale

Dans la principauté, le Festival international du cirque est devenu un rituel. Créé il y a tout juste vingt ans par le prince Rainier, qui a pour habitude d'y venir en famille (les photographes dressent d'entrée un mur d'objectifs devant la loge princière), le festival a imposé son image dans les milieux du cirque, à côté du Festival mondial du cirque de demain, organisé à Paris, et destiné à découvrir les futurs talents. Mondaine – on y vient en smoking et manteau de fourrure voir les trapézistes et déguster gauffres au chocolat et hot-dogs moutarde à l'entracte –, la manifestation attire aussi un public local : 4 500 spectateurs se pressent chaque soir, une semaine durant, sous le chapiteau dressé en bordure de Méditerranée. Enfin, les droits de retransmission télévisée, gérés par une société américaine, sont vendus dans douze pays.

Une trentaine de troupes du monde entier viennent concourir pour les Clowns d'or et d'argent qui ont pris dans la profession une place aussi centrale que les Oscars dans le cinéma. Les directeurs de cirque y sont très présents. Pour l'édition 1996, on en comptait cinq dans les loges réservées au jury, dont certains représentants de dynasties familiales : l'Anglais Richard Joseph Chipperfield, le Malaisien Paul L. B. Lee ou l'Italien Elio Casartelli, siégeant aux côtés de Raymond Devos, de Li Sheng, vice-président de l'Association des acrobates chinois, de Leonid Kostiouk, directeur du Grand Cirque d'Etat de Moscou, ou de Roland Kaiser, l'un des propriétaires du cirque Vargas aux Etats-Unis.

Pour son gala de clôture, le mercredi 7 février, le Festival livrait un *best of* des élus de la semaine. Une occasion de prendre le pouls du cirque traditionnel de qualité. Du trapèze, de la bascule, beaucoup d'animaux (et c'est tant mieux), des équilibristes, mais point de magiciens, trop souvent happés par la télévision. Point de clowns (hormis Francesco et André, deux clowns dits « de reprise », qui meublent les intermèdes, assez faibles). « *C'est*, dit le directeur du cirque suisse Knie, l'un des meilleurs du monde, *la denrée la plus rare aujourd'hui. Le comique du clown traditionnel ne fait plus rire le public. Les humoristes doivent inventer un nouveau genre.* »

SUPRÊME ÉLÉGANCE

Décernés cette année à la troupe roumaine d'Ewelyn Marinov (sauteurs à bascule), à la famille Leonida Casartelli et à Freddie Knie (*tous deux pour des numéros équestres*), les Clowns d'or traduisent le besoin de revenir à l'émergence des personnalités marquantes, à l'image de ceux qui ont construit la légende du cirque, après le passage en force des troupes, parfois uniformes, venues d'Europe de l'Est ou de Chine. Ewelyn Marinov est en effet une athlète charismatique, servie par des acrobates doués. Ejectée d'une balançoire grand format, cette jeune fille frêle épate ainsi la galerie, avec un sens certain de l'émotion, un double saut périlleux avec atterrissage au sommet de quatre comparses empilés.

Freddie Knie, qui dresse des zèbres et des chevaux blancs et noirs, est d'une suprême élégance. Les faire tourner tous ensemble, tête-bêche, sauter des barrières sans frémir, puis leur ordonner de s'arrêter pile, à la seconde, sur une mesure de rumba swinguante, n'est pas une mince affaire. Quant aux Casartelli, c'est une grande famille de cirque, propriétaire du parc safari de Fasano en Italie. Elle en met plein les yeux, mais elle traduit aussi le malaise profond d'un cirque classique qui veut assimiler les inventions du « nouveau cirque », plus axé sur le théâtre et la danse à la façon des Québécois du Théâtre du Soleil, sans y parvenir. Les dames font des espagnolades, les messieurs fanfaronnent, et les animaux sont superbes. Avec eux – tigres, hippopotames, autruches, girafes, zèbres, éléphants, kangourous, poneys, buffles, etc. –, l'imprévu est toujours de mise. Rien n'est jamais bien léché, il y en a toujours un qui fait un écart, rue, désorganise ou disparaît par la mauvaise porte.

ELLIPSE DE 14 MÈTRES

Démobilisante, au même titre que la froideur technique des acrobaties aériennes des Chinois de la troupe de Shenyang (*Clowns d'argent*) : la musique. Les Effimov (acrobatie aérienne, mention spéciale du jury, notamment pour une ellipse de quatorze mètres dans le vide) arrivent de Russie avec leur bande sonore, de la *dance music* dont les synthétiseurs en boucle feraient de n'importe quel saut de la mort un plongeon de piscine municipale. Le public ne s'y trompe pas, qui applaudit le duo très cinématographique Legostaev et Bougaitsov (rola-rola – équilibre sur cylindre –, prix de la Société des bains de mer). Il plébiscite le Russe Oleg Izossimov, équilibriste sur piédestal, mettant en scène son propre corps sur *Caruso* de Luccio Dalla, ou sur des airs d'opéra dont il adopte le rythme et traduit les formes avec une lenteur délicieuse et torturante.

Véronique Mortaigne

هكذا من الإهمال

Richard Cocciante mène le match France-Italie

RICHARD COCCIANTE. OLYMPIA, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, jusqu'au 10 février. Tél. : 47-42-25-49. De 170 F à 210 F. Puis en tournée française.

Boule de cheveux frisés, air courtois, tout de noir vêtu, Richard Cocciante rappelle qu'il fut un des (ré)-inventeurs du style italien, et en particulier de la voix éraillée, devenue depuis la marque de fabrique de la péninsule.

« J'avais une voix rauque, je l'ai acceptée, et exagérée. C'est devenu une mode. Les Européens aiment les mélodies, j'ai introduit le cri », explique-t-il en souriant de la farce jouée à la chansonnette italienne au début des années 70, quand il était l'un des *« quatre chevaliers de la chanson d'auteur »* aux côtés de Claudio Baglioni, de Lucio Battisti et de Francesco de Gregori.

La voix rauque a sa fonction : elle permet *« une utilisation crue de la poésie »*. Depuis *Mu*, son premier album italien en 1972, jusqu'à *L'Instant présent*, récemment sorti chez Tristar et fruit d'une collaboration intime avec le Québécois Jean-Luc Plamondon, Richard Cocciante a affirmé le mariage de la *canzonetta*, de la ritournelle, avec le texte. Il y eut *Bella Senz'anima* (arrangée par Ennio Morricone) en 1974, *Margherita* en 1976 (avec Vangelis) ou encore *Question de feeling*, créée en 1985 avec Mina. Ces mélodies inusables, *evergreen* dit la critique italienne, composées par le pianiste-interprète, s'appuient sur des paroles *« très simples, donc recherchées, qui expriment des sentiments profonds dans des termes accessibles à tous »*. Et surtout puissamment romantiques : *« Vivere insieme a te/è stato inutile/Tutto senza allegria/Tutto senza una lacrima »* (« Vivre ensemble n'a servi à rien, tout sans joie, tout sans une larme », *Bella Senz'anima*).

UNE MÈRE FRANÇAISE

Star en Italie, Cocciante choisit ses auteurs avec soin : Mogol, poète et grand inspirateur de Lucio Battisti, le chef de file des *cantautori* (auteurs-compositeurs et interprètes) à sensibilité impressionniste, Paolo Cassela, Marco Luberti, pour le versant italien ; Étienne Roda-Gil, Jean-Paul Dréau, Jean-Loup Dabadie en France, qu'il veut reconquérir, après de rares apparitions (il jouait le rôle de Chopin dans *Les Romantiques* de Catherine Lara en 1991). Né à Saïgon en 1946, d'un père originaire des Abruzzes et d'une mère française, Richard Cocciante souligne également qu'il a toujours milité en faveur d'un mélange des cultures, sans renoncement *« à l'appartenance ethnique »*. Une qualité qui a permis à la chanson italienne de maintenir son niveau à travers l'Europe et le monde, *« plus encore que la chanson française, dont l'identité a pris du flou »* ces dernières années.

Pour étayer son propos, l'auteur bilingue de *Coup de soleil*, un de ses plus grands tubes français (en 1979), remarque que des chanteurs italiens font carrière en France (Zucchero, Paolo Conte, Angelo Branduardi, Eros Ramazzoti, lui-même...), mais que l'inverse n'est plus vrai, pour cause *« de fortes tendances anglo-saxonnes. Un pays ne doit pas devenir une province de l'Amérique. Pino Daniele utilise bien le blues, le jazz, mais il est avant tout napolitain. Il le chante, il le dit clairement dans sa musique »*.

Ricardo Cocciante refuse tout autant la machinerie du Festival de San Remo, passage obligatoire du commerce discographique italien, concours de chansons qui réunit (du 19 au 24 février pour 1996) autant de spectateurs chaque soir qu'une Coupe du monde de football. *« Si Luigi Tenco* [un des premiers *cantautori*] *s'est suicidé* [en 1968, officiellement parce qu'il avait perdu], *c'est sûrement parce qu'il regrettait d'y avoir participé. Moi, j'y suis allé une fois, en 1990, parce que j'avais parié que j'allais gagner. J'ai gagné. »* La chanson s'intitulait *Se Stiamo Insieme*, face italienne et mineure de *Notre Histoire*, la plus belle des chansons de *L'Instant présent*.

V. Mo.

Les séries noires de Nick Cave

Accompagné de prestigieux invités, le rocker australien raconte dix histoires criminelles dans son dernier album

LE PROJET lui tenait à cœur depuis longtemps. Nick Cave, rocker ténébreux des antipodes, a enfin consacré un album entier au meurtre et aux assassins. La noirceur de cette entreprise n'étonnera pas ses fans. Longue figure blême au regard mauvais, cet Australien perpétuellement en exil (Berlin, Rio de Janeiro, Londres) incarne depuis la première moitié des années 80 la frange la plus funèbre du rock. Ce choix aurait pu l'enfermer dans les caricatures d'une musique pour Grand-Guignol cédant aux effets faciles du blasphème et du sang. Mais avec le temps, Nick Cave s'est affirmé comme un des plus puissants auteurs-compositeurs de sa génération.

Des disques d'une qualité constante (*Kicking Against The Pricks, Henry's Dream, Tender Pray, The Good Son*, chez Mute et toujours avec son groupe, les fidèles Bad Seeds) ont élaboré un univers unique où ses pulsions autodestructrices (il aurait survécu à seize surdoses d'héroïne !), ses orages intérieurs tissent des liens profonds avec les incantations maléfiques du blues, l'intimisme cruel d'un Leonard Cohen, la noire magnificence de crooners existentiels comme Scott Walker ou Lee Hazlewood.

OBSESSIONS À LA FAULKNER

Traduit récemment en français, un roman, *Et l'âne vit l'ange* (traduit de l'anglais par Christina Dauguet et Anne Dubois, *Le serpent à plumes*, 472 pages, 130F), prouvait la cohérence de ses obsessions faulknériennes pour le Sud marécageux des Etats-Unis et une religiosité abîmée par l'alcool et la consanguinité.

De la même façon, les dix chansons de *Murder Ballads* sont moins préoccupées par le sadisme des criminels que par la dramaturgie inhérente à ces histoires de meurtres. Conteur hors pair, Nick Cave plante ses décors – le petit village du Middlewest de *Curse of Millhaven*, le saloon de *O'Malley's Bar*, l'alcôve de *Where The Wild Roses Grow* –, use du flash-back, dessine des ambiances délétères, anime des personnages rongés par la démence ou la mélancolie.

Les Bad Seeds tapissent ces intrigues d'un velours rouge sang. Valse, ronde enfantine, ballades traditionnelles, rarement les mélodies de Nick Cave auront été bercées aussi somptueusement. Plusieurs invités dont l'ancien chanteur des Pogues, Shane MacGowan, participent à cet exercice de damnation. Des silhouettes féminines, belles victimes de la bête, viennent rejoindre la voix profonde et menaçante de l'Australien.

Deux duos, en particulier, constituent les plus frissonnants moments de ce disque. Sur *Henry Lee*, P. J. Harvey, diva extrémiste du nouveau rock anglais, joue d'une sérénité étrangement vénéneuse. Plus inattendue, Kylie Minogue, sorte d'Ophélie Winter des antipodes, est un fantôme d'une désirable pureté, fleur brisée par un psychopathe dans *Where The Wild Roses Grow*, valse romantique devenue un succès commerciale.

Et pour ne pas oublier que les obsessions meurtrières de Nick Cave procèdent souvent de l'humour noir, *Murder Ballads* se conclut par une reprise d'un morceau peu connu de Bob Dylan, *Death Is Not The End*. La mort n'est pas la fin. Belle tombée de rideau d'un disque joliment théâtral.

Stéphane Davet

★ 1 CD Mute 8414242. Distribué par Virgin.

CLASSIQUE

GUSTAV MAHLER
Symphonie n° 10
(ed. Remo Mazzetti, Jr.)
Orchestre symphonique de Saint-Louis
Leonard Slatkin (direction)

EN TRENTE ANS, les tentatives d'achèvement de la *Xe Symphonie* de Mahler se sont accumulées, toutes plus ou moins semblables : et ce qu'on prenait pour des maladresses de musicologues a fini par se révéler inhérent à l'œuvre telle que l'avait conçue Mahler. La nouvelle version de Remo Mazzetti ne déroge pas à la règle : à quelques détails près – un *Purgatorio* rebaptisé *Satz*, des textures retouchées –, elle ressemble aux précédentes et offre la même vision d'ensemble de l'œuvre.

L'orchestration sonne plutôt mieux : Mazzetti semble avoir trouvé un bon compromis entre la reconstitution timide et la recherche de sonorités « mahlériennes ». Le reste est affaire d'interprétation : il ne manque à celle de Slatkin qu'un peu plus de ferveur pour nous rallier définitivement à l'idée que la *Dixième* est une symphonie de Mahler comme une autre.

Jacques-Emmanuel Fousnaquer

★ 1 CD RCA Victor-BMG 09026 68190-2.

CLÉMENT JANEQUIN
Messes « La Bataille »
et « L'aveugle dieu »
Motet « Congregati sunt »
Ensemble Clément Janequin
Dominique Visse (direction)

CES PIÈCES OUBLIÉES laissent à l'interprète, faute d'une notation rigoureuse, la responsabilité du créateur. L'ensemble Janequin livre l'intégrale (cinquante brèves minutes !) de l'œuvre latine qui nous est parvenue du maître. Si chaque messe enchaîne sans surprise les pièces de l'ordinaire de la liturgie, la prouesse tient au réemploi de la musique de chansons profanes déjà connues, qui ont du reste laissé leur nom – incongru dans le contexte nouveau – aux pièces sacrées. Voilà *La Bataille* furieuse de l'origine métamorphosée en message de paix d'une rayonnante simplicité, tant par le génie de la composition que par la perfection des timbres, leur souplesse et leur retenue. Pour Clément Janequin, sacré et profane n'ont que des limites mouvantes, à la fois mondaines et ludiques. Dominique Visse et les siens servent magistralement sa science polyphonique, aussi stupéfiante qu'évidente.

Philippe-Jean Catinchi

★ 1 CD Harmonia Mundi HMC 901536.

MOZART
Airs de concert
Nathalie Dessay (soprano)
Orchestre de l'Opéra de Lyon
Théodor Guschlbauer (direction)

ELLE PRODUIT LES AIGUS les plus ahurissants, les cabrioles vocales les plus époustouflantes, mais elle n'a ni la cervelle d'un moineau ni la voix d'un serin. Et, au-delà d'une technique aux facilités pyrotechniques, Nathalie Dessay, notre jeune gloire française du moment, est une vraie musicienne. Elle nous a fait pleurer à l'Opéra-Comique la saison passée, dans une *Lakmé* qui, grâce à ses soins, devenait une héroïne de chair et de sang. Reine de la nuit chez William Christie (à paraître incessamment chez Erato), elle enregistre les airs les plus périlleux de Mozart, marchant dans les pas de Gruberova, il y a peu, avec Harnoncourt, lors d'un mémorable *live* salzbourgois (Teldec). Elle ose *Popoli de Tessaglia*, où d'autres se sont étranglées, elle demeure musicale dans les suraigus de *Vorrei spiegarvi*, dialoguant à part égale avec le hautbois... ce qui n'est pas rien. A ses côtés, Theodor Guschlbauer, à la tête de l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, se laisse aller à une belle mélancolie, même si ses allegros nous font regretter la vivacité d'articulation d'un Harnoncourt.

Renaud Machart

★ 1 CD EMI 7243 5 55386 2 8.

JAZZ



HUBERT DUPOND
Altissimo

QUATRE SAXOPHONES, alto, une batterie, vive, conquérante, celle de Christophe Marguet, et une contrebasse de toute beauté, chantante, tenue par Hubert Dupond, membre de Kartet et inventeur du sextette Altissimo. Soit douze explorations pour célébrer le saxophone alto, et un solo de contrebasse. Il y a là une vraie volonté de musique collective aidée par une écriture ouverte, non pesante. Le jeu en section en profite.

Chacun des saxophonistes – Pierre-Olivier Govin, Didier Haboyan, Guillaume Orti (lui aussi membre de Kartet) et Philippe Sellam – équilibre sa personnalité à la force de l'ensemble. Les thèmes ont tous une histoire : un balancement d'Afrique noire, une *chase*, cette poursuite de solistes qui se défient, un rythme impair, une ballade qui joue avec une modalité inhabituelle, une envie de danse... On dépasse ici la rencontre d'un unique disque. Hubert Dupond a créé une formation pour l'avenir.

Sylvain Siclier

★ 1 CD Pee Wee Music PW003 – Distribué par Média 7.

JEAN-MARC MONTERA
Hang Around Shout

DE NOMBREUX indices montrent, dans les improvisations de Jean-Marc Montera seul avec le public, sa connaissance de la guitare électrique. Ce qui pourrait déboucher sur un catalogue stylistico-historique. C'est-à-dire rien. Le Marseillais Montera est un musicien improvisateur, en errance parmi des timbres, des bruits musicaux ou extra-musicaux. Il accepte des violences, des incidents pour rebondir qui le mènent loin d'un jeu lisse et sans dommages. Si la filiation avec Derek Bailey et Fred Frith est revendiquée, ses solos sont aussi des clins d'œil à sa culture rock : tous les plans du rock FM en vingt secondes, *Paint It Black*, des Rolling Stones, des phrases de Led Zeppelin...

Plus important reste son rapport à la matière sonore, une manière de mettre en présence des objets métalliques ou plastiques avec les cordes. Il approche des sons de cymbalum, de cythare antique ou de kodo japonais. *Les notes s'étirent, se chevauchent, désaccordées*, surprenantes. Ces musiques improvisées l'ont été au Festival de Grenoble en 1993 et au Total Music Meeting de Berlin en 1994. Musique totale, on ne peut mieux dire. *S. Si.*

★ 1 CD FMP CD71 – Distribué par IHL.

MUSIQUE DU MONDE

YANDÉ CODOU SÈNE ET YOUSSOU N'DOUR
Voices of The Heart of Africa

LE PRINCE DE LA MÉDINA, Youssou N'Dour, a beau être un musicien moderne, il ne s'est jamais coupé de la tradition des griots africains. Enregistré dans ses studios dakarois, Xippi, cet album, résultat d'une coproduction avec le label allemand World Network (qui dépend de la WDR, la radio), revient aux racines des Sérères, peuple côtier, ethnie de Léopold Senghor, dont la chanteuse Yandé Codou Sène était une proche. Née en 1932, cette personnalité du monde artistique sénégalais possède une voix extraordinairement grave, d'une force hors du commun. De chansons traditionnelles en ballades composées par Youssou N'Dour, à la voix chaque jour plus affinée, les deux complices, et leurs musiciens qui se mélangent à l'occasion, tissent une toile vocale d'une beauté pure. *V. Mo.*

★ 1 CD World Network 58391. Distribué par Harmonia Mundi.

NGAARI LAAW
Fuuta

EMMENÉ par le très charismatique chanteur Abou Thiam, le groupe Ngaari Laaw est originaire du *Fuuta*, région située le long du fleuve, au nord du Sénégal, à l'endroit même où naquit Baaba Maal. Sur une trame acoustique où kora, ngoni et percussions mènent un jeu fertile en savoureux éclats, Ngaari Laaw chante l'histoire épique et l'ordinaire du peuple peul ou la paix retrouvée entre la Mauritanie et le Sénégal.

Patrick Labesse

★ 1 CD Cobalt 09273-2. Distribué par Mélodie.

DADAWA
Sister of Drum

DADAWA est chinoise, elle est une de ces stars montantes de l'Asie. Voix modulée, dans les aigus, gros travail sur ordinateur pour créer des climats, des enveloppes sonores, des mélodies où la voix peut s'envoler à loisir.

Sister of Drum est d'une délicatesse et d'une élégance tout orientales. Dadawa plonge dans l'esprit tibétain, ses symboles, ses mythes et ses croyances avec fascination, tandis que He Xuntian, professeur de musique à Shanghaï, en fait « la traduction avec un système occidental MIDI », technologie avancée apte à reproduire les ambiances, le feeling autour de la voix de la jeune Chinoise. Parfois un peu pompeusement. *V. Mo.*

★ 1 CD WEA 4509995592-2.

CHANSON

JULIETTE
Rimes féminines

LA VOIX, le charisme, la musicalité : Juliette Nourredine a tout pour plaire. Raffinée et vulgaire, inspirée et répétitive, nostalgique ou swingante, la chanteuse-compositrice tient de la fête foraine. Les textes de Pierre Philippe, ex-comparse de Jean Guidoni, jouent sur la cruauté et la satire. La musique navigue entre la mélodie à la française, le classicisme emphatique (l'Ensemble orchestral des Hauts-de-Seine l'accompagne avec une certaine élégance), l'orchestration jazz, à la Boris Vian, et la fanfare. *Rimes féminines* rassemble quatorze portraits de femmes contradictoires, des *Tueuses* (*« Zigouiller buter estourbir/Trucider saigner refroidir/Descendre occire ratatiner »*) aux consommatrices des compils de Michel Sardou, *« un Minidur, un Minimou, six côtes de veau, six tartes aux fraises »*. Mais pourquoi rester si bêtement rétro, au point d'en arriver à écarter, avec un dédain suspect, les tendances musicales actuelles ? *V. Mo.*

★ 1 CD Scalen Disc MT104.

MATHIEU BOOGAERTS
Super

LES BRICOLEURS DE CUISINE impriment à la chanson francophone un nouveau style, à géométrie variable, du minimalisme de Dominique A., aux rêveries cinématographiques du Suisse Jean Bart. Avec *Ondulé*, le joli titre qui ouvre ce premier album d'apparence désinvolte, Mathieu Boogaerts se fait connaître petit à petit sur les ondes. Calmement, sans se départir de l'esprit joueur qui lui fait fredonner des chansons douces, posées sur du reggae (*Je me détends*, musique de Bob Marley), des litanies cybernétiques (*Bel et bien là*) ou des complaintes déglinguées (*J'ai sommeil*). *V. Mo.*

★ 1 CD Remark 529490-2.

ROCK

RAGGASONIC

LE DUO formé depuis 1990 par Big Red et Daddy Mory est devenu l'un des *sound systems* parisiens les plus respectés. Tchatcheurs-chroniqueurs de la jeunesse urbaine, ils ont su s'entourer aussi de musiciens qui donnent à leur raggamuffin une assez séduisante variété mélodique. Sur ce premier album, Raggasonic a même reçu l'aide de Sly et Robbie, la section rythmique la plus célèbre de Jamaïque. La surprise vient moins des thèmes des chansons – la drogue (*ganja* exceptée), le sida (le tube *J'entends parler*), la police sont des cibles prioritaires – que de la vitalité de leurs rimes et une saine arrogance faisant du groupe l'équivalent rasta des rappers de NTM. Ces derniers rejoignent d'ailleurs leurs camarades pour un morceau qui définit bien leur style. *« Aiguisé comme une lame / Pointu comme un couteau / Chauffé comme une flamme / Et puissant comme un fusil d'assaut. »* *S.D.*

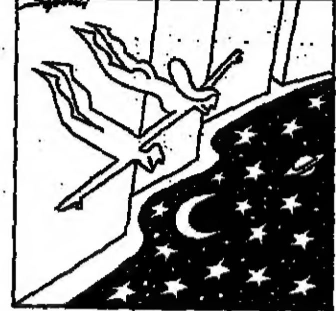
★ 1 CD Source 7243 8 40934 2 6. Distribué par Virgin.



هكذا من الاصل

Festival Présences 96

Création à Paris d'une œuvre inédite d'Arnold Schoenberg



UNE ŒUVRE d'une vingtaine de minutes du compositeur autrichien Arnold Schoenberg intitulée *Dix-huit fragments extraits des dix-sept pièces pour piano* est présentée en première audition mondiale. Il s'agit en réalité de fragments épars, datant des différentes périodes de la vie créatrice du musicien, qui figuraient dans le deuxième volume de l'édition intégrale Arnold Schoenberg entreprise à Los Angeles en 1966.

Refusant de voir cette musique dormir, le pianiste Herbert Henck a obtenu de l'éditeur la permission d'assembler, d'ordonner ces pièces et de leur donner une forme cohérente. Selon Jean-Pierre Armengaud, délégué artistique de Présences 96, ces croquis pianistiques sont très intéressants pour suivre à la trace l'évolution du musicien et observer son émancipation du système tonal. S'il en a signé l'enregistrement pour Wergo, c'est la première fois qu'Herbert Henck donnera ces miniatures en concert. *Au même programme, des œuvres* de Hauer, Biel et Pesson.

★ Maison de Radio-France, 116, avenue du *Président-Kennedy*, Paris 16e. Mo Passy. 20 heures, le 9 février. Tél. : 42-30-15-16. Entrée libre.

UNE SOIRÉE A PARIS

Le Théâtre hongrois en lecture
A l'occasion de la création de *Rencontre* de Peter Nadas au Théâtre du Rond-Point, les Editions théâtrales proposent des lectures du répertoire dramatique hongrois.
Théâtre du Rond-Point, Galerie Audiberti, Rond-Point des Champs-Elysées, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Mo Franklin-Roosevelt. 18 h 30, les 9 et 10. 25 F.

Astoul Art Ensemble
Sur un texte de Braque, le saxophoniste Steve Lacy a composé *Tips*, en hommage à Cézanne. A partir de ce matériau, un quintette inhabituel, à trois saxophones (baryton, ténor et soprano), une flûte et un percussionniste, improvise.
Taverny (95), Médiathèque, 7, rue du Chemin-Vert-de-Boissy. SNCF Montigny-Beauchamp ou Taverny, RER C Montigny-Beauchamp, puis liaison bus station Verdun-Plaine. 19 h 30, le 9 février. Tél. : 30-40-55-00. Entrée libre.

La Souris déglinguée. Marousse
Taï-Luc et sa bande ont élargi leurs horizons, du rock basique au rhythm'n'blues, de la jeunesse rebelle du pavé parisien aux jeunes combattantes de l'Asie. En première partie, Marousse, groupe mené par l'ancienne chanteuse de la Marmaille Nue et son frère, ex-batteur de Mano Negra.
La Cigale-Kanterbräu, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. 19 heures, le 9 février. Tél. : 42-23-15-15. 110 F.

Dee Nasty & Big Brother Hakim
Dee Nasty, DJ historique du rap français, s'est associé à Big Brother Hakim, par ailleurs chanteur de Jungle Hala. *Cithea Club, 114, rue Oberkampf, Paris 11e. Mo Parmentier. 22 heures, le 9 février. Tél. : 40-21-70-95.*

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

À L'ABRI DE LEURS AILES
Film indien de Buddhadeb Dasgupta, avec Rajit Kapoor, Laboni Sarkar, Sadhu Meher, Shankar Charkraborty, Indrani Halder (1 h 23).
VO : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).

COÛTE QUE COÛTE
Film français de Claire Simon, (1 h 35).
Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

ESPRITS REBELLES
Film américain de John N. Smith, avec Michelle Pfeiffer, George Dzundza, Courtney B. Vance, Robin Bartlett, Béatrice Winde (1 h 37).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

MÉMOIRES D'UN JEUNE CON
Film français de Patrick Aurignac, avec Christophe Hémon, Patrick Aurignac, Daniel Russo, Alexandra London, François Périer (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

MIREK N'EST PAS PARTI
Film tchèque de Bojena Horackova, avec Bohumil Klepl, Eva Hodinova, Zuzana Bydzovska, Tomas Hanak, Bojena Horackova, Jan Vlasak (1 h 17).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MORUROA, LE GRAND SECRET
Film français de Michel Daëron, (1 h 14).
L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

POURVU QUE ÇA DURE
Film français de Michel Thibaud, avec Gérard Darmon, Ticky Holgado, Emmanuelle Seigner, Catherine Jacob, Jean-Pierre Bisson, Rebecca Potok (1 h 30).
UGC Ciné-Cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

SABRINA
Film américain de Sydney Pollack, avec Harrison Ford, Julia Ormond, Greg Kennear, Nancy Marchand, John Wood (2 h 08).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

STRANGE DAYS (**)
Film américain de Kathryn Bigelow, avec Ralph Fiennes, Angela Bassett, Juliette Lewis, Tom Sizemore, Michael Wincott, Vincent D'Onofrio (2 h 25).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Miramar, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

TÉMOIN MUET (*)
Film américain d'Anthony Waller, avec Marina Sudina, Fay Ripley, Evan Richards, Oleg Jankowski, Igor Volkov, Serguei Karlenkov (1 h 38).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

RÉGION

MUSIQUE CLASSIQUE

AVIGNON
François-René Duchable (piano)
Chopin : *Ballade op. 38, Nocturne op. 27 nº 2, Barcarolle op. 60, Préludes op. 28.* Moussorgski : *Les Tableaux d'une exposition.*
Opéra, rue Racine, 84 Avignon. 20 h 30, mardi 13. Tél. : 90-82-23-44. De 35 F à 140 F.

LILLE
Orchestre national de Lille
Brahms : Danses hongroises. Debussy : *La Mer.* Strauss : *Le Chevalier à la rose, suite.* Ravel : *La Valse.* Georges Prêtre (direction).
Le Nouveau Siècle, 20, rue du Nouveau-Siècle, 59 Lille. 20 h 30, jeudi 15. Tél. : 20-12-82-40. De 110 F à 140 F.

MONTPELLIER
Tristan et Isolde
de Wagner. Heikki Siukola (Tristan), Lisbeth Balslev (Isolde), Eike Wilm Schulte (Kurwenal), Nadine Denize (Brangäne), Matthias Hölle (le roi Marke), Chœur de l'opéra de Montpellier, Orchestre philharmonique de Montpellier, Friedemann Layer (direction), Marco Arturo Marelli (mise en scène).
Corum-Opéra Berlioz, esplanade Charles-de-Gaulle, 34 Montpellier. 15 heures, dimanche 11. Tél. : 67-60-19-99. De 120 F à 260 F.

NICE
Le Coq d'or
de Rimski-Korsakov. Valérie Gonzales (le Coq d'or), Alexander Anisimov (le tsar Dodon), Elena Brjlova (la princesse Chemakha), Donald Kaasch (l'astrologue), Chœur de l'opéra de Nice, Orchestre philharmonique de Nice, Uri Segal (direction), Ennosuke Ichikawa (mise en scène), Kanshino Fujima (chorégraphie).
Opéra, 4-6, rue Saint-François-de-Paule, 06 Nice. 14 h 30, dimanche 11 ; 20 heures, mardi 13 et jeudi 15. Tél. : 93-85-67-31. De 80 F à 500 F.

SAINT-ÉTIENNE
Le Dialogue des carmélites
de Poulenc. Valérie Marestin, Raphaëlle Farman, Sharon Coste, Claire Larcher, Sylvaine Davené, Antoine Garcin, Jean-Pascal Introvigne, Antoine Normand, Olivier Grand, Chœurs lyriques et Nouvel Orchestre de Saint-Etienne, Patrick Fournillier (direction), Antoine Bourseiller (mise en scène).
Théâtre Copeau-Grand-Théâtre, jardin des Plantes, 42 Saint-Etienne. 15 heures, dimanche 11. Tél. : 77-25-35-18. De 120 F à 210 F.

STRASBOURG
Orchestre philharmonique de Strasbourg
Beethoven : *Leonore II.* Hindemith : *Concerto pour violon et orchestre.* Franck : *Symphonie.* Miriam Fried (violon), Heinz Wallberg (direction).
Palais de la musique et des congrès,

Publicité



place de Bordeaux, 67 Strasbourg. 20 h 30, jeudi 15 et vendredi 16. Tél. : 88-52-18-45. De 135 F à 165 F.

TOURS
Simon Boccanegra
de Verdi. Marcel Vanaud (Simon Boccanegra), Michèle Lagrange (Maria Boccanegra), Chris de Moor (Jacopo Fiesco), Ignacio Encinas (Gabriele Adorno), Jean-Marc Ivaldi (Paolo Albiani), Chœurs lyriques du Grand Théâtre, Orchestre symphonique de Tours, Alain Guingal (direction), Antoine Selva (mise en scène).
Grand Théâtre, 34, rue de la Scellerie, 37 Tours. 14 h 30, dimanche 11. Tél. : 47-05-37-87. De 65 F à 215 F.

DANSE

ALBERTVILLE
Maryse Delente
Roméo et Juliette, de Berlioz.
Le Dôme Théâtre, place de l'Europe, 73 Albertville. 20 h 30, mardi 13. Tél. : 79-37-70-88.

BLOIS
Boris Charmatz
Attention.
Halle aux grains, place de la République, 41 Blois. 18 h 30, samedi 10. Tél. : 54-56-19-79. 40 F.
Vera Mantero
Para enfastiadas e profundas tristezas.
Halle aux grains. 20 h 30, samedi 10.

LYON
Lyon Opera Ballet
Martino Müller : *Le Jour même.* Jiri Kylian : *Stamping Ground.* William Forsythe : *Second Detail.*
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 61 Lyon. 20 h 30, samedi 10. Tél. : 72-00-45-45.
Compagnie Kelemenis
Lovely Figures.
Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 19 h 30, mercredi 14 ; 20 h 30, jeudi 15 et vendredi 16. Tél. : 78-75-88-88. 100 F.

NANTES
The Doug Elkins Dance Company
Programme mixte.
Espace 44, 84, rue du Général-Buat, 44 Nantes. 21 heures, lundi 12. Tél. : 51-88-25-25. De 80 F à 140 F.

NÎMES
Compagnie Angelin Preljocaj
La Voix perdue.
Théâtre, 1, place Calade, 30 Nîmes. 20 h 30, samedi 10. Tél. : 66-36-02-04. De 90 F à 140 F.

OLLIOULES
Mathilde Monnier
Nuit.
TNDI Châteauvallon, BP 118, 83 Ollioules. 21 heures, samedi 10. Tél. : 94-22-74-00. 120 F.

LA ROCHE-SUR-YON
François Raffinot
Adieu.
Le Manège, 19, rue Pierre-Bérégovoy, 85 La Roche-sur-Yon. 20 h 30, samedi 10. Tél. : 51-47-83-83. 140 F.

SÈTE
Olivia Grandville, Loïc Touzé
O de lo Pater.
Théâtre, avenue Victor-Hugo, 34 Sète. 19 heures et 21 heures, mercredi 14 et jeudi 15. Tél. : 67-74-66-97. De 70 F à 130 F.

TOULOUSE
Ballet du Capitole de Toulouse
George Balanchine : *Who's Cares, Le Fils prodigue, Tarantella.* Mauro Bigonzetti : *Création.*
Halle aux Grains, place Dupuy, 31 Toulouse. 20 h 30, les 15, 16 et 17. Tél. : 61-63-13-13. De 195 F à 390 F.

JAZZ

AVIGNON
David S. Ware Quartet
La foi dans le free jazz par une formation emportée. Organisé par l'AJML.
La Manutention, 4, rue des Escaliers Sainte-Anne, 84 Avignon. 20 h 30, jeudi 15. Tél. : 90-86-08-61. De 50 F à 90 F.

BORDEAUX
John Abercrombie Trio
Le guitariste avec une rythmique aérienne, Heyn Van de Geyn (basse) et Joe LaBarbera (batterie).
Le Thelonious, 18, rue Bourbon, 33 Bordeaux. 20 h 30, jeudi 15. Tél. : 56-11-00-50. 40 F.

CAEN
Quartet West
La formation « classique » du contrebassiste Charlie Haden.
Grand Auditorium, 1, rue Carel, 14 Caen. 21 heures, dimanche 18. Tél. : 31-50-05-64.

LYON
Bertrand Renaudin
L'invention en trio d'un batteur-peintre-compositeur.
Bar de la Tour Rose, 22, rue Bœuf, 69 Lyon. 21 h 30, vendredi 16 et samedi 17 ; 17 h 30, dimanche 18. Tel : 78-37-25-90. De 70 F à 100 F.

MULHOUSE
Jeff Sicard Quartet
Eckehard Jost Nonett
La compréhension renouvelée de Dolphy et Ornette et une découverte germanique pour un double concert.
La Filature, salle modulable, 20, allée Nathan-Katz, 68 Mulhouse. 20 h 30, vendredi 16. Tél. : 89-36-28-28. De 40 F à 110 F.

NANTES
Duo Labièrre/Ducret
La contrebassiste et le guitariste, électriques *ou/et acoustiques ? Passionnant* de toute manière.
Pannonica, 9, rue Basse-Porte, 44 Nantes. 22 heures, jeudi 15. Tél. : 40-48-74-74. De 60 F à 80 F.

PESSAC
Don Byron Group
Un régal dirigé par un clarinettiste cultivant avec intellignence et curiosité son universalité musicale.
Salle le Royal, rue Jean-Cordier, 33 Pessac. 21 heures, samedi 17. 100 F.

THÉÂTRE

AMIENS
L'Homme difficile
de Hugo von Hofmannstahl, mise en scène de Jacques Lassalle, avec Véronique Alain, Roland Amstutz, Marianne Basler, Nicolas Bonnefoy, Nathalie Kousnetzoff, Dominique Labourier, Lucien Marchal, Océane Mozas, Michel Peyrelon, Hugues Quester, Rosine Rochette, Mark Saporta et Andrzej Seweryn.
Maison de la culture, place Léon-Gontier, 80 Amiens. Du 13 au 15, à 20 h 30. Tél. : 22-97-79-77. Durée : 3 h 30. 130 F.

BESANÇON
Le Cirque invisible
de et par Victoria Chaplin et Jean-Baptiste Thierrée.
L'Espace, place de l'Europe, 25 Besançon. Samedi 10, à 19 heures ; dimanche 11, à 17 heures. Tél. : 81-82-00-30. Durée : 2 heures. 60 F et 100 F.*

BORDEAUX
Hélène
de Jean Audureau, mise en scène de Jean-Louis Thamin, avec Muriel Solvay, Christophe Allwright, Jean-Yves Chatelais, Vincent de Bouard, Eric Bougnon, Nicolas Delpeyrat, Jean-Marie Galey, Yasmine Modestine et Jérôme Robart.
Théâtre du Port de la Lune, square Jean-Vauthier, 33 Bordeaux. Samedi 10, lundi 12, mardi 13, mercredi 14, vendredi 16, à 20 h 30 ; jeudi 15, à 19 h 30. Tel. : 56-91-98-00. Durée : 2 heures. 70 F et 150 F.*

BREST et LA ROCHELLE
La Mouette
d'Anton Tchekhov, mise en scène d'Alain Françon, avec Carlo Brandt, Clovis Cornillac, Valérie Dréville, Michèle Goddet, Dominique Valadié...
Le Quartz, 2-4, avenue Clemenceau, 29 Brest. Samedi 10, à 20 h 30. Tél. : 98-44-10-10. Durée : 2 h 30. 65 F et 125 F.*
La Coursive, 4, rue Saint-Jean-du-Pérot, 17 La Rochelle. Mercredi 14 et jeudi 15, à 20 h 30. Tél. : 46-51-54-02. 125 F.

CAEN et RENNES
L'Illusion comique
de Pierre Corneille, mise en scène d'Eric Vigner, avec Nazim Boudjenah, Dominique Charpentier, Cécile Garcia-Fogel, Eric Guérin, Denis Léger-Milhau, Gilbert Marcantognini, Jérémie Oler, Grégoire Œstermann, Guy Parigot, Eric Petitjean et le Quatuor Matheus.
Théâtre municipal, esplanade du Théâtre, 14 Caen. Jeudi 15 et vendredi 16, à 20 h 30. Tél. : 31-30-76-20. Durée : 2 h 30. 60 F et 110 F.*
Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Hélier, 35 Rennes. Samedi 10 et lundi 12, à 20 h 30 ; dimanche 11, à 16 heures. Tél. : 99-31-12-31. Durée : 2 h 30. 110 F.

CAVAILLON
La Servante
d'Olivier Py, mise en scène de l'auteur, avec Céline Chéenne, Gilbert Beugniot, Michel Fau, Anne Bellec, Christophe Bernard, Philippe Lehembre, Elizabeth Mazev Patrick Zimmermann, Frédérique Ruchaud et Luc Delhumeau.
Théâtre, rue du Languedoc, 84 Cavaillon. Jeudi 15, à 20 h 30 : L'Architecte et la forêt. *Vendredi 16, à 20 h 30 :* La Panoplie du squelette. *Tél. : 90-78-64-64. Durée : 2 h 30. 90 F* et 120 F.*

DIJON
Richard III
de William Shakespeare, mise en scène de Matthias Langhoff, avec Nathalie Bastat, Hugues Boucher, Stéphane Comby, Marcial Di Fonzo Bo, Marie Lauverjat, Maxime Lefrançois, Frédérique Loliée, Philippe Marteau, Jean-Michel Portal, Sandrine Spielmann, Pascal Tokatlian et deux enfants en alternance.
Théâtre du Parvis-Saint-Jean, rue Danton, 21 Dijon. Samedi 10, mardi 13, mercredi 14, jeudi 15, vendredi 16, à 19 h 30 ; dimanche 11, à 16 heures. Tél. : 80-30-12-12. Durée : 4 h 20. 100 F et 130 F.*

EVREUX
La Chair de l'homme
de Valère Novarina, mise en scène de l'auteur, avec Roséliane Goldstein, Laurence Mayor, Agnès Sourdillon...
Théâtre, place Charles-de-Gaulle, 27 Evreux. Samedi 10, à 20 heures. Tél. : 32-78-85-25. Durée : 2 h 20. 80 F et 110 F.*

LYON
Orage
d'August Strindberg, mise en scène de Bruno Meyssat, avec Christine Bertocchi, Geoffrey Carey, Sylvie Jaubert, Jean-Michel Rivinoff, Philippe Cousin, Catherine Vallon et Vincent Vermillat.
Théâtre le Point-du-Jour, 7, rue des Aqueducs, 69 Lyon. Mardi 13, vendredi 16, samedi 17, à 20 h 30 ; mercredi 14 et jeudi 15, à 19 h 30 ; dimanche 18, à 16 heures. Tél. : 78-36-67-67. Durée : 1 h 30. 85 F et 100 F.*

MONTLUÇON
Hôtel Europe
d'après Vidosav Stevanovic, mise en scène de Milos Lazin, avec Denise Bonal, Renaud Danner, Jacques Giraud et Nathalie Villeneuve.
Les Fédérés-Théâtre des Ilets, Espace Boris-Vian, 03 Montluçon. Samedi 10, à 20 h 30. Tél. : 70-03-86-18. Durée : 1 h 50. 70 F et 90 F.*

NÎMES
La Femme changée en renard
d'après David Garnett, mise en scène de Didier Bezace, avec Serpentine Teyssier, Christophe Grundmann et Benoît Muracciole.
Odéon, 7, rue Pierre-Sémard, 30 Nîmes. Mercredi 14, à 19 h 30 ; jeudi 15, vendredi 16, samedi 17, à 20 h 30 ; dimanche 18, à 15 heures. Tél. : 66-67-87-20. Durée : 1 h 30. 60 F et 100 F.*

REIMS
Savannah Bay
de Marguerite Duras, mise en scène de Jean-Claude Amyl, avec Martine Pascal et Gisèle Casadesus.
Comédie de Reims, 3, chaussée Bocquaine, 51 Reims. Samedi 10, mardi 13, mercredi 14, jeudi 15, vendredi 16, à 20 h 30. Tél. : 26-48-49-00. Durée : 1 h 40. 75 F et 120 F.*

STRASBOURG
Imprécations IV
de Michel Deutsch, mise en scène de l'auteur, avec Judith Henry, Toméo Vergès, André Wilms, Marie Payen et le groupe Sentimental trois 8.
Wacken-Théâtre national, place de la Foire-Exposition, 67 Strasbourg. Samedi 10, mardi 13, mercredi 14, jeudi 15, vendredi 16, à 20 heures. Tél. : 88-35-44-52. Durée : 1 h 30. 95 F et 125 F. Dernières.*

TOULOUSE
Chicken
de Gregory Motton, mise en scène d'Henri Bornstein, avec Céline Bernat, *Grigori Manoukov, Christian Ruché...*
Théâtre Garonne, 1, avenue du Château-d'Eau, 31 Toulouse. Samedi 10, mardi 13, jeudi 15, vendredi 16, samedi 17, à 21 heures ; mercredi 14, à 19 h 30. Tél. : 61-42-33-99. Durée : 1 h 30. 80 F et 100 F.*

TOURCOING
Gibiers du temps
de Didier-Georges Gabily, mise en scène de l'auteur, avec Vincent Dissez, Bernard Ferreira, Catherine Baugué, Frédérique Duchêne, Elisabeth Doll, Ulla Baugué, Nicolas Bouchaud, Hélène Corsi, Christelle Legroux, Virginie Lacroix, Nathalie Nambot, Denis Lebert, Xavier Tavera, Gilles Masson, Fabienne Prost et Nantené Traoré.
L'Idéal, 19, rue des Champs, 59 Tourcoing. Samedi 10, à 14 heures. Tél. : 20-40-10-20. Durée : 2 h 30. 90 F et 130 F.*

VILLEURBANNE
La Tour de Nesle
d'après Alexandre Dumas père, mise en scène de Roger Planchon, avec Jacques Weber, Marco Bisson, Victor Garrivier, Paolo Graziosi, Yveline Hamon...
Théâtre national populaire, 8, place Lazare-Goujon, 69 Villeurbanne. Samedi 10, mardi 13, vendredi 16, à 20 h 30 ; dimanche 11, à 17 heures ; mercredi 14 et jeudi 15, à 19 h 30. Tél. : 78-03-30-50. Durée : 3 heures. 135 F et 170 F. Jusqu'au 23 février.*

ART

AMIENS
Jean-Michel Alberola
Fonds régional d'art contemporain de Picardie, 45, rue Pointin, 80 Amiens. Tél. : 22-91-66-00. De 14 heures à 18 heures. Fermé samedi, dimanche. Jusqu'au 29 mars 1996.

BORDEAUX
Matthew Barney
CAPC-Musée d'Art contemporain, 7, rue Ferrère, 33 Bordeaux. Tél. : 56-44-16-35. De 12 heures à 19 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 24 mars 1996. 30 F.
Traffic. Pratiques artistiques des années 90
CAPC-Musée d'art contemporain, grande nef, 7, rue Ferrère, 33 Bordeaux. Tél. : 56-44-16-35. De 12 heures à 19 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 24 mars 1996. 30 F.

CHATELLERAULT
Jean-Gabriel Coignet
Ecole municipale d'arts plastiques, galerie de l'ancien collège, 8, rue de la Taupanne, 86 Châtellerault. Tél. : 49-93-03-12. De 9 heures à 12 heures et 14 heures à 18 heures. Fermé samedi et dimanche. Jusqu'au 15 mars 1996.

CHERBOURG
Tom Drahos
Galeries du théâtre, Centre culturel de Cherbourg, rue Vastel, 50 Cherbourg. Tél. : 33-88-55-50. Mardi, jeudi, vendredi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; mercredi, samedi de 10 heures à 18 heures ; dimanche de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 29 février 1996.

DIJON
John M. Armleder, Bernard Frize, Steven Parrino, Richard Prince
Le Consortium, Centre d'art contemporain, 16, rue Quentin, 21 Dijon. Tél. : 80-30-75-23. De 14 h 30 à 18 h 30. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 9 mars 1996.

DOLE
Identités et affinités
Musée des Beaux-Arts, 85, rue des Arènes, 39 Dole. Tél. : 84-72-27-72. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 31 mars 1996.

EVREUX
Valère Novarina
Musée d'Evreux-ancien évêché, 6, rue Charles-Corbeau, 27 Evreux. Tél. : 32-31-52-29. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi et dimanche matin. Jusqu'au 9 avril 1996.

LYON
3e Biennale d'art contemporain
Palais des congrès et Musée d'art contemporain, Cité internationale, 69 Lyon. Tél. : 72-41-00-00. De 12 heures à 19 heures ; nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 18 février 1996. 40 F.

MORLAIX
Alain Clément
Musée des Jacobins, place des Jacobins, 29 Morlaix. Tél. : 98-88-68-88. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ; dimanche jusqu'à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 3 mars 1996.

MOUANS-SARTOUX
L'Art concret aujourd'hui
Château, 06 Mouans-Sartoux. Tél. : 93-75-71-50. Jeudi, vendredi, samedi, dimanche de 11 heures à 18 heures et sur rendez-vous. Jusqu'au 10 mars 1996.

NANTES
Les Années romantiques
Musée des Beaux-Arts, 10, rue Georges-Clemenceau, 44 Nantes. Tél. : 40-41-65-65. De 10 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 21 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 17 mars 1996. 30 F.

NICE
Le Monde après la photographie
Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard, 06 Nice. Tél. : 92-07-73-73. De 13 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 21 avril 1996.
Ernest Pignon-Ernest
Musée d'art moderne et d'art contemporain, 1er étage, promenade des Arts, 06 Nice. Tél. : 93-62-61-62. De 11 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 3 mars 1996. 25 F.

QUIMPER
Tania Mouraud
Le Quartier, Centre d'art contemporain, parc du 137e-Régiment-d'Infanterie, 29 Quimper. Tél. : 98-55-55-77. De 11 heures à 19 heures ; samedi de 14 heures à 18 heures ; dimanche de 14 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 10 mars 1996.

REIMS
Patrick Van Caeckenbergh
Fonds régional d'art contemporain, le Collège, 1, place Museux, 51 Reims. Tél. : 26-05-78-32. De 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 10 mars 1996.

ROUEN
Les Vitraux retrouvés de Saint-Vincent
Musée des beaux-arts, square Verdrel, 76 Rouen. Tél. : 35-71-28-40. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 26 février 1996.

SAINT-ÉTIENNE
Collections, collection
Musée d'art moderne, La Terrasse, 42 Saint-Etienne. Tél. : 77-79-52-52. De 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 25 février 1996. 26 F.

VILLENEUVE-D'ASCQ
L'Envolée, l'enfouissement
Musée d'art moderne, 1, allée du Musée, 59 Villeneuve-d'Ascq. Tél. : 20-05-42-46. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 28 avril 1996. 25 F.

YVETOT
Georges Rousse
Galerie Duchamp, Ecole municipale d'arts plastiques, 7-9, rue Percée, 76 Yvetot. Tél. : 35-96-36-90. De 13 h 30 à 18 h 30. Fermé dimanche. Jusqu'au 2? février 1996.

La menace de conflit entre la CLT et Canal Plus crispe Havas

Le projet d'accord entre la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion et une compagnie contrôlée par Rupert Murdoch pour le lancement de chaînes numériques en Allemagne brouille la stratégie du groupe de Pierre Dauzier, qui attend un arbitrage politique

RIEN N'A FILTRÉ du conseil d'administration du groupe Havas consacré jeudi 8 février, au projet d'accord entre la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) et BSkyB contrôlée par l'homme d'affaires australo-américain Rupert Murdoch (40 %). *Rien, sauf un détail annexe* : l'entrée de Havas dans le capital du groupe cinématographique de Marin Karmitz.

A l'issue de débats – « *intenses* », au dire de témoins – Pierre Dauzier, PDG de Havas, est convaincu qu'Albert Frère, PDG du Groupe *Bruxelles Lambert et principal actionnaire de la CLT, est résolu à* faire aboutir les négociations qu'il mène actuellement avec Rupert Murdoch sur la création d'une société commune chargée de commercialiser outre-Rhin de nouveaux services de télévision numériques (*Le Monde* du 8 février).

Même si la majorité du capital de cette société (60 %) revient à la CLT, – Murdoch n'aurait que 40 % –, l'accord peut apparaître comme déséquilibré. Rupert Murdoch, qui contrôle un studio hollywoodien (Fox), a un catalogue de films et de programmes et un savoir-faire en matière de chaînes thématiques.

VALORISER LA CLT

La CLT a commencé d'acheter des droits de diffusion sur des films et des programmes de télévision américains, mais l'équipe qui pilote le projet numérique n'a jamais mobilisé la technique des filiales audiovisuelles du groupe (la CLT contrôle onze chaînes de télévision en Europe) et manque de personnel compétent en matière de chaînes thématiques.

D'un strict point de vue capitalistique, ces considérations n'ont qu'un poids relatif : l'intérêt d'un *financier comme* Albert Frère est d'offrir des perspectives à la CLT dans la télévision numérique pour mieux valoriser son groupe. Que cette valeur ajoutée vienne d'un groupe américain ou européen semble peu lui importer.

Bien que Murdoch ne s'intéresse pour l'instant qu'à l'Allemagne, la CLT, elle, garde un œil sur la France. Elle envisage ainsi de réaliser *un bouquet de programmes* francophones concurrent de celui de Canalsatellite en s'alliant aux diffuseurs français non liés à Canal Plus. Cette tentative de fédérer M 6 (filiale de la CLT) mais aussi TF 1 et les chaînes publiques a peu de chances de réussir compte tenu de l'émotion politique que suscite le renforcement des positions de Murdoch en Allemagne où il est déjà opérateur de la chaîne hertzienne Vox aux côtés de Bertelsmann et de Canal Plus.

Pierre Dauzier, qui est un proche de Jacques Chirac, a réussi à intéresser l'Elysée à ce dossier. Le lobby du cinéma, dont l'ARP, l'association dirigée par Claude Lelouch, est le fer de lance, a également sorti l'artillerie lourde. Dans un communiqué, elle rappelle que la faiblesse de la réglementation en Europe offre « *aux programmes cinématographiques et audiovisuels américains une tête de pont en Europe* ». La Générale des eaux, coactionnaire de Canal Plus, affirme qu'elle est « *résolue à défendre Canal Plus à l'égard d'un accord CLT qui n'est pas conforme à ses intérêts en France, ni au plan international* ».

En clair, le personnel politique français est vigoureusement invité à se mobiliser contre l'envahisseur américain. Même si des discussions vont avoir lieu au plus haut niveau entre la France et le Luxembourg, un véto politique des autorités grand-ducales semble toutefois illusoire. C'est en accord avec le grand-duché que la CLT a négocié avec Rupert Murdoch.

CLIMAT ÉMOTIONNEL

Compte tenu du climat émotionnel en France, la tentative de la CLT de fédérer un front anti-Canal Plus risque de faire long feu. TF 1 aura du mal à oublier qu'elle est déjà liée au plan commercial à *Canal Plus comme éditeur de chaînes (LCI, Eurosport). En outre,* elle entre dans une période délicate, celle du renouvellement de son autorisation d'émettre par le CSA. TF 1 n'a donc guère intérêt en 1996, à se positionner comme « agent » de l'envahisseur américano-luxembourgeois.

Même problème pour le président des chaînes publiques qui aborde en 1996 la phase délicate *du renouvellement de son mandat*. Sauf miracle politique, Havas est donc condamné à assister en Allemagne à une lutte commerciale meurtrière entre deux de ses principales filiales, la CLT et Canal Plus.

Y. M.

Marin Karmitz, producteur et PDG de MK 2

« Mon but principal est d'avoir les moyens de l'autonomie »

EN ENTRANT, à hauteur de 25 % dans le capital de MK 2 Holding, Havas prend 20 % de la valeur du groupe cinématographique dirigé par Marin Karmitz. MK 2 Holding, contrôlée désormais à 80 % par Marin Karmitz, coiffe MK 2 SA, une seconde holding qui regroupe les activités de production, d'exploitation en salle et de distribution des films du groupe. Le chiffre d'affaires de MK 2 a atteint 250 millions de francs environ en 1995 et se répartit en trois parties à peu près équivalentes : un tiers pour l'exploitation en salle, un tiers pour la production et un tiers pour les nouveaux métiers, la gestion de droits, etc.

« A quels objectifs immédiats correspond cet apport en capital ?

– L'entrée de Havas dans MK 2 correspond à l'appréciation positive de la stratégie que nous avons menée. Stratégie qui consiste à rester une entreprise libre dans un monde où des méga-regroupements sont à l'œuvre. Ces fusions *de grandes entreprises qui caractérisent le secteur* audiovisuel laissent en principe peu de marge de manœuvre à des ensembles comme le nôtre. Mon but principal est donc d'avoir les moyens de l'autonomie dans un espace où les marges de manœuvre tendent à se restreindre. Nous avons toujours agi à contre-courant de la profession *et nous nous donnons les moyens de continuer.*

– Allez-vous poursuivre le développement des salles de quartier au lieu de « multiplexes » ?

– Le cœur d'activité du groupe MK 2 reste la production. Nous pensons que la salle de proximité défend mieux le genre de films que nous produisons que le multiplexe, qui, par nature, privilégie la production américaine. Par conséquent, oui, nous continuerons de développer des salles de proximité.

– Havas aspire à être un grand de l'audiovisuel mondial. Il est curieux qu'il finance une stratégie qui ne correspond pas à la sienne.

– Tous les grands groupes français viennent de la diffusion : Gaumont, UGC, TF 1, Canal Plus... Havas, lui, vient de la publicité. Ils sont en cela plus proches des producteurs *que nous sommes que des diffuseurs. Havas est au*jourd'hui dans MK 2 comme il est rentré hier chez Gallimard : afin d'en appuyer la stratégie.

– Où en êtes vous en tant que producteur ?

– On a investi 200 millions de francs sur six films en 1995. Et ces longs-métrages ont en général une belle carrière internationale. *La Cérémonie* est aujourd'hui le film français le plus vendu à l'étranger. Les films produits par MK 2 sont en général en tête des ventes internationales. Nous avons d'ailleurs une structure de distribution qui nous est propre, avec des accords chaque année renforcés avec des distributeurs étrangers.

– Le numérique vous inspire-t-il ?

– Nous avons une filiale qui développe des CD Rom, une autre qui fait de la production audiovisuelle, et je puis vous dire que nous nous intéressons de très près à développer des choses du côté de la diffusion numérique. Mais il est encore trop tôt pour en parler. »

Propos recueillis par Yves Mamou

VENDREDI 9 FÉVRIER

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 Dallas. Feuilleton.
15.25 Rick Hunter, inspecteur choc. *Double exposition*. Série.
16.15 Une famille en or. Jeu.
16.50 Club Dorothée.
17.30 La Philo selon Philippe. Série.
18.00 Les Années fac. Double tranchant. Série.
18.25 Le Miracle de l'amour. Série.
19.00 Agence tous risques. [3/3] Exécution. Série.
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo.

20.50

UNE FAMILLE FORMIDABLE
[1/9] Feuilleton. Les parents disjonctent, de Joël Santoni (105 min). 514625
La famille Beaumont est en effervescence : les parents se disputent constamment, les enfants essaient de passer leurs examens...

22.35

FAMILLE, JE VOUS AIME
Magazine présenté par Isabelle Quenin. Invité : Francis Perrin (80 min). 4582628
23.55 Chapeau melon et bottes de cuir. Complex XK41. Série.
0.50 Journal, Météo.
1.25 et 2.30, 3.00, 3.35, 4.45 TF 1 nuit. 1.35 et 3.45 Histoires naturelles. 2.40 Mésaventures. 3.10 L'Aventure des plantes. 4.55 Musique. 5.20 Histoires des inventions.

France 2

12.59 Journal, Point route.
13.45 Derrick. Responsabilité partagée. Série.
14.50 L'Enquêteur. Faux amis. Série.
15.45 et 5.25 La Chance aux chansons. *Les amis de la Chance.*
16.35 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.05 Quoi de neuf, docteur ? Mike réalisateur. Série.
17.35 La Fête à la maison. Papouil. Série.
18.05 et 3.20 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Je cherche après Titine.
19.20 et 0.45 Studio Gabriel.
19.59 Journal, Météo, Point route.

20.55

MAIGRET
Série. Maigret et le fantôme, de H. Kahakorpi d'après Georges Simenon, avec Bruno Cremer (95 min). 3071064
L'inspecteur Lognon, victime d'une tentative d'assassinat, se trouve dans le coma à l'hôpital d'Helsinki. Le commissaire part sur les lieux du méfait.

22.30

BOUILLON DE CULTURE
Comment ne pas perdre la mémoire. Invités : Le docteur Henri Rubinstein, Robert Laffont, Jean-Pierre Marielle, Philippe Noiret et Jean Rochefort, à propos du film de Patrice Leconte, *Les Grands Ducs* ; Philippe Caubère, à propos de son film *Les Enfants du Soleil* (75 min). 6069606
23.45 Géopolis. Rwanda, après le génocide (40 min). 8430199
0.25 Journal, Météo.
1.15 Envoyé spécial (rediff.). 3.50 24 heures d'info. 5.00 Nam Noume, l'enfant thaïlandais. 6.05 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal.
13.05 Keno.
13.10 Tout en musique. Jeu.
13.40 Tennis. En direct. Coupe Davis : France-Danemark. 1er tour du groupe mondial 1996 à Besançon (245 min).
17.45 Je passe à la télé. Divertissement.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Roger Corbeau. L'Œil noir du cinéma français* (Assouline).
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.10 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.40 Consomag.

20.50

THALASSA
Magazine présenté par Georges Pernoud. Fleur de mousson (60 min). 1204335
Huit mois par an, des agriculteurs de l'ouest de l'Inde quittent leurs terres pour aller récolter leur « or blanc » : le sel.

21.50

FAUT PAS RÊVER
Magazine présenté par Sylvain Augier. Invité : Michel Legrand. Inde : une famille en bronze, de Frédéric Soltan, Dominique Rabotteau et Gilbert Loreaux ; île de la Réunion : le facteur de Mafate, de Jim Damour, Philippe Bigot et Gilbert Roger ; Irlande : Corner Boys, de Christophe Lavirotte et Philippe Bigot (60 min). 5373847
22.50 Journal, Météo.
23.15 Science 3. Avalanche, de Richard Burke et Matt Dickinson (55 min). 1315267
0.10 Dynastie. La Récompense. Feuilleton. 0.55 Musique Graffiti. Musique populaire (15 min).

La Cinquième

13.00 Détours de France. Bessans, le village du diable. 13.30 Attention santé. 13.35 Défi. 14.00 Le Réseau des métiers. 14.05 Travaux de la commission de réflexion sur l'école. 15.30 Le Sens de l'Histoire. Les civils anglais en guerre. 16.30 *Rintintin*. 17.30 *Les Enfants de John*. 18.00 *Affaires publiques*. Les assises. 18.15 ▶ Les Clefs de la nature. La drosophile, star de la génétique.
18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Le Mékong. Documentaire. [2/4] Laos : la mère de tous les fleuves, de Bernd Girrbach, Rolf Lambert, Manfred Linke et Elke Werry (45 min). 23151
19.45 Artisan'art. Documentaire. [2/5] Le bronzier.
20.00 Brut. Magazine de Claire Doutriaux et Paul Ouazan (30 min). 1373
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LE JUGE ET L'ADOLESCENTE
Téléfilm de Rainer Boldt, avec Udo Schenk, Senta Bonneval (90 min). 353719
Un magistrat, connu pour la sévérité des sentences qu'il prononce pour les crimes à caractère sexuel, est pédophile. Divorcé, à la recherche d'une compagne, il devient la proie d'un maître chanteur, patron d'une agence matrimoniale.

22.15

HISTOIRE DE NOS VIES : L'ANNIVERSAIRE
Documentaire de Michael Grigsby (80 min). 290847
A l'occasion des noces d'or d'un couple d'ouvriers, Michael Grigsby, dans ce numéro de Grand Format, trace un portrait chronologique, sociologique et géographique de la classe ouvrière anglaise, de l'après-guerre jusqu'au thatchérisme.
23.35 Nikos Kavvadias. Documentaire. Une croisière sur la vie, d'Olivier Guiton (50 min). 477809
Ce documentaire retrace la vie du poète grec Nikos Kavvadias, à travers le cheminement d'un cargo sillonnant les mers entre la Méditerranée et la mer du Nord.
0.25 Le Pilote et l'enfant (rediff.). Documentaire. 1.35 Music Planet (rediff.). Whitney Houston.

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. Série.
13.25 La Nuit du harem. Téléfilm de Billy Dale [2/2] (88 min). 4473084 *Dans le harem où elle est gardée prisonnière, Jessica apprend à survivre. Elle entreprend la conquête du sultan.*
15.10 Deux flics à Miami. La combine. Série.
16.30 Hit Machine. Variétés.
17.05 Une famille pour deux. Série.
17.35 L'Etalon noir. Série.
18.05 Raven. Série.
19.00 Code Quantum. Beth. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 et 23.20 Capital 6.

20.45

CACHE-CACHE MORTEL
Téléfilm de Philip F. Messina, (87 min). 818170
Une mère de famille dont la fille vient d'être enlevée mène son enquête dans le quartier, persuadée que le ravisseur ne peut-être qu'un voisin...

22.30

AU-DELÀ DU RÉEL, L'AVENTURE CONTINUE
Série. Evolution, avec Thora Birch, Megan Follows (50 min). 43354
Une petite fille télékynésiste est renvoyée de son école. Ses parents engagent une nourrice sans savoir qu'elle est dotée de pouvoirs paranormaux...
23.30 Sexy Zap.
0.00 Hongkong Connection.
1.00 Concert : Mariah Carey. Enregistré à New York en septembre 1995 (60 min). 2579712
2.00 Best of Groove. Musique. 4.00 Fanzine. Magazine. 4.25 Culture rock. Magazine.

Canal +

10.35 Geronimo ■ Film de Walter Hill (1993, 115 min). 8247199
▶ *En clair jusqu'à 13.45*
12.30 La Grande Famille.
13.45 Terrain miné. Film de Steven Seagal (1993, 97 min). 6353828
15.25 Babylon V. Nouveau départ. Série.
16.10 Le Journal du cinéma (rediff.).
16.15 Miss Karaté Kid. Film de Christopher Cain (1994, 103 min). 8811422
18.00 ▶ Le Dessin animé. The Mask.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.40 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

▶ FOLLE DE MOI
Téléfilm de Pierre Joassin, avec Grace de Capitani, Bernard Le Coq (92 min). 779844
22.05 Birmanie, pays des pagodes dorées. Documentaire (46 min). 5138712
22.55 Flash d'information.

23.00

NUITS BLANCHES À SEATTLE ■
Film américain de Nora Ephron (1993, 101 min). 7068246
0.40 Caltiki, le monstre immortel ■ Film de Robert Hampton (1959, N., 70 min). 8317880
2.00 Wonder Boy. Film de Paul Vecchiali (1994, 111 min). 5495915
3.50 Le Journal du hard
3.55 Face Dance. Film de John Stagliano (1992, 89 min). 7496847
5.25 Tron ■ ■. *Film de Steven Lisberger* (1982, v.o., 92 min). 91561441

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la *Raison*. Les chansons de mariage. 5. Radio-France : l'anneau et le boulet.
20.30 Radio archives. Images de femmes.
21.32 Black and Blue. Lou Levy, avec Henri Renaud.
22.40 Nuits magnétiques. Ceci n'est pas du cinéma. 4. Le hasard.
0.05 Du jour au lendemain. Christiane Marchello-Nizia (Tristan et Yseut). 0.50 Coda. Mallarmé : les lettres et la musique (5). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert franco-allemand. *Donné en direct de la Philharmonie de Berlin, Leipzig et Sarrebruck, par le Chœur de la Radio de Berlin et l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Pierre Boulez* : Symphonie d'instruments à vent, de Stravinsky ; Cinq pièces op. posthume, de Webern ; Symphonie en trois mouvements, de Stravinsky ; Suite lyrique, de Berg ; Symphonie de psaumes, de Stravinsky.
22.00 Soliste. Pierre Fournier.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Hersant, Levinas.
23.07 Ainsi la nuit. Sonate pour violoncelle et piano op. 65, de Britten ; Sérénade pour deux violons et alto, op. 12, de Kodaly ; Humoresque op.10 et Barcarolle op.10 de Rachmaninov.
0.00 Jazz club. *Concert donné en direct du Hot Brass, à Paris, par Mark Murphy, Sheila Jordan et leur trio*. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 11 novembre 1995, au Théâtre de la Ville, par Gil Shaham, violon, Orli Shaham, piano : *Sonate pour violon et piano n° 4 op. 23, de Beethoven ; Pièces romantiques op. 75, de Dvorak* ; Sonate pour violon et piano, de Franck.
22.30 *Enregistrements rares de Lorin Maazel*. Choros VI, de Villa-Lobos, par le World Philharmonic Orchestra, *dir.* Lorin Maazel ; Polonaise n° 1, de Wieniawski, par l'Orchestre national de France, dir. Lorin Maazel ; L'Oiseau de feu, conte chorégraphique, de Stravinsky, par l'Orchestre national de l'ORTF, dir. Lorin Maazel. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans *notre supplément daté* dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde Télévision-Radio-*Multimédia* ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ *Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.*

Les soirées câble et satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF). *20.00* Fort Boyard. 21.30 Le Carnet du bourlingueur. 22.05 Journal (Fr.2). 22.35 Taratata (Rediff. de France 2 du 4/2/96). 23.50 Intérieur nuit. Invité : Henri Simons, échevin de l'urbanisme à la Ville de Bruxelles 0.30 Soir 3 (France 3). 1.00 Journal (TSR, *30 min*).

Planète

20.35 Chippendales : *Descente sur la ville*. 21.25 Donovan Bronx à Frisco. 22.10 Portraits d'Alain Cavalier. *La rémouleuse*. 22.25 Que faire ? 23.30 Les Nouveaux Explorateurs. [4/12] L'aquarium géant. 23.55 La Maison de l'éveil. 0.50 Histoire de la marine. [5/7] Les *forteresses flottantes (50 min)*.

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Vedette en coulisses : Charles Aznavour. De Claude Vernick
21.45 *Concert* : Charles Aznavour à l'Olympia. *Enregistré en 1978 (65 min).* 56244793
22.50 Musiques en scènes. 23.15 Xerxès. Opéra en trois actes de Georg *Friedrich Haendel, enregistré au* London Coliseum, en 1988 (195 min).

Ciné Cinéfil

19.05 La Révolte des dieux rouges ■ ■ *Film de William Keighley* (1950, N., v.o., 85 min). 96680422
20.30 Le Moulin des Andes ■ *Film de Jacques Rémy* (1943, N., 70 min). 74485712
21.40 The Man I Married ■ *Film d'Irving Pichel* (1940, N., v.o., 75 min). 78743118
22.55 Monsieur Taxi *Film d'André Hunebelle* (1952, N., 80 min). 63133354
0.15 La Glu ■ *Film de Jean Choux* (1938, N., 75 min). 91880300

Ciné Cinémas

21.00 Délivrance ■ ■ Film de John Boorman (1972, *105 min*). 84784557
22.45 Dead Bang ■ Film de John Frankenheimer *(1989, v.o., 100 min).* 88506625
0.25 Le Secret de Sarah Tombelaine *Film de Daniel Lacambre* (1990, 95 min). 36247381

Série Club

20.20 Ma mère à moteur. Maman, tu ne me remets pas ? 20.45 (et 23.50) Le Masque. Les dames du Creusot. 21.40 (et 0.40) Jim Bergerac. *Un miracle par semaine*. 22.30 Alfred Hitchcock présente. Partenaire mort. 1.30 *L'Or et le Papier* (60 min).

Canal Jimmy

20.00 The Muppet Show. *Invitée* : Elke Sommer 20.30 Les Envahisseurs. Le mur de cristal. 21.20 M.A.S.H. Une sombre histoire de calcul. 21.50 Destination séries. 22.20 Chronique moscovite. 22.25 Dream On. Promotion canapé. 22.55 Seinfeld. Le contrevenant. 23.20 Country box. 23.50 La Semaine sur Jimmy. 0.00 New York Police Blues. 0.45 Angela, quinze ans. L'amour à toutes les sauces (50 min).

RTL 9

20.30 Mortelle rencontre. 22.15 Leader. 22.20 La Malédiction du loup-garou. *Un loup peut en cacher un autre*. 22.50 Emmanuelle 2. Film de Francis Giacobetti (1977, 95 min), avec Sylvia Kristel. *Erotique*. 0.25 Télé-achat. *0.40 La lycéenne fait de l'œil au proviseur*. Film de Mariano Laurenti (1980, 90 min). *Erotique*.

TMC

20.00 Marc et Sophie. Testament et test amour. 20.25 Drôles d'histoires. 20.35 *Le Fils du cordonnier*. 22.30 26' aux courses. 23.00 La Fille du roi. 0.20 La Semaine sur Jimmy.

Eurosport

10.25 Biathlon. En direct. Championnats du monde, *10 km messieurs*, à Ruhpolding (Allemagne, 95 min). 18884002
12.00 Vol à skis. En direct. Championnats du monde. Epreuve *d'entraînement*, à Bad Mitterndorf (Autriche, 90 min). 960828
17.00 *International Motorsports*. 18.00 Biathlon. 19.30 Athlétisme. 21.00 Tennis. 22.00 Body-building. *23.00* Catch. 0.00 Formule 1. *Grand* Prix Magazine. 0.30 Stock car (60 min).

هكذا من الأصل

Variations nantaises sur le thème de Beethoven

A l'occasion de la manifestation La Folle Journée Beethoven, Arte propose une soirée musicale exceptionnelle. Plus à écouter qu'à regarder

NANTES récidive ! Après avoir organisé avec succès des Journées Mozart en 1995, avec 23 300 billets vendus pour 40 concerts, Nantes s'apprête à vivre, ce week-end, une *Folle Journée Beethoven*. Les choses, cette année, ont été faites somptueusement : 450 artistes réunis dans la Cité des congrès donneront dans des lieux poétiquement rebaptisés auditorium Fidélio, halle Coriolan ou allée du Clair de lune... une soixantaine de concerts. Dès janvier, cinq concerts avec les violonistes Olivier Charlier et Davit Garett, les pianistes Brigitte Engerer, Francois-René Duchable, Joseph Colom, le Trio Fontenay affichaient complet, et la manifestation enregistrait 13 000 réservations. France-Musique et Europe 1 se mettent au diapason de l'événement avec retransmissions et reportages.

Arte, de son côté, propose, le dimanche 11 février, une soirée exceptionnelle présentée en direct (ou en léger différé) de Nantes par le pianiste français Michel Beroff. La soirée débute à 19 h 30, de façon très classique, avec l'émission « Maestro ». Quatre pianistes, Abdel El Bacha, Michel Beroff, Brigitte Engerer et Jean-François Heisser, interprètent à huit mains, sur deux pianos, des extraits de plusieurs symphonies.

Petite parenthèse ludique à 20 h 46, « Ludwig dans tous ses états » analyse l'utilisation de phrases musicales beethoveniennes dans la publicité et les variétés. Jean-François Kahn, qui présente le documentaire, joue avec délectation les iconoclastes démagogues : *« Choisir Beethoven pour vanter l'huile d'olive, c'est le rendre populaire »*, mais se transforme en censeur offusqué par le filet de voix de Tino Rossi susurrant un air du grand Ludwig. Curieux...

Clef de voûte de la soirée : la diffusion d'*Eroica* à 20 h 55. Tourné en 1949, ce film du réalisateur autrichien Walter Kolm-Veltée restitue l'ambiance de Vienne au début du siècle dernier. Vieux pavés, ruelles étroites, faste des palais, danses de gentilles demoiselles et cheval au galop crinière au vent. Beethoven (Ewald Balser, dont le visage semble sculpté par Bourdelle) dédie sa troisième symphonie à Bonaparte et s'enflamme pour la belle Giulietta, inspiratrice du chant intime qui hante le premier mouvement de la Sonate dite *Clair de lune*. Tout baigne dans un clair-obscur romantique à souhait. Le maître, ombrageux et tourmenté, n'a de faiblesse que pour son méchant neveu, Karl. La surdité s'aggrave et le génie s'enfonce dans la solitude. On pleure. La Philharmonie de Vienne sous la direction de Hans Knappertsbusch joue les oeuvres du musicien. Interprétation magnifique et émouvante, car, tel un vieux disque noir 78 tours, ça gratte, ça chuinte et ça freine. Un film à regarder les yeux fermés.



Après les retransmissions, toujours en direct de Nantes, de quatuors et de sonates, arrive, à 23 h 05, un monument télévisuel : la *Cinquième Symphonie* avec l'Orchestre philharmonique de Berlin sous la direction de Herbert von Karajan, filmé par Henri-Georges Clouzot (1966).

Karajan, qui n'est pas spécialement réputé pour sa modestie, a imaginé avec Clouzot une mise en scène spectaculaire et démente. Tout commence par une leçon de musicologie où le maestro déploie son immense talent de cabotin. *Puis vient la symphonie (en play-back)*, très belles images de Clouzot, vue imprenable sur un orchestre surdimensionné. A voir, par curiosité, mais surtout à écouter.

Enfin et surtout, à *23 h 45*, tard, comme tout ce qui est sublime à la télévision, *Les Variations Diabelli*, un thème que l'éditeur de musique Anton Diabelli proposa, en 1821, à une cinquantaine de musiciens dont Beethoven et Schubert (on rêve de variations schubertiennes) pour réaliser un panorama du monde pianistique de l'époque. Les trente-trois variations écrites par Beethoven sont ici remarquablement (et modestement) exposées, expliquées et interprétées par le grand musicologue et pianiste américain Charles Rosen. Illustrées par un texte de Michel Butor dit par François Marthouret. C'est très beau.

Armelle Cressard

★ « Beethoven passionnément », Arte, dimanche 11 février à partir de 19 h 30.

Encore...

par Agathe Logeart

POUR UN PEU, on s'excuserait d'avoir à y revenir. Car c'est lassant, l'horreur. Ce n'est pas gai, les massacres. C'est insoutenable, la mort prévisible. C'est ennuyeux, peut-être, d'avoir à se répéter. On préférerait parler d'autre chose, s'amuser, amuser si l'on peut. Mais il y a des soirs où on ne le peut pas. On est sonné par la brutalité de l'émotion. Et il y a sûrement de l'impudeur à la dire. On hésite à se taire. On le ferait peut-être, s'il n'y avait que de la compassion. Mais il y a de la colère, aussi. Alors, oui, encore, Srebenica.

On les avait déjà vues, ces *images que rediffusait Envoyé spécial* sur France 2, après les avoir montrées il y a quelques mois à peine. Tout y était. Les façades noircies de cette ville dont le cauchemar *se prolongeait* sous l'oeil des caméras. La parade des vainqueurs, la détresse des vaincus. L'inaction scandaleuse de ceux qui avaient pourtant mission de les protéger. Images serbes, d'un prétendu déplacement de population que l'on s'ingéniait alors à déguiser en promenade de santé. Puis images plus floues, moins professionnelles évidemment, tournées par certains de ceux qui avaient tenté par milliers de fuir leur destin à travers les bois, espérant ainsi échapper à la mort.

On se rappelait avec une incroyable précision les visages de ces hommes et de ces très jeunes garçons, que l'on n'a jamais plus revus, et les récits de ceux qui en avaient réchappé. On aurait pu terminer les phrases de chacun d'entre eux. L'adolescent qui raconte comment une mère avait été forcée de boire le sang du fils que l'on avait égorgé sur ses genoux. La petite fille avec sa voix de petite fille, qui se souvient comment les petites filles, les jeunes filles avaient été sorties de force des autocars pour une destination restée à jamais inconnue. L'homme qui décrit avec une précision quasi médicale le procédé le plus fréquemment utilisé pour égorger à main nue. Et cette jeune femme qui a vu les hommes du général Mladic revêtir les uniformes des « casques bleus » néerlandais censés s'interposer. Les larmes de ce petit garçon qui ne *sait ce qu'est devenu son père*, on ne les avait pas oubliées. Ni les regards vides des rescapés. A quoi bon alors, peut-on se demander, les montrer encore ? A quoi bon se complaire à les regarder à nouveau, le coeur au bord des lèvres ?

Depuis, d'autres images, celles des charniers, n'ont fait que confirmer la réalité de ce que l'on nous avait montré et démontré avec une implacable évidence. Cette rediffusion ne devait donc rien à la paresse, et ne pouvait en aucune manière être perçue comme un numéro d'autosatisfaction de ceux qui avaient réalisé le sujet et viendraient aujourd'hui claironner « Je vous l'avais bien dit ! ». La télévision, aussi, a un devoir de mémoire. Il est trop rare qu'elle l'exerce pour ne pas le saluer.

Détourner le regard de ces images ne sert à rien, elles sont en nous, vrillées à jamais, comme une douleur, une honte personnelles. Le pire serait de dire que l'on ne savait pas. Encore...

SAMEDI 10 FÉVRIER

TF 1

13.00 Journal.
13.15 Reportages. Gaston, le roi du périph, de Laurent Menec, Tony Comiti et Jean-Baptiste Gallot (35 min). 521788
13.50 L'homme qui tombe à pic. Colt contre-espionnage. Série.
14.45 Mac Gyver. Série.
16.15 Melrose Place. Douche froide. Série.
17.05 Hercule. Hercule et le monde des ténèbres. Série.
18.00 Trente millions d'amis.
18.40 Alerte à Malibu. Retour mouvementé. Série.
19.30 Vidéo gag. Divertissement.
20.00 Journal.

20.45

LA SOIRÉE DES ENFOIRÉS 1996
Divertissement présenté par Muriel Robin, Patrick Timsit, Jean-Jacques Goldman (150 min). 8385565
Dix ans après la création des Restos du Cœur, les « enfoirés » se réunissent afin de perpétuer l'œuvre de Coluche.

23.15

LA SOIRÉE DES ENFOIRÉS
1989-1996, où vont les Restos ? Avec Daniel Pennac, écrivain ; François Bloch-Lainé, président du comité de la Charte ; Alain Touraine, sociologue ; Bertrand Schwartz, membre du Conseil économique et social ; Marie Dumas, présidente des Restos (65 min). 1534213
0.20 Formule foot.
0.55 24 heures sur glace de Chamonix.
1.30 Journal, Météo.
1.40 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). Magazine. 2.00 et 3.05, 3.45, 4.20 TF 1 nuit. 2.10 et 4.30 Histoires naturelles. 3.15 L'Aventure des plantes. 4.55 Musique. 5.10 Histoire des inventions.

France 2

12.59 Journal, Point route.
13.40 INC. Magazine.
13.45 Savoir plus santé. L'homme en pièces de rechange naturelles. Invité : docteur Didier Houssin.
14.40 L'ABC des plantes.
14.45 L'Eléphant. Documentaire.
15.40 Samedi sport. 15.45, Tiercé, en direct de Vincennes ; 15.58, Athlétisme : Internationaux de France à Bercy ; 17.00, Tennis : Coupe Davis, France-Danemark à Besançon. 79004774
18.25 Le Choix gagnant. Jeu.
19.00 Surprise sur prise.
19.55 et 20.40 Tirage du Loto.
19.59 Journal, Météo.

20.45

LE BÊTISIER DU SAMEDI
Divertissement présenté par Arthur et Pierre Tchernia. Avec Philippe Noiret, Jean Rochefort, Jean-Pierre Marielle, Gérard Darmon, Danyboon, etc. (145 min). 584818

23.10

LES ENFANTS DE LA TÉLÉ
Magazine présenté par Arthur et Pierre Tchernia. Avec André Dussollier, Michel Boujenah, Roland Giraud (85 min). 8838836
0.35 Journal, Météo.
0.45 La 25e Heure. Magazine. Procédure 769. *Le 21 avril 1992, Robert Alton Harris était exécuté à la prison de Saint-Quentin en Californie devant quarante-neuf témoins.*
2.10 Tatort. 4.40 Bouillon de culture (rediff.). 5.45 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal, Keno.
14.05 Le Retour de Sherlock Holmes.
17.45 Montagne (rediff.). Chronique de la forêt des Vosges. L'été.
18.15 Expression directe. UNAPL.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Romanesques*, de Jacques Chardonne.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.10 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

LES NOUVEAUX EXPLOITS D'ARSÈNE LUPIN
Série. Les souterrains étrusques, de Vittorio de Sisti (100 min). 304294
Notre gentleman-cambrioleur endosse la soutane d'un prêtre assassiné pour tenter de retrouver le meurtrier.

22.30

▶ LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
L'espion qui valait des millions, de Margaret Gilmore (45 min). 56126
Un entretien exclusif avec Aldrich Ames, agent haut placé de la CIA mais aussi espion soviétique.
23.15 Journal, Météo.
23.40 Musique et compagnie. Magazine présenté par Alain Duault. Valery Gergiev, chef d'orchestre (75 min). 8308403
0.55 Musique Graffiti. *Voeux du nouvel an ; Nuit de la Saint-Jean*, de Bartok, par Jozef Lendval et Miklos Szenthelyi, violon (15 min).

La Cinquième

13.00 Pareil, pas pareil. Berlin. 13.30 Va savoir. *Loïck Peyron, l'optimiste du trimaran.* 14.00 A tous vents. Christophe Auguin, le challenge. 15.00 Business humanum est. Langue de bois. 16.00 Les Grands Maîtres du cinéma. Jean Renoir. 17.00 La Yougoslavie, suicide d'une nation européenne. Les portes de l'enfer : la Bosnie. Documentaire [4/5]. 18.00 Arrêt sur images.

Arte

19.00 John Cleese. Comment horripiler les gens. Série [3/3].
19.25 Histoire parallèle. Magazine présenté par Marc Ferro. Criminels de guerre. Invité : Peter Calvocoressi (30 min). 5321300
20.15 Le Dessous des cartes. Magazine. [2/3] Les deux Corée : une analyse comparée.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

DU ROUGE À LÈVRES SUR TON COL
Série de Dennis Potter, avec Giles Thomas, Ewan McGregor [6/6] (60 min). 7044126
21.45 Métropolis. La voiture, fétiche de l'homme ; l'harmonie, c'est ridicule : portrait du compositeur Franz Hummel ; William Wyler ; sexe, sueur et larmes : les photos de Nan Goldin (60 min). 9479132

22.45

MUSIC PLANET
Pop Galerie. The Who (60 min). 2999403
Clips, extraits de concerts et de l'opéra-rock Tommy *retracent la carrière du groupe anglais, des années mods aux réunions de quadragénaires. Occasion d'admirer les sauts de l'ange et les moulinets du guitariste-compositeur Pete Townshend et la folie dévastatrice du batteur Keith Moon, disparu en 1978.*
23.45 Le Confident. Téléfilm de Ulrike Neulinger, avec Joachim Bissmeier (v.o., 95 min). 8728316
Après avoir tué un homme par accident, un adolescent avoue son crime à son père. Tous deux fuient l'Allemagne pour un village au sud des Vosges.
1.20 Cartoon Factory (rediff.). [4/10] Dessins animés. 1.45 7e art bis. Court métrage. [7/8] Bulgarie. 2.15 Court métrage (rediff.). Rives, d'Erick Zonca.

M 6

12.55 La Saga des séries. Magazine.
13.00 Pour l'amour du risque. Série.
14.05 Supercopter. Série.
15.10 Booker. Série.
16.15 Les Champions. Plan zéro. Série.
17.10 Chapeau melon et bottes de cuir. Georges et Fred. Série.
18.10 Amicalement vôtre. L'un et l'autre. Série.
19.05 Warning. Magazine.
19.10 Turbo. L'enquête : le marché de l'automobile ancienne et de collection ; L'essai : la Suzuki GSXR 750 ; etc.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 et 4.10 Hot Forme.
20.35 Coming Next. Magazine.

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série. Vengeance d'outre-tombe (55 min). 2651586
L'Eglise des miracles (50 min). 1415687
Série. Lazare (45 min). 75818
Dans Vengeance d'outre-tombe, *Mulder reçoit les menaces d'un criminel officiellement décédé en prison cinq ans plus tôt. Dans* L'Eglise des miracles, *Mulder et Scully s'intéressent à plusieurs décès qui ont frappé les fidèles d'un prédicateur. Dans* Lazare, *un agent du FBI, gravement blessé dans une fusillade, se réveille après deux jours de coma dans la « peau » d'un truand.*
23.15 Les Contes de la crypte. Série. La séance (30 min). 5174774 Allez-vous faire pendre (30 min). 6767942
0.15 Dance Machine Club.
0.50 Hit Dance.
1.20 Best of Dance. Musique.
3.15 Jazz 6. Magazine. 4.35 Fanzine. Magazine. 5.10 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.00
12.25 Flash d'information.
12.30 L'Hebdo de Michel Field.
14.00 Rugby. Racing CF-Agen.
16.00 Les chiens ne font pas des chats. Téléfilm de Ariel Zeitoun (90 min). 98132
17.30 Insektors. Série.
▶ En clair jusqu'à 20.35
17.45 ▶ Le Reichstag empaqueté. Documentaire (55 min). 82531039
18.40 Les Simpson.
19.05 Flash d'information.
19.10 et 19.45, 20.20 C Net.
19.15 C'est pas le 20 heures.
19.49 Les Sales Blagues de Vuillemin.
19.50 L'Œil du cyclone.
20.25 Pas si vite !

20.35

EST-CE BIEN DE L'AMOUR ?
Téléfilm d'Anthony Harvey (89 min). 381497
22.00 Flash d'information.
22.05 Surprises.
22.15 Jour de foot. Magazine présenté par Philippe Bruet (45 min). 7219687

23.00

LES INSECTES DE FEU ■
Film américain de Jeannot Swarc (1975, 95 min). 7955720
0.40 Tom et Viv ■■ Film de Brian Gilbert (1994, v. o., 120 min). 5087768
2.35 Les Gens du BAM. Documentaire de Jean Afanassieff et Antoine de Maximy (50 min). 8743519
3.30 Pigalle ■ Film de Karim Dridi (1994, 88 min). 2355774
5.00 Le Péril jeune ■ Film de Cédric Klapisch (1994, 101 min, ♦). 9881251

Radio

France-Culture

20.00 Le Temps de la danse. Balanchine et Tchaïkovski.
20.30 Photo-portrait. Stefano Canuli.
20.45 Nouveau Répertoire Dramatique. L'oiseau dans l'espace d'après les minutes du procès Brancusi contre Etats-Unis, de Claude Guerre.
22.35 Musique : Opus. Les Marsalis, père et fils.
0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Dans un Etat proche de l'Iowa ou l'itinéraire qui mène à l'état de grâce, de John Irving. 0.55 Chronique du bout des heures. La rivière échappée. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Opéra. Donné le 16 septembre 1995, au Grand Théâtre de Genève : Wozzeck, opéra en trois actes (adaptation du drame de Büchner) de Berg, par le Chœur du Grand Théâtre de Genève et l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Armin Jordan, Karen Huffstodt (Marie), Victoria Reich (Margret).
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Allemagne 1946. Concert donné le 3 février 1995, salle Olivier Messian à Radio-France, par les Violoncelles des Orchestres de Radio-France, dir. Didier Benetti : Œuvres de Cavanna, *Boucourechliev, Gaussin*, Florentz.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Après une lecture du Dante. Après une lecture du Dante, de Liszt, Louis Lortie, piano ; Francesca da Rimini, de Tchaïkovski, par l'Orchestre philharmonique de Leningrad, dir. Mravinski ; Grand Duo *concertant op. 21*, d'Alkan, Papavrami, violon, Sermet, piano ; Symphonie sur la Divine Comédie de Dante, de Liszt, par le Chœur et l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Daniel Barenboïm.
22.35 Da Capo. Archives : le pianiste Wilhelm Kempff. Fantaisie chromatique et fugue BWV 903 / Choral Wohl mir, dass ich Jesum habe, de Bach ; Concerto nº 20 K 466, de Mozart, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan ; L'Harmonieux Forgeron / Menuet en sol mineur, de Haendel ; Nocturne nº 6, de Fauré. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées câble et satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF). 20.00 Mer de Chine, le pays pour mémoire. 21.30 Télécinéma. 22.00 Journal (France 2). 22.35 N'oubliez pas votre brosse à dents. (France 2 le 6/1/96). 0.30 Soir 3 (France 3). 1.00 Journal (TSR). 1.30 Visions d'Amérique (75 min).

Planète

19.40 Les Hommes du pétrole. [1/8] La stratégie de Rockefeller. 20.35 La Route de Lawrence d'Arabie. Collection Kilomètre 0. 21.30 Les Forges de Vulcain. 22.00 L'Epopée de la Croix-Rouge. [4/4] Sur tous les fronts de notre monde. 22.55 Chippendales : Descente sur la ville. 23.45 Donovan Bronx à Frisco. 0.35 Portraits d'Alain Cavalier. La rémouleuse. 0.50 Que faire ? (60 min).

Paris Première

19.30 Stars en stock. 20.00 Eco, écu et quoi ? 20.30 Athlétisme. 23.30 Paris dernière.
0.25 Concert : Maurane. Enregistré à Bruxelles en 1989 (55 min). 87075411

Ciné Cinéfil

18.45 Le Moulin des Andes ■ Film de Jacques Rémy (1943, N., 70 min). 27841584
19.55 Actualités Pathé nº 2. 20.45 Le Club. Invité : Sydney Pollack. 22.00 Anthologie du cinéma italien. [5/7] Le néoréalisme (1945-1950).
23.00 La Révolte des dieux rouges ■■ Film de William Keighley (1950, N., v.o., 80 min). 5788942
0.20 Le Carrefour de la mort ■■ Film de Henry Hathaway (1947, N., v.o., 100 min). 83570568
2.00 La Belle que voilà ■ Film de Jean-Paul Le Chanois (1949, N., 110 min). 52812879

Ciné Cinémas

20.00 Hollywood 26. 20.30 Mourir pour Barossa. 22.30 Clint Eastwood : les films que j'aime.
23.00 La Femme libre ■■ Film de Paul Mazursky (1978, v.o., 120 min). 4890923
1.00 Imagine.
2.20 La Brune brûlante ■■ Film de Leo McCarey (1958, v.o., 105 min). 20357121
4.05 L'important c'est d'aimer ■■ Film d'Andrzej Zulawski (110 min).

Série Club

19.55 Caraïbes offshore. Plaies et bosses à gogo. 20.45 Schimanski. Balle perdue. 23.05 Au-delà du réel. Le facteur humain. 0.40 Au plaisir de Dieu (45 min).

Canal Jimmy

21.00 Angela, quinze ans. Un garçon impatient. 21.50 Le Frelon vert. Que le meilleur perde. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 Liquid Television. 22.50 *T'as pas une idée ?* Invité : le général Bigeard. 23.50 Road Test. 0.10 Seinfeld. Le contrevenant. 0.35 Dream On. Promotion canapé. 1.05 ▶ Max Headroom. La publicité subjective (50 min).

RTL 9

20.30 Les Cinq Dernières Minutes. Baptême du feu. 22.10 Imogène et la veuve blanche. 23.40 Télé-achat. 0.40 Compil RTL9. Clips. 1.05 Classique. Œuvres interprétées par le Grand Orchestre de RTL (25 min).

TMC

20.00 Drôles d'histoires. 20.10 L'album Warner. 22.15 Le Pouvoir des mers. [1/6] Les artères de l'économie. 23.15 Le Chinois. L'Ange déchu. 0.40 Secret bancaire. La reine bleue (55 min).

Eurosport

9.55 Ski. En direct. Coupe du monde. Slalom géant messieurs, à Hinterstoder (Autriche, 65 min). 68950478
11.00 Biathlon. En direct. Championnats du monde. Relais 4 x 7,5 km dames, à Ruhpolding (Allemagne, 60 min). 322854
12.00 Vol à skis. En direct. Championnats du monde, à Bad Mitterndorf (Autriche, 135 min). 7314652
15.30 Athlétisme. En direct. Meeting IAAF indoor de Birmingham (Angleterre, 120 min). 193359
17.30 Formule 1 Magazine. 18.00 Biathlon. 19.00 Vol à skis.
19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A. 21e journée : Limoges-Pau-Orthez (125 min). 2880126
22.00 Boxe. 23.00 Golf. 0.00 Vol à skis. 1.00 International Motorsports (60 min).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
SAMEDI 10 FÉVRIER 1996

Scène de genre

par Pierre Georges

IL Y AVAIT, au XIXe siècle et plus, un peintre de genre qui vécut longtemps. Et donc peignit beaucoup. Son genre à lui, c'était du solide et du sage, bien bourgeois et fort décoratif, du « accrochez-moi ça » aux murs du salon.

Alfred Brunel de Neuville, qui d'ailleurs sévit sous d'autres noms tant il œuvrait à des cadences infernales, avait choisi, une fois pour toutes, ses créneaux. La nature morte et fruitière, façon vieux cuivre et panier du verger, pommes, poires, prunes, groseilles, carrément le verger des Halles. Et puis la nature vivante, les petits chats dans le panier aussi, avec pelote de laine et tout l'attirail nécessaire à leurs galipettes.

Brunel de Neuville, donc, assurait. Il ne vivait ni ne peignait dangereusement. Et le filon fut à la mesure de sa production, intarissable. C'est qu'il y avait une clientèle pour cela. Et qu'il y en a encore une. Chaque fois qu'un tableau de ce petit maître sort en salle des ventes, à peu près toutes les semaines, il y fait son petit effet et son joli prix. Les natures mortes garantissent le bonheur des chaumières à colombages. Et les petits chats font le régal d'une clientèle étrangère, notamment japonaise.

L'homme et ses imitateurs – car il en a, qu'on soupçonne d'enrichir le patrimoine la nuit à la chandelle – auront beaucoup mérité des commissaires-priseurs et des antiquaires. Une valeur, petite mais sûre. Peinte et dorée sur tranche. Mais, si l'on en parle ici, ce n'est point tant pour folâtrer un instant dans les cimaises, mais par simple association d'idées.

Il se trouve qu'une dépêche venue de Californie apprend la bonne nouvelle : quatre chatons sont nés à San Onofre. Jusque-là, rien de très bouleversant ni de nature à mobiliser l'agence Reuter. Mais l'affaire est plus intéressante. Leur mère, chatte de centrale comme il en est de gouttière, a choisi de mettre bas au cœur, ou presque, d'une centrale nucléaire. Le choix n'était pas si stupide. Les endroits sont réputés chauds, tranquilles et propres.

La chatte, à ses urgences, a donc franchi tous les contrôles, les détecteurs de sécurité et les portes blindées. Et elle a donné naissance à quatre modèles pour Brunel de Neuville. La mère et les chatons se portent bien, si ce n'est que ces derniers sont nés radioactifs.

Les employés de la Southern California Edison Company ont fait un prodigieux effort d'originalité pour baptiser ces chats nucléaires. Ceux-ci répondent désormais aux doux noms d'Alpha, Bêta, Gamma et Neutron. Ils prospèrent et embellissent, sont sans doute joueurs comme il convient. Et, indique le porte-parole de la centrale, leur taux de contamination diminue chaque jour. A trois mois, ils devraient être comme neufs. Ou presque.

Cette histoire est trop jolie pour ne pas être accrochée aux murs du salon. En bonne place. Quand nous aurons fini de boire de l'eau nitratée, de respirer de l'air pollué, d'inhaler de l'amiante, de vivre sous les cieux perforés à l'ozone. Quand nos chers enfants seront rentrés de l'école, vivants malgré tout. Quand nous n'aurons attrapé ni la peste ni le choléra. Quand nous en aurons assez de regarder des charniers à la télévision. Bref, quand nous serons gais, nous contemplerons cette nature mi-morte, mi-vivante, radieuse et irradiée !

Les options de M. Hue ne sont plus contestées par le comité national du Parti communiste

Les rapports du PCF avec les socialistes n'ont pas été clarifiés

LE DERNIER comité national du Parti communiste français avait été houleux : Robert Hue, le secrétaire national, avait dû se défendre des critiques adressées par de nombreux secrétaires de fédération qui lui reprochaient sa discrétion et son « manque de visibilité » lors du mouvement social de décembre, qui battait alors son plein (*Le Monde* du 8 décembre). Le comité national qui se tenait à Paris mercredi 7 et jeudi 8 février, dans la foulée des premiers « forums » nationaux et du projet d'une « nouvelle union » à bâtir avec les forces de gauche, annoncé le 19 janvier, à Marseille, n'a pas connu les mêmes agitations. « *On y a pas entendu les mêmes accents de remise en question* », reconnaît avec franchise un participant connu pour ses positions critiques.

La partie n'était pourtant pas gagnée. Le 7 février, au bureau national, Alain Bocquet, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, et Maxime Gremetz, député de la Somme, avaient à nouveau manifesté des inquiétudes face à l'attitude jugée ambiguë du PCF face au Parti socialiste. Peu après, au comité national, Nicolas Marchand, secrétaire de la puissante fédération du Val-de-Marne, celle de Georges Marchais, a d'emblée posé la question d'un accord électoral. « *La cote de sympathie du Parti reste très élevée. Mais il n'y a aucun automatisme électoral, et cette sympathie va simultanément au Parti socialiste* », a indiqué M. Marchand. Il a ajouté : « *Il faut poser clairement les termes du choix offert aux gens de gauche : ou bien continuer sur des voies déjà connues – c'est le choix offert par le PS –, ou bien, avec un PCF plus fort, se donner les moyens d'une union nouvelle pour changer vraiemnt la politique.* »

A l'issue du comité national, devant les journalistes, Robert Hue a tenu à mettre les choses au point. Le secrétaire national a annoncé qu'il se rendra au colloque sur l'Europe organisé par le Parti socialiste, à la mi-mars, pour discuter. Mais, « *si on s'imagine un seul instant que ce que cherche le PCF dans les forums, c'est un accord électoral avec le PS, on se trompe complètement* », a-t-il indiqué, sans préciser toutefois la nature des relations qu'il entend entretenir avec les socialistes. S'agit-il, comme le disent certains au sein du parti, d'une « *formule de participation* » à un éventuel gouvernement de gauche ? M. Hue s'est contenté de réitérer son souci de reconnaître l'existence d'une gauche « *plurielle* » et son refus d'un face à face avec le PS, sans souscrire à l'idée de la création autour du PC, d'un « *pôle de radicalité* », à nouveau défendu par Guy Hermier, porte-parole des refondateurs.

Malgré ces questions et ces divergences, M. Hue s'est ainsi senti « *vraiment conforté et terriblement encouragé* » par les travaux du comité national. Le rapport présenté par Marie-George Buffet, membre du comité national, et certaines déclarations, dont celle de M. Hue, ont en effet repris à leur compte des propositions des communistes « critiques » ou « refondateurs ». Le rapport introductif comportait ainsi un chapitre intitulé : « *Un nouveau développement à la française dans une nouvelle construction européenne* » qui a satisfait l'économiste Philippe Herzog. De même, plusieurs orateurs ont souhaité, comme M. Hermier que soient reconnues « *toutes les composantes du mouvement social* ». Antoine Casanova a ainsi insisté sur de nécessaires discussions avec les différentes religion « *qui militent sur le terrain* ». « *Il faut rencontrer les jeunes et les intellectuels, les associations et les citoyens* », a-t-il ajouté.

Le secrétaire national, qui mène depuis longtemps – mais à titre personnel – des rencontres avec les intellectuels comme Emmanuel Todd, les sociologues Michelat et Simon, ou, tout récemment, le club Phares et balises fondé par Régis Debray et Jean-Claude Guilleband, devrait relancer, après le dernier forum national qui se tiendra le 2 avril, à Bercy, des rencontres avec des intellectuels non-communistes, à l'image de celle qu'il avait organisée, en janvier 1995, à l'hôtel Lutétia, à Paris. Rien ne sera ainsi négligé pour préparer le vingt-neuvième Congrès du PCF, qui se tiendra du 17 au 21 décembre.

Ariane Chemin

Un nouvel appel de Pierre Bourdieu

Une demi-douzaine d'intellectuels à l'origine de l'« Appel des intellectuels en soutien aux grévistes », lancé en décembre 1995 autour de Pierre Bourdieu, devaient publier, vendredi 9 février, un « Appel pour des états généraux du mouvement social ». Ce texte propose la mise en place de rencontres sur la protection sociale, l'Europe, les services publics, la lutte contre le chômage et l'exclusion, entre intellectuels, syndicalistes, associations de chômeurs et sans-logis, afin de « *recueillir des doléances* » et d'« *élaborer des propositions* » autrement que « *par le verdict des pseudo-experts* ». Des responsables syndicaux (trois membres du bureau confédéral de la CGT, de la gauche de la CFDT, de SUD-PTT, de la FSU) et d'associations (AC !, DAL, la Cadac, le MRAP, le Gisti) se sont associés à cette initiative, où sont aussi représentées diverses sensibilités politiques (LCR, PCF, Gauche socialiste, Verts...)

Le gouvernement préconise davantage de vigilance à l'encontre des sectes

LE DÉBAT sur les sectes qui s'est déroulé, jeudi 8 février, à l'Assemblée nationale était très attendu. Le gouvernement était largement représenté, Jacques Toubon, ministre de la justice, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur, Alain Lamassoure, ministre du budget, ayant fait le déplacement. Les tribunes du public étaient fort remplies, les responsables des associations de lutte contre le phénomène sectaire côtoyant des membres éminents de l'Eglise de scientologie ou du Mandarom. Cette séance enfin constituait une innovation dans les travaux parlementaires puisque, pour la première fois, à la demande insistante du président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, un rapport de commission parlementaire d'enquête a donné lieu à un débat public, en présence de vingt-cinq députés.

La discussion aura sans doute déçu ceux qui attendait du spectaculaire. Mais elle a été un excellent révélateur de la saisissante impuissance des pouvoirs publics face au phénomène sectaire. Le président de la commission d'enquête, Alain Gest (UDF-PR, Somme), a rappelé que depuis le précédent rapport parlementaire sur le sujet – celui d'Alain Vivien en 1983 – le nombre d'adeptes de mouvements sectaires en France avait progressé de 50%, passant de 150 000 à 300 000. « *Face à cette évolution, notre commission n'a pas senti de réelle détermination de la puissance publique* », a-t-il indiqué. Et de s'interroger sur les causes de cette défaillance : « *Manque de mobilisation ? Laxisme ? Mansuétude ?* » M. Gest s'est dit « *perplexe* » devant certains exemples d'atonie de l'administration, en citant le dossier du Mandarom de Castellane (Alpes-de-Haute-Provence) dont « *les constructions imposantes n'ont fait l'objet d'aucun permis de construire préalable* ». Et le député de la Somme de réclamer la mise en place d'« *une sorte de plan Vigisectes* », souhaitant « *qu'il s'avère aussi efficace que celui mis en place pour lutter contre le terrorisme* ».

PROTÉGER PARTICULIÈREMENT LES MINEURS

Faut-il une législation spécifique pour lutter contre les sectes ? La commission d'enquête avait répondu négativement, a souligné son rapporteur, Jacques Guyard (PS, Essonne). Sans réclamer une législation d'exception, Jean-Pierre Brard (PCF, Seine-Saint-Denis) s'est distingué en rappelant sa volonté que « *le législateur fasse entendre sa voix* ». La plupart des orateurs sont tombés d'accord pour demander aux pouvoirs publics d'agir contre les sectes, par le biais d'une application plus stricte du droit existant, en insistant sur la nécessité de protéger tout particulièrement les mineurs. Jacques Myard (Yvelines, RPR) s'est, pour sa part, interrogé sur les raisons profondes du développement du phénomène sectaire. A ses yeux, elles sont à rechercher du côté des « *excès du matérialisme* », de la « *mondialisation de l'économie* » et de la « *médiatisation de nos sociétés* », qui ont « *ébranlé nombre d'individus qui s'interrogent sur leur identité* ».

Le gouvernement s'est engagé à utiliser de manière plus active l'arsenal législatif existant. « *Tout mouvement philosophique ou religieux nouveau bénéficie a priori des garanties liées aux libertés de conscience et de culte* », a rappelé le ministre de la justice. Mais « *ce préjugé favorable ne saurait évidemment concerner des organisations dont les capacités de nuisances à l'égard des personnes, comme de l'Etat, ont pu être observées en de multiples occasions* », a-t-il ajouté. Il a annoncé qu'il allait appeler les parquets à la vigilance et à la fermeté dans l'application de la loi, par le biais d'une circulaire.

Le garde des sceaux s'est demandé si le dispositif actuel en matière de protection des mineurs était suffisamment efficace pour faire face « *aux risques graves encourus par ceux-ci du fait des agissements de certaines sectes* ». M. Debré a indiqué que le premier ministre, Alain Juppé, adresserait prochainement une circulaire à « *toutes les autorités concernées* » – préfets, procureurs, recteurs, fonctionnaires des services fiscaux et sociaux – afin qu'ils « *coordonnent leur action dans des structures appropriées* ». Il a par ailleurs annoncé la mise en place dans un délai de moins d'un mois d'un numéro vert où ceux qui le souhaitent pourront anonymement obtenir des informations sur les sectes. Enfin, une délégation de la commission d'enquête sera reçue le 20 février par M. Juppé, à Matignon.

Caroline Monnot

Garde à vue à Belfort pour un PDG américain

LE FEUILLETON Gigastorage continue à Belfort (Territoire de Belfort). Bisser Dimitrov, le dirigeant américain de cette entreprise, accusé fin janvier par le préfet de vouloir faire travailler clandestinement en France quarante-sept salariés malais mais défendu par Jean-Pierre Chevènement, député et maire (MDC) de Belfort, a été placé en garde à vue, jeudi 8 février. La section financière de la police judiciaire de Besançon le soupçonne désormais de blanchir de l'argent en provenance des pays de l'Est.

Jusqu'au 25 janvier, Bisser Dimitrov faisait, pour beaucoup, figure d'homme providentiel. Après la fermeture de Bull en 1992, les collectivités locales avaient investi 10 millions de francs dans la rénovation du site et s'étaient engagées à verser au PDG 13,5 millions de francs, aide de l'Etat comprise. Bisser Dimitrov avait promis de créer très rapidement deux cent soixante-dix emplois, un chiffre qui devait doubler avec la montée en puissance de Gigastorage, une entreprise spécialisée dans la fabrication de disques durs pour informatique. Les ennuis de Bisser Dimitrov commence quatre jours avant le démarrage prévu de l'activité, lundi 29 janvier, quand le préfet du Territoire de Belfort refuse l'entrée en France de quarante-sept travailleurs malais interceptés à la frontière allemande sans contrat de travail au motif que « *les postes de travail décrits peuvent tout à fait être occupés par le personnel recruté par l'ANPE et formé de façon appropriée* ». Parallèlement, l'inspection du travail découvrait que plusieurs ingénieurs américains travaillaient également en toute illégalité dans les locaux de Gigastorage. Pour sa défense, Bisser Dimitrov expliquait qu'une commande urgente l'empêchait de former des salariés français. Selon lui, les anciens de Bull étaient compétents, mais pas opérationnels !

Parti aux Etats-Unis le 2 février pour « *consulter* » son conseil d'administration, Bisser Dimitrov continuait à être soutenu le 5 février par Jean-Pierre Chevènement, qui, dans le bulletin municipal, s'en est pris au préfet en des termes très vifs.

Rentré en France jeudi 8 février, Bisser Dimitrov n'aura bénéficié que de quelques heures de répit. Les policiers l'ont placé en garde à vue dans le cadre d'une information pour infraction à la législation financière et abus de biens sociaux. Ils ont constaté que le capital de 50 millions de francs français versé en particulier *via* des banques autrichiennes, bulgares et hongroises n'est resté que quelques jours sur des comptes ouverts à Belfort. La quasi-totalité de cet argent aurait été transférée vers les Etats-Unis.

Frédéric Lemaître

M. Léotard se dit « porteur d'un projet politique » pour la France

LES HOSTILITÉS À L'UDF sont ouvertes avec l'annonce de la candidature de François Léotard, qui a suivi celle d'Alain Madelin pour la présidence de la confédération. François Bayrou avait publiquement souhaité, mercredi 7 février, la candidature du président du Parti républicain ; celle-ci a été confirmée jeudi. Dans son communiqué, M. Léotard, qui se dit « *porteur d'un projet politique qui incarnera les valeurs républicaines et sociales dont notre pays a besoin* », inscrit sa candidature « *dans un esprit de concorde et de rassemblement* ». Mais durant les sept semaines de campagne qui conduiront à l'élection, le 31 mars, à Lyon, du prochain président de l'UDF, la compétition entre les deux hommes, issus de la même formation politique, le PR, promet d'être assez rude.

Les argumentaires avaient déjà été esquissés. Stigmatisé par M. Madelin comme le « *candidat des appareils* », M. Léotard s'est présenté, jeudi, sur TF 1, comme celui d'une « *équipe, avec un objectif d'équipe et un projet d'équipe* ». Dans un entretien au *Figaro* du 9 février, il force le trait en indiquant, sans citer M. Madelin, que sa propre candidature « *n'est pas une démarche solitaire, plus ou moins bonapartiste* ». Le président du PR n'entend toutefois pas cantonner son discours de campagne au seul fonctionnement interne de l'UDF. « *Je ne suis pas candidat, parce que l'UDF va mal, mais parce que la France ne va pas bien* », a-t-il fait valoir sur TF 1, en indiquant qu'il présenterait « *un projet politique, car le véritable problème de notre pays aujourd'hui, c'est l'absence de projet politique* ».

Face à M. Madelin, M. Léotard devra trouver le discours qui puisse à la fois satisfaire les élus du Parti républicain, volontiers séduits par l'ancien ministre de l'économie, et les centristes de Force démocrate, qui soutiennent sa candidature. La tâche sera d'autant plus compliquée que, soucieux d'échapper à l'étiquette « *d'ultralibéral* » intransigeant, que lui renvoie M. Bayrou, l'ancien ministre de l'économie s'emploie à occuper le terrain du social. Il se serait donc sans doute passé de la préférence que lui a marqué, jeudi, sur RMC, Jean-Marie Le Pen : « *Sur le plan politique, Alain Madelin est probablement plus proche de nos positions, et il ne m'a jamais directement attaqué. M. Léotard n'a pas toujours été aussi réservé dans ses propos, même si aujourd'hui il met un peu une sourdine à ses attaques* », a affirmé le président du Front national.

Pour l'heure, chacun des compétiteurs s'applique à rameuter ses troupes. Parmi les membre du conseil national qui les départageront le 31 mars, M. Léotard bénéficie en principe d'une incontestable avance : Force démocrate et les léotardiens du PR estiment y disposer à eux seuls de la majorité absolue. Ils devraient être épaulés par le Parti radical et une partie des Adhérents directs, associés depuis plusieurs mois aux discussions entre M. Léotard et M. Bayrou. Les dirigeants des deux petites composantes de l'UDF, pourtant, ont préféré reporter au 14 février l'annonce de leur position, afin de faire monter les enchères au moment où se discute le dispositif de direction de la confédération, qui serait mis en place après le 31 mars.

En attendant, les parlementaires constituent un terrain de chasse de choix. M. Madelin, qui part là aussi avec un sérieux handicap, a reçu le soutien, mercredi, de neuf députés du PR : Pierre Cardo (Yvelines), Serge Didier (Haute-Garonne), Laurent Dominati (Paris), Nicolas Forissier (Indre), Claude Gatignol (Manche), Claude Malhuret (Allier), Hervé Novelli (Indre-et-Loire), Francis Saint-Ellier (Calvados) et Guy Teissier (Bouches-du-Rhône). De l'autre côté, un déjeuner réunira, la semaine prochaine, les présidents des composantes de l'UDF et les présidents de groupes parlementaires favorables à la candidature de M. Léotard.

Cécile Chambraud

■ **ABUS DE BIENS SOCIAUX** : Nicolas Sarkozy (RPR) a regretté, jeudi 8 février, sur France 2, l'abandon de la proposition de réforme du délit d'abus de biens sociaux. L'ancien porte-parole d'Edouard Balladur a souligné qu'« *il ne faut pas être l'esclave* » de l'opinion publique. Interrogé sur France-Inter, jeudi, le député socialiste de l'Essonne, Julien Dray, a exprimé les mêmes regrets, estimant que « *le problème juridique demeure* » et qu'il « *valait mieux l'aborder* ».

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le jeudi 8 février, à 18 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	—	—	+6,29
Honk Kong index	11331,80	−0,50	+13,33

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 08/02	Var. en % 07/02	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	1956,16	−1,37	+4,50
Londres FT 100	3713,10	−0,35	+0,64
Zurich	1552,71	—	+1,49
Milan MIB 30	1065	—	+14,39
Francfort Dax 30	2432,70	−0,55	+7,93
Bruxelles	1690,80	−0,08	+8,41
Suisse SBS	1356,36	—	−6,94
Madrid Ibex 35	328,68	—	+2,69
Amsterdam CBS	337,60	—	+5

Tirage du *Monde* daté vendredi 9 février 1996 : 499 846 exemplaires

